



ARCHIVES

DU

MUSÉE TEYLER

Série II, Volume XII.

HAARLEM. — LES HÉRITIERS LOOSJES.

1911.

PARIS,
GAUTHIER-VILLARS.

LEIPSIC,
G. E. SCHULZE.



ARCHIVES

DU

MUSÉE TEYLER

Série II, Volume XII.

LIBRARY
NEW YORK
BOTANICAL
GARDEN.

HAARLEM. — LES HÉRITIERS LOOSJES.

1911.

PARIS,

GAUTHIER-VILLARS.

LEIPSIK,

G. E. SCHULZE.

.R4816
rev. 2
v. 12

TABLE DES MATIERES.

Avis

Fondation de M. P. TEYLER VAN DER HULST à Haarlem.

Programm der Teylerschen Theologischen Gesellschaft für die Jahre
1910, 1911.

Programma van Teyler's Tweede Genootschap voor de jaren 1910,
1911.

Sur la dissociation d'une combinaison en équilibre, par RUDOLF RUER.....	Pag. 1
Sur les théories nouvelles de l'excitation électrique, par J. L. HOORWEG.....	" 5
Sur une courbe plane du huitième degré, par J. CARDI- NAAL.....	" 49
Correspondance inédite de Robert Dudley, comte de Ley- cester, et de François et Jean Hotman, publiée par P. J. BLOK	" 79

ERRATA.

- p. 99, 1 : **de** l'Oyseleur, lisez : L'Oyseleur.
p. 156, 16 : **F**rogmorton, lisez : **T**rogmorton.
p. 162, 30 : grâces. lisez : graces.
p. 223, 24 : **J**anvier. lisez : **j**anvier.
p. 249 : La lettre cv doit suivre la lettre cvl.

ARCHIVES

DU

MUSÉE TEYLER

SÉRIE II, VOL. XII.

Première partie.

LIBRARY
NEW YORK
BOTANICAL
GARDEN.

HAARLEM. — LES HÉRITIERS LOOSJES.

1910.

PARIS,

GAUTHIER-VILLARS.

LEIPSIK,

G. E. SCHULZE.

ELISA VAN DER VEN

1833—1909

Depuis la publication du dernier Volume des Archives, la Fondation Teyler a subi une perte douloureuse par la mort du docteur ELISA VAN DER VEN, le savant modeste et aimable qui a travaillé pour elle pendant plus d'un quart de siècle. Je satisfais à un souhait exprimé par M.M. les Directeurs, et j'obéis à un sentiment personnel de respect et de sympathie en consacrant ces lignes aux services que le regretté défunt a rendus à la Fondation et à la science.

Lorsque, à l'âge de 45 ans, VAN DER VEN succéda à feu le professeur VAN DER WILLIGEN comme conservateur du cabinet de physique Teyler, il occupait une place honorable dans l'enseignement secondaire des Pays-Bas. A Leiden, où il avait fait ses études et où il obtint le grade de docteur ès sciences en 1858, on lui avait confié, dès 1856, les leçons de mathématiques au gymnase municipal, et il s'était acquitté de cette tâche avec de si beaux résultats que, huit ans plus tard, il se vit appelé à la direction du lycée moderne („Hoogere Burgerschool") nouvellement fondé à Haarlem. C'était la première école de ce genre dans le pays, et il n'y avait ni tradition à suivre, ni modèle à imiter. Aussi, le jeune directeur fut-il obligé de chercher lui-même son chemin et de se former une opinion indépendante sur les nombreuses questions pédagogiques qui se présentèrent dans ces années. Il réussit à donner à son école un grand développement, et on n'oubliera pas ce qu'il a fait comme un des initiateurs d'une branche importante de l'enseignement public.

Du moment qu'il se fixa à Haarlem, VAN DER VEN déploya une activité considérable dans des directions bien différentes. Universellement estimé et aimé pour la droiture de son caractère et pour sa

grande bienveillance, il prit une part importante à l'oeuvre de plusieurs institutions d'utilité publique. Ce n'est pas ici le lieu d'en parler longuement, et je me bornerai à dire que, pendant une longue série d'années, il a été directeur de l'école moyenne du soir („Burgeravond-school") et inspecteur local („schoolopziener") des écoles primaires dans l'arrondissement Haarlem.

On comprend que de si nombreux devoirs ne lui laissèrent guère le temps de poursuivre les recherches scientifiques qu'il avait commencées à Leiden; ce ne fut qu'après sa nomination à la Fondation Teyler qu'il put les reprendre. Cependant, sa nouvelle position l'obligea à un profond changement dans le cours de ses études. Jusqu'alors il s'était surtout fait remarquer comme mathématicien, d'abord par sa thèse sur la fonction potentielle, ouvrage couronné par la Faculté des Sciences de Leiden, plus tard par un mémoire sur un point de la théorie des équations et un autre sur les principes du calcul infinitésimal. Maintenant il aurait à s'occuper en premier lieu de physique expérimentale, et c'est bien une preuve de la grande diversité de ses talents qu'il ne recula pas devant les travaux de laboratoire qui l'attendraient journellement. Il s'y appliqua avec un dévouement constant, travaillant avec une grande assiduité et une patience inépuisable et s'imposant toujours une scrupuleuse exactitude. Mentionnons surtout ses expériences sur le transport des liquides par le courant électrique dont la relation a régulièrement paru dans les Archives et qu'il a continuées jusque dans les dernières semaines de sa vie.

En même temps VAN DER VEN entra entièrement dans les idées qui sont à la base de la Fondation et s'efforça de les réaliser, non seulement comme conservateur du cabinet, mais aussi comme membre de la Seconde Société et comme rédacteur des Archives. Il aimait de tout son coeur cette belle collection d'instruments dont la Fondation peut être fière à juste titre et qui résume d'une manière si heureuse l'histoire de la physique depuis van Marum jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle. Il mit un soin extrême à la maintenir en bon état et à la compléter autant que les progrès rapides de la science le lui permettaient, et le succès de la collection envoyée, en 1881, à l'exposition d'électricité de Paris, qui lui valut la croix de la Légion d'honneur, lui causa une vive satisfaction. Dans le but de mieux faire ressortir la signification du Musée, il composa un catalogue raisonné, qu'on peut appeler un petit traité de physique élémentaire et qui est d'une grande utilité pour ceux qui, sans entrer dans les détails, désirent se former une idée générale de la construction et du fonctionnement des divers appareils.

En effet, VAN DER VEN considéra comme un devoir d'exposer les résultats de la science sous une forme facilement intelligible et de faire pénétrer les idées scientifiques loin au dehors des centres où elles ont pris

naissance. Il a poursuivi cette oeuvre de vulgarisation dans ses conférences au Musée Teyler qui ne manquaient pas d'attirer un vaste auditoire, et dans de nombreux articles publiés entre autres dans le journal „Album der Natuur”, à la rédaction duquel il a longtemps collaboré.

Il y a dix ans environ, l'état de sa santé mit fin à ses conférences. Mais son amour du travail resta toujours le même et, sans relâche, chaque matin le revit dans son laboratoire, auquel il fut fidèle jusqu' au bout. Il décéda le 27 juin 1909, après avoir donné ses dernières forces à l'Institution qui lui était chère.

II. A. LORENTZ.

A V I S.

La deuxième partie de ce volume, qui sera le dernier de la série présente, paraîtra vers la fin de cette année. Elle contiendra une série de lettres en partie inédites provenant des archives du Comte de Leycester et des deux Hotman, François et Jean, dont le dernier était le secrétaire du comte. Les lettres se trouvent dans la Bibliothèque de la Fondation Teyler. M. P. J. BLOK, professeur à l'Université de Leiden et membre de la seconde société Teyler, a bien voulu se charger des soins de cette publication.

On espère pouvoir commencer une nouvelle série des Archives, dont la rédaction m'a été confiée par M. M. les Directeurs, dans le cours de l'année prochaine.

H. A. LORENTZ.

HAARLEM, février 1910.

FONDATION

DE

P. TEYLER VAN DER HULST

À HAARLEM.

Directeurs.

L. P. ZOCHER.
P. LOOSJES.
Mr. A. W. THÖNE.
J. J. VAN OORDE.
J. A. FONTEIN.

Secrétaire.

Mr. W. F. C. C. PIJNACKER HORDIJK.

Trésorier.

J. J. DOEGLAS.

Curateur du Laboratoire.

Prof. Dr. H. A. LORENTZ.

Conservateur du Cabinet de Physique.

Jhr. Dr. G. J. ELIAS.

Conservateur du Musée de Paléontologie et de Minéralogie.

Prof. Dr. EUG. DUBOIS.

Bibliothécaire.

J. J. VERWIJNEN.

Conservateur des Collections de tableaux, de dessins et de gravures.

J. F. HULK.

Conservateur du Cabinet numismatique.

.....

MEMBRES DES SOCIÉTÉS TEYLÉRIENNES.

De la première Société ou Société de théologie.

Prof. Dr. S. CRAMER.

Prof. Dr. I. J. DE BUSSY.

Dr. J. G. BOEKENOOGEN.

Prof. Dr. D. E. J. VÖLTER.

Dr. A. C. DUKER.

Prof. Dr. H. J. ELHORST.

De la seconde Société.

J^o. DE VRIES.

Prof. Dr. HUGO DE VRIES.

Prof. Dr. P. J. BLOK.

Dr. H. J. DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIE.

E. W. MOES.

Prof. Dr. H. A. LORENTZ.

PROGRAMM

DER

TEYLERSCHEN THEOLOGISCHEN GESELLSCHAFT

ZU HAARLEM

für das Jahr 1910.

LIBRARY
NEW YORK
BOTANICAL
GARDEN.

Die Direktoren der TEYLERSCHEN STIFTUNG und die Mitglieder der TEYLERSCHEN THEOLOGISCHEN GESELLSCHAFT haben in ihrer Sitzung vom 20 Oktober 1909 ihr Urteil festgestellt über eine in holländischer Sprache verfasste Antwort auf die Frage:

„Die Gesellschaft verlangt eine systematische Auseinandersetzung der sittlichen Gedanken in Boendale's „Lekenspieghel“ und in der gleichzeitigen niederländischen Literatur.

Der Verfasser der das Motto „Inauguravi“ tragenden Antwort hat nicht zu viel gesagt, wenn er in seinem Vorwort bemerkt, dass seine Arbeit hinsichtlich der äusseren Form, der Sprache und des Stils gar viel zu wünschen übrig lasse. Dies ist in der Tat in dem Masse der Fall, dass sie schon darum den Preis nicht oder kaum hätte verdienen können, auch wenn sie ihres Inhalts wegen darauf hätte Anspruch machen können. Aber auch davon kann keine Rede sein. Der Verfasser hat die gestellte Frage überhaupt nicht richtig verstanden. Er hat sich bemüht, den Einfluss zu beschreiben, den die ethischen Theorien des Altertums auf Boendale geübt haben sollen. Darnach war indessen nicht gefragt. Über die sittlichen Vorstellungen bei Boendale hat

—

der Verfasser ausführlich gehandelt, aber von einer systematischen Darlegung derselben, die dem Leser einen Blick verschaffen würde auf die sittlichen Auffassungen des 15. Jahrhunderts, ist nicht viel zurechtgekommen und die Erwartung „neu gewonnener Einblicke“, „neuer weitreichender Resultate“, die durch das Vorwort geweckt wird, wird in keiner Weise erfüllt.

Ausgeschrieben bleiben die folgenden Preisfragen:

Zur Beantwortung vor 1 Januar 1910:

1. „Die Gesellschaft verlangt eine Antwort auf die Frage: Welche Rolle hat das Luthertum gespielt im Niederländischen Protestantismus vor 1618; welchen Einfluss haben Luther und die deutsche Reformation auf die Niederlande und auf Niederländer geübt und wie ist es zu erklären, dass diese Richtung gegenüber anderen in den Hintergrund getreten ist?“

2. „Wie verhält sich der Calvinismus unserer Tage zu dem des 16^{ten} Jahrhunderts hinsichtlich seiner Lehren?“

Zur Beantwortung vor 1 Januar 1911:

3. „Die Gesellschaft verlangt eine Studie über die Religiosität der ländlichen Bevölkerung Frieslands von heutzutage“

Erläuterung: Die Gesellschaft verlangt nicht sowohl eine Beschreibung der Bevölkerung nach ihrer Zugehörigkeit zu den verschiedenen Kirchen und religiösen Richtungen, als vielmehr eine Untersuchung nach der Religiosität der Individuen in den verschiedenen Kreisen, nach möglicherweise vorhandenen Eigentümlichkeiten dieser Religiosität im Vergleich zu derjenigen in anderen Gegenden unseres Vaterlandes, sowie eine Erklärung dieser Eigentümlichkeiten aus der Herkunft der Bevölkerung oder aus anderen Ursachen.

—

Als neue Preisfrage zur Beantwortung vor 1 Januar 1912 wird
ausgeschrieben:

4. „Die Gesellschaft verlangt eine Geschichte
des Socinianismus in den Niederlanden“.

Der Preis besteht in einer goldenen Medaille von *f* 400 an
innerem Wert oder in *f* 400. Der Preis wird ausgehändigt, sobald
die gekrönte Arbeit druckfertig vorliegt.

Man kann sich bei der Beantwortung des Holländischen, Latei-
nischen, Französischen, Englischen oder Deutschen (nur mit
Lateinischer Schrift) bedienen. Auch müssen die Antworten voll-
ständig eingesandt werden, da keine unvollständige zur Preis-
bewerbung zugelassen wird. Alle eingesandten Antworten fallen
der Gesellschaft als Eigentum anheim, welche die gekrönten, mit
oder ohne Uebersetzung, unter ihre Werke aufnimmt, sodass die
Verfasser sie nicht ohne Erlaubnis der Stiftung herausgeben dürfen.
Auch behält die Gesellschaft sich vor, von den nicht mit dem
Preis gekrönten nach Gutfinden Gebrauch zu machen, mit oder
ohne Vermeldung des Namens der Verfasser, doch im ersteren
Falle nicht ohne ihre Bewilligung. Auch können die Einsender
nicht anders Abschriften ihrer Antworten bekommen als auf ihre
Kosten. Die Antworten müssen nebst einem versiegelten Namens-
zettel, mit einem Denkspruch versehen, eingesandt werden an
die Adresse: „Fundatiehuis van wijlen den Heer P. TEYLER
VAN DER HULST, te Haarlem“. Das Programm der Gesellschaft
ist von Jahr zu Jahr um den 15 November kostenfrei zu bekommen
auf Anfrage bei den Direktoren von Teylers Stiftung.

•

PROGRAMMA

VAN

TEYLER'S TWEEDE GENOOTSCHAP

TE HAARLEM

voor het jaar 1910.

H.H. DIRECTEUREN VAN TEYLER'S STICHTING EN DE LEDEN VAN TEYLER'S TWEEDE GENOOTSCHAP hebben besloten voor het jaar 1910 de volgende prijsvraag uit te schrijven:

Een niet te omvangrijk, doch degelijk en wat den inhoud betreft volledig geschrift over de dames Wolff en Deken, waarin de verspreid liggende gegevens omtrent haar en haar werk oordeelkundig worden verzameld en mede met het oog op de binnen- en buitenlandsche letterkunde van haar tijd, vereenigd worden tot een welgeschreven boek.

Bestuurders achten het wenschelijk dat een boek, als het bovengenoemde, verschijne. De schrijfsters, die thans nog gelezen worden, zijn het waard. De beschaafde lezer is er mee gediend. Thans liggen allerlei wetenswaardigheden omtrent haar en haar werk verspreid, die gevoegd bij het meer algemeen en van ouds bekende en misschien vermeerderd met een nieuwe vondst, wel verdienen in een afzonderlijk werk te worden behandeld en vereenigd. Uit den aard der zaak zal bij de beoordeeling zich de eisch laten gelden, dat het geschrift met talent uitgevoerd een fraai boekwerk worde, ook zelf niet zonder letterkundige waarde, en daarmede een monument, genoemde schrijfsters waardig.

De prijs voor het best en voldoende antwoord bestaat in een gouden eerepenning, op den stempel des Genootschaps geslagen, ter innerlijke waarde van f400.

De antwoorden moeten worden ingezonden vóór of op den 1^{sten} April 1911, opdat zij voor den 1^{sten} Mei 1912 kunnen beoordeeld worden.

De verhandelingen moeten in het Nederlandsch, Fransch, Engelsch of Hoogduitsch, met een *Latijnsche* letter, vooral goed en leesbaar geschreven zijn door eene *andere hand, dan die van den opsteller*. Ook moeten zij vóór den bepaalden tijd *in haar geheel* worden ingezonden: geene antwoorden, waaraan eenig gedeelte bij de inlevering ontbreekt, zullen tot het dingen naar den gemelden eereprijs worden toegelaten.

Alle ingezonden stukken blijven het eigendom des Genootschaps, dat de bekroonde verhandelingen, met of zonder vertaling, in zijne werken opneemt, zonder dat de schrijvers, anders dan met toestemming der Stichting, die mogen uitgeven. Ook behoudt het Genootschap aan zich het recht om van de niet bekroonde stukken zoodanig gebruik te maken als het raadzaam zal oordeelen, hetzij zonder of met vermelding van den naam des schrijvers; in het laatste geval echter niet zonder zijne toestemming.

Ook worden geene afschriften van de niet bekroonde stukken aan de schrijvers verleend, dan ten hunnen koste. De in te zenden antwoorden moeten, zonder naam en alleen met een spreuk ondertekend, vergezeld van een verzegeld briefje dezelfde spreuk ten opschrift voerende en van binnen des schrijvers naam en woonplaats behelzende, gezonden worden *aan het Fundatiehuis van wijlen den Heer P. TEYLER VAN DER HULST te Haarlem*.

TABLE DES MATIÈRES.

Sur la dissociation d'une combinaison en équilibre, par RUDOLF RUER	Pag. 1
Sur les théories nouvelles de l'excitation électrique, par J. L. HOORWEG	„ 5
Sur une courbe plane du huitième degré, par J. CARDI- NAAL	„ 49

SUR LA DISSOCIATION D'UNE COMBINAISON EN ÉQUILIBRE

PAR

RUDOLF RUER

(Réponse à Monsieur J. J. VAN LAAR.)

Dans la première partie de ma note: „Ueber die Dissociation einer im Gleichgewichte befindlichen Verbindung und über eine für die Gültigkeit des Gesetzes der konstanten Proportionen notwendige thermodynamische Beziehung ¹⁾” j’ai cherché à démontrer que, si l’on suppose l’équilibre, l’hypothèse de l’existence d’une combinaison complètement indissociée est en contradiction avec notre théorie. D’une façon particulièrement vive Monsieur J. J. VAN LAAR a contredit ²⁾ mes déductions, pourtant ses objections me paraissent en fin de compte reposer sur un malentendu.

Tout d’abord Monsieur VAN LAAR ne semble pas voir très clair dans le mécanisme d’une démonstration indirecte.

J’ai en effet (loc. cit.) admis *l’existence* de 2 éléments *A* et *B* et d’une combinaison *AB*, miscible avec ses composants, absolument indissociée dans l’état d’équilibre. L’idée de cette possibilité a été encore tout récemment émise de différents côtés (loc. cit.). Une telle combinaison complètement libérée de la présence de ses composants devrait se comporter vis à vis de ceux-ci comme un corps simple et dans ces conditions l’application de la loi des

¹⁾ R. RUER, Zeitschrift für physikalische Chemie **64** 357 (1908).

²⁾ J. J. VAN LAAR, Théorie générale de l’association de molécules semblables, et de la combinaison de molécules différentes. Archives Teyler (2) XI. Troisième partie p. 235—331 (1909).

solutions diluées serait permise. J'ai conclu de là qu'une telle combinaison devrait se séparer en 2 phases de concentrations différentes. Ce résultat est en contradiction avec l'hypothèse que la combinaison est miscible avec ses composants et Monsieur VAN LAAR a parfaitement raison de signaler cette conséquence comme „tout-à-fait absurde". Mais le mécanisme d'une démonstration indirecte est précisément de montrer l'absurdité d'une hypothèse, ne paraissant pas absurde, par les conséquences absurdes que l'on en tire. Donc, si aucune erreur de raisonnement ne se trouve dans mes déductions, on doit tout simplement conclure que l'hypothèse: „Il existe 2 éléments A et B et une combinaison AB miscible avec ses composants, complètement indissociée à l'état d'équilibre" est inadmissible.

Lorsqu'une hypothèse ne rentre pas dans un système elle conduit en général à une contradiction sur plusieurs points. Je suis arrivé (loc. cit. p. 361 et 362) à une deuxième contradiction avec la théorie des équilibres chimiques. Si 2 éléments A et B à l'état gazeux forment une combinaison AB , d'après VAN 'T HOFF l'expression du maximum du travail, que puisse fournir la transformation isotherme et réversible d'une molécule-gramme des éléments considérés contient le terme $RT \log K$, où K est la constante de l'équilibre $\frac{[AB]}{[A][B]}$. Si les deux éléments A et B pouvaient entièrement passer à l'état de combinaison AB , alors K et par suite $RT \log K$ deviendrait $= \infty$.

On pourrait donc à l'aide d'un système fini à température constante produire une quantité infinie de travail. L'absurdité de ce résultat fait apparaître encore une fois l'absurdité de notre hypothèse. Donc, si nos formules sont exactes et encore valables pour les dilutions infiniment faibles, 2 éléments A et B ne peuvent à l'état gazeux se combiner intégralement. La même conclusion est valable pour toute phase liquide et solide qui se trouve en équilibre avec la phase gazeuse, et par suite est tout-à-fait générale (loc. cit.).

Ce qui est aussi très surprenant, c'est que Monsieur VAN LAAR suit dans le passage de son article qu'il me consacre (Deuxième partie, § 1. La valeur du potentiel thermodynamique total p. 301—303) le même cours d'idée, sans renvoyer à mon exposé. Pour le cas où M. VAN LAAR n'aurait pas compris mes explications, je me permets de traduire le résultat que j'ai obtenu

dans un langage qui lui est plus familier en employant la notion de potentiel thermodynamique: „Si 2 éléments A et B se combinent intégralement pour former une combinaison AB , la différence entre les potentiels thermodynamiques des éléments simples et de la combinaison est infinie.” Puisque l'existence d'une différence de potentiel infiniment grande équivaut à la possibilité d'obtenir un travail infini avec un système fini à température constante, la question se trouve ainsi résolue au point de vue physique. Ou bien les formules employées ne sont pas valables, ou bien il ne peut exister 2 éléments A et B se combinant intégralement en une combinaison AB . Pour M. VAN LAAR la question n'est cependant pas encore résolue. Il continue à calculer.

Dans son équation

$$C_3 - C_1 - C_2 = RT \log K = -\infty \text{ pour } K=0$$

il suppose finies les quantités C_1 et C_2 relatives aux potentiels moléculaires μ_1 et μ_2 des composants A et B („puisque C_1 et C_2 auront des valeurs finies”), il en déduit ce résultat que la quantité C_3 relative au potentiel moléculaire μ_3 de la combinaison est infinie et il énonce le théorème suivant:

„Quand le degré de dissociation de la combinaison est absolument = 0, le potentiel moléculaire μ_3 de cette combinaison sera = $-\infty$.”

La condition privilégiée que Monsieur VAN LAAR impose à C_1 et C_2 de rester finies est tout-à-fait arbitraire. Il laisse échapper que d'après nos conceptions ce sont les différences de potentiel et non pas les valeurs absolues des potentiels qui régissent les phénomènes. Pour la même raison que C_1 et C_2 on pourrait aussi bien admettre que C_3 quantité relative au potentiel moléculaire μ_3 de la combinaison est finie et moyennant cette supposition on aurait le théorème non moins remarquable:

Quand le degré de dissociation de la combinaison est absolument = 0, les potentiels moléculaires μ_1 et μ_2 de ses composants sont = $+\infty$.

Au point de vue physique les deux théorèmes n'ont évidemment de sens qu'en tant qu'ils expriment ce fait: L'hypothèse de combinaisons absolument indissociées conduit à des contradictions.

SUR LES THÉORIES NOUVELLES DE L'EXCITATION ÉLECTRIQUE

PAR

J. L. HOORWEG.

Suite des recherches, Archiv. Teyler, Série II, T. 9.

§ 28. Il y a déjà dix années depuis la publication de mes premières recherches sur l'excitation électrique, dans les Archives Teyler, Série II. Tome VI, 4^e Partie, 1899.

Dans cette intervalle de temps la science a continué sa marche vers la vérité et beaucoup de savants de différente nation ont contribué à la connaissance des phénomènes physiologiques dans les tissus vivants.

Je veux maintenant résumer ici les travaux principaux et expliquer en quoi ils ont changé mes opinions sur cette matière.

Déjà en 1904 dans les Archives Teyler, Série II, Tome IX, 2^e Partie, p. 24, en discutant les expériences remarquables de M ENGELMANN ¹⁾ sur l'excitation électrique de l'urètre du lapin j'ai démontré que ces expériences sont en parfait accord avec la loi

$$\eta = \alpha \int i e^{-\beta t} dt \dots \dots \dots (1)$$

que j'ai donné en § 7 de mes recherches.

Mais jusqu'alors j'avais cru que cette loi s'appliquait seulement aux nerfs et l'urètre est un organe totalement dénué de nerfs

Dès ce moment il était clair que cette loi s'appliquait non seulement aux nerfs mais aussi aux muscles. Mais alors on ne

¹⁾ Arch. de Pflüger Bd. III.

pouvait plus chercher la cause de l'excitation dans la caractère de conducteur à noyau que les nerfs possèdent mais que les muscles ne possèdent pas. La théorie de l'excitation comme je l'ai développé dans le Chapitre V de mes Recherches ¹⁾ doit donc être abandonnée.

Il faut chercher quelque autre chose.

§ 29. Constatons d'abord d'une manière évidente par les expériences récentes de différentes personnes que vraiment la formule

$$\eta = a \int i e^{-\beta t} dt$$

jouit d'une généralité absolue, s'appliquant à tous les tissus organiques

Pour l'excitation par les charges ou les décharges des condensateurs, cette loi conduit à la formule, maintenant assez bien connue:

$$P = a + \frac{b}{C} \dots \dots \dots (2)$$

Eh bien, en 1906 M. HERMANN, l'illustre physiologiste de Königsbergen, pour contrôler cette formule, a fait des expériences nombreuses et exactes ²⁾ sur les nerfs moteurs de la grenouille et dans toutes les 15 séries d'expériences on retrouve les faits énumérés à pag. 13 du Chapitre I et représentés graphiquement dans la figure 1 du Chapitre IX de mes Recherches, savoir que pour des capacités de plus en plus petites le voltage minimale accroit rapidement, que dans le même cas la quantité minimale décroît régulièrement et que dans le même cas l'énergie minimale passe par une valeur minimale pour une certaine capacité du condensateur.

Voici une de ces séries d'expériences de M. HERMANN:

Capacité de condensateur.	Voltage minimale.	Quantité d'électricité.	Energie électrique.
0.1	113.2	11.32	1282
0.05	130.8	6.54	856
0.02	165.1	3.30	545
0.01	194.1	1.94	377
0.005	294.2	1.47	433
0.002	556.0	1.12	618
0.001	918.9	0.92	844

¹⁾ l. c. pag. 57.

²⁾ Arch. de Pflüger Bd. 111 pag. 537.

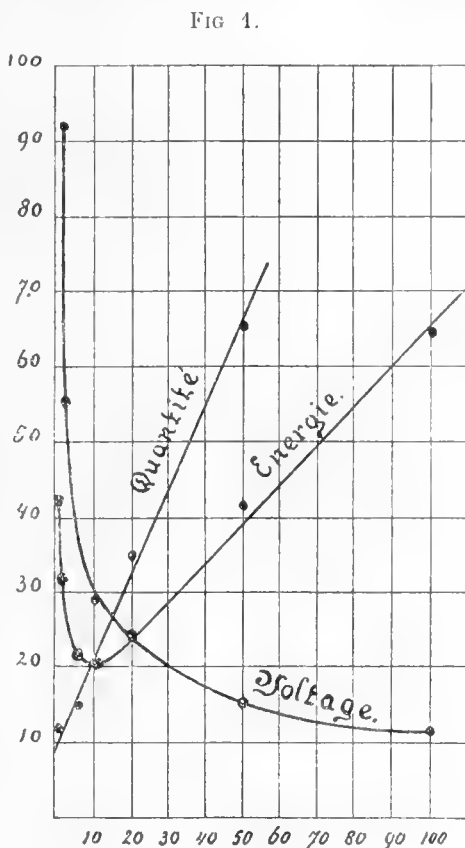
Il y a un minimum de l'énergie très prononcé pour le condensateur de 0.01 $m F$.

Dans la figure ci-joint (Fig. 1) on voit la ligne droite de la quantité, la courbe ascendante du voltage et la courbe si caractéristique de l'énergie, avec la valeur minimale à 10 ($= 0.01 m F$).

Dans cette graphie les nombres de l'énergie sont divisés par 2.

Si l'on compare cette figure 1 à la figure du Chapitre IX, trouvé pour les expériences faites sur l'homme sain on voit directement la grande similitude.

Pour l'excitation directe des muscles curarisés M. KEITH LUCAS ¹⁾ trouve par des expériences très soigneuses faites avec des courants constants de très courte durée :



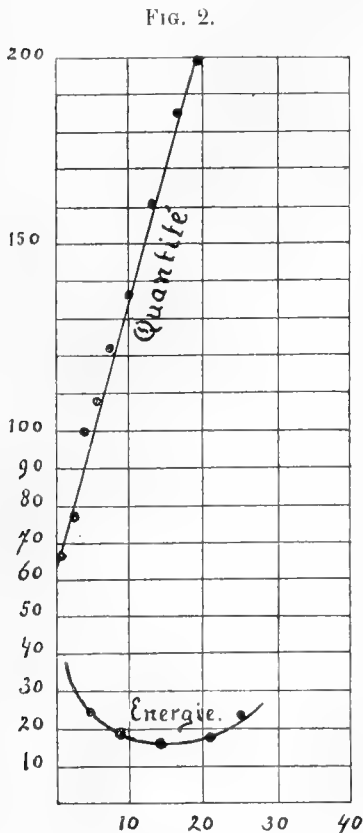
Durée du courant. t	Intensité du courant. i	Quantité d'électricité. it	Energie. i^2t
0.024 sec.	9.43 micro-amp.	226	2134
0.021	9.43	199	1868
0.017	10.3	175	1803
0.014	11.4	160	1820
0.010	13.7	137	1877
0.007	17.3	121	2095
0.0052	20.5	106	2185
0.0035	28.7	100	2883
0.0017	45.6	77	3535
0.00087	73.5	62	4700

On voit que l'excitation directe du muscle donne les mêmes

¹⁾ Journal of physiology Vol. 36 pag. 343.

résultats que l'excitation indirecte au moyen du nerf moteur.

Comme la figure 2 indique la quantité d'électricité est représentée par une ligne droite et l'énergie passe par une valeur minimale pour une durée du courant de 0.017 sec.



Les abscisses indiquent le temps en millièmes de secondes, de sorte que 10 signifie 0.01 sec.

Ainsi est prouvé que les muscles striés suivent la loi (1).

Quant aux muscles lisses de certains organes, les expériences de M. ENGELMANN sur l'urètre de lapin, citées plus haut, de même que les expériences de M. LA PICQUE ¹⁾ sur les muscles de certaines cephalopodes, mentionnées dans mes Recherches, prouvent qu'aussi pour ces organes la même loi peut être expliquée.

M. LA PICQUE a expérimenté sur le pince du crab, le pied de l'escargot et le manteau de l'Aplysée dont surtout le dernier préparat manifestait des contractions extrêmement lentes.

Néanmoins on voit dans le tableau ci-joint

Durée du courant. t	Voltage minimale. v	Quantité d'électricité. vt	Energie électrique. v^2t
0.078	3.1	0.2418	0.744
0.048	3.6	0.1728	0.611
0.027	4.3	0.1161	0.499
0.018	5.0	0.0900	0.400
0.009	6.2	0.0558	0.345
0.006	7.6	0.0456	0.346

que la voltage, nécessaire pour la contraction minimale, accroît rapidement si la durée décroît, que dans le même cas la quantité

¹⁾ Journal de physiologie et a pathologie général 1903 pag. 854.

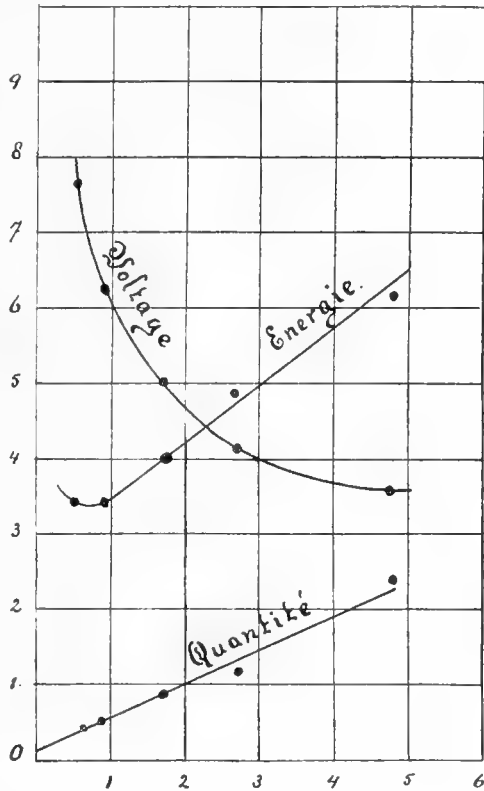
d'électricité diminue sans cesse et que l'énergie électrique passe par une valeur minimale pour $t = 0.009$ sec.

M. LA PICQUE observe cependant qu'ici pour des durées de temps extrêmement petites la courbe de la Quantité dévie de la ligne droite. Mais je crois que cette déviation est causée par la polarisation des électrodes, laquelle se développe avec le temps et qui pour des temps extrêmement petits n'a pas un effet si grand que pour les durées de temps plus longues. Dans ces expériences M. LA PICQUE se servait d'électrodes polarisables.

Dans la figure 3 sont représentés les nombres de ce tableau. On voit combien sont petites les déviations de la ligne droite pour la quantité d'électricité, nécessaire pour effectuer la contraction minimale. On voit aussi que les courbes du voltage et de l'énergie prennent la forme caractéristique demandée par la loi (1).

Pour la cœur, une tout autre sorte de muscle, on accepte ordinairement qu'il réagit à toute excitation, grande ou petite, par le maximum de contraction, mais cette supposition n'est pas fondée solidement, car suivant les expériences de M. DANILEWSKY ¹⁾ on peut produire aisément le tetanus du cœur du lapin quand on excite au moyen de la rotation lente d'une machine magnéto-électrique et suivant les expériences de M. GEWIN, dans le laboratoire de M. ZWAARDEMAKER, sur le frétillement du cœur ce mouvement commence pour une intensité constante du courant d'induction appliqué. Voici quelques nombres de M. GEWIN ²⁾.

FIG. 3.



¹⁾ Archives de Pfluger Bd. 109.

²⁾ Archiv f. Anatomie u. Physiologie. Phys. Abth. 1906 pag. 259.

Distance des bobines.	Nombre d'interruptions.	Intensité mesurée par l'électrodynamomètre.
15	11	0.219
10	12	0.281
25	26	0.281
15	15	0.225
35	110	0.250
30	72	0.273
20	29	0.229

En comparant ce tableau avec celui du pag. 6 de mes Recherches ¹⁾, trouvé au moyen de l'électrodynamomètre de GILTAY, on voit que la loi (1) vaille aussi bien pour les frémissements du cœur que pour les contractions du biceps

Dans son thèse de doctorat M. KRAMER de Breslau ²⁾ a fait des expériences pour trouver l'effet physiologique des décharges des condensateurs sur les *nerfs sensitifs*.

Je reproduis ici un de ses tableaux :

Capacité du condensatur.	Tension du courant	Quantité d'électricité.	Energie électrique.
0.1	11.5	1.15	6.61
0.05	13	0.65	4.22
0.04	14.5	0.58	4.10
0.03	16	0.48	3.84
0.025	17	0.42	3.61
0.02	19	0.38	3.61
0.015	20	0.30	3
0.01	26	0.26	3.38
0.007	31	0.22	3.36
0.005	42	0.21	4.41
0.004	48	0.19	4.61
0.003	60	0.18	5.4
0.002	82	0.16	6.7

Ainsi pour une même sensation minime la tension accroit rapidement, la quantité décroît régulièrement et l'énergie passe par une valeur minime pour une capacité de 0.015 *m F.* pré-

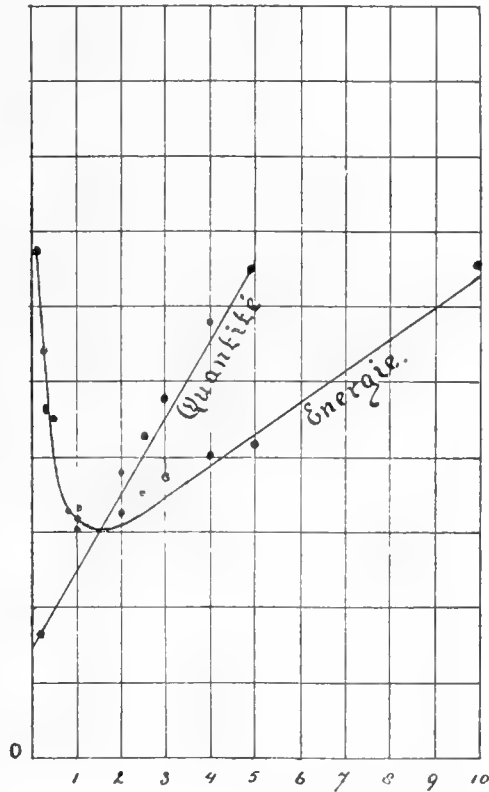
¹⁾ Arch. Teyler, Série II, Tome VI, 4^e Partie.

²⁾ Habilitationsschrift Breslau 1907.

cisement comme dans les expériences sur les nerfs moteurs et les muscles. Voyez la graphie de ce tableau dans la figure 3a.

Quand au nerf optique, il y a plusieurs expériences, qui indiquent que ce nerf suit aussi la loi (1). Comme je l'ai observé dans le § 23 de mes Recherches, cette loi exige pour l'excitation par les ondes lumineuses une fréquence optimale qui se manifeste par le fait que l'œil n'est sensible que pour certaines ondes, comprises entre les rayons rouges ($N = 390 \times 10^{12}$) et les rayons violets ($N = 760 \times 10^{12}$). Le nombre de vibrations des autres rayons est trop éloigné de la fréquence optimale, qui se trouve à peu près dans le vert, comme le prouvent les expériences délicates de M. GOTCH, le célèbre physiologiste d'Oxford ¹⁾. M. GOTCH a déterminé les variations photo-électriques qui ont lieu dans le globe de l'œil par l'influence de la lumière et trouve ainsi:

FIG 3a.



Voltage du courant photo-électrique

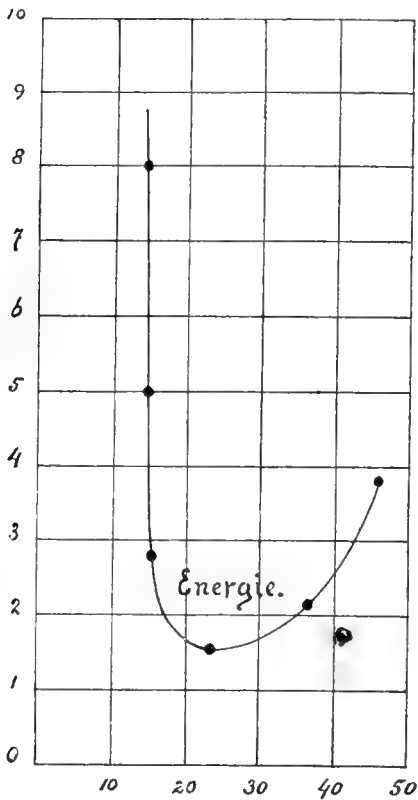
	Lumière rouge.	Lumière verte.	Lumière violette.
Moyen:	0.00038 Volt.	0.00054 Volt.	0.00024 Volt.

Ces nombres sont proportionnels à la sensibilité du nerf optique.

En 1905 M. GRIJNS, dans le laboratoire de M. ZWAARDEMAKER a fait des expériences sur la sensibilité de l'œil pour la lumière de différente durée. M. GRIJNS mesure l'énergie, nécessaire à

¹⁾ Journal of Physiology 1904, Vol. 31, pag. 25.

FIG. 4.



provoquer la perception minimale pour une durée de temps donnée et trouve des nombres dont la figure 4 est la représentation

Les abscisses donnent le temps en 10^{-4} secondes et les ordonnées l'énergie en 10^{-10} ergs.

Il se montre une valeur minimale de l'énergie pour $t = 0.0024$ seconde.

Voyez le travail de MM. GRIJNS et NOYONS dans l'Archiv für Anatomie und Physiologie, Physiologische Abtheilung 1905 S. 40.

Pour l'organe auditive il existe aussi une fréquence optimale, comme le prouvent les expériences récentes de MM. ZWAARDEMAKER et QUIX ¹⁾ dont voici un tableau :

Hauteur du son.	Nombres des vibrations.	Perceptibilité minimale.
C	65	411.5
G	98	361.0
c	130	62.7
g	196	8.3
c ₁	262	3.2
g ₁	392	8.7
c ₂	524	5.4
g ₂	784	4.7
c ₃	1048	2.8
g ₃	1568	2.5
c ₄	2096	0.4
g ₄	3136	0.3
c ₅	4192	0.6
g ₅	6272	1.0
c ₆	8384	4.2
g ₆	12544	24.8

¹⁾ Ergebnisse der Physiologie. 11^e Jahrg. pag. 441.

Ici se trouve une fréquence optimale très prononcée pour $N = 3136$ vibrations par seconde.

On peut donc constater que pour toutes sortes de nerfs et de muscles la validité de la loi (1) est prouvée.

Dans le même laboratoire de M. ZWAARDEMAKER à Utrecht M. VAN REEKUM ¹⁾ a fait des recherches sur les mouvements réflexes de la grenouille et du lapin, produits par l'excitation électrique des décharges des condensateurs et trouve la même réaction minimale pour :

Capacité du condensateur.	Voltage.	Quantité.	Energie.
0.004, <i>m F</i>	0.11	4.40	2.42
0.0013	0.11	1.43	0.79
0.00059	0.08	0.47	0.19
0.00035	0.11	0.38	0.21
0 00025	0.15	0.37	0.28
0.00015	0.21	0.31	0.33

Ainsi pour ce cas très compliqué d'action nerveuse la quantité d'électricité appliquée décroît régulièrement avec la capacité du condensateur et l'énergie électrique dépensée passe par une valeur minimale, tout comme dans tous les autres cas examinés.

On trouve à pag. 67 de la même thèse de M. VAN REEKUM les résultats d'expériences, faites sur le mouvement réflexe du pied de la grenouille après l'excitation de la peau. Aussi dans ce cas on voit l'énergie nécessaire pour un mouvement réflexe minimal, passer par une valeur minimum

§ 30. Il n'est plus nécessaire de multiplier ces exemples. Tous les tissus vivants réagissent à l'excitation électrique suivant la loi (1).

Mais non seulement que les différents tissus suivent cette loi, mais aussi les méthodes d'excitation les plus différentes conduisent à cette loi.

Les médecins p. e. appliquent trois manières différentes d'exciter et de revivifier autant que possible les nerfs et les muscles malades. Ce sont la *Franklinisation*, la *Galvanisation* et la *Faradisation*.

La Franklinisation consiste dans l'application de l'électricité de très haute tension, comme la produisent les machines électriques de CARRÉ, DE VOSS et de WIMSHURST. On excite alors par les

¹⁾ Quantitatieve-onderzoekingen over reflexen. pag. 83.

étincelles fortes, qui jaillissent directement sur le membre du malade. La loi (1) indique qu'alors l'intensité de l'excitation est déterminé par la quantité d'électricité qui passe et les expériences de MUNDT et de WERTHEIM SALOMONSON ont confirmé ce résultat de calcul, comme j'ai exposé dans le § 7 de mes Recherches.

La galvanisation est l'excitation des muscles et des nerfs par la fermeture momentanée d'un courant constant d'intensité convenable. Pour cette manière d'excitation, tout différente de la précédente, on calcule de la loi (1) que l'intensité d'excitation est proportionnelle à l'intensité du courant appliqué, un résultat confirmé expérimentalement par presque tous les médecins. M. DUBOIS DE BERNE seul a cru que parfois l'intensité de l'excitation n'est pas proportionnelle à l'intensité du courant mais à la force électromotrice mais dans § 4 de mes Recherches j'ai prouvé que cette opinion est erronée.

La Faradisation est la méthode d'excitation qui est la plus usitée. Elle consiste dans l'application d'une série de courants induits produits par la mouvement rapide de l'interrupteur d'une bobine d'induction de DU BOIS REYMOND. Pour cette sorte d'excitation on prend ordinairement comme mesure de l'intensité d'excitation la distance des bobines pour un même nombre d'interruptions. Cette distance des bobines mesure directement le coefficient d'induction mutuelle, lequel coefficient détermine à son tour le voltage maxime du courant induit. Eh bien, du calcul résulte que dans ce cas l'intensité d'excitation est proportionnelle à l'intensité maxime du courant induit, laquelle intensité est à son tour proportionnelle au voltage maxime, parce que la résistance du circuit secondaire est toujours très grande. Voyez § 3 et § 6 de mes Recherches.

Quant au traitement par les courants sinusoidaux des machines magnéto-électriques de GAIFFE ou de KOHLRAUSCH, dans ces circonstances la loi (1) indique qu'il existe toujours une fréquence optimale pour laquelle les tissus sont le plus sensible et, comme je l'ai prouvé dans le § 21 de mes „Recherches”, les expériences de M. M. D'ARSONVAL, V. KRIES, ZEYNECK, PRÉVOST ET BATELLI et d'autres montrent clairement l'existence de cette fréquence optimale: La formule exacte pour l'intensité minimale devient:

$$I_m = \frac{m}{\alpha} \left(p + \frac{\beta^2}{p} \right)$$

et parce que pour les courants de très haute fréquence la terme $\frac{\beta^2}{p}$ disparaît, on voit que dans ce cas l'intensité minimale devient proportionnelle à la fréquence, p , du courant alternatif et que la courbe de l'intensité minimale se rapproche d'une ligne droite.

Ce résultat du calcul est confirmé par les expériences de M. WERTHEIM SALOMONSON ¹⁾ avec les courants alternatifs de haute fréquence, produits par l'arc électrique chantant de DUDDLELL ²⁾.

Dans les expériences de M. WERTHEIM SALOMONSON la fréquence variait de 2449 à 187400 vibrations par seconde, embrassant ainsi une région très étendue et le résultat de cette recherche très scrupuleuse est exprimé par M. WERTHEIM SALOMONSON dans les mots suivants ³⁾: „Ich habe kein Bedenken in meinen Versuchsergebnissen eine kräftige Stütze für die Richtigkeit der HOORWEG'schen „Formel zu sehen.“ Il est vrai que M. NERNST ⁴⁾ a relevé que les courants alternatifs produits par l'arc chantant sont beaucoup trop irréguliers pour pouvoir servir à des mesures exactes, mais cet objection se rapporte seulement aux expériences de M. SIMON, mais non aux expériences de M. WERTHEIM SALOMONSON, qui se sert d'une méthode de résonance qui vraiment donne des courants sinusoidaux, car on n'emploie pas ici les courants du circuit de l'arc électrique lui même mais ceux d'un circuit secondaire, qui ne résonne que pour une seule des vibrations complexes du circuit primaire. C'est la méthode dont on se sert aussi dans l'acoustique pour produire un son simple à l'aide d'un résonateur.

Les expériences de M. EINDHOVEN ⁵⁾, qui s'étendent jusqu'à 2.29×10^5 vibrations par seconde, montrent un accroissement de l'intensité minimale plus forte que la loi (1) exige, mais dans le § 27 de mes Recherches j'ai prouvé que cet accroissement rapide avec la fréquence des oscillations électriques peut être expliqué par l'extinction rapide des oscillations usitées.

1) Archives de Pflüger Bd. 106.

2) Electrician vol 46, 1900.

3) l.c. S. 140.

4) Archives de Pflüger Bd. 117 pag 260.

5) MOERMAN THÈSE de doctorat 1901.

En 1904 de nouvelles expériences sur ce sujet sont publiées par MM. NERNST et BARRATT ¹⁾. MM. NERNST et BARRATT excitèrent le nerf moteur de la grenouille au moyen de courants alternatifs déduits d'une machine magneto-électrique de KOHLRAUSCH, donnant des courants alternatifs très réguliers. Le nombre des révolutions fut indiqué par un compteur, le voltage moyen fut mesuré par un voltmètre de HARTMANN et BRAUN et la résistance au moyen d'un pont de WHEATSTONE d'après la méthode de KOHLRAUSCH, tandis que les contractions du muscle furent observées avec un miroir. On aspirait à une exactitude de 2 à 3 %, toutefois sans y arriver toujours.

Voici les trois tableaux I, II et III dans lesquels sont réunies les résultats de ces expériences scrupuleuses.

Tableau I.

V	$w \times 10^{-3}$	i	N
0.77	686	1.13	200
1.42	803	1.77	550
1.44	817	1.76	632
1.65	817	2.02	750

Tableau II.

0.82	551	1.49	185
1.57	785	2.00	448
1.50	551	2.72	545
1.31	551	2.38	641
1.78	551	3.23	747
2.10	551	3.81	1537

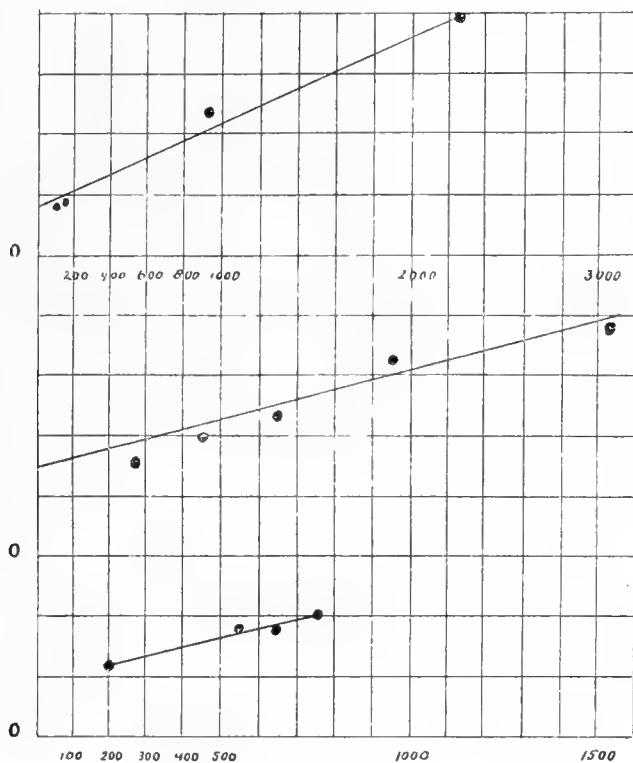
Tableau III.

0.66	810	0.81	105
0.66	751	0.88	136
1.68	779	2.16	785
1.68	699	2.41	960
2.24	582	3.85	2230

¹⁾ Zeitschr. für Electrotherapie Bd. 6.

J'ai tracé les résultats dans les trois graphies de la figure 5, et l'on voit clairement que dans tous les trois tableaux les points d'observation se rangent sur une ligne droite. Dans cette figure les abscisses sont les nombres des oscillations du courant alternatif et les ordonnates la valeur de l'intensité moyenne qui produit la contraction minimale. Les expériences de MM. NERNST et BARRATT confirment ainsi d'une manière inéquivoque la loi que j'ai donnée.

FIG. 5.



En 1907 il est paru dans les Archives de Pflüger ¹⁾ une nouvelle recherche très étendue sur le même sujet par M. REISS, qui comme celle de M. ZEYNEK se rapporte principalement au sens du toucher.

M. REISS détermine par des mesures scrupuleuses l'amplitude ou l'intensité maximale du courant alternatif qui produit un effet minime sur les nerfs sensitifs du doigt de l'observateur. Les expériences sont faites avec toutes les précautions nécessaires dans ces expériences difficiles.

¹⁾ Arch. de Pflug. Bd. 117.

Voici une des séries de M REISS ¹⁾

N	I trouvée.	I' calculée.	Δ	%
460	0.48	0.49	-0.01	2
760	0.51	0.57	-0.06	10
940	0.545	0.61	-0.07	11
1120	0.673	0.66	+0.01	1
1410	0.730	0.73	0	0
2040	0.955	0.88	+0.07	8
2700	1.082	1.08	0	0
3570	1.260	1.28	+0.02	2

La formule générale déduite de la loi (1) peut être représentée par :

$$I' = a + bN + \frac{c}{N} \text{ } ^2)$$

qui pour des valeurs très grandes de N se réduit à :

$$I' = a + bN.$$

C'est cette formule qui a servi à calculer les valeurs de I' dans le tableau, en prenant

$$a = 0.38$$

et

$$b = \frac{1}{4000}.$$

1) l. c. pg. 592.

2) Car en posant :

$$I' = A \sin pt + B \cos pt$$

on trouve pour l'effet minime m

$$Ap + B\beta = \frac{m}{a}(p^2 + \beta^2)$$

ou

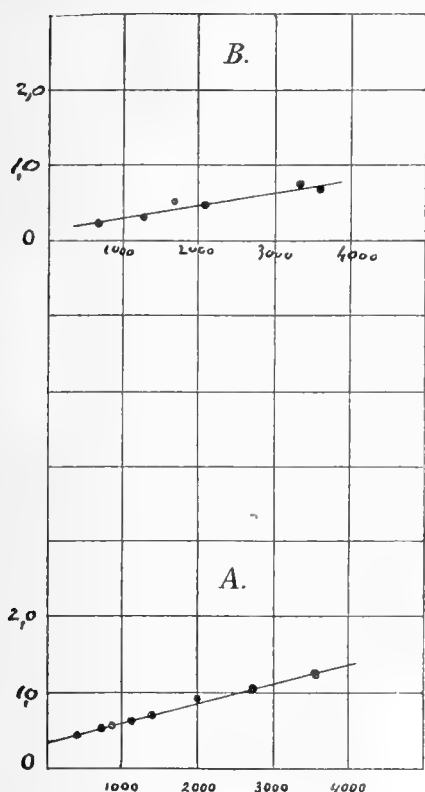
$$A = \frac{m}{a} \left(p + \frac{\beta^2}{p} - \beta \times \frac{B}{A} \right)$$

où

$$p = 2 \pi N,$$

et A = l'amplitude ou l'intensité maximale du courant alternatif.

FIG. 6.



On voit que les déviations, Δ du calcul et de l'expérience sont très petites, ce qui prouve l'exactitude de la loi (1).

Dans la figure (6) *A* est représenté la graphie de ce tableau. On voit que tous les huit points d'observation se rangent dans une ligne droite.

Dans la figure (6) *B* est représenté la graphie d'une autre série d'observations fait, par M. REISS sur les contractions minimales du muscle curarisé de la grenouille.

Les six points d'observation se trouvent tous sur une ligne droite. Cette série d'observations est réunie dans le tableau suivant ¹⁾:

<i>N</i>	<i>I</i> trouvé.	<i>I'</i> calculé.	Δ	%
750	0.28	0.28	0	0
1330	0.37	0.39	- 0.02	5
1740	0.51	0.46	+ 0.05	10
2140	0.51	0.53	- 0.02	4
3430	0.80	0.77	+ 0.03	14
3640	0.78	0.80	- 0.02	3

Les valeurs de *I'* sont calculées avec la formule:

$$I' = 0.15 + \frac{18}{10^5} N.$$

Pour les fréquences très petites M. REISS trouve les nombres suivants ²⁾.

1) REISS l. c. pag. 594.

2) REISS l. c. pag. 595.

N	I	I'	Δ	%
	trouvé	calculé		
7	0.23	0.24	— 0.01	4
12	0.24	0.23	+ 0.01	4
14	0.25	0.24	+ 0.01	4
17	0.26	0.25	+ 0.01	4
23	0.27	0.27	0	0
30	0.32	0.29	+ 0.03	9
36	0.30	0.33	— 0.03	10
38	0.32	0.34	— 0.02	9

Les valeurs d' I' sont calculées après la formule:

$$I' = 0.14 + 0.005 N + \frac{0.43}{N} \quad 1).$$

L'accord de l'observation et du calcul est, comme on voit, assez bon, ce qui prouve qu' aussi pour ce cas les expériences de M. REISS confirment la loi (1).

La même loi explique toutes les phénomènes si intéressantes qui se manifestent dans les expériences de MM. VON KRIES, VON FLEISCHL, PLAVEC et d'autres sur l'excitation par la fermeture lente d'un courant constant. (*Zeitreize*). Pour cette sorte d'excitation l'intensité minime doit être autant plus grande que le courant prend un temps plus long pour arriver à sa valeur constante c. a. d. que la vitesse d'accroissement est plus petite

J'ai traité cette mode d'excitation dans les § 6 et 7 de mes Recherches et prouvé alors, que c'est la seule mode d'excitation, qui suit l'ancienne loi de DU BOIS-REYMOND

Récemment M. KEITH-LUCAS ²⁾ a fait des expériences nouvelles de cette sorte avec toutes les précautions de la physiologie moderne. M. KEITH-LUCAS, tout comme M. VON KRIES, détermine la relation entre l'intensité minime pour la fermeture momentanée, i_m , et l'intensité minime, i_s , nécessaire pour la fermeture lente dans le temps. θ , et désigne le quotient $\frac{i_s}{i_m}$ par le terme: „the relative current-strength”; alors il divise ce quotient par le temps d'excitation θ , et nomme l'expression, calculée ainsi: „the relative

1) Cette formule indique $N = 12$ comme la fréquence optimale.

2) Journal of Physiology 1907. Vol. 36.

current-shength reached in one second". Voici le resultat de quelques expériences faites sur le nerf sciatique du crapeau.

Expérience.	Relative current-shength, reached in one second.
1	44
1a	43
2	55
2a	52
3	46
4	52
5a	39
6	40
7	41
7a	44
7b	50
8	51
	46
Moyen . . .	46

Ainsi, toutes les expériences donnent une valeur assez bien constante pour l'expression calculée. d'Après la loi (1) le quotient $\frac{i_s}{i_m}$ est égale à $\beta\theta$: ainsi l'expression calculée par M. KEITH LUCAS devient $\frac{\beta\theta}{\theta} = \beta$ et la constance de cette expression confirme de nouveau la loi (1).

M. KEITH LUCAS a aussi fait des expériences remarquables dans lesquelles deux excitations d'un courant constant se suivirent dans un temps très court et variable.

Le nerf sciatique de la grenouille fut excité par un courant galvanique constant que l'on interrompait pendant un temps très court. On trouva alors que le courant, qui succédait à la rupture, devait être plus fort qu'auparavant pour donner la contraction minime et bien autant plus fort que la durée de l'interruption avait été plus courte; en multipliant alors le temps de l'interruption par le voltage minime et aussi avec le carré de ce voltage on trouva des nombres tout-à-fait analogues à ceux trouvés avec l'excitation par des courants de très courte durée:

Durée de l'interruption		Voltage		
t		V	tV	tV^2
0	sec.	0.092		
0.017		0.140	2.38	33.32
0.0087		0.194	1.69	32.7
0.0026		0.567	1.47	83.35

Durée de l'interruption		Voltage		
t		V	tV	tV^2
0	sec.	0.077		
0.017		0.099	1.68	16.8
0.0087		0.123	1.07	13.2
0.0052		0.196	1.02	19.6
0.0024		0.384	1.00	38.4

Dans les deux expériences le Voltage V accroit rapidement quand le temps de l'interruption diminue et dans le même cas le produit tV décroît régulièrement tandis que le produit tV^2 passe par une valeur minimale, tout comme dans les expériences avec les courants de très courte durée. Mais la grande différence c'est que maintenant les produits tV et tV^2 ne représentent plus la quantité d'électricité et l'énergie électrique mais sont dénués de tout sens.

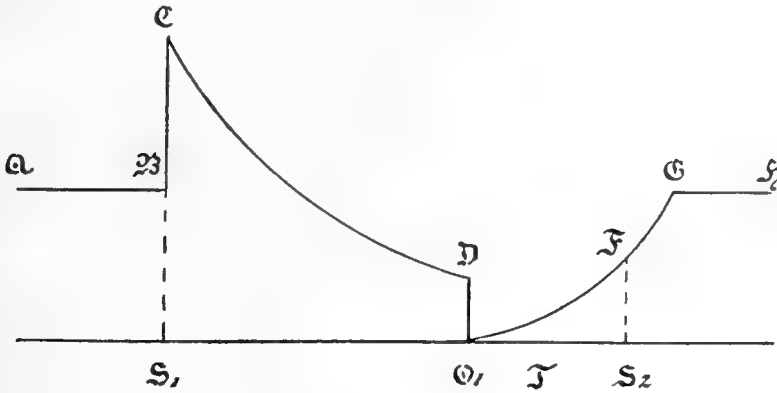
J'ai trouvé l'explication de ces expériences si intéressantes dans un changement de la sensibilité du préparat, causé par l'interruption du courant.

On sait que M. PFLÜGER, le célèbre physiologiste de BONN, dans son oeuvre classique sur „l'électrotonus" a prouvé que pendant le passage du courant constant le côté de la cathode montre une sensibilité plus grande tandis qu'à l'anode la sensibilité est diminué. Mais on sait aussi que directement après l'ouverture du courant la sensibilité à la cathode décroît rapidement. BIEDERMANN ¹⁾ exprime ce fait dans les mots suivants: „Also bei der „Schliessung eines Kettstromes wirkt die Kathode erregend, „nach der Oeffnung aber hemmend." Ce changement de la sensibilité du nerf après l'ouverture du courant se rétablit plus ou moins rapidement et bientôt la sensibilité reprend sa valeur normale.

¹⁾ Electro-physiologie, S. 561.

Ainsi, quand la sensibilité normale du préparat est représenté par la droite $ABGH$, fig. 7, la fermeture du courant par le point S_1 et l'ouverture du même courant par le point O_1 cette sensibilité se change dans la courbe $ABCD O_1 FGH$, de sorte qu'une seconde fermeture en S_2 excite le préparat au moment que la sensibilité $S_2 F$ est plus petite que la valeur normale. $S_2 F$ est autant plus

FIG. 7.



petite, que $O_1 S_2$, qui représente la durée de l'interruption, est plus petite. En représentant la sensibilité normale par α_0 et la sensibilité en S_2 par α , on peut écrire:

$$\alpha = \alpha_0 (1 - e^{-\delta T})$$

où T représente la durée de l'interruption. La loi (1) devient alors:

$$\eta = \alpha_0 (1 - e^{-\delta T}) \int_0^{\omega} i e^{-\beta t} dt$$

et i peut être représenté par la formule:

$$i = I_0 (i - e^{-\gamma t})$$

où I_0 est l'intensité du courant constant et γ la rapidité très grande avec laquelle cette intensité accroit à sa valeur constante.

Alors l'excitation totale devient:

$$\eta = \alpha_0 I_0 (1 - e^{-\delta T}) \times \frac{i}{\beta (\beta + \gamma)}$$

ce qui donne pour des valeurs de γ très grande:

$$\eta = \frac{\alpha_0}{\beta} I_0 (1 - e^{-\delta T}).$$

Pour la contraction minimale m , l'Intensité I_m devient :

$$I_m = \frac{\beta}{\alpha_0} \cdot \frac{m}{1 - e^{-\delta T}}$$

On retrouve ainsi la même formule, qui donne l'intensité minimale pour des excitations de courte durée, comme dans les expériences de MM. WEISS et LA PICQUE, pour lesquelles j'ai trouvé la formule :

$$I_m = \frac{\beta}{\alpha_0} \cdot \frac{m}{1 - e^{-\beta \Theta}}$$

La seule différence s'est que Θ désigne la durée de l'onde électrique et que T signifie la durée de l'interruption du courant constant. Le coefficient δ est un tout autre coefficient que β , car tandis que β indique la vitesse avec laquelle le nerf perd sa sensibilité pendant le passage du courant, δ représente la vitesse avec laquelle la sensibilité diminuée accroit à sa valeur normale après l'ouverture du courant.

C'est pourquoi j'ai nommé β le coefficient d'extinction et δ le coefficient de rétablissement.

La valeur de ce coefficient δ se fait calculer des expériences de M. KEITH LUCAS citées plus haut. On trouve alors de trois séries d'expériences faites sur le nerf sciatique de la grenouille.

$$\delta = 66$$

$$\delta = 77$$

$$\delta = 68$$

$$\text{Moyen . . } \delta \equiv 70$$

§ 31. Quoique les paragraphes précédentes contiennent une multitude de faits, qui trouvent tous leur explication dans la loi (1), il en est loin que toutes les physiologistes ont accepté cette loi comme la loi générale. Partiellement cela trouve son explication dans la forme trop mathématique de cette loi, de sorte que le vrai sens échappe à plusieurs personnes. Une forme plus simple aurait certainement facilité beaucoup l'emploi général.

C'est pourquoi plusieurs médecins français ont applaudi chaleureusement la loi si simple de M. WEISS.

$$Q = a + b t \dots \dots \dots (3)$$

où: t represent la durée de l'excitation et Q la quantité d'électricité capable à produire la contraction minime.

Mais cette formule donne seulement des résultats exacts pour les expériences avec des ondes électriques de très courte durée et ne peut jamais expliquer les expériences de MM. v. KRIES, v. FLEISCHEL, et d'autres, faites par la fermeture lente d'un courant constant (*Zeitreize*) La loi de WEISS a donc la même caractère que ma formule pour l'excitation par les charges ou décharges des condensateurs:

$$P = aR + \frac{b}{C}$$

et ne peut pas prétendre au nom de loi générale.

Une autre loi plus importante, c'est celle donnée par M NERNST, le célèbre physicien de BERLIN, dans les „Göttinger Nachrichte Math.-Phys. Klasse 1899. Heft 1 S. 404” et développée plus amplement dans le „Zeitschrift für Electrotherapie, 1904 B 6. S 254 et surtout dans le travail récent, publié dans les Archives de Pflüger Bd. 122. April 1908.

M. NERNST a été le premier à indiquer quelle rôle importante doit jouer dans tout tissus vivant un changement de concentration des solutions, qui se trouvent dans les tissus ou qui les environnent. d'Après les vues scientifiques de nos jours sur la conductibilité des électrolytes, le courant galvanique ne peut produire aucun autre changement dans les tissus organiques qu'un mouvement des Ions, c. à d un changement de concentration des solutions, qui se trouvent dans les tissus. C'est pourquoi M. NERNST attribue tout effect physiologique du courant galvanique à un tel changement de concentration

J'ai toujours grandement applaudi ce sentence qui nous indique directement le vrai chemin pour arriver à une théorie rationelle de l'excitation électrique M. NERNST prend ici le point de vue que moi-même j'ai défendu si longtemps, c.-à-d. qu'il faut toujours chercher pour tout phénomène physiologique une explication basée sur les lois connues de la physique ou de la chemie. Une théorie purement physiologique n'explique rien.

C'est aussi dans ce chemin que marche évidemment la physiologie moderne.

Ainsi le courant propre des muscles et des nerfs est aujourd'hui expliqué par la différence de concentration des liquides de la

partie détériorée et de la partie indétériorée du même organe. Les expériences de M. OKER BLOM ¹⁾, de BERNSTEIN ²⁾ et de plusieurs autres apportent un grand appui à cette hypothèse.

Aussi MM. BERNSTEIN et TSCHERMAK ³⁾ ont prouvé que l'organe électrique du „Torpedo”, produit des courants électriques qui ont toute la caractère d'un courant de concentration. Pour cette sorte de courants M. NERNST a trouvé la formule bien connue :

$$\pi = KT \cdot \frac{u - v}{u + v} \log \frac{c_1}{c_2} .$$

ou: π est la force electromotrice
 T la temperature absolue = 273 + t
 u et v la vitesse des ions
 c_1 et c_2 la concentration des deux solutions.

La force électromotrice est donc ici proportionnelle à la température absolue et M. BERNSTEIN a trouvé par des mesures délicates que non seulement pour les courants du Torpedo mais aussi pour les courants propres des nerfs et des muscles cette proportionnalité existe assez bien, quand on prend en considération tous les phénomènes complexes, influençant de cette sorte d'expériences

M. NERNST applique maintenant cette théorie à l'excitation par les courants alternatifs. Dans ce cas les changements de concentration se changent suivant la direction du courant et la différence de concentration accroit jusqu'à produire l'effet physiologique.

Il est possible de calculer le changement de concentration, en considérant la rôle caractéristique que jouent ici les membranes semi-perméables. Ces membranes empêchent la diffusion dans un seul sens et c'est justement par cette propriété qu'elles produisent des différences de concentration permanentes. Pour cette raison M. NERNST cherche l'origine de toute excitation à la surface de ces membranes protoplasmiques qui se trouvent dans chaque tissu.

Ainsi, quand nous prenons un courant alternatif dont l'intensité est représentée par la formule

$$i = a \sin p t \dots\dots\dots (a)$$

1) Archives de Pflüger. Bd. 84.

2) Archives de Pflüger. Bd. 112.

3) Sitz. Ber. Preuss. Akademie v. Wissensch. Februar 1904.

où: a et l'amplitude ou l'intensité maximale
 et $p = 2\pi N$ la période du courant alternatif,
 le courant dans le temps dt transporte la quantité de sel $ea \sin pt dt$,
 où e est l'équivalent électrochimique du sel.

Cette quantité de sel doit être emporté dans le même temps,
 par la diffusion, de sorte que pour $x = 0$:

$$e a \sin p t = k \left(\frac{dc}{dx} \right)_0 \dots \dots \dots (b)$$

ou k est le coefficient de diffusion et c la concentration temporaire de la solution.

A une distance considérable de la membrane la concentration reste constante, c_0 .

Ainsi pour: $x = \omega$ $c = c_0$.

De plus pour toutes les parties de la solution vaut l'équation connue de la diffusion

$$\frac{dc}{dt} = k \frac{d^2c}{dx^2} \dots \dots \dots (c)$$

qui exprime que pour chaque élément de volume l'accroissement de la concentration avec le temps est égal à la quantité de sel qui passe par la surface postérieure de l'élément plus que par la surface antérieure

M. NERNST accepte maintenant que toutefois que le changement de concentration prend une valeur définie, A , l'excitation se montre, de sorte qu'on a pour la contraction minimale:

$$(c - c_0) > A \dots \dots \dots (d)$$

Il faut donc intégrer l'équation différentielle (c) avec les conditions de limite:

pour $t = 0$	$c = c_0$
„ $x = \omega$	$c = c_0$
„ $x = 0$	$\frac{dc}{dx} = \frac{ei}{k}$

En différentiant l'équation (c) par rapport à x et posant:

$$\frac{dm}{dx} = m \dots \dots \dots (e)$$

on trouve:

$$\frac{dm}{dt} = k \frac{d^2m}{dx^2} \dots \dots \dots (f)$$

avec les conditions de limite :

$$\begin{aligned} \text{pour } t = 0 & \quad m = 0 \\ \text{,, } x = \omega & \quad m = 0 \\ \text{,, } x = 0 & \quad m = m_0 \end{aligned}$$

L'équation (f) est la même dont FOURIER a donné diverses solutions dans son traité classique sur la chaleur.

Ainsi on trouve m en fonction de x et t et alors par l'équation (e)

$$\begin{aligned} c_0 &= c + \int_x^\omega m \, dx \\ c &= c_0 + k \int_0^t \frac{dm}{dx} dt \dots \dots \dots (g) \end{aligned}$$

En posant dans l'équation (g) $x = 0$ et substituant dans l'équation (d) on trouve-la solution demandée.

Retournons maintenant à l'action du courant alternatif simple, indiqué par la formule (a).

L'intégration de l'équation (f) donne :

$$m = \frac{ea}{k} e^{-x \sqrt{\frac{p}{2k}}} \sin \left\{ pt - x \sqrt{\frac{p}{2k}} \right\}$$

d'où :

$$\frac{dm}{dx} = -ea \sqrt{\frac{p}{k^3}} e^{-x \sqrt{\frac{p}{2k}}} \sin \left(pt - x \sqrt{\frac{p}{2k}} + \frac{\pi}{4} \right)$$

et

$$\int_0^t \frac{dm}{dx} dt = \frac{ea}{k \sqrt{pk}} e^{-x \sqrt{\frac{p}{2k}}} \cos \left(pt - x \sqrt{\frac{p}{2k}} + \frac{\pi}{4} \right)$$

ou suivant l'équation (g)

$$c = c_0 + e^{-x \sqrt{\frac{k}{2k}}} \cos \left(pt - x \sqrt{\frac{p}{2k}} + \frac{\pi}{4} \right)$$

et alors l'équation (d) se réduit à :

$$\frac{ea}{\sqrt{pk}} > A.$$

ou

$$\frac{a}{\sqrt{p}} = \frac{a'}{\sqrt{p'}} \dots \dots \dots (h)$$

Ainsi M. NERNST trouve que pour l'excitation minime par les courants alternatifs, l'amplitude a ou l'intensité maximale du courant doit être proportionnelle à la racine carrée de la période p ou du nombre des oscillations N .

Cette loi est connue sous le nom de *la loi de la racine carrée* et est maintenant défendu par M. NERNST avec toute la force de son grand talent.

d'Abord M. NERNST a appliqué cette loi seulement aux courants alternatifs mais plus tard il l'a étendu à toute sorte d'excitation de très courte durée t (*Momentanreize*)

Pour un courant constant d'intensité I il faut que :

$$m_o = \frac{e I}{k} = \text{constant}$$

et pour satisfaire à cette condition la solution de l'équation (f) doit être tout autre.

Il faut maintenant poser :

$$m = \frac{m_o}{\sqrt{\pi}} \int_{\eta}^{\infty} e^{-x^2} dx$$

où :

$$\eta = \frac{x}{2 \sqrt{k t}}$$

et par les propriétés bien connues de l'intégrale de la probabilité :

$$\int e^{-x^2} dx$$

on trouve alors pour $x = 0$

$$c_o - c = e I \sqrt{\frac{t}{k \pi}} > A.$$

Ainsi pour cette sorte d'excitation la théorie de NERNST conduit à la formule :

$$I \sqrt{t} = I' \sqrt{t'} \dots \dots \dots (i)$$

L'intensité minimale doit être alors *inversement proportionnelle à la racine carrée de la durée du courant*

Encore plus tard ¹⁾ M. EUCKEN, un disciple de M. NERNST, a traité de la même manière le cas que l'excitation est due aux décharges des condensateurs et trouve qu'alors l'effet physiologique est *proportionnelle à la racine carrée de l'énergie électrique dépensée.*

M. NERNST ²⁾ traite aussi le cas de l'excitation par des courants alternatifs, qui ne sont pas des vibrations sinusoidales pures.

1) Archives de Pflüger. 1908. Bd.

2) l. c. pag. 286.

Alors l'intensité de courant doit être représentée par la formule :

$$i = a_1 \cos p t + a_2 \cos 2 p t + \text{etc.}$$

et la solution de l'équation (f) donne :

$$c = c_0 + \frac{e a_1}{\sqrt{p k}} \left\{ \sin \left(p t + \frac{\pi}{4} \right) + \frac{a_2}{a_1} \sin \left(2 p t + \frac{\pi}{4} \right) + \text{etc.} \right\}$$

tandis que l'intensité moyenne, comme elle est mesurée par l'électrodynamomètre, devient :

$$I_m = \sqrt{a_1^2 + a_2^2 + \text{etc.}} = a_1 \sqrt{1 + \left(\frac{a_2}{a_1} \right)^2 + \text{etc.}}$$

De ces formules on peut déduire qu'aussi pour les courants alternatifs composés les différences de la concentration seront proportionnelle à la racine carrée des fréquences, pourvu que le rapport des périodes des vibrations élémentaires à celle de la vibration principale reste constant

Toutes ces déductions conduisent donc à la même loi : *la loi des racines carrées*. Mais il y a une restriction.

Evidemment l'effet physiologique ne peut pas augmenter indéfiniment avec la durée du courant car alors tout courant, quelque faible qu'il fut, effectuerait une excitation maximale si l'on prolongeait seulement la durée de courant, ce qui est contraire à toute expérience; d'où il suit que les courants de longue durée ont toujours une action physiologique plus faible que la loi exige.

Pour expliquer ce fait, M. NERNST accepte qu'il y a dans tous les tissus vivants une sorte *d'adaptation, d'accommodation*, peut-être liée à un procès chimique dans les membranes protoplasmiques, qui affaiblit l'effet physiologique.

Cette supposition n'est plus qu'une hypothèse vague, nécessaire pour expliquer pourquoi plusieurs phénomènes ne sont pas en accord avec la loi de la racine carrée

Je crois que cette hypothèse est le point faible du travail de M. NERNST. Il est très facile d'attribuer toute déviation de la théorie à une sorte *d'accommodation*, mais chacun comprend que la valeur de la théorie en est considérablement affaiblie.

Pour cette raison aussi M. NERNST applique seulement cette loi aux courants alternatifs de haute fréquence, aux ondes électriques de très courte durée et aux décharges des condensateurs, en un

mot, aux *excitations momentanées*, où *l'accommodation* ne joue qu'une rôle insignifiante.

Dans la seconde partie de son travail M. NERNST applique maintenant la loi des racines carrées aux résultats des expériences nombreuses qui sont arrivées à sa connaissance. Ici sont reproduits tous les résultats trouvés par MM. v. KRIES, ZEYNEK, NERNST et BARRETT, REISS avec les courants alternatifs et par M. M. WEISS et LA PICQUE avec des ondes électriques de très courte durée. Dans les tableaux I—XVIII on trouve tous les nombres trouvés, à côté de ceux calculés d'après la loi des racines carrées. Il semble exister une harmonie parfaite et M. NERNST s'écrie avec un enthousiasme compréhensible: Jamais une loi physiologique n'est constatée si parfaitement par l'expérience.

Mais les expériences I—XVIII sont précisément les mêmes que j'ai discuté moi-même dans les § 29 et 30 de ce mémoire et dont j'ai prouvé qu'elles sont en accord avec une tout autre loi. Comment est-il possible que les mêmes expériences s'accordent avec deux lois si différentes?

Pour l'application des courants alternatifs j'ai indiqué que ma loi exige une fréquence optimale, pour laquelle les tissus sont le plus sensibles. D'après la loi de NERNST cette fréquence optimale n'existe pas. Ici donc la différence entre les deux lois est si grande que l'une ne peut pas exister à côté de l'autre. Je ne puis expliquer cette contreverse, que d'une seule manière, *c'est que dans le voisinage d'une valeur minimale une fonction ne change que très lentement.*

Il est connu que la longueur des jours ne se change en été, dans le voisinage du solstice, que de quelques minutes dans trois semaines: dans notre latitude la levée du soleil de 1 Juin jusqu'à 4 Juillet ne diffère que d'une seule minute. Un habitant des tropiques, accoutumé à une levée du soleil constante, en visitant en été PARIS, pourrait donc de bonne foi écrire à ses amis: Ici, dans ce pays heureux, le soleil se lève chaque jour à trois heures et demie. De la même manière, en opérant seulement dans le voisinage de la fréquence minimale, on peut composer de bonne foi, un tableau d'expériences faites avec les courants alternatifs, qui satisfait assez bien la loi de NERNST.

Toutefois il est remarquable que ni M.M. NERNST et BARRATT, ni M. REISS ont découvert une trace de cette fréquence minimale

qui se manifeste si clairement dans toute les autres expériences, *y comprises celles de MM. v. KRIES et ZEYNEK.*

M. v. KRIES ne donne point des nombres, seulement des courbes et des 15 courbes, qui se trouvent dans son travail ¹⁾, il y a 14 qui montrent cette fréquence optimale.

Quant à M. ZEYNEK, voici une partie d'un tableau, donné dans son travail ¹⁾, qui indique aussi d'une manière évidente l'existence de la fréquence minimale:

Pour un courant de période Zéro,	$I_m = 70$
" " " très lente	$I_m = 5 - 6$
" " " plus fréquent	$I_m = 100 - 117$
" " " de haute fréquence	$I_m = 5000.$

Une autre remarque peut contribuer à éclairer la controverse citée. Les résultats trouvés par M.M. NERNST ET BARRATT et par M. REISS peuvent toujours être représentés par des droites, comme l'exige aussi ma loi. Mais la loi de NERNST est représentée par une parabole et l'on sait qu'une grande partie de chaque parabole se confond aisément avec une droite. Il est vrai que la figure 3 du travail de M. NERNST montre une parabole complète, mais cette figure n'est pas la représentation d'une seule série d'observations faites sur le même préparat, mais cette figure est le produit d'une superposition de plusieurs expériences différentes faites avec des instruments différents sur des préparats différents: donc une superposition qui n'est pas permise.

Quant aux expériences de M.M. WEISS et LA PICQUE on y peut faire la même observation. d'Après la théorie de NERNST, il faut que pour des excitations minimales le produit

$$i \sqrt{t}$$

reste constant.

Mais pour toutes ces expériences j'ai prouvé plus haut par des nombres et des courbes, que l'expression, $i^2 t$, qui en est la carrée exacte, ne reste point constant mais s'approche d'une valeur minimale très prononcée.

C'est donc de nouveau la présence de cette valeur minimum qui a conduit M. NERNST dans l'erreur de conclure à une valeur constante de l'expression $i \sqrt{t}$. Cette constance ne se montre que

¹⁾ l. c. pag. 95.

dans le voisinage de la valeur minime, comme on voit clairement, quand on observe attentivement tous les tableaux de M. NERNST.

Voici p.c. le tableau IX de NERNST, tiré des expériences de M. WEISS.

t	i	it	$i\sqrt{t}$	i^2t
6	147	86.2	360	129.7
8	124	99.2	351	123.0
10	110	110.0	349	121.0
12	94	112.8	326	106.0
16	81	129.6	324	105
20	73	146.0	326	106.6
30	62	186.0	340	115.3
40	57	228.0	361	130

Si l'on ne sait pas que l'énergie $i^2 t$ doit montrer une valeur minime, on peut accepter la constance du produit $i\sqrt{t}$, mais une observation plus attentive nous fait découvrir aisément la valeur minimale pour $t=16$ et prouve que cette série de M. WEISS est en parfait accord avec les autres expériences à courte durée, savoir que pour une durée de plus en plus petite, l'intensité accroit rapidement, que la quantité d'électricité décroît régulièrement et que l'énergie électrique passe par une valeur minimale

Le tableau XVI de NERNST, tiré des expériences de M. LA PICQUE donne lieu aux mêmes observations.

t	i	it	$i\sqrt{t}$	i^2t
0.33	175	57.7	101	101
0.66	115	75.9	93	87.3
1	91	91	91	82.8
1.5	96	114	93	86.6
2.0	68	136	97	92.4
2.5	64	160	101	102.4
3.0	61	183	106	116.6

Pour éliminer tout doute, je reproduis ici encore une toute autre série d'observations faites par M. KEITH LUCAS¹⁾.

¹⁾ Journal of Physiology, 1908, Dec. 15, pag. 475.

t	i	it	$i\sqrt{t}$	i^2t
0.019	0.18	0.00340	279	615.6
0.010	0.20	0.00200	200	400
0.007	0.23	0.00160	193	370.3
0.0052	0.26	0.00135	187	351.5
0.0035	0.31	0.00108	184	336.3
0.0017	0.44	0.00075	181	329.1
0.00087	0.66	0.00057	195	379.0

Si l'on prend ici les valeurs de t dans le voisinage de la valeur minimale, on trouve pour les valeurs de $i\sqrt{t}$ successivement 187, 184, 181 et 195, c. à d. des valeurs assez bien constantes, mais en continuant la série plus loin on trouve aussi une valeur de 279 qui dévie considérablement du moyen des autres valeurs 187.

Je crois maintenant avoir prouvé clairement, que M. NERNST en proclamant la constance du produit $i\sqrt{t}$ s'est trompé de la même manière que le visiteur de PARIS sur la levée du soleil.

Depuis que M. EUCKEN a réussi dans la solution de l'équation (f) pour le cas des décharges d'un condensateur. M. NERNST accepte aussi pour cette sorte d'excitation électrique la loi des racines carrées. L'excitation minime est alors proportionnelle à la racine carrée de l'énergie électrique, soit $\sqrt{CP^2}$.

Pour cette sorte d'excitation il existe une foule d'observations pour contrôler ce résultat, savoir les expériences de M. DUBOIS de Berne de M. ZANIETOWSKY, de moi-même, de M. M. CLUSET, WEISS et d'autres et surtout la grande série d'expériences de M. HERMANN, citée plus haut

Eh bien, dans toutes ces expériences nombreuses, sans aucune exception, l'énergie ne reste point constantée mais se rapproche d'une valeur minime comme j'ai découvert en 1891.

Dans les expériences de M. KRAMER citées plus haut, l'énergie électrique nécessaire à produire la perception minime, varie de 3 à 6.7 et dans toutes les 15 séries d'expériences de M. HERMANN cette énergie varie énormément, savoir de 1024 à 18278, de 1245 à 24549, de 681 à 20693 et même de 2710 à 108803, c. a. d. d'une valeur petite jusqu'à une valeur plus que 40 fois plus grande.

Est il permis, je demande, vis à vis ces faits de considérer toutes ces déviations si évidentes comme l'effet d'une certaine accommodation obscure?

Malgré la grande autorité de M. NERNST, je ne crois pas que

les physiologistes et les médecins accepteront aisément cette hypothèse!

Cependant la considération sur laquelle repose la théorie de NERNST mérite toute notre attention. Le courant électrique produit en effet nul autre changement qu'un changement de concentration. Pourquoi donc cette principe si claire conduit elle à une loi qui n'est pas en accord avec les faits?

J'en ai cherché la cause dans la supposition de M. NERNST qu'un changement de concentration doit surpasser une certaine limite pour être capable d'exciter; donc dans la thèse:

$$(c - c_0) > A.$$

Cette supposition est conforme aux vues de plusieurs physiologistes, entre autres de M. HERMANN, mais elle est contraire au fait constaté par M. ENGELMANN ¹⁾, qu'une série d'excitations subminimes, qui n'excitent pas pour elles seules, peut produire une contraction visible par la superposition de leurs effets physiologiques. Ce fait n'est pas admis dans la théorie de NERNST, quoiqu'il est observé non seulement par M. ENGELMANN mais aussi par plusieurs autres physiologistes et même dans le dernier temps, en 1908, il a paru un travail très étendu de M. STEINACH ²⁾, dans lequel cet auteur proclame cette superposition des excitations, pour elles-mêmes inefficaces, comme un phénomène général de la vie.

Non seulement pour les nerfs et les muscles des différents animaux mais aussi pour les infusoires et pour les plantes sensibles M. STEINACH prouve par des expériences minutieuses l'efficacité de cette superposition d'excitations consécutives.

Il faut donc, comme DU BOIS—REYMOND lui-même a déjà indiqué, distinguer entre l'excitation élémentaire ϵ et l'excitation totale η qui est la somme de toutes les excitations élémentaires consécutives, ainsi:

$$\eta = \int \epsilon dt.$$

De plus, M. ENGELMANN dans le même travail sur l'excitation de l'urètre du lapin a démontré que chaque excitation élemen-

1) Archives de Pflüger, Bd. 3, pag. 281.

2) Archives Pflüger, Bd. 125.

taire suivante est plus petite que l'excitation précédente: qu'il y a donc dans chaque excitation quelque chose qui l'épuise

Le même fait est prouvé par plusieurs autres physiologistes comme WEDENSKI, GOTCH ¹⁾ et d'autres et tout récemment M. SAMOILOFF ²⁾ a constaté par des expériences différentes:

„So fort nach dem Reiz entwickelt sich eine bloss ein Tausendstel „Secunde dauernde refractäre Periode“.

Tous ces faits sont en parfait accord avec la loi (1) qu'on peut écrire ainsi:

$$\eta = \int \varepsilon e^{-\beta t} dt$$

où β représente le coefficient d'extinction de la sensibilité originelle.

On peut maintenant combiner ces deux faits bien constatés avec la théorie de NERNST, en posant au lieu de:

$$(c - c_0) > A;$$

$$\varepsilon = \alpha \frac{dc}{dt}$$

et

$$\eta = \int \varepsilon e^{-\beta t} dt.$$

De cette manière on a donné en même temps une forme plus précise à ce que M. NERNST nomme: *l'accommodation*.

Alors on trouve à l'aide des propriétés connues de l'intégral de la probabilité:

pour l'excitation par des ondes électriques de très courte durée:

$$\eta = \alpha i \sqrt{t}$$

Pour les décharges des condensateurs:

$$\eta = \frac{\alpha i}{\sqrt{\left(\beta + \frac{1}{CR}\right)}}$$

Pour les courants alternatifs

$$\eta = \alpha i e^{-\frac{\beta}{KN}} \sqrt{2\pi N} \cdot \frac{\beta + 2\pi N}{\beta^m + 4\pi^2 N^2}$$

1) Journal of Physiology 1899, Vol. 23.

2) Arch. für Anatomie und Physiologie. Physiol. Abth. 1908, S. 17.

et pour l'excitation par la fermeture lente d'un courant constant (*Zeitreize*)

$$\eta = \alpha S.$$

où S est la variation du courant avec le temps (*die Stromschwankung*). La dernière formule s'accorde avec les expériences. Pour cette sorte d'excitation vaut encore la loi de DU BOIS—REYMOND.

La formule pour les courants alternatifs donne maintenant une fréquence optimale comme les expériences l'exigent. Mais les formules pour les ondes électriques et pour les décharges des condensateurs ne donnent pas de bons résultats; on n'y trouve aucune trace d'une valeur minimale de l'énergie électrique.

On peut donc conclure que cette modification de la théorie de NERNST, quoique plus en accord avec les faits trouvés, ne suffit pas pour enlever toutes les difficultés.

Dans un travail récent ¹⁾ j'ai fait un autre effort pour accommoder la théorie de NERNST avec les faits trouvés.

Si l'on substitue à l'équation ordinaire de la diffusion:

$$\frac{dc}{dt} = k \frac{d^2c}{dx^2}$$

l'équation plus générale

$$\frac{dc}{dt} + h(c - c_0) = k \frac{d^2c}{dx^2} \dots \dots \dots (k)$$

on peut satisfaire beaucoup plus facilement aux conditions de limite du problème.

Cette équation générale a la même forme que celle de FOURNIER ²⁾ pour la propagation du chaleur dans un anneau mince, entouré de l'air.

$$\frac{dv}{dt} + hv = k \frac{d^2v}{dx^2}$$

où: v est la température au point, x , de l'anneau
 k le coefficient de la conduction interne
 h le coefficient de la conduction de surface.

1) Archives de Pflüger 1907, Bd. 119, pag. 412.

2) Théorie de la chaleur pag. 266.

L'équation (k) a aussi la même forme que celle de THOMSON et STOKES ¹⁾ pour la propagation de l'électricité dans un câble transatlantique dont l'isolation n'est pas parfaite, laquelle équation donne aussi de très bons résultats pour la propagation de l'électricité dans un conducteur à noyau, dont la haute signification pour la théorie de la propagation de l'excitation dans les nerfs à moëlle est connue.

Eh bien, cette équation (k) conduit directement à la loi (1).

Une solution particulière de cette équation est:

$$c = c_0 + A e^{-ax} + B e^{-bx} \cos ax,$$

si l'on pose:

$$k a^2 = h \quad \text{ou}$$

$$a = \sqrt{\frac{h}{k}}$$

et

$$b = 2h.$$

De plus, il faut que pour:

$$x \text{ et } t = \infty, \quad c = c_0$$

et pour:

$$x \text{ et } t = 0, \quad c = c_0$$

tandis que pour:

$$x = 0, \quad \frac{dc}{dx} = -ei.$$

Pour satisfaire à ces conditions de limite, il faut que

$$A + B = 0$$

et

$$A a = ei$$

et l'équation devient

$$c = c_0 + ei \sqrt{\frac{k}{h}} e^{-x \sqrt{\frac{h}{k}}} - ei \sqrt{\frac{k}{h}} e^{-2ht} \cos x \sqrt{\frac{h}{k}}$$

Si nous posons maintenant en accord avec la théorie de NERNST:

$$\varepsilon = \alpha \frac{dc}{dt}$$

on trouve:

$$\varepsilon = \alpha \times 2 h ei \sqrt{\frac{k}{h}} e^{-2ht} \cos x \sqrt{\frac{h}{k}},$$

¹⁾ Philos. Magazine 1856. Vol. XI, pag. 150.

ou, pour $x = 0$ c.-à-d. pour la surface de la membrane,

$$r = \alpha' i e^{-\beta t}$$

si l'on pose :

$$2h = \beta$$

et

$$2\alpha \times e \vee kh = \alpha'$$

De cette manière la théorie de NERNST conduit directement à la loi (1), de laquelle il est prouvé dans les paragraphes précédentes qu'elle satisfait à toutes les expériences d'excitation sans exception.

Je crois que la déduction donnée mérite toute l'attention des physiologistes, parce qu'il s'en suit que toutes les difficultés disparaissent quand on admet l'équation générale (k)

Pour une seule fibre il serait difficile d'admettre cette équation, mais pour un morceau de nerf ou de muscle composé d'une multitude de fibres environnées de liquide intercellulaire, le mouvement du liquide dans chaque fibre aura lieu aussi bien dans le sens du longueur que dans le sens transversal; alors à chaque instant des ions passeront la surface de chaque fibre, tandis que des autres ions marcheront vers le fin; il y aura une échange continue entre le liquide de la fibre et celui de l'espace intercellulaire. Cette échange est indiquée par le coefficient h , tandis que le coefficient k détermine la diffusion dans le sens longitudinal.

Il est maintenant remarquable que le coefficient β de la loi (1) dépend seulement de h c. à d. du transport latéral. La période réfractaire qui suit directement à la fermeture de courant, trouverait donc sa cause dans ce transport transversal ou radial.

Est il permis d'accepter cette supposition?

Ce qui m'a fait douter d'abord, c'est l'observation suivante: On sait que non seulement chaque courant électrique est la cause d'une différence de concentration aux électrodes, mais qu'aussi toute différence de concentration produit un courant électrique, nommé le courant de concentration. Si l'on accepte donc avec NERNST que l'excitation électrique est due à un changement de concentration, il faut aussi accepter que le courant d'action, qui accompagne toute excitation, est dû à ce changement de concentration. Mais pour les courants de concentration NERNST a prouvé que la force électromotrice est *proportionnelle* à la température absolue et pour les courants d'action il semble que la force électromotrice accroit

si l'on abaisse la température. M. BURDON SANDERSON ¹⁾ „dit: the functional capacity of each element of the frog's sartorius is augmented by cold, diminished by warmth” et M. GOTCH ²⁾ donne au page 417 de son étude sur le courant d'action du nerf sciatique de la grenouille trois courbes photographiques du même nerf à 4°, 7° et 20° C. sur lesquelles on voit que la force électromotrice du courant d'action décroît quand la température accroit. Mais dans un travail plus récent ³⁾ de M. GOTCH je trouve à pag. 391 des courbes pour les températures 4°, 6°, 9° et 13° C. qui prouvent le contraire et dans une série d'expériences faites par M. ZWAARDEMAKER sur le courant d'action du muscle au moyen d'un galvanomètre à corde on voit clairement que les courbes s'élevent plus haut pour des températures de 20 à 30 que pour les températures de 13 à 20° C.

Ce résultat est confirmé par les expériences recentes de M. DILLER ⁴⁾ qui au fin de ses recherches sur ce sujet s'exprime ainsi: „Die Erregbarkeit des Kaltfrosches ist immer *kleiner* als die des „Warmfrosches”

Il suit aussi de toutes les expériences faites sur ce sujet, que la vitesse de propagation du courant d'action accroit avec la température tandis qu'en même temps la longueur de l'onde décroît, ou comme l'exprime M. KEITH LUCAS ⁵⁾ au fin d'une recherche très détaillée: „the cooler tissue requires less current-strength for its „excitation when currents of long duration are used but when „short currents are used, this effect is masked by the greater „increase of current-strength which the cooler tissue demands.”

La plus grande sensibilité d'un préparat refroidi qu'on observe souvent, n'est par dûe à une activité plus grande mais à une activité plus prolongée. Ce phénomène n'est donc pas en contradiction avec la théorie que les courants d'action ne sont que des courants de concentration et alors on peut expliquer de la manière suivante la propagation de la variation de concentration à travers les tissus. Aussitôt que le courant électrique est fermé, il se produit à la kathode une concentration, différente de la normale;

1) Journal of Physiology 1898. Vol. 23. Pag. 359.

2) Journal of Physiology 1899. Vol. 24.

3) Journal of Physiology 1902. Vol. 28.

4) Archives de Pflüger 1909. Bd. 126.

5) Journal of Physiol 1907 vol. 36 pag. 345.

cette différence de concentration cause un courant de concentration entre la cathode et les parties adjacentes qui à son tour change la concentration aux points voisins de la cathode. Alors un second courant de concentration modifie la concentration dans un point plus éloigné et ainsi se propage à travers les tissus une onde de variation de concentration, qui à son tour produit une onde de courant de concentration. En combinant alors deux points voisins de la surface d'un nerf ou d'un muscle avec un galvanomètre très sensible, la différence de potentiel de ces deux points donnera une déviation à l'aiguille.

A une distance x de l'électrode on aura :

$$c_1 = c_0 + e I \sqrt{\frac{k}{h}} e^{-x_1 \sqrt{\frac{h}{k}}} - e I \sqrt{\frac{k}{h}} e^{-2ht} \cos x_1 \sqrt{\frac{h}{k}}$$

et à une distance $x_2 = x_1 + \Delta x$

$$c_2 = c_0 + e I \sqrt{\frac{k}{h}} e^{-x_2 \sqrt{\frac{h}{k}}} - e I \sqrt{\frac{k}{h}} e^{-2ht} \cos x_2 \sqrt{\frac{h}{k}}$$

Les termes sans t représentent maintenant la condition permanente, qui donne lieu aux courants électrotoniques, dont la force électromotrice, π est suivant une formule très connue de NERNST :

$$\pi = f \log \frac{c_1}{c_2}$$

$$\text{Mais } \log \frac{c_1}{c_2} \text{ est à peu près } = \frac{e I}{c_0} \sqrt{\frac{k}{h}} \left(e^{-x_1 \sqrt{\frac{h}{k}}} - e^{-x_2 \sqrt{\frac{h}{k}}} \right)$$

donc

$$\pi = \frac{f e I}{c_0} \sqrt{\frac{k}{h}} \left(e^{-x_1 \sqrt{\frac{h}{k}}} - e^{-x_2 \sqrt{\frac{h}{k}}} \right)$$

une formule, qui donne pour tous les cas examinés des résultats assez bons

Les termes avec t représentent la période variable ou l'onde de variation de concentration, la source des courants d'action

Une telle onde mais de sens contraire est formé à l'anode et la variation de concentration réelle en tout point du tissus est la somme algébrique de ces deux ondes. d'Après toutes les expériences c'est toujours l'onde cathodique qui l'emporte sur l'onde anodique et pour cette raison il se montre toujours un courant d'action,

dont le sens est indépendant du sens du courant excitant et indiqué par la règle de HERMANN, que toute partie d'un tissu excitée est négative par rapport à une autre partie non ou moins excitée.

On voit que le caractère des courants d'action serait complètement expliqué, quand on saurait pourquoi la cathode agit toujours plus forte que l'anode.

D'abord j'avais attribué ce fait au mouvement de l'eau dans les tissus, à la kathaphorèse ou l'osmose électrique découverte par DU BOIS REYMOND, par laquelle l'eau se meut dans le sens du courant de sorte que la variation de la concentration à la cathode devient plus grande qu'elle ne serait sans cette raison.

Plus tard j'ai cherché la cause dans l'action polarisante, qui est toujours plus forte pour la hydrogène de la cathode que pour l'oxygène de l'anode. Cette explication est très plausible pour les nerfs à moelle où la moelle agit comme le fil de noyau d'une conduction à noyau. Ici le rôle de l'hydrogène est évidente.

Une autre explication repose sur le fait, que plusieurs colloïdes possèdent une charge électrique négative. Si l'on accepte que les molécules du protoplasme des tissus sont aussi chargés négativement, l'électricité positive de l'anode sera neutralisée et la charge négative de la cathode sera renforcée et l'influence de la cathode sur la propagation de l'excitation sera plus grande que celle de l'anode.

Peut-être toutes ces raisons ensemble donnent à la cathode la supériorité qu'on observe toujours.

§ 32. Une toute autre théorie de la propagation de l'excitation est développée en 1899 par M. HERMANN, le célèbre physiologiste de KÖNIGSBERGEN ¹⁾

M. HERMANN accepte encore la vieille loi de DU BOIS-REYMOND et pose donc

$$\varepsilon = a \frac{di}{dt}.$$

Cette excitation se propage maintenant des électrodes à travers les tissus de sorte que tout point voisin est plus excité qu'un point plus éloigné. Mais alors ces deux points ont un potentiel électrique négatif différent et il en résulte un courant d'action, qui s'oppose au courant principal. Ainsi on trouve la formule

$$wi = E - k \frac{di}{dt}$$

¹⁾ Archives de Pflüger, Bd. 75.

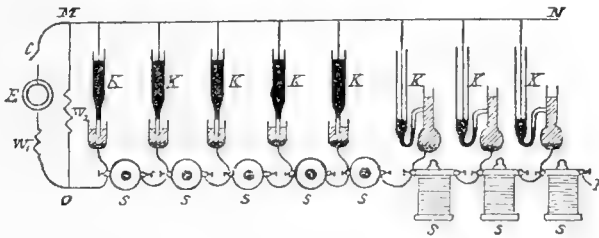
D'où il suit, en intégrant,

$$i = \frac{E}{w} \left(1 - e^{-\frac{w}{k} t} \right)$$

une formule tout à fait identique à celle pour l'intensité d'un courant dans un circuit possédant une certaine self-induction. Un nerf excité se conduit donc suivant M. HERMANN comme un conducteur, doué de self-induction.

De plus tout nerf est polarisable et on sait maintenant que la polarisation agit comme un condensateur de certaine capacité. Ainsi M. HERMANN assimile le nerf avec un conducteur possédant en même temps une certaine self-induction et une certaine capacité et pour contrôler ce résultat M. HERMANN construit un conducteur électrolytique qui possède en haut degré ces deux propriétés, et prouve qu'une onde électrique se peut propager à

FIG. 8.



travers ce conducteur, précisément comme cela a lieu dans les nerfs.

Dans les premières expériences ce conducteur était composé comme un conducteur à noyau ordinaire mais donc le fil de noyau était enroulé sur des bobines diverses mais plus tard ¹⁾ le conducteur était composé de deux fils parallèles, réunis à des points différents par des électromètres capillaires de LIPPMANN ou D'OSTWALD, *K*, et munis de plusieurs bobines à fil fin, *s*, donnant une self-induction considérable (fig. 8).

Avec cette modèle M. HERMANN a fait des expériences nombreuses et obtenu une série de courbes photographiques qui montrent qu'une certaine différence de potentiel, produite à l'origine du fil, se propage à travers le circuit avec une certaine vitesse en diminuant en grandeur, exactement comme cela arrive dans les

¹⁾ Annalen der Physik (4), Bd. 12, S. 938.

nerfs. M. HERMANN a expérimenté ainsi avec des courants constants, avec des courants induits et avec les décharges d'un condensateur et trouve dans tous ces cas des résultats semblables à ceux qu'on a trouvé avec les nerfs.

Cette recherche détaillée de M. HERMANN est très intéressante et donne une haute idée du talent et de l'énergie de ce savant illustre.

La partie théorique mérite notre admiration autant que la partie expérimentale.

Mais pour plusieurs raisons je ne puis pas accepter cette théorie :

1°. parce que le fondement de cette théorie est la loi ancienne de DU BOIS-REYMOND, reconnue maintenant comme insuffisante ;

2°. parce que la thèse que toute partie excitée se rapporte électro-négativement à une partie non ou moins excitée n'explique rien sur la cause de ce fait ;

3°. parce qu'elle suppose une propriété des nerfs, savoir celle de la *self-induction*, qui n'est prouvée par aucune expérience

J'ai examiné sur ce sujet un nerf d'après la méthode bien connue d'EDLUND, avec un galvanomètre extrêmement sensible et je n'ai pu trouvé aucune trace d'extra-courant.

M. HERMANN ¹⁾ a fait l'objection que mes expériences ne peuvent pas décider la question mais est forcé d'avouer que lui-même n'a pas réussi non plus à mesurer directement le coefficient de la self-induction et jusqu'au moment que la preuve décisive soit donnée, il ne nous reste autre chose que de nier l'existence d'une self-induction dans les nerfs.

La seule chose que les expériences de M. HERMANN prouvent c'est qu'une modèle, munie de capacité *et de self-induction*, propage une onde électrique plus vite et plus forte qu'un simple conducteur à noyau.

§ 33. Dans les Archives de Pflüger, 1908, Bd. 125, se trouve un travail très étendu de M. TSCHAGEWITZ de St. PETERSBOURG sur le même sujet, dans lequel ce savant développe la thèse : que le phénomène de l'excitation est intimement lié à la polarisation ou l'accumulation de certains Ions aux électrodes du courant excitant, ou plutôt aux parties du protoplasme sous les électrodes. Ce sont surtout les Ions de l'hydrogène qui causent l'excitation. L'excitation départ donc des électrodes et se propage à travers

¹⁾ l. c. pag. 130.

les tissus mais l'auteur n'explique point de quelle manière cette propagation s'effectue et se contente à démontrer que tout ce qui augmente la polarisation, augmente aussi l'excitation, que l'excitation est proportionnelle à la polarisation.

Cette polarisation agit, comme on sait, comme une certaine capacité électrostatique, suivant la formule :

$$p = \frac{\int i dt}{c} \text{ ou } \frac{dp}{dt} = \frac{i}{c}.$$

L'effet de la décharge d'un condensateur sur un tissu vivant peut donc être comparé à la décharge d'un condensateur dans un autre. Si donc C représente la capacité de condensateur appliqué et c la capacité de la polarisation, on a l'équation :

$$PC - pC = pc$$

où P est ce potentiel du courant excitant
et p celle de la polarisation.

De cette manière on obtient directement :

$$P = p + \frac{pc}{C};$$

d'après la théorie de TSCHAGOWITZ la polarisation p doit être constant pour l'excitation minimale et pour le même tissu c est aussi constant, on retrouve donc ma formule (2)

$$P = a + \frac{b}{C}.$$

Toutes les expériences nombreuses faites au moyen des condensateurs forment ainsi une preuve pour la théorie de TSCHAGOWITZ.

L'excitation par un courant constant se réduit par la même théorie à la charge d'un condensateur mais d'un condensateur qui jouit en même temps d'une certaine conductivité. On peut remplacer, comme l'a fait aussi M. HERMANN, un tel condensateur par un condensateur bien isolé mais muni d'un circuit en dérivation. En poursuivant ainsi le calcul pour plusieurs condensateurs, M. TSCHAGOWITZ trouve à peu près la formule générale

$$p = V \times R + r \left(1 - e^{-\frac{t}{R+r}} \right).$$

Pour la contraction minimale p doit être constant et ainsi on retrouve la formule (1) du paragraphe 26 de mes Recherches ¹⁾,

¹⁾ Archives Teyler. Serie II, T. IX, 2^e partie, pag. 13.

qui est prouvé par tant d'expériences diverses. Voici donc une nouvelle preuve pour la validité de la théorie de Tschagowitz.

En même temps cette théorie explique simplement pourquoi l'excitabilité décroît si rapidement après l'application du courant ou comme on peut l'exprimer aussi, pourquoi le courant lui-même développe une période réfractaire, comme je l'ai indiqué par la formule:

$$\alpha = \alpha_0 \times e^{-\beta t}.$$

Cette théorie donne une signification au coefficient β que j'ai nommé le coefficient d'extinction.

La cause est simplement trouvée dans le développement de la polarisation des tissus, qui provoque un courant contraire et affaiblit ainsi le courant principal, parfois le réduisant à zéro, tout comme il arrive dans un élément galvanique inconstant où l'hydrogène développée annihile le courant principal.

Je crois que ce travail de M. Tschagowitz est du plus haut importance et qu'il donne une solution simple de plusieurs questions de l'excitation.

La rôle que l'hydrogène joue dans toutes les expériences d'excitation y est clairement démontrée.

Par une voie tout différente M. LA PICQUE ¹⁾ arrive au même résultat. La polarisation interne des tissus est, aussi suivant M. LA PICQUE, la cause de toute excitation. M. LA PICQUE cherche cette polarisation à la surface des membranes protoplasmiques, qui par leur sémi-perméabilité produisent une certaine différence de potentiel, qui est capable de donner un courant de polarisation contraire après la rupture du courant principal.

M. LA PICQUE se fait composer des cellules à membrane sémi-perméable de ferro-kalium-cyanide comme celles de PFEIFFER et répète avec ces cellules les expériences de M. OSTWALD ²⁾ sur le courant de polarisation. M. LA PICQUE mesure l'intensité de ce courant après une fermeture du courant principal pendant un temps donné ou bien il mesure l'intensité du courant principal, qui dans un temps mesuré produit le même courant de polarisation.

1) Journal de Physiologie 1907. Tome 9, pag. 578.

2) Zeitschr. f. physik. Chemie. Bd. 6, S. 71.

Voici quelques chiffres :

Durée du courant principal.	Intensité du courant principal.		
t	i	it	i^2t
40	0.28	11.2	3.14
20	0.38	7.6	2.89
10	0.60	6.0	3.60
5	0.88	4.4	3.87
3	1.20	3.6	4.36
2	1.60	3.2	5.12

On voit dans ce tableau, tout comme dans les expériences nombreuses de l'excitation par des ondes électriques de courte durée, que tandis que le temps décroît de 40 à 2 secondes, l'intensité accroit rapidement, la quantité d'électricité, it , décroît régulièrement et que l'énergie électrique, i^2t , passe par une valeur minime pour $t = 20$ secondes.

La polarisation de ces cellules se conduit donc parfaitement comme celle des tissus vivants, c.-à-d. suivant la loi (1).

Cependant M. NERNST déclare que les mêmes chiffres sont en accord parfait avec la loi des racines carrées!

Pour une raison semblable j'ai déterminé dans mes Recherches § 15, pag. 65 le voltage du courant, nécessaire à charger des condensateurs de différentes capacités à travers un conducteur à noyau de sort que le courant, déduit en deux points éloignés du conducteur, possède toujours la même intensité.

Il se prouvait alors que le voltage trouvé satisfaisait à la formule des condensateurs

$$P = a + \frac{b}{C}.$$

Parce que la propagation du courant à travers le conducteur à noyau se fait au moyen de la polarisation du fil à noyau, il suit de ces expériences que dans les nerfs à moëlle la propagation de l'excitation peut être expliquée par la polarisation de la moëlle, causée par les Ions de l'hydrogène.

SUR UNE COURBE PLANE DU HUITIÈME DEGRÉ

PAR

J. CARDINAAL.

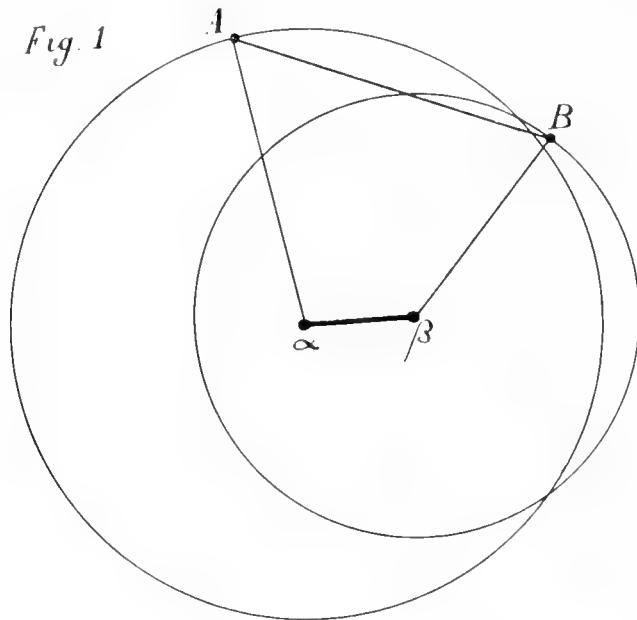
I. Considérations préliminaires.

1. *Notices historiques.* Dans les derniers temps la classification et l'étude des courbes planes ont été l'objet de plusieurs ouvrages de mathématiques. Les questions 89, 90, 282, 713 posées dans l'*Intermédiaire des Mathématiciens*, les solutions données par M. BROCARD et M. P. TANNERY y ont beaucoup contribué; mais surtout les excellents ouvrages de M. GINO LORIA, de M. GOMES TEIXEIRA et de M. WIELEITNER conçus d'après des principes différents forment un corps de doctrine de la plus grande valeur. On peut y joindre le traité de M. EBNER (*Leitfaden der technisch wichtigsten Kurven*) dont le cadre est beaucoup plus restreint, mais qui contient sur une catégorie de courbes spéciales une foule de particularités intéressantes. Parmi ces courbes il y en a une dont M. EBNER surtout s'occupe et dont l'étude n'est pas sans intérêt. Cette courbe est le lieu géométrique des pôles (la base) du mouvement d'un quadrilatère articulé dont un côté reste fixe. Le but de ce mémoire est d'analyser cette courbe et d'en discuter quelques propriétés.

Il va sans dire que plusieurs des résultats se trouvent aussi dans l'ouvrage cité de M. EBNER; d'autre part je crois qu'on trouvera ici quelques constructions nouvelles et en outre les considérations suivantes peuvent servir à compléter les résultats connus.

2 *Quadrilatère articulé* Soit donné (fig 1) un quadrilatère à côté fixe $\alpha\beta$ dont les côtés αA et βB exécutent des rotations autour de α et de β , les points A et B étant liés par une droite

de longueur invariable. Nous appellerons $\alpha\beta$ le côté fixe, αA et βB les bras et AB la bielle. Nous poserons $\alpha\beta = k$, $\alpha A = a$, $\beta B = b$, $AB = l$ et, dans le cas le plus général, nous supposerons toujours $a > b$. On sait que l'on obtient la base du mouvement en construisant, pour chaque position des bras, l'intersection de αA et de βB ; quant à la roulante, nous pouvons nous dispenser d'en donner une analyse spéciale. En effet, d'après les principes connus du mouvement inverse, on l'obtiendrait en choisissant AB comme côté fixe et $\alpha\beta$ comme bielle; en étudiant les variations des côtés du quadrilatère, on obtient des formes de la base qui pourraient en même temps être des formes de la roulante.



Notre but principal étant de nous occuper des propriétés géométriques de cette base, nous ne ferons entrer les propriétés cinématiques dans les raisonnements que pour élucider quelques cas.

Rappelons d'abord quelques propriétés bien connues:

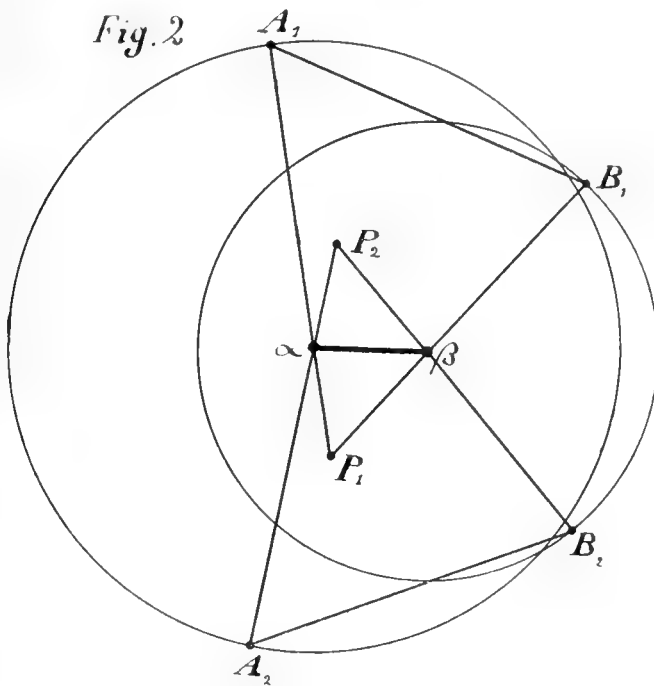
On détermine le caractère du mouvement en décrivant en premier lieu deux cercles à centre α et à rayons $a + l$, $\pm(a - l)$ et en construisant leurs intersections avec le cercle décrit par le point B que nous appellerons le cercle (b) . Si ces intersections sont réelles le mouvement sur le cercle (b) est restreint; si elles sont imaginaires le mouvement est complet.

Le même raisonnement s'applique aux cercles décrits du centre

β à rayons $b + l, \pm(b - l)$ et leurs intersections avec le cercle (a).

Dans la figure 1 le mouvement est complet.

Ce mouvement considéré du point de vue géométrique entraîne encore une conséquence. Soit $\alpha\beta A_1 B_1$ (fig. 2) une position du quadrilatère et P_1 le pôle. Evidemment, il y aura une position $\alpha\beta A_2 B_2$ symétrique à la première par rapport à $\alpha\beta$ qui mènera à un pôle P_2 . Cette position ne pourra être atteinte que lorsqu'on supprime d'abord les liaisons de la bielle et des bras pour les rétablir ensuite; mais, d'après le principe énoncé, nous ne nous occuperons pas de cette restriction.



Nous commencerons en nous imaginant que le mouvement soit géométriquement complet; les autres cas seront traités dans la suite.

Le travail se subdivise en deux parties, savoir :

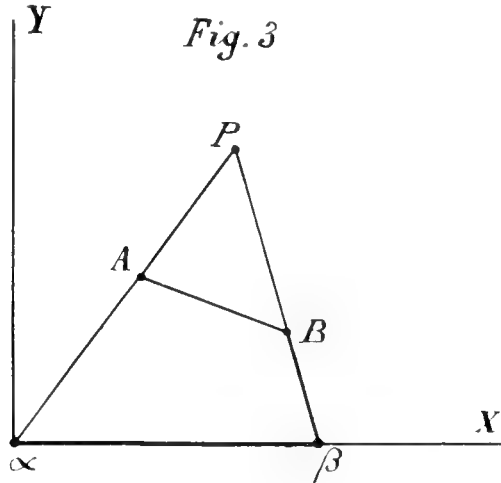
Première partie Cas général du quadrilatère.

Seconde partie. Cas particuliers du quadrilatère

PREMIÈRE PARTIE.

Cas général du quadrilatère.

3. *Equation de la base* Avant d'entamer la discussion géométrique de la courbe, nous donnerons brièvement la forme que prendra son équation. Elle servira à vérifier les résultats géométriques. Soit (fig. 3) encore $\alpha\beta AB$ le quadrilatère. Prenons pour axe des x $\alpha\beta$; soit α l'origine et la perpendiculaire à $\alpha\beta$ l'axe des y . Construisons le pôle P , soit $\alpha P = \varrho_1$, $\beta P = \varrho_2$, $\angle \alpha P \beta = \varphi$. Les triangles APB et $\alpha P \beta$ donnent



$$l^2 = (\varrho_1 - a)^2 + (\varrho_2 - b)^2 - 2(\varrho_1 - a)(\varrho_2 - b) \cos \varphi,$$

$$k^2 = \varrho_1^2 + \varrho_2^2 - 2\varrho_1 \varrho_2 \cos \varphi.$$

L'élimination de φ donne

$$\varrho_1 \varrho_2 \{(\varrho_1 - a)^2 + (\varrho_2 - b)^2 - l^2\} = (\varrho_1 - a)(\varrho_2 - b)(\varrho_1^2 + \varrho_2^2 - k^2).$$

Simplifiant :

$$(a^2 + b^2 + k^2 - l^2) \varrho_1 \varrho_2 - 2(a \varrho_1 + b \varrho_2) \varrho_1 \varrho_2 =$$

$$= -(a \varrho_2 + b \varrho_1)(\varrho_1^2 + \varrho_2^2 - k^2) + ab(\varrho_1^2 + \varrho_2^2 - k^2),$$

$$(a^2 + b^2 + k^2 - l^2) \varrho_1 \varrho_2 - b(\varrho_2^2 - \varrho_1^2 + k^2) \varrho_1 +$$

$$+ a(\varrho_2^2 - \varrho_1^2 - k^2) \varrho_2 - ab(\varrho_1^2 + \varrho_2^2 - k^2) = 0.$$

Les coordonnées x et y se calculent par les équations

$$\varrho_1^2 = x^2 + y^2,$$

$$\varrho_2^2 = (x - k)^2 + y^2,$$

et on parvient à l'équation

$$(a^2 + b^2 + k^2 - l^2) \sqrt{(x^2 + y^2)} \{ (x-k)^2 + y^2 \} - 2bk(k-x) \sqrt{x^2 + y^2} - 2akx \sqrt{(x-k)^2 + y^2} - 2ab(x^2 + y^2 - kx) = 0.$$

Cette équation est bien celle de la courbe, mais l'étude reste très incomplète tant qu'on ne fait pas disparaître les radicaux. Observons, à cet effet, qu'on doit parvenir à un résultat où e_1 et e_2 n'entrent qu'à un degré d'ordre pair; observons encore que le signe de $\sqrt{x^2 + y^2}$ et de $\sqrt{(x-k)^2 + y^2}$ peut être positif ou négatif.

Posant

$$\begin{aligned} a^2 + b^2 + k^2 - l^2 &= m^2, \\ -2bk(k-x) &= p^3, \\ -2akx &= q^3, \\ -2ab(x^2 + y^2 - kx) &= s^4. \end{aligned}$$

l'équation devient

$$m^2 e_1 e_2 + p^3 e_1 + q^3 e_2 + s^4 = 0.$$

Cette équation doit être vérifiée pour les valeurs positives et négatives de e_1 et de e_2 ; elle ne sera complète que par la substitution e_1 et e_2 positifs; e_1 positif, e_2 négatif; e_1 négatif, e_2 positif; e_1 et e_2 négatifs. Le produit des premiers membres après ces substitutions mène à l'équation

$$(m^2 e_1 e_2 + p^3 e_1 + q^3 e_2 + s^4) (-m^2 e_1 e_2 + p^3 e_1 - q^3 e_2 + s^4) (-m^2 e_1 e_2 - p^3 e_1 + q^3 e_2 + s^4) (m^2 e_1 e_2 - p^3 e_1 - q^3 e_2 + s^4) = 0.$$

Abrégeons encore en écrivant

$$\begin{aligned} (A + B + C + D) (-A + B - C + D) (-A - B + C + D) \\ (A - B - C + D) = 0, \\ \{(A + B)^2 - (C + D)^2\} \{(A - B)^2 - (C - D)^2\} = 0, \\ (A^2 - B^2 - C^2 + D^2)^2 - 4(BC - AD)^2 = 0. \end{aligned}$$

En remplaçant A, B, C, D par leurs valeurs, on obtient l'équation

$$(I) \dots (m^4 e_1^2 e_2^2 - p^6 e_1^2 - q^6 e_2^2 + s^8)^2 - 4(p^3 q^3 - m^2 s^4)^2 e_1^2 e_2^2 = 0.$$

Nous nous bornons à quelques remarques générales qui serviront d'introduction à la discussion.

a. Comme p^3 et q^3 sont du premier degré en x et que s^4 est du second degré en x et y , la courbe représentée par l'équation (I) est du 8^e degré. Nous l'appellerons C^8 .

b. Examinons l'intersection de C^8 avec la droite à l'infini. Posons, à cet effet, $e_1 = e_2 = e$, $s^4 = -2ab e^2$. L'équation (I) devient

$$(m^4 e^2 - p^6 - q^6 + 4a^2 b^2 e^2) e^4 - 4(p^3 q^3 + 2abm^2 e^2) e^4 = 0.$$

Il s'ensuit que le premier membre est divisible par e^4 et que la courbe C^8 est bicirculaire

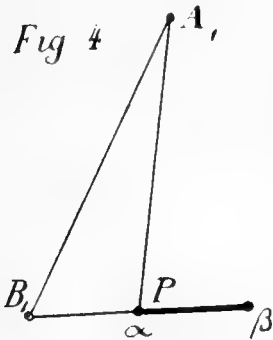
c. Examinons encore la nature des points doubles imaginaires à l'infini et substituons, à cet effet, $y = ix + d$ dans l'équation (I). Nous déterminerons ensuite d par la condition que le coefficient du terme dont le degré est le plus élevé doit s'annuler pour obtenir la position de la tangente. La substitution $y = ix + d$ donne

$$\{m^4 (2idx + d^2) (2idx - 2kx + d^2 + k^2) - 4b^2 k^2 (k-x)^2 (2idx + d^2) - 4a^2 k^2 x^2 (2idx - 2kx + d^2 + k^2) + 4a^2 b^2 (2idx - kx + d^2)^2\}^2 = 4\{4abk^2 x(k-x) + 2m^2 ab(2idx - kx + d^2)\}^2 (2idx + d^2) (2idx - 2kx + d^2 + k^2).$$

Le coefficient de x^6 s'obtient en supprimant les termes de degré inférieur; on obtient

$$\begin{aligned} \{8b^2 k^2 \cdot id + 8a^2 k^2 (id - k)\}^2 - (16)^2 a^2 b^2 k^4 \cdot id \cdot (id - k) &= 0, \\ \{ib^2 d + (id - k)a^2\}^2 - 4a^2 b^2 \cdot id \cdot (id - k) &= 0, \\ \{ib^2 d - (id - k)a^2\}^2 &= 0. \end{aligned}$$

Ce résultat montre que les deux valeurs de d coïncident; il s'ensuit que les points cycliques sont des points de rebroussement de C^8 .



d. Le développement de l'équation montrerait l'absence des termes d'un degré inférieur au quatrième; il s'ensuit que α est un point quadruple, et, comme on aurait pu choisir β comme origine aussi bien que α , le point β est de même quadruple.

4. *Discussion géométrique. Degré de la courbe C^8 . Points quadruples.* Conservons les mêmes notations et déterminons en premier lieu le nombre de fois que le pôle peut coïncider avec un des points α ou β . Evidemment le point α deviendra pôle quand le bras βB coïncide avec le côté fixe $\alpha\beta$, ce qui arrive si βB et $\beta\alpha$ ont même direction ou direction contraire (la fig. 4 montre le premier cas). D'après ce qui précède, chaque cas se présentera deux fois dans le mouvement complet, le point α pourra donc

devenir pôle quatre fois, il est ainsi quadruple. Il en est de même du point β . En appliquant à la figure 4 le théorème de BOBILLIER sur la tangente à la base du mouvement par le pôle, on voit que PA_1 est une des tangentes au point quadruple α . Les autres positions donnent de la même manière les trois autres tangentes.

Soit d une droite passant par α ; déterminons ses autres points d'intersection avec C^8 . Pour les obtenir, construisons les points d'intersection A et A' de d avec le cercle (a) (fig. 5). Du point A comme centre décrivons un cercle à rayon l qui coupera le cercle (b) aux points B_1 et B_2 ; les droites $B_1\beta$ et $B_2\beta$ déter-

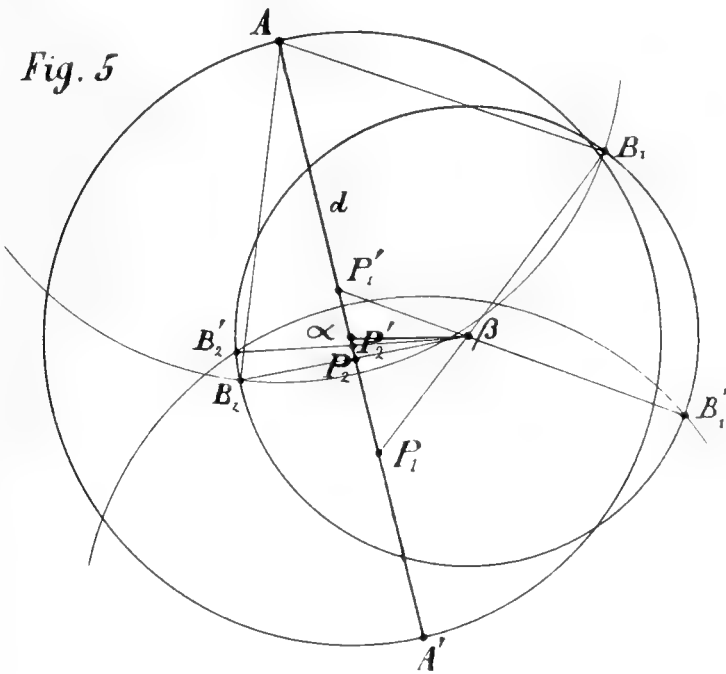


Fig. 5

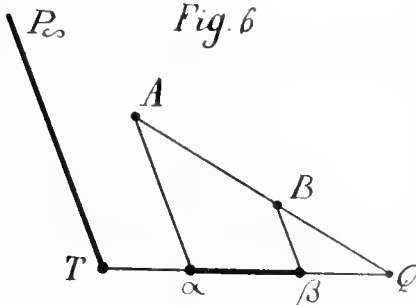
minent par leur intersection avec αA deux positions P_1 et P_2 du pôle. Répétons la construction en décrivant un cercle à rayon l du point A' comme centre et nous obtiendrons encore deux positions P_1' et P_2' du pôle sur αA . Evidemment ces positions sont les seules possibles sur αA ; la droite d coupera donc la courbe C^8 en quatre points autres que α ; la courbe est ainsi du 8^e degré; ce qui s'accorde avec l'analyse algébrique.

Les points B_1 et B_2 peuvent coïncider; cela exige que le point A soit un point d'intersection du cercle (a) avec le cercle $(b + l)$ ou $\pm(l - b)$. En ce cas deux pôles s'unissent dans le point A ;

la droite d devient une tangente qu'on peut tirer du point quadruple α à la courbe C^8 . Le nombre de ces tangentes est ainsi 4

Il en sera de même du point β .

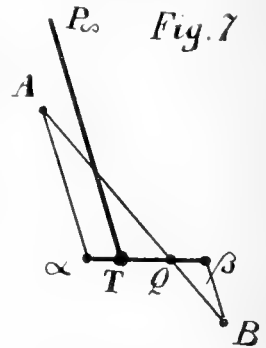
Les propriétés trouvées peuvent se résumer dans le théorème suivant:



La courbe C^8 possède deux points quadruples α et β ; quand le bras $B\beta$ coïncide avec $\alpha\beta$, le bras αA est une tangente au point quadruple α ; les tangentes en β se construisent d'une manière analogue. La courbe C^8 passe par les huit points d'intersection du cercle (a) avec les cercles $(l+b)$,

$\pm(l-b)$ et du cercle (b) avec les cercles $(l+a)$, $\pm(l-a)$. Les droites qui unissent ces points d'intersection respectivement à α et β sont les tangentes qu'on peut tirer de ces points à un autre point de la courbe

5. *Asymptotes. Points doubles.* Le pôle devient un point à l'infini pour les positions parallèles de αA et de βB ; le problème de géométrie qui se présente est donc la construction d'un trapèze dont les quatre côtés sont donnés. Il convient, cependant, de distinguer deux cas. Dans le premier cas, les points A et B sont situés du même côté de $\alpha\beta$; pour la réalité du trapèze la construction du triangle aux côtés $a-b, k, l$ doit être possible. Dans le second cas, les points A et B sont situés de deux côtés différents de $\alpha\beta$; pour la réalité de la figure qui, en ce cas, sera un trapèze dont les côtés non parallèles se croisent, la construction du triangle aux côtés $a+b, k, l$ doit être possible. Chaque disposition des bras entraîne, comme on le sait, une seconde symétrique à la première par rapport à $\alpha\beta$; il y aura ainsi en tout quatre points à l'infini. La réalité de ces points sera discutée plus tard



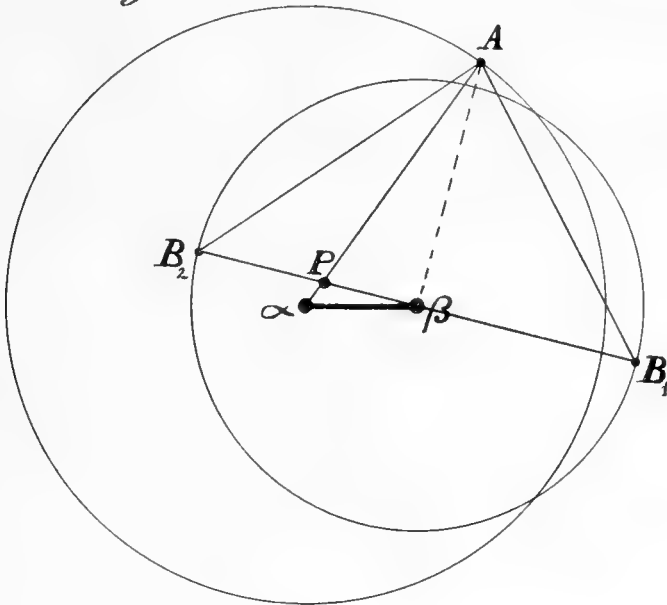
Quand la position parallèle des bras αA et βB a été construite, les asymptotes se construisent sans peine (fig. 6 et 7) par l'application du théorème de BOBILLIER. Dans les deux cas on a $\alpha T = Q\beta$, et l'asymptote TP_∞ est parallèle à αA et βB . Pour chaque construction réelle du trapèze $\alpha A B \beta$ il y aura donc

deux asymptotes se coupant en un point de $\alpha\beta$ et symétriques par rapport à $\alpha\beta$.

Les quatre points à l'infini (réels ou imaginaires) et les deux points cycliques qui sont doubles s'accordent avec le degré 8 de la courbe C^8 ; examinons maintenant l'existence de points doubles de C^8 non situés à l'infini.

Supposons qu'il existe un tel point double; soit A α (fig. 8a et b) la position du bras a correspondant à ce point; la condition nécessaire et suffisante à laquelle la figure doit satisfaire sera qu'en décrivant de A comme centre avec le rayon l un cercle

Fig. 8a



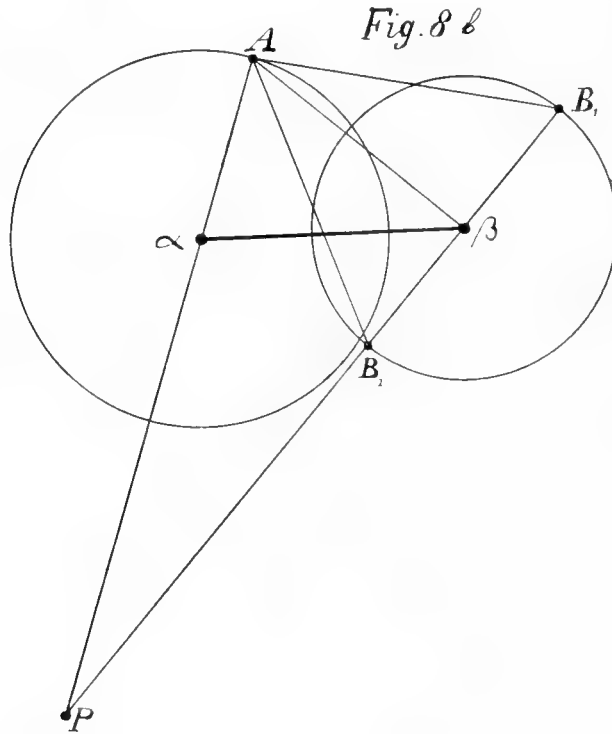
on trouve sur le cercle (b) deux points d'intersection B_1 et B_2 diamétralement opposés.

Il s'ensuit que $A\beta = \sqrt{l^2 - b^2}$; de même on trouvera en invertissant les points B et A , α et β une seconde relation $B\alpha = \sqrt{l^2 - a^2}$; d'où la construction suivante:

De β comme centre décrivons un cercle à rayon $\sqrt{l^2 - b^2}$; ses points d'intersection avec le cercle (a) donneront deux positions du bras αA sur lesquelles un point double sera situé. Décrivons de même de α comme centre un cercle à rayon $\sqrt{l^2 - a^2}$; ses points d'intersection avec le cercle (b) donneront deux positions

du bras βB sur lesquelles un point double sera situé. Quatre points doubles peuvent s'obtenir par ces constructions.

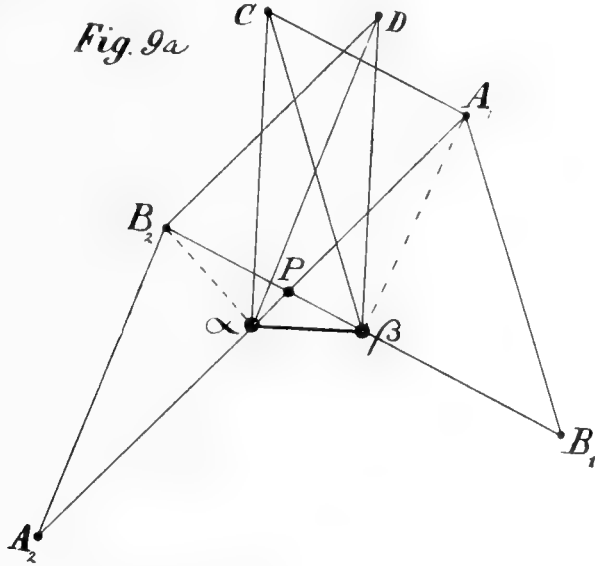
La construction précédente des points doubles suppose un seul point A et deux points B_1 et B_2 diamétralement opposés. Une seconde supposition peut encore mener à des points doubles. Soit P (fig. 9a et b) une position du pôle. Ce point sera double, s'il est l'intersection des diamètres $A_1 A_2$ et $B_1 B_2$, si la condition $A_2 B_2 = A_1 B_1 = l$ est remplie et si la droite $\alpha\beta$ qui joint les milieux de $A_1 A_2$ et de $B_1 B_2$ est égale à k . Construisons le point



C comme intersection de $A_1 C \parallel B_1 \beta$, $\beta C \parallel B_1 A_1$ et le point D comme intersection de $B_2 D \parallel A_2 \alpha$, $\alpha D \parallel A_2 B_2$. Les côtés homologues des deux triangles égaux et semblables $\alpha C A_1$ et $D \beta B_2$ sont parallèles, ainsi $\alpha C \parallel \beta D$. En outre les côtés du triangle $\beta \alpha C$ sont égaux à ceux du triangle $\alpha \beta D$ et comme les deux triangles ont une base commune on a $\angle \beta \alpha C = \angle \alpha \beta D = 90^\circ$. Il s'ensuit que $\alpha C = \beta D = \sqrt{l^2 - k^2}$ et l'on trouve la construction suivante :

Construisons les perpendiculaires sur $\alpha\beta$, αC et $\beta D = \sqrt{l^2 - k^2}$;

construisons les triangles $\alpha A_1 C$ et $D B_2 \beta$ aux côtés $a, b, \sqrt{l^2 - k^2}$; le pôle P est l'intersection de αA_1 et βB_2 et est un point double de C^8 . On trouve un second point double symétrique au premier par rapport à $\alpha\beta$.



Tâchons maintenant de trouver la classe de C^8 . Une courbe du huitième degré peut avoir au plus 21 points singuliers de première espèce. La courbe C^8 possède deux points quadruples

équivalents à 12 points doubles, 6 points doubles et 2 points de rebroussement à l'infini, elle n'est donc pas rationnelle mais du genre 1. Quant à la classe, elle s'obtient par l'équation

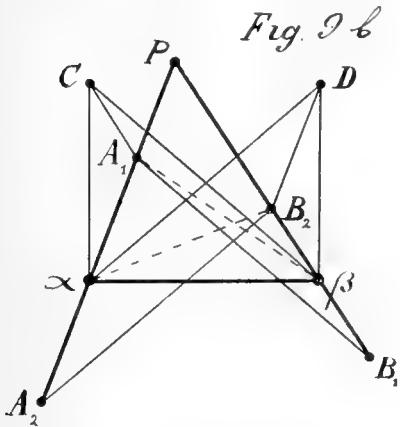
$$y = 8 \times 7 - 6 \times 2 - 12 \times 2 - 2 \times 3 = 14.$$

Comme C^8 est de la 14^{me} classe, on peut tirer d'un point arbitraire 14 tangentes; pour les tangentes d'un point quadruple ce nombre

s'abaisse à $14 - 4 \times 2 = 6$.

Nous avons déjà trouvé quatre tangentes du point α aux points d'intersection du cercle (a) avec les cercles $(l + b), \pm(l - b)$; les deux autres s'obtiennent en posant dans l'équation (I) $y = \pm ix$; ce qui entraîne

$$q_1^2 = x^2 + y^2 = 0 ; q_2^2 = -2kx + k^2 ; s^4 = 2abkx.$$



Par cette substitution l'équation (I) devient

$$\begin{aligned} & \{ -q^6 (-2kx + k^2) + 4a^2 b^2 k^2 x^2 \}^2 = 0, \\ & \{ -4a^2 k^3 x^2 (k - 2x) + 4a^2 b^2 k^2 x^2 \}^2 = 0. \end{aligned}$$

L'équation est divisible par x^4 et donne entre les crochets une seule valeur finie de x qui doit donc être comptée double; il s'ensuit:

Les droites imaginaires $y = \pm ix$ qui lient le point α aux points cycliques peuvent être considérées comme des tangentes aux points donnés par l'équation

$$\{k(k - 2x) - b^2\}^2 = 0.$$

Remarquons enfin qu'en vertu de (3c) l'équation des tangentes aux points de rebroussement cycliques devient

$$y = \pm i \left(x - \frac{a^2 k}{a^2 - b^2} \right).$$

Le point situé à une distance $\frac{a^2 k}{a^2 - b^2}$ du point α est donc un foyer de C^8 .

6. *Réalité des tangentes aux points quadruples et des asymptotes.* Cette réalité dépend des relations qui existent entre les longueurs des côtés a, b, l, k du quadrilatère. Nous obtiendrons tous les cas possibles en rangeant ces quatre côtés d'après leur longueur, en commençant par le plus grand côté. Nous supposons toujours $a > b$. Les cas seront les suivants:

(1) $a b l k$	(5) $a k l b$	(9) $l k a b$
(2) $a b k l$	(6) $a k b l$	(10) $k a b l$
(3) $a l b k$	(7) $l a b k$	(11) $k a l b$
(4) $a l k b$	(8) $l a k b$	(12) $k l a b$.

Quelques principes généraux tirés de la théorie du quadrilatère articulé serviront à composer un tableau de la réalité des tangentes et des asymptotes.

Qu'on se rappelle d'abord la règle de GRASHOF sur le mouvement rotatoire ou oscillatoire des bras a et b . Les deux bras ou bien un des deux bras feront une rotation complète si la somme du plus grand et du plus petit côté n'est pas supérieure à la somme des deux autres côtés. Les deux rotations seront complètes quand le plus petit côté est le côté fixe; une des deux rotations sera complète quand un des côtés adjacents est le côté fixe; en ce

dernier cas le bras le plus petit accomplira une rotation complète. Dans tous les autres cas les deux rotations sont incomplètes.

En second lieu on doit tenir compte des relations entre les côtés nécessaires pour la réalité des tangentes en α et β (4) et pour celle des asymptotes (5).

Considérons, pour fixer les idées, le cas (7) $l a b k$ et supposons d'abord $a + b > l + k$. D'après la règle de GRASHOF les bras a et b exécuteront une rotation complète.

Reprenons la figure 4 où le point α est devenu pôle et qui est en harmonie avec les données. La construction du triangle $\alpha B_1 A_1$ sera possible si $B_1 \alpha > A_1 B_1 - \alpha A_1$ ou bien $a + b > l + k$, ce qui s'accorde avec la condition. Si $\beta \alpha$ et βB_1 avaient une direction contraire, la construction serait possible si $a + l > b + k$; ce qui s'accorde encore avec la condition. Les quatre tangentes au point α seront donc réelles.

On trouvera de même pour le point β les conditions $a + b > k + l$ et $l + b > a + k$, d'où il s'ensuit que les quatre tangentes aux point β sont réelles.

La condition de la réalité des asymptotes sera, d'après ce qui précède, $a + k > l + b$, $l + k > a + b$, ce qui est incompatible avec les données, il n'y aura donc pas d'asymptotes réelles.

Reprenons le même cas (7) et supposons en second lieu $l + k > a + b$, ce qui engendre un mouvement oscillatoire de a et de b . Pour le point α la condition $a + b > l + k$ est incompatible avec la supposition; la seconde condition $a + l > b + k$ au contraire est possible; il y aura donc deux tangentes réelles au point quadruple α . De même on trouvera pour le point β la seule condition possible $l + b > a + k$; il y aura donc deux tangentes réelles au point β .

En examinant les conditions de la réalité des asymptotes on voit que la condition $l + k > a + b$ est compatible avec la supposition; le nombre des asymptotes est donc deux.

7. *Tableau de la réalité des tangentes aux points quadruples et des asymptotes.* On pourrait examiner de deux manières chacun des douze cas, ce qui s'exécute sans peine; mais il est préférable de les réunir dans un tableau. Dans ce tableau nous avons réuni dans la première colonne les douze cas du quadrilatère. Dans la seconde colonne se trouve la supposition initiale qui, dans chaque cas, donne lieu à deux mouvements différents; ces mouvements sont indiqués dans la troisième colonne par les lettres r (rotation) ou o (oscillation); la première lettre se rapportant au mouvement

TABLEAU I.

Cas du quadrilatère.	Condition initiale.	Mouvement.	Conditions de la réalité des tangentes en a .	Conditions de la réalité des tangentes en β .	Tangentes réelles.	Conditions de la réalité des asymptotes.	Nombre d'asymptotes réelles.
1.							
$ablk.$	$b+l > a+k.$	$r-o.$	$b+l > a+k; a+l > b+k.$	$a+l > b+k; b+l > a+k.$	$\alpha_4 \beta_4$	$a+k > b+l; l+k > a+b.$	$0-0.$
$ablk.$	$a+k > b+l.$	$o-o.$			$\alpha_2 \beta_2$		$2-0.$
2.							
$abkl.$	$b+k > a+l.$	$o-o.$	$b+l > a+k; a+l > b+k.$	$a+l > b+k; b+l > a+k.$	$\alpha_0 \beta_0$	$a+l > b+k; k+l > a+b.$	$0-0.$
$abkl.$	$a+l > b+k.$	$o-o.$			$\alpha_2 \beta_2$		$2-0.$
3.							
$albk.$	$l+b > a+k.$	$r-o.$	$l+b > a+k; a+l > b+k.$	$a+b > l+k; l+b > a+k.$	$\alpha_4 \beta_4$	$a+k > l+b; l+k > a+b.$	$0-0.$
$albk.$	$a+k > l+b.$	$o-o.$			$\alpha_2 \beta_2$		$2-0.$
4.							
$alkb.$	$l+k > a+b.$	$o-o.$	$l+k > a+b; a+l > k+b.$	$a+b > l+k; l+b > a+k.$	$\alpha_0 \beta_0$	$a+k > l+b; l+k > a+b.$	$2-2.$
$alkb.$	$a+b > l+k.$	$o-o.$			$\alpha_2 \beta_2$		$2-0.$
5.							
$aklb.$	$k+l > a+b.$	$o-o.$	$k+l > a+b; a+l > k+b.$	$a+b > k+l; l+b > a+k.$	$\alpha_4 \beta_0$	$a+l > k+b; k+l > a+b.$	$2-2.$
$aklb.$	$a+b > k+l.$	$o-o.$			$\alpha_2 \beta_2$		$2-0.$

$akbl$	$k+l > a+b; a+l > k+b$	$a+l > k+b; b+l > a+k$	$\alpha_0 \beta_0$	$a+l > k+b; k+l > a+b$	$0-0$
$akbl$	$a+l > k+b$		$\alpha_2 \beta_2$		$2-0$
7.					
$labk$	$a+b > l+k; r-r$	$a+b > l+k; l+b > a+k$	$\alpha_4 \beta_4$	$a+k > l+b; l+k > a+b$	$0-0$
$labk$	$l+k > a+b; o-o$		$\alpha_2 \beta_2$		$0-2$
8.					
$labk$	$a+k > l+b; o-r$	$a+b > l+k; l+b > a+k$	$\alpha_4 \beta_0$	$a+k > l+b; l+k > a+b$	$2-2$
$labk$	$l+b > a+k; o-o$		$\alpha_2 \beta_2$		$0-2$
9.					
$lkab$	$k+a > l+b; o-r$	$k+b > l+a; l+b > k+a$	$\alpha_4 \beta_0$	$k+a > l+b; l+k > a+b$	$2-2$
$lkab$	$l+b > k+a; o-o$		$\alpha_2 \beta_2$		$0-2$
10.					
$kabl$	$a+b > k+l; o-o$	$k+l > a+b; b+l > a+k$	$\alpha_0 \beta_0$	$a+l > k+b; k+l > a+b$	$0-0$
$kabl$	$k+l > a+b; o-o$		$\alpha_2 \beta_2$		$0-2$
11.					
$kabl$	$a+l > k+b; o-r$	$k+b > a+l; l+b > k+a$	$\alpha_4 \beta_0$	$a+l > k+b; k+l > a+b$	$2-2$
$kabl$	$k+b > a+l; o-o$		$\alpha_2 \beta_2$		$0-2$
12.					
$klab$	$l+a > k+b; o-r$	$k+b > l+a; l+b > k+a$	$\alpha_4 \beta_0$	$l+a > k+b; k+l > a+b$	$2-2$
$klab$	$k+b > l+a; o-o$		$\alpha_2 \beta_2$		$0-2$

du bras αA , la seconde à celui du bras βB . Les conditions de la réalité des tangentes de C^8 en α et β se trouvent dans la quatrième et cinquième colonne, dans la sixième le symbole $\alpha_4, \beta_4 \dots$ veut dire que le nombre des tangentes réelles en α et β est de quatre. Enfin les dernières colonnes contiennent les conditions de la réalité des asymptotes et le nombre d'asymptotes réelles aux points qui divisent la longueur $\alpha\beta$ extérieurement ou intérieurement, en sorte que, par exemple, 2, 0 signifie que d'un point situé à l'extérieur de $\alpha\beta$ partent deux asymptotes réelles et que d'un point situé à l'intérieur de $\alpha\beta$ partent deux asymptotes imaginaires.

L'inspection du tableau nous mène aux résultats suivants :

a. Quand les deux bras font une rotation complète, il y aura quatre tangentes réelles en chaque point quadruple. Les quatre asymptotes sont imaginaires.

b. Quand le bras b exécute un mouvement rotatoire et le bras a un mouvement oscillatoire, les quatre tangentes au point quadruple α seront réelles, celles au point β seront imaginaires. Les quatre asymptotes sont réelles.

c. Quand le mouvement est tout-à-fait oscillatoire avec la condition initiale que la somme du plus grand et du plus petit côté du quadrilatère est inférieure à la somme des deux autres côtés, les tangentes aux points quadruples et les asymptotes seront toutes imaginaires.

d. Quand le mouvement est tout-à-fait oscillatoire avec la condition initiale que la somme du plus grand et du plus petit côté est supérieure à celle des deux autres côtés, il y aura deux tangentes réelles en chaque point quadruple et deux asymptotes réelles. Le point d'intersection se trouve hors de $\alpha\beta$ quand le bras a surpasse en grandeur les autres côtés du quadrilatère ; dans les autres cas ce point se trouve entre α et β .

SECONDE PARTIE.

Cas particuliers du quadrilatère.

8. *Considérations générales sur les cas particuliers.* Le nombre de ces cas est très considérable; pour éviter les répétitions superflues, nous nous bornerons à ceux qui entraînent une modification dans le degré ou la forme de la courbe C^8 .

En premier lieu nous considérerons les cas où la somme du plus grand et du plus petit côté est égale à la somme des deux autres côtés. Ces cas se divisent évidemment en deux groupes, savoir:

a. La somme de deux côtés adjacents est égale à celle des deux autres côtés adjacents.

b. La somme de deux côtés opposés est égale à celle des deux autres côtés opposés.

En second lieu nous supposerons deux côtés égaux; ceci se subdivise aussi en deux groupes, savoir:

a. Les deux côtés sont adjacents.

b. Les deux côtés sont opposés.

En troisième lieu nous combinerons ces deux cas et nous supposerons l'égalité de deux couples de côtés; évidemment on aura encore deux groupes:

a. Les deux couples sont des couples de côtés adjacents.

b. Les deux couples sont des couples de côtés opposés.

Enfin nous supposerons un des sommets du quadrilatère situé à l'infini; on arrive aux deux cas:

a. Le sommet à l'infini est un point fixe.

b. Le sommet à l'infini est un point mobile.

Quelques-uns de ces cas ont déjà été traités d'une manière complète par plusieurs auteurs; nous nous bornerons donc à analyser ceux dont les propriétés ne sont pas généralement connues et à établir leurs rapports avec les cas connus.

9. *La somme de deux côtés adjacents est égale à celle des deux autres côtés adjacents* Choisissons, pour fixer les idées, le cas (1) du tableau et posons, dans la suite $ablk$, $b + l = a + k$.

La figure 40 montre qu'il y a une position des côtés du quadrilatère où la droite $\beta\alpha A$ coïncide avec la droite βBA ; elle montre en outre que le mouvement peut avoir lieu de deux manières; le quadrilatère peut être convexe ($\alpha\beta B', A'$) ou à côtés

croisés ($\alpha \beta B'_2 A'$) Il s'ensuit que la courbe C^8 dégénère en une courbe C^6 et en deux droites coïncidant avec la direction du côté fixe $\alpha \beta$.

Comme, dans la position donnée, la droite $A \beta$ se détache deux fois de la courbe C^8 , la position du pôle devient indéterminée. Cependant, d'après des principes connus, les deux positions possibles P_1 et P_2 du pôle P sont identiques avec celles de deux points doubles de l'involution donnée par les deux couples de points conjugués $A \beta$ et $B \alpha$. Les deux points α et β deviennent doubles au lieu de quadruples. En effet, en dehors de la position donnée par la figure 10, il reste encore une position du bras αA et une position du bras βB qui doivent être comptées doubles.

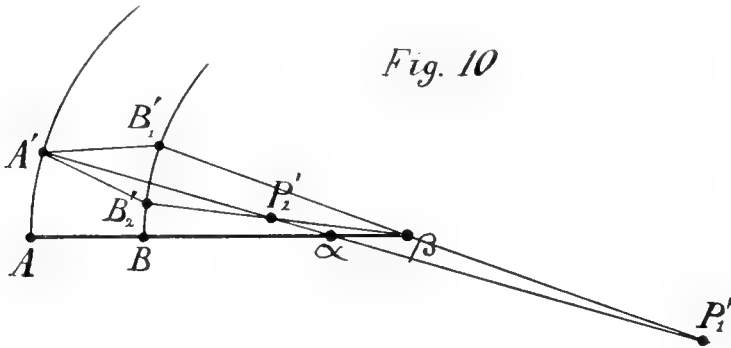


Fig. 10

Ce résultat est confirmé par l'analyse algébrique de l'équation de la courbe. Reprenons l'équation primitive

$$(a^2 + b^2 + k^2 - l^2) e_1 e_2 - b (e_2^2 - e_1^2 + k^2) e_1 + \\ + a (e_2^2 - e_1^2 - k^2) e_2 - a b (e_1^2 + e_2^2 - k^2) = 0,$$

et substituons $l = a + k - b$. L'équation devient successivement

$$2(kb + ab - ak) e_1 e_2 - b (e_2^2 - e_1^2 + k^2) e_1 + \\ + a (e_2^2 - e_1^2 - k^2) e_2 - ab (e_1^2 + e_2^2 - k^2) = 0,$$

$$b e_1 (e_1^2 - e_2^2 + 2k e_2 - k^2) + a e_2 (e_2^2 - e_1^2 - 2k e_1 - k^2) - \\ - ab (e_1 - e_2)^2 - k^2 = 0.$$

$$b e_1 (e_1 - e_2 + k) (e_1 + e_2 - k) - a e_2 (e_1 + e_2 + k) (e_1 - e_2 + k) - \\ - ab (e_1 - e_2 + k) (e_1 - e_2 - k) = 0.$$

$$(II) \left\{ \begin{array}{l} b e_1 (e_1 + e_2 - k) - a e_2 (e_1 + e_2 + k) - ab (e_1 - e_2 - k) \\ (e_1 - e_2 + k) = 0. \end{array} \right\}$$

Le facteur $e_1 - e_2 + k$ égalisé à zéro représente l'équation d'une conique dégénérée en deux droites coïncidant en $\alpha\beta$.

En développant l'équation, comme on l'a fait auparavant (3) et en posant $e_1^2 = x^2 + y^2$, $e_2^2 = (x - k)^2 + y^2$, on verrait que le premier membre devient divisible par y^2 .

Remarquons encore que pour la figure 10 on a

$$e_1 - e_2 = \pm k.$$

Substituons successivement ces deux valeurs dans l'équation

$$b e_1 (e_1 + e_2 - k) - a e_2 (e_1 + e_2 + k) - a b (e_1 - e_2 - k) = 0.$$

La première substitution donne

$$\begin{aligned} b e_1 (e_1 - k) - a (e_1 - k) e_1 &= 0, \\ e_1 = 0, e_1 = k \text{ d'où } e_2 &= -k, e_2 = 0. \end{aligned}$$

Ce sont les deux points doubles α et β .

La seconde substitution donne

$$\begin{aligned} b e_1^2 - a (e_1 + k)^2 + a b k &= 0, \text{ ou bien} \\ e_1^2 + \frac{2 a k}{a - b} e_1 - \frac{a k (b - k)}{a - b} &= 0. \end{aligned}$$

Les deux racines de cette équation donnent les distances αP_1 et αP_2 .

Examinons maintenant les points singuliers et les asymptotes de la courbe.

Points de rebroussement à l'infini. Omettant le facteur $e_1 - e_2 + k$, l'équation II peut s'écrire

$$(b - a) e_1 e_2 - b (k + a) e_1 - a (k - b) e_2 + (b e_1^2 - a e_2^2 + a b k) = 0.$$

La méthode appliquée auparavant (3) pour faire disparaître les radicaux mène à l'équation

$$\begin{aligned} \text{(II)'} \{ (b - a)^2 e_1^2 e_2^2 - b^2 (k + a)^2 e_1^2 - a^2 (k - b)^2 e_2^2 + \\ + (b e_1^2 - a e_2^2 + a b k)^2 \}^2 = \\ 4 \{ a b (k + a) (k - b) - (b - a) (b e_1^2 - a e_2^2 + a b k) \}^2 e_1^2 e_2^2. \end{aligned}$$

La substitution $e_1 = e_2 = e$, $b e_1^2 - a e_2^2 + a b k = (b - a) e^2$, $a b (k + a) (k - b) = 0$ montre que l'équation devient divisible par e^4 ; la courbe C^6 est donc bicirculaire.

Substituons encore $y = ix + d$; l'équation (II)' devient

$$\begin{aligned} & \{ (b - a)^2 (2idx + d^2) (2idx - 2kx + d^2 + k^2) - \\ & - b^2 (k + a)^2 (2idx + d^2) - a^2 (k - b)^2 (2idx - 2kx + d^2 + k^2) + \\ & + [b(2idx + d^2) - a(2idx - 2kx + d^2 + k^2) + abk]^2 \}^2 = \\ & 4 \{ ab(k + a)(k - b) - (b - a)[b(2idx + d^2) - \\ & - a(2idx - 2kx + d^2 + k^2) + \\ & + abk] \}^2 (2idx + d^2) (2idx - 2kx + d^2 + k^2). \end{aligned}$$

Le coefficient de x^4 devient

$$\begin{aligned} & \{ 4id(b - a)^2 (id - k) + 4(ibd - iad + ak)^2 \}^2 - \\ & - 64 \{ - (b - a)(ibd - iad + ak) \}^2 id(id - k) \end{aligned}$$

Ce coefficient doit s'annuler; ce qui donne

$$\begin{aligned} & \{ id(id - k)(b - a)^2 + (ibd - iad + ak)^2 \}^2 - \\ & - 4id(id - k)(b - a)^2 (ibd - iad + ak)^2 = 0. \\ & \{ id(id - k)(b - a)^2 - (ibd - iad + ak)^2 \}^2 = 0. \\ & \{ id(b - a)^2 + ka^2 + 2ida(b - a) \}^2 = 0. \end{aligned}$$

Les points cycliques sont encore des points de rebroussement; la valeur de d devient

$$d = - \frac{ia^2k}{a^2 - b^2},$$

comme auparavant.

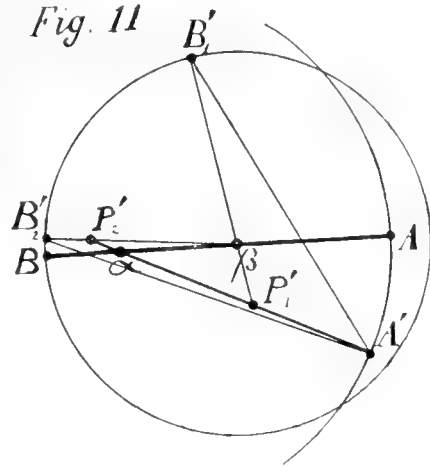
Points doubles. La construction des six points doubles dépend de la réalité des grandeurs $\sqrt{l^2 - a^2}$; $\sqrt{l^2 - b^2}$; $\sqrt{l^2 - k^2}$. On voit que, pour le cas traité, la dernière valeur est la seule réelle. Cependant, le principe de la construction reste intact, comme on pourrait s'en convaincre en prenant le cas (9) $lkab$ où les trois valeurs sont réelles; le nombre des points doubles est donc six. Leur réalité dépend des valeurs susnommées.

Asymptotes. Les conditions de la réalité des asymptotes sont (voir le tableau) $a + k > b + l$; $l + k > a + b$. Comme $a + k = b + l$, on voit que deux asymptotes coïncident dans la droite $\alpha\beta$ et n'appartiennent pas à la courbe C^6 . Deux asymptotes réelles ou imaginaires appartiennent à celle-ci; dans le cas traité elles sont imaginaires.

La courbe C^6 possède ainsi 8 points doubles réels ou imaginaires

et 2 points de rebroussement imaginaires à l'infini; elle est donc rationnelle. Pour la classe de C^6 on trouve $6 \times 5 - 8 \times 2 - 2 \times 3 = 8$.

10. *La somme de deux côtés opposés est égale à celle des deux autres côtés opposés. Tableau des divers cas* Les résultats auxquels mène cette condition ne diffèrent pas notablement des précédents; nous les résumerons brièvement et les réunirons ensuite dans un tableau. Parmi les quadrilatères dont les bras exécutent des rotations complètes, il n'y a que le cas (7), $labk$, auquel on puisse appliquer l'égalité qui nous occupe. Comme dans le cas précédent, il y a deux positions où les trois côtés αA , βB , AB coïncident avec la direction du côté fixe $\alpha\beta$; la figure 11 montre la position des points B, A et les formes du quadrilatère dont elles dérivent. Les points P_1 et P_2 sont encore les points doubles de l'involution dont deux couples de points conjugués sont $B\alpha$ et βA et la courbe C^8 dégénère en une courbe C^6 et deux droites coïncidentes.



L'analyse algébrique est encore en accord avec ce résultat. En effet, reprenons l'équation

$$(a^2 + b^2 + k^2 - l^2) e_1 e_2 - b (e_2^2 - e_1^2 + k^2) e_1 + a (e_2^2 - e_1^2 - k^2) e_2 - ab (e_1^2 + e_2^2 - k^2) = 0.$$

Posons $l = a + b - k$ et substituons cette valeur :

$$2 (ak + bk - ab) e_1 e_2 - b (e_2^2 - e_1^2 + k^2) e_1 + a (e_2^2 - e_1^2 - k^2) e_2 - ab (e_1^2 + e_2^2 - k^2) = 0.$$

$$2k(a + b) e_1 e_2 - b (e_2^2 - e_1^2 + k^2) e_1 + a (e_2^2 - e_1^2 - k^2) e_2 - ab \{ (e_1 + e_2)^2 - k^2 \} = 0.$$

$$\{ b e_1 (e_1 - e_2 + k) + a e_2 (e_2 - e_1 + k) - ab (e_1 + e_2 + k) \} (e_1 + e_2 - k) = 0.$$

L'équation $e_1 + e_2 - k = 0$ représente une conique dégénérée en deux droites coïncidant en $\alpha\beta$.

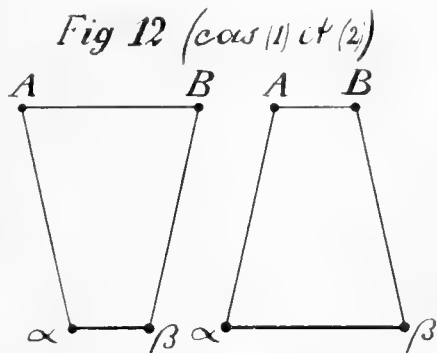
Ces résultats sont identiques avec ceux du cas précédent, on déduit donc sans peine les autres propriétés. L'examen d'autres

TABLEAU II.

Cas du quadrilatère.	Mouvement.	Condition de la réalité des tangentes en α .	Conditions de la réalité des tangentes en β .	Tangentes réelles.	Condition de la réalité des asymptotes.	Nombre d'asymptotes réelles.
1. $ablk.$	$r-r.$	$a+l > b+k.$	$a+l > b+k.$	$\alpha_2 \beta_2$	$l+k > a+b.$	0.
2. $abkl.$	$o-o.$	$b+l > a+k.$	$b+l > a+k.$	$\alpha_0 \beta_0$	$k+l > a+b.$	0.
3. $albk.$	$r-r.$	$a+l > b+k.$	$a+b > l+k.$	$\alpha_2 \beta_2$	$l+k > a+b.$	0.
4. $alkb.$	$o-r.$	$a+l > k+b.$	$l+b > a+k.$	$\alpha_2 \beta_0$	$a+k > l+b.$	2.
5. $aklb.$	$o-r.$	$a+l > k+b.$	$l+b > a+k.$	$\alpha_2 \beta_0$	$a+l > k+b.$	2.
6. $akbl.$	$o-o.$	$k+l > a+b.$	$b+l > a+k.$	$\alpha_0 \beta_0$	$k+l > a+b.$	0.
7. $labk.$	$r-r.$	$l+a > b+k.$	$l+b > a+k.$	$\alpha_2 \beta_2$	$a+k > l+b.$	0.
8. $lakb.$	$o-r.$	$l+a > k+b.$	$a+b > l+k.$	$\alpha_2 \beta_0$	$l+k > a+b.$	2.
9. $lkab.$	$o-r.$	$l+a > k+b.$	$k+b > l+a.$	$\alpha_2 \beta_0$	$l+k > a+b.$	2.
10. $kabl.$	$o-o.$	$a+l > k+b.$	$b+l > k+a.$	$\alpha_0 \beta_0$	$a+l > k+b.$	0.
11. $kalb.$	$o-r.$	$k+l > a+b.$	$l+b > k+a.$	$\alpha_2 \beta_0$	$k+l > a+b.$	2.
12. $klab.$	$o-r.$	$k+a > l+b.$	$l+b > k+a.$	$\alpha_2 \beta_0$	$k+l > a+b.$	2.

cas mènerait à des résultats analogues; nous pouvons donc nous borner à donner un tableau qui sera une simplification et une spécialisation du tableau précédent (Tableau II)

11. *Deux côtés du quadrilatère sont égaux.* Quoique ce cas, comme le précédent, se subdivise en deux groupes, nous ne considérerons que le second de ces deux groupes, puisque le premier n'est pas assez intéressant pour une analyse détaillée. Posons donc $a = b$ et examinons la forme du quadrilatère. En consultant le tableau (I), on voit que plusieurs des cas deviennent illusoires; les cas qui restent sont les suivants:



(1) deux rotations complètes.

(2) deux oscillations.

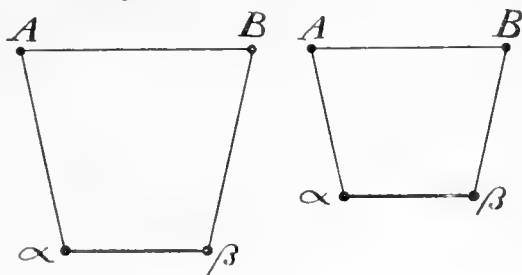
(7) deux rotations ou deux oscillations selon que $2a > l + k$ ou $2a < l + k$.

(9) deux oscillations.

(10) deux oscillations ($2a > l + k$ ou bien $2a < l + k$).

(12) deux oscillations.

Fig. 13 cas (1)



Ensuite il est clair que

le quadrilatère, dans une de ses positions et dans la position symétrique, pourra prendre la forme d'un trapèze isocèle. Choisissons ce trapèze comme position initiale; les formes du quadrilatère seront données par les figures 12, 13, 14, 15, 16, dans lesquelles le côté fixe k est le côté inférieur de la figure. Le cas (2) est l'inversion du cas (1); les deux cas (7) sont les inversions des deux cas (10) et le cas (12) est l'inversion du cas (9). On peut écarter le quadrilatère de deux manières de sa position initiale, et les deux positions seront toujours symétriques par rapport à la droite qui divise le trapèze en deux parties symétriques. Il s'ensuit que la base du mouvement est une courbe symétrique par rapport à cette droite.

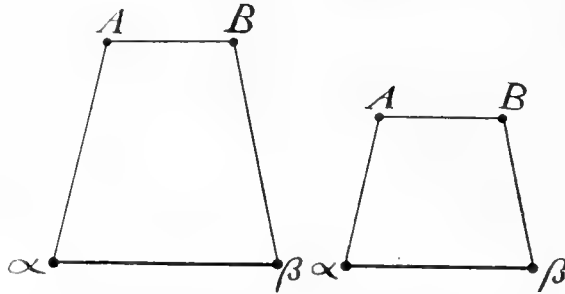
Fig. 14 cas (9)



En substituant dans l'équation de la base $a = b$, on peut lui donner la forme qui montre la symétrie de la courbe par rapport au côté fixe et à l'axe de symétrie du trapèze. L'équation devient

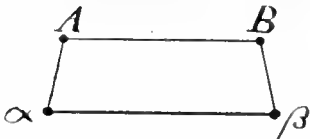
$$(2a^2 + k^2 - l^2) e_1 e_2 - a e_1 (e_2^2 - e_1^2 + k^2) + a e_2 (e_2^2 - e_1^2 - k^2) - a^2 (e_1^2 + e_2^2 - k^2) = 0.$$

Fig 15 cas (10)



En choisissant pour axes $\alpha\beta$ et la perpendiculaire qui passe par le milieu O de $\alpha\beta$, on a

Fig. 16 cas (12)



$$\begin{aligned} e_1^2 &= (x + \frac{1}{2}k)^2 + y^2 ; e_2^2 = \\ &= (x - \frac{1}{2}k)^2 + y^2, \text{ d'où} \\ e_2^2 - e_1^2 &= 2kx, \\ e_2^2 + e_1^2 &= 2(x^2 + y^2 + \frac{1}{4}k^2), \\ e_1^2 e_2^2 &= (x^2 + y^2 + \frac{1}{4}k^2)^2 - k^2 x^2. \end{aligned}$$

En substituant dans l'équation les valeurs de e_2^2 et de e_1^2 , on obtient

$$(2a^2 + k^2 - l^2) e_1 e_2 - 2ak e_1 (x + \frac{1}{2}k) + 2ak e_2 (x - \frac{1}{2}k) - 2a^2 (x^2 + y^2 - \frac{1}{4}k^2) = 0$$

et en lui donnant la forme I, elle devient

$$\begin{aligned} \{ & (2a^2 + k^2 - l^2)^2 e_1^2 e_2^2 - 4a^2 k^2 e_1^2 (x + \frac{1}{2}k)^2 - 4a^2 k^2 e_2^2 (x - \frac{1}{2}k)^2 + \\ & + 4a^4 (x^2 + y^2 - \frac{1}{4}k^2)^2 \}^2 - 4 \{ -4a^2 k^2 (x^2 - \frac{1}{4}k^2) + \\ & + 2a^2 (2a^2 + k^2 - l^2) (x^2 + y^2 - \frac{1}{4}k^2) \}^2 e_1^2 e_2^2 = 0. \end{aligned}$$

Après quelques réductions on trouve

$$e_1^2 (x + \frac{1}{2}k)^2 + e_2^2 (x - \frac{1}{2}k)^2 = (e_1^2 - e_2^2)^2 + 2e_1^2 e_2^2 + y^2 (e_1^2 + e_2^2);$$

l'équation devient donc

$$\begin{aligned} \{ & 2a^2 + k^2 - l^2 \}^2 e_1^2 e_2^2 - 16a^2 k^4 x^2 - 8a^2 k^2 e_1^2 e_2^2 - \\ & - 8a^2 k^2 y^2 (x^2 + y^2 + \frac{1}{4}k^2) - 4a^4 (x^2 + y^2 - \frac{1}{4}k^2)^2 \}^2 \\ & - 4 \{ -4a^2 k^2 (x^2 - \frac{1}{4}k^2) + 2a^2 (2a^2 + k^2 - l^2) (x^2 + y^2 - \frac{1}{4}k^2) \}^2 e_1^2 e_2^2 = 0, \end{aligned}$$

ce qui montre la symétrie de la courbe par rapport aux deux axes

La discussion de la réalité des tangentes aux points quadruples et des asymptotes n'offre pas de difficultés sérieuses; nous ne nous y arrêterons pas.

12. *Les deux couples de côtés adjacents sont égaux.* Ce cas se subdivise en deux autres: on peut avoir $a = l$, $k = b$ ou bien $a = k$, $l = b$. Dans le premier de ces deux cas b est le côté fixe, dans le second a est le côté fixe; nous continuerons à supposer $a > b$. Le premier cas est une spécialisation des cas (3), (4), (7), (8) du tableau I; le second en est une des cas (5), (6), (10), (11). Les deux cas sont traités en détail par BURMESTER (Kinematik, p. 306); nous nous contenterons donc de montrer comment les résultats connus se déduisent de l'équation (I).

Nous choisissons comme auparavant le cas (7) et nous mettons l'équation (I) sous la forme

$$\begin{aligned} b e_1 (e_1 - e_2 + k) + a e_2 (e_2 - e_1 + k) - a b (e_1 + e_2 + k) \{ \\ (e_1 + e_2 - k) = 0, \end{aligned}$$

puisque $l + k = a + b$.

Posons dans le premier facteur du premier membre de cette équation $k = b$; on trouve

$$\begin{aligned} b e_1 (e_1 - e_2 + b) - a e_1 (e_2 + b) + a (e_2^2 - b^2) = 0, \\ (b e_1 - a e_2 - a b) (e_1 - e_2 + b) = 0. \end{aligned}$$

Le facteur $e_1 - e_2 + b$ égalisé à 0 représente une conique dégénérée en la droite $\alpha\beta$; ainsi deux droites dont chacune doit être comptée double se détachent de la courbe C^8 ; il reste donc la courbe

$$b e_1 - a e_2 = a b,$$

qui doit être du quatrième degré.

En effet, en élevant au carré les deux membres, et en posant $e_2^2 = e_1^2 - 2bx + b^2$, on obtient après quelques réductions

$$(b^2 + a^2) e_1^2 - 2 a^2 b x = 2 a b e_1 e_2.$$

Élevons encore au carré les deux membres; on obtient

$$\begin{aligned} (b^2 + a^2)^2 e_1^4 - 4 a^2 b x (b^2 + a^2) e_1^2 + 4 a^4 b^2 x^2 = \\ = 4 a^2 b^2 e_1^2 (e_1^2 - 2 b x + b^2), \\ (a^2 - b^2)^2 e_1^4 - 4 (a^2 - b^2) a^2 b x e_1^2 + 4 a^4 b^2 x^2 = 4 a^2 b^4 e_1^2, \\ \left\{ e_1^2 - \frac{2 a^2 b}{a^2 - b^2} x \right\}^2 = \frac{4 a^2 b^4}{(a^2 - b^2)^2} e_1^2. \end{aligned}$$

C'est l'équation d'un limaçon de Pascal dont le diamètre du cercle primitif est $\frac{2a^2b}{a^2 - b^2}$ et la longueur portée sur le rayon vecteur $\frac{2ab^2}{a^2 - b^2}$. Comme la première valeur surpasse en grandeur la seconde, le point double a des tangentes réelles.

Si l'on avait posé $k = a$, $l = b$, on aurait trouvé un limaçon à point isolé.

13. *Les deux couples de côtés opposés sont égaux.* Dans ce cas on a $a = b$, $k = l$. Les cas (1), (2), (9), (12) sont susceptibles de cette spécialisation; dans les deux premiers cas $a > k$, dans les deux derniers $k > a$. Comme les deux cas sont traités de même par BURMESTER (Kinematik, p. 302), nous nous bornerons encore à montrer le rapport des résultats connus avec l'équation (I).

L'équation

$$(a^2 + b^2 + k^2 - l^2) e_1 e_2 - b (e_2^2 - e_1^2 + k^2) e_1 + a (e_2^2 - e_1^2 - k^2) e_2 - ab (e_1^2 + e_2^2 - k^2) = 0$$

se simplifie et devient, en posant $a = b$, $k = l$

$$\begin{aligned} 2a e_1 e_2 - (e_2^2 - e_1^2 + k^2) e_1 + (e_2^2 - e_1^2 - k^2) e_2 - a (e_1^2 + e_2^2 - k^2) &= 0, \\ e_1^3 + e_2^3 - e_1 e_2 (e_1 + e_2) - k^2 (e_1 + e_2) - a \{ (e_1 - e_2)^2 - k^2 \} &= 0, \\ (e_1 + e_2) \{ (e_1 - e_2)^2 - k^2 \} - a \{ (e_1 - e_2)^2 - k^2 \} &= 0, \\ (e_1 + e_2 - a) (e_1 - e_2 - k) (e_1 - e_2 + k) &= 0. \end{aligned}$$

L'équation dégénère en celles de deux coniques dégénérées en la droite $\alpha\beta$ et une conique qui sera une ellipse, quand $a > k$ et une hyperbole quand $a < k$. Ces coniques se présentent dans le cas où le quadrilatère prend la forme d'un antiparallélogramme. Il faut y joindre la droite à l'infini comptant double qui a disparu de l'équation et qui a rapport à la forme du parallélogramme

14. *Le sommet α est situé à l'infini.* C'est le cas bien connu de la bielle et la manivelle; nous nous contenterons donc de constater l'accord entre les résultats connus et l'équation primitive (I) qui nous a fourni les résultats des autres cas.

La figure 17 mène à l'équation

$$l^2 = BP^2 + AP^2 - 2AP \cdot BP \cos APB.$$

Posons $\beta P = e$, $\angle APB = \varphi$, $\beta C = c$.

L'équation devient successivement

$$l^2 = (e - b)^2 + (e \cos \varphi - c)^2 - 2(e \cos \varphi - c)(e - b) \cos \varphi,$$

$$l^2 = e(e - 2b) \sin^2 \varphi + b^2 + c^2 - 2bc \cos \varphi.$$

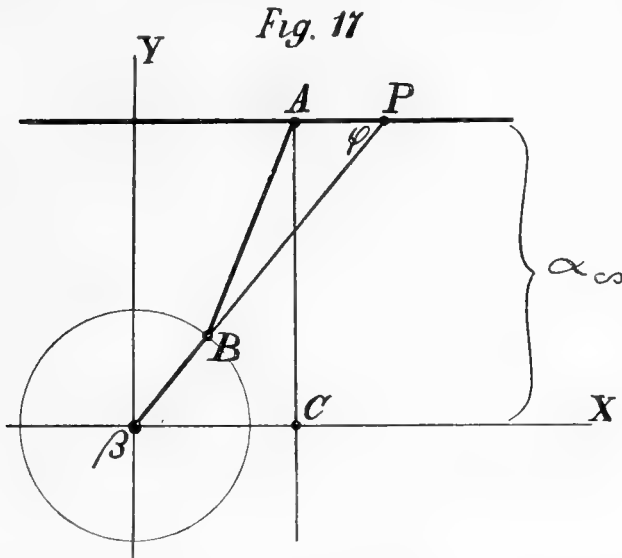
Posant encore $\cos \varphi = \frac{x}{e}$, $\sin \varphi = \frac{y}{e}$:

$$(l^2 - b^2 - c^2 - y^2) e^2 = -2b(y^2 + cx) e.$$

Le facteur $x^2 + y^2 = 0$ disparaît et on obtient

$$(y^2 + b^2 + c^2 - l^2)^2 (x^2 + y^2) = 4b^2 (y^2 + cx)^2.$$

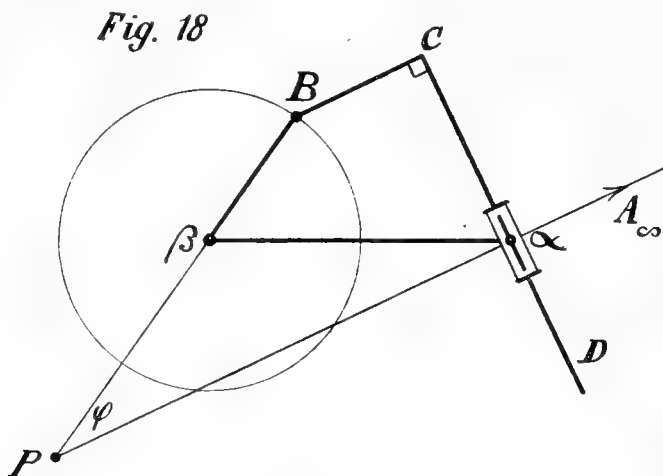
C'est l'équation d'une courbe du sixième degré ayant un point



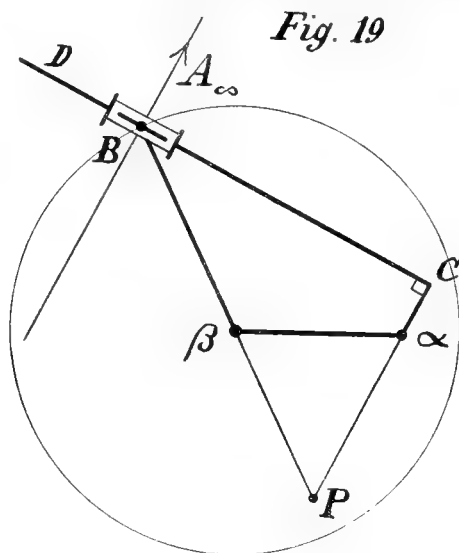
double à l'origine et un point quadruple α à l'infini. L'équation $x^2 + y^2 = 0$ complète le degré de la courbe. Les cas (5), (6), (10), (11) du tableau (I) sont les seuls à considérer; ils se réduisent à $l > b$ ou $l < b$.

15. *Le sommet A est situé à l'infini.* Le caractère distinctif de ce mouvement est l'application d'une coulisse; il y a encore une grande variété de formes; nous en donnons deux dans les figures 18 et 19. Dans le premier cas le point B décrit un cercle autour de β comme centre et un angle droit BCD est lié à B par une charnière; la droite CD passe par le point α . Dans le second cas le point B décrit de même un cercle, l'angle droit αCD se meut autour du point fixe α , tandis que le point B qui se meut autour de β se déplace en même temps le long de DC. Dans les deux

cas le point A se trouve à l'infini dans la direction perpendiculaire à CD . Comme les côtés a et l sont infinis, il ne reste donc que les cas (3), (4), (7), (8) du tableau (I). Ce mouvement a aussi



été l'objet de nombreuses recherches; la base du mouvement n'est pas aussi généralement connue que celle de la bielle et de la manivelle, cependant elle se trouve sous une autre forme et d'après



une autre méthode dans EBNER, Leitfaden der technisch wichtigsten Kurven, p 23.

Nous nous bornerons donc à donner l'équation de la base et à y joindre quelques remarques générales. Nous choisirons la fig. 18.

Soit encore $B\beta = b$, $\beta\alpha = k$, $\beta P = \varrho_2$, $\alpha P = \varrho_1$, $\angle\beta P\alpha = \varphi$;
soit ensuite $BC = c$. On a, d'après la figure,

$$k^2 = \varrho_1^2 + \varrho_2^2 - 2\varrho_1\varrho_2\cos\varphi,$$

$$\varrho_1 - c = (\varrho_2 + b)\cos\varphi,$$

$$(\varrho_2 + b)(\varrho_1^2 + \varrho_2^2 - k^2) = 2\varrho_1\varrho_2(\varrho_1 - c),$$

$$(\varrho_2^2 - \varrho_1^2 - k^2)\varrho_2 + b(\varrho_1^2 + \varrho_2^2 - k^2) = -2\varrho_1\varrho_2c.$$

Comme $\varrho_1^2 = x^2 + y^2$, $\varrho_2^2 = (x - k)^2 + y^2$,

$$\{kx\varrho_2 - b(\varrho_1^2 - kx)\}^2 = \varrho_1^2\varrho_2^2c^2,$$

$$\{k^2x^2\varrho_2^2 + b^2(\varrho_1^2 - kx)^2 - \varrho_1^2\varrho_2^2c^2\}^2 = 4b^2k^2x^2\varrho_2^2(\varrho_1^2 - kx)^2.$$

La courbe est du huitième degré, comme dans le cas général.
La substitution $y = 0$ donne

$$\{k^2x^2(x - k)^2 + b^2x^2(x - k)^2 - c^2x^2(x - k)^2\}^2 = 4b^2k^2x^4(x - k)^4,$$

ce qui montre que la courbe a des points quadruples en α en β .
Les tangentes aux points quadruples s'obtiennent comme auparavant.

On pourrait analyser les autres points singuliers; nous remarquerons seulement que l'intersection avec la droite à l'infini donne les deux points cycliques comme points de rebroussement et qu'il y a quatre asymptotes, données par les positions du bras βB pour lesquelles la direction de BC coïncide avec elle.

Remarquons enfin que la valeur $c = 0$ donne un mécanisme, pour lequel la courbe C^8 se transforme en une courbe C^4 qui doit être comptée double.

L'analyse de la figure 19 donnerait un résultat analogue.

ARCHIVES DU MUSÉE TEYLER.

SÉRIE II, TOME XII.

RUER, RUDOLF.—Sur la dissocation d'une combinaison en équilibre.
Arch. Mus. Teyler. Sér. II. T. XII., 1911, pp. 1—4.

Dissocation d'une combinaison en équilibre. Sur la—
R. RUER.
Arch. Mus. Teyler. Sér. II. T. XII., 1911, pp. 1—4.

Combinaison en équilibre. Sur la dissocation d'une—
R. RUER.
Arch. Mus. Teyler. Sér. II. T. XII., 1911, pp. 1—4.

HOORWEG, J. L.—Sur les théories nouvelles de l'excitation élec-
trique.
Arch. Mus. Teyler. Sér. II. T. XII., 1911, pp. 5—48.

Électrique. Sur les théories nouvelles de l'excitation—
J. L. HOORWEG.
Arch. Mus. Teyler. Sér. II. T. XII., 1911, pp. 5—48.

CARDINAAL, J.—Sur une courbe plane du huitième degré.
Arch. Mus. Teyler. Sér. II. T. XII., 1911, pp. 49—78.

Courbe plane du huitième degré. Sur une—
J. CARDINAAL.
Arch. Mus. Teyler. Sér. II. T. XII., 1911, pp. 49—78.

BLOK, P. J.—Correspondance inédite de Robert Dudley, comte de
Leycester, et de François et Jean Hotman, publiée par—
Arch. Mus. Teyler. Sér. II. T. XII., 1911, pp. 79—282.

Dudley, comte de Leycester, et de F. et J. Hotman. Correspon-
dance inédite de—
P. J. BLOK.
Arch. Mus. Teyler. Sér. II. T. XII., 1911, pp. 79—282.

Leycester. Hotman. Correspondance inédite de—
P. J. BLOK.
Arch. Mus. Teyler. Sér. II. T. XII., 1911, pp. 79—282.

Hotman. Leycester. Correspondance inédite de—
P. J. BLOK.
Arch. Mus. Teyler. Sér. II. T. XII., 1911, pp. 73—282.

ARCHIVES

DU

MUSÉE TEYLER

SÉRIE II, VOL. XII.

Deuxième partie.

LIBRARY
ORIENTAL
MUSEUM
LEIPZIG

HAARLEM. — LES HÉRITIERS LOOSJES.
1911.

PARIS,
GAUTHIER-VILLARS.

LEIPZIG,
G. E. SCHULZE.

FONDATION

DE

P. TEYLER VAN DER HULST

À HAARLEM.

Directeurs.

L. P. ZOCHER.
Mr. A. W. THÖNE.
J. J. VAN OORDE.
J. A. FONTEIN.
Mr. P. DOZY.

Secrétaire.

Mr. W. F. C. C. PIJNACKER HORDIJK.

Trésorier.

J. J. DOEGLAS.

Curateur du Laboratoire.

Prof. Dr. H. A. LORENTZ.

Conservateur du Cabinet de Physique.

Jhr. Dr. G. J. ELIAS.

Conservateur du Musée de Paléontologie et de Minéralogie.

Prof. Dr. EUG. DUBOIS.

Bibliothécaire.

J. J. VERWIJNEN.

Conservateur des Collections de tableaux, de dessins et de gravures.

J. F. HULK.

Conservateur du Cabinet numismatique.

.....

MEMBRES DES SOCIÉTÉS TEYLÉRIENNES.

De la première Société ou Société de théologie.

Prof. Dr. S. CRAMER.
Prof. Dr. I. J. DE BUSSY.
Dr. J. G. BOEKENOOGEN.
Prof. Dr. D. E. J. VÖLTER.
Dr. A. C. DUKER.
Prof. Dr. H. J. ELHORST.

De la seconde Société.

J^o. DE VRIES.
Prof. Dr. HUGO DE VRIES.
Prof. Dr. P. J. BLOK.
E. W. MOES.
Prof. Dr. H. A. LORENTZ.
.....

PROGRAMM

DER

TEYLERSCHEN THEOLOGISCHEN GESELLSCHAFT

ZU HAARLEM

für das Jahr 1911.

Die Direktoren der TEYLERSCHEN STIFTUNG und die Mitglieder der TEYLERSCHEN THEOLOGISCHEN GESELLSCHAFT haben in ihrer Sitzung vom 19 Oktober 1910 ihr Urteil festgestellt über drei in holländischer Sprache verfasste Antworten auf die Frage:

„Die Gesellschaft verlangt eine Antwort auf die Frage: Welche Rolle hat das Luthertum gespielt im Niederländischen Protestantismus vor 1618; welchen Einfluss haben Luther und die deutsche Reformation auf die Niederlande und auf Niederländer geübt und wie ist es zu erklären, dass diese Richtung gegenüber anderen in den Hintergrund getreten ist?“

1. Der Verfasser der unter dem Motto *non omnia possumus omnes* eingesandten Arbeit verfügt zwar über einen guten Stil und verrät historische Begabung, kann aber doch den Preis nicht erhalten. Die Hälfte seiner Studie handelt von Dingen, die mit der Frage nicht zu schaffen haben. So die 50 Seiten über die religiösen Strömungen vor der Reformation. Der eigentliche Gegenstand wird zwar mit Geschmack, aber viel zu kurz und oberflächlich, ohne Belege und ohne die nötige Rücksichtnahme auf neuere Untersuchungen behandelt.

2. Auch der zweiten Antwort mit dem Motto: *Daerom laet God de groote mannen menichmael also dwalen u. s. w.* kann der Preis nicht zuerkannt werden. Preisenswert allerdings sind der Fleiß und die Belesenheit des Verfassers. Er hat auch richtig erfasst, worauf es bei der Frage ankommt und darüber einige scharfsinnige und interessante Bemerkungen gemacht. Aber er hat den Gegenstand, den er hätte behandeln sollen, gleichsam untergehen lassen in einem andern: Die Geschichte der niederländischen Reformation bis ungefähr 1570. Davon meint er eine ganz neue Erkenntnis zu haben, die ihm das Recht gibt über de Hoop Scheffer, Reitsma, Fruin von oben herunter zu urteilen. Öfter verrät der Verfasser keine gründliche Kenntnis dessen zu haben, was er behandelt, und schreibt er ganze Seiten aus andern Werken, selbst aus Handbüchern ab. Der Stil und die Ausarbeitung sind vielfach nachlässig und die verständigen und originellen Bemerkungen, von denen oben die Rede war, kommen im Ganzen nicht zu ihrem Recht.

3. Der Verfasser der dritten Antwort mit dem Motto: *Die Geschichte ist eine rückwärts gewandte Prophetie* hat sich wenig bekümmert um den Einfluss Luthers und später des Luthertums auf Männer wie z. B. Menno und Merula, auf die Umgebung des Prinzen von Oranien, Loyseleur, und Arminius. Dagegen hat er die Geschichte des Luthertums in den Niederlanden auf Grund von Archivalien und einer sehr umfangreichen Literatur so gründlich, klar und fesselnd beschrieben, dass sein Werk, das eine Lücke in unserer Kenntnis der niederländischen Reformation ausfüllt, des Preises würdig erkannt wurde. Der Verfasser ist Dr. J. W. Pont, Professor am Hersteld-Lutherschen Seminar in Amsterdam.

Auf die Frage:

„Wie verhält sich der Calvinismus unserer Tage zu dem des 16^{ten} Jahrhunderts hinsichtlich seiner Lehren?“

ist keine Antwort eingelaufen.

Ausgeschrieben bleiben die folgenden Preisfragen:

—

1. Zur Beantwortung vor 1 Januar 1911:

„Die Gesellschaft verlangt eine Studie über die Religiosität der ländlichen Bevölkerung Frieslands von heutzutage.“

Erläuterung: Die Gesellschaft verlangt nicht sowohl eine Beschreibung der Bevölkerung nach ihrer Zugehörigkeit zu den verschiedenen Kirchen und religiösen Richtungen, als vielmehr eine Untersuchung nach der Religiosität der Individuen in den verschiedenen Kreisen, nach möglicherweise vorhandenen Eigentümlichkeiten dieser Religiosität im Vergleich zu derjenigen in andern Gegenden unseres Vaterlandes, sowie eine Erklärung dieser Eigentümlichkeiten aus der Herkunft der Bevölkerung oder aus andern Ursachen.

2. Zur Beantwortung vor 1 Januar 1912:

„Die Gesellschaft verlangt eine Geschichte des Socinianismus in den Niederlanden.“

Als neue Preisfrage zur Beantwortung vor 1 Januar 1913 wird ausgeschrieben:

„Die Gesellschaft verlangt eine empirisch-psychologische Studie über Gebet und Gebetserhöhung.“

Der Preis besteht in einer goldenen Medaille von *f* 400 an innerem Wert oder in *f* 400. Der Preis wird ausgehändigt, sobald die gekrönte Arbeit druckfertig vorliegt.

Man kann sich bei der Beantwortung des Holländischen, Lateinischen, Französischen, Englischen oder Deutschen (nur mit Lateinischer Schrift) bedienen. Auch müssen die Antworten vollständig eingesandt werden, da keine unvollständige zur Preisbewerbung zugelassen wird. Alle eingesandten Antworten fallen der Gesellschaft als Eigentum anheim, welche die gekrönten, mit oder ohne Uebersetzung, unter ihre Werke aufnimmt, sodass die Verfasser sie nicht ohne Erlaubnis der Stiftung herausgeben dürfen. Auch behält die Gesellschaft sich vor, von den nicht mit dem

Preis gekrönt nach Gutfinden Gebrauch zu machen, mit oder ohne Vermeldung des Namens der Verfasser, doch im ersteren Falle nicht ohne ihre Bewilligung. Auch können die Einsender nicht anders Abschriften ihrer Antworten bekommen als auf ihre Kosten. Die Antworten müssen nebst einem versiegelten Namenszettel, mit einem Denkspruch versehen, eingesandt werden an die Adresse: „Fundatiehuis van wijlen den Heer P. TEYLER VAN DER HULST, te Haarlem“. Das Programm der Gesellschaft ist von Jahr zu Jahr um den 15 November kostenfrei zu bekommen auf Anfrage bei den Direktoren von Teylers Stiftung.

PROGRAMMA

VAN

TEYLER'S TWEEDE GENOOTSCHAP

TE HAARLEM

voor het jaar 1911.

H.H. DIRECTEUREN VAN TEYLER'S STICHTING en DE LEDEN VAN TEYLER'S TWEEDE GENOOTSCHAP hebben besloten voor het jaar 1911 de volgende prijsvraag uit te schrijven :

Het Genootschap vraagt een onderzoek naar den bouw van de groeitoppen van de stengels en wortels der bedektzadige planten en naar de deelingen der topcellen of initialen, die daarin door DOULIOT en anderen beschreven zijn.

Verlangd wordt dat die deelingen in een aantal der voornaamste familiën vervolgd worden tot het stadium, waarin blad, okselknop en internodium van elkander gescheiden worden, zoodat de beteekenis van de oorspronkelijke segmenten der topcellen duidelijk blijkt.

De verhandelingen zullen van teekeningen der praeparaten behooren vergezeld te gaan.

De prijs voor het best en voldoende antwoord bestaat in een gouden eerepenning, op den stempel des Genootschaps geslagen, ter innerlijke waarde van *f* 400.

—

De antwoorden moeten worden ingezonden vóór of op den 1^{sten} April 1912, opdat zij voor den 1^{sten} Mei 1913 kunnen beoordeeld worden.

De verhandelingen moeten in het Nederlandsch, Fransch, Engelsch of Hoogduitsch, met eene *Latijnsche* letter, vooral goed en leesbaar geschreven zijn door eene *andere hand dan die van den opsteller*. Ook moeten zij vóór den bepaalden tijd *in haar geheel* worden ingezonden: geene antwoorden, waaraan eenig gedeelte bij de inlevering ontbreekt, zullen tot het dingen naar den gemelden prijs worden toegelaten.

Alle ingezonden stukken blijven het eigendom des Genootschaps, dat de bekroonde verhandelingen, met of zonder vertaling, in zijne werken opneemt, zonder dat de schrijvers, anders dan met toestemming der Stichting, die mogen uitgeven. Ook behoudt het Genootschap aan zich het recht om van de niet bekroonde stukken zoodanig gebruik te maken als het raadzaam zal oordeelen, hetzij zonder of met vermelding van den naam des schrijvers; in het laatste geval echter niet zonder zijne toestemming.

Ook worden geene afschriften van de niet bekroonde stukken aan de schrijvers verleend, dan ten hunnen koste. De in te zenden antwoorden moeten, zonder naam en alleen met een spreuk ondertekend, vergezeld van een verzegeld briefje dezelfde spreuk ten opschrift voerende en van binnen des schrijvers naam en woonplaats behelzende, gezonden worden *aan het Fundatiehuis van wijlen den Heer P. TEYLER VAN DER HULST te Haarlem*.

TABLE DES MATIÈRES.

Correspondance inédite de Robert Dudley, comte de Leycester,
et de François et Jean Hotman, publiée par P. J. Blok . . . Pag. 79

ERRATA.

- p. 99, 1: **de** l'Oyseleur, lisez: L'Oyseleur.
p. 156, 16: **F**rogmorton, lisez: **T**rogmorton.
p. 162, 30: grâces, lisez: graces.
p. 223, 24: **J**anvier, lisez: **j**anvier.
p. 249 : La lettre cv doit suivre la lettre cvi.
-

PRÉFACE.

C'était en octobre 1867 que M. K. SYBRANDI, alors un des Directeurs de la Fondation Teyler à Haarlem, trouva parmi les manuscrits de la Fondation une collection de documents d'environ 1600, en trois volumes brochés, qui lui parurent être d'un intérêt historique pas douteux. Parmi ces documents il remarqua bientôt quelques lettres du prince GUILLAUME I D'ORANGE qu'il soumit au jugement de M. ROBERT FRUIN, professeur d'histoire nationale à l'Université de Leiden ¹⁾ Celui-ci en reconnut l'importance et approuva le dessein de M. SYBRANDI d'en donner une édition partielle dans les nouvelles *Archives du Musée Teyler*, dont le premier volume était en train de publication. En conséquence M. SYBRANDI, quoiqu'il ne fût pas historien de profession, entreprit la publication d'une trentaine de lettres importantes provenant de la collection; une partie ne parut qu'en 1873 après sa mort ²⁾.

Cette publication ne manqua pas d'attirer l'attention des historiens qui s'occupaient de la période, et de les faire souhaiter que les pièces qui n'avaient pas encore été imprimées pussent également être mises au profit de leurs études. En effet, on savait par les lettres déjà publiées et par les indications de M. SYBRANDI,

¹⁾ Correspondance-Fruin, dans la Bibl. de la Société de Lettres Néerl. à Leiden, mss. 1556, n^o. 126.

²⁾ *Archives Teyler* I, p. 145 et 256 et III, p. 187 suiv.

que tous les documents appartenant à une grande collection provenant des archives de JEAN HOTMAN, secrétaire de ROBERT DUDLEY, Comte de LEYCESTER, jurisconsulte et diplomate assez connu du temps de HENRI IV et de LOUIS XIII, fils du célèbre publiciste huguenot FRANÇOIS HOTMAN, dont les archives avaient été rangées et emportées après sa mort par ce fils ¹⁾. On pouvait croire que parmi la collection qui, comme la publication de M. SYBRANDI l'avait prouvé, contenait des lettres au Comte de LEYCESTER et des lettres de HENRI IV à HOTMAN, pourraient se trouver encore plusieurs autres d'intérêt historique.

Connaissant cet état de choses j'acceptai avec empressement l'invitation de M.M. les Directeurs, qu'ils m'avaient adressée comme membre de la Seconde Société de la Fondation Teyler, de venir inspecter les manuscrits en question. Il parut que la collection se composait de deux séries différentes de documents. L'une contenait en deux volumes brochés des lettres éparses entre 1580 et 1623, celles du second volume étant adressées avec deux exceptions au Comte de LEYCESTER, celles du premier aux HOTMAN, père et fils, à la femme du dernier etc. L'autre série, qui se trouvait dans un volume en reliure de parchemin ²⁾, se composait de documents diplomatiques provenant des archives de JEAN HOTMAN et de minutes de ses lettres aux ministres français VILLEROY et DE PUYSIEUX, au Duc de BOUILLON et sa femme, à plusieurs princes allemands, à DE THOU etc., pendant sa mission diplomatique en Juliers de 1609 à 1614 ³⁾ et principalement

¹⁾ *Hotomannorum Epistolae* (Amstelædami, 1700), p. 357 suiv. Cette collection contient la plupart des lettres en latin du père et du fils, qu'on trouve dans le ms. ancien fonds latin n°. 8586 de la Bibl. Nat. de Paris.

²⁾ La reliure est originale, comme prouve un almanach de 1622, qu'on y a collé.

³⁾ Il les nomme lui même: „Minuttes de mes depesches pendant mon séjour et négociation en Juliers 1609, 1610, 1611, 1612, 1613 et 1614”. Dans la première (Paris, 1 juin 1609) il écrit à VILLEROY pour „commander à quelqu'un des vostres plus stilé de me dresser un chiffre. Je pourrai aux occasions vous donner advis de ce qui concernera le service du Roy, sans l'avcu duquel je n'ay voulu entreprendre ce voyage”. La mission est finie par sa révocation vers la fin de juin 1614. Au commencement il n'était que l'agent du Duc de BOUILLON, après aussi celui du Roi.

datées de Düsseldorf. Après une inspection plus détaillée je remarquai l'intérêt vraiment grand des lettres de la première série, tandis que la seconde, comme m'assura le premier mon ami et collègue M. TH. BUSSEMAKER et après M. MORITZ RITTER de l'Université de Bonn, le connaisseur intime de l'histoire de la Guerre de Juliers, n'offraient qu'un intérêt assez médiocre après la grande publication de ce dernier et d'autres savants sur cette période ¹⁾. En conséquence je proposai aux Directeurs de vouloir me confier la publication de la première série et d'envoyer la seconde à M. RITTER pour en faire usage comme bon lui semblerait. Les Directeurs se conformèrent à mes propositions et je me mis à étudier la collection de la première série, tandis que M. RITTER retourna celle de la seconde après en avoir pris connaissance ²⁾.

Premièrement je tâchai de constater la provenance de la collection des lettres de la première série et je trouvai bientôt qu'elle consistait en trois séries: la première celle de lettres provenant des archives de LEYCESTER (1580—1588) et que JEAN HOTMAN, étant secrétaire du Comte, avait annotées au dos de remarques de chancellerie, d'indications sur les noms des auteurs; la seconde celle de lettres (1580—1589) provenant des archives de son père FRANÇOIS, mort à Bâle le 12 février 1590, et que le fils, venu d'Angleterre, recueillit dans sa maison à Bâle d'octobre 1592 jusqu'au commencement de 1594 pendant un long séjour dans cette ville, où il était venu expressément pour inspecter les papiers laissés par son père défunt ³⁾; la troisième celle de

1) *Briefe und Acten zur Geschichte des 30jährigen Krieges*; II: *Die Union und Heinrich IV* (1607—1609); III: *Der Jülicher Erbfolgekrieg* (München, 1874—1877).

2) Il m'écrivit que deux de ces étudiants avaient copié une partie de la correspondance pour en faire usage dans un travail historique sur la période. — On trouve des copies des lettres du gouvernement français à HOTMAN pendant son séjour en Juliers dans la Bibl. Nationale (mss. français, nouv. acq. n^o. 7061/3) et dans les archives du département des Affaires Etrangères (Corresp. politique, Allemagne, n^o. 5 et Mémoires et Documents, Allemagne, n^o. 143). M. Huet, sous-bibliothécaire de la Bibl. Nat., me donna ces indications.

3) *Hotom. Epist.* l.1. Voyez aussi les lettres de SILLERY ci-après, n^o. CXL—CXXIII.

lettres écrites à JEAN HOTMAN lui-même, depuis 1586 jusqu'en 1623.

Comment ces documents avaient-ils trouvé leur chemin jusqu'à la Fondation Teyler à Haarlem?

Après de longues et pénibles recherches je crois pouvoir éclaircir cette pérégrination. Le fait qu'une série de lettres provenant des archives de LEYCESTER se trouvaient dans celles de son secrétaire n'a pas de quoi nous étonner. Premièrement il y a quantité d'exemples pour prouver que des secrétaires retenaient dans leurs archives particulières des lettres appartenant à leurs maîtres, en second lieu la mort subite de LEYCESTER en septembre 1588 et les doutes sur les droits d'héritage sur ses biens et titres ¹⁾ donnèrent occasion à la dispersion de ses papiers ²⁾. Quant aux papiers de FRANÇOIS HOTMAN, nous savons que son fils en était l'héritier et l'éditeur ³⁾.

Après la mort de JEAN HOTMAN (le 26 janvier 1636 ⁴⁾) une partie de ses papiers peut être venue en Hollande, un de ses fils, le cadet HENRI, étant officier au service des Etats ⁵⁾. En tout cas notre collection, avec quantité d'autres lettres provenant des archives de JEAN HOTMAN, dont nous parlerons plus tard, se trouva en Hollande au commencement du XVIII^{ème} siècle dans la bibliothèque de M. JAN DE VRIES, conseiller et bourguemestre d'Amsterdam ⁶⁾, qui vécut de 1633—1708 ⁷⁾ et mourut sans enfants. De sa collection de manuscrits elle passa ⁸⁾ à celle de M. GYSBERT

1) Voyez la *National Biography* i.v. ROBERT DUDLEY, earl of Leicester, vers la fin.

2) Une partie de la correspondance du Comte de LEYCESTER s'est trouvée en copie dans l'office d'un solliciteur à Londres (*Leycester Corresp.* éd. Bruce, London 1844); d'autres se trouvent actuellement dans les collections du British Museum; d'autres encore dans le Record Office à Londres (Brugmans, *Verslag*, passim).

3) Voyez *Opuscules françoises des Hotmans* (Paris, 1616).

4) Haag, *La France Protestante*, V, p. 539.

5) Haag, l.l. Aussi un autre de ses fils servit en 1627 dans l'armée des Etats (*Brieven van Maria van Reigersbergh*, éd. Rogge (Leiden, 1902), p. 138).

6) Annotation du possesseur postérieur de la collection sur la feuille blanche de la collection, second volume.

7) Elias, *De Vroedschap van Amsterdam*, II, p. 590.

8) Annotation citée.

JAN DE BRUYN, échevin de la ville de Haarlem, qui vécut de 1708—1758 ¹⁾).

C'est de celui-ci que l'auteur de l'annotation sur la feuille blanche de notre second volume les „acheta”, comme il dit ²⁾ lui-même, donc environ 1750.

Qui était ce „moi”, qui acheta les manuscrits de DE BRUYN? La comparaison des écritures de plusieurs savants hollandais de ce temps — car c'était un historien assez instruit qui composa la liste raisonnée des lettres, placée au commencement de chaque volume — m'apprit après quelque temps que c'était le bien connu ADRIAAN LOOSJES, ami du célèbre historien hollandais JAN WAGENAAR et lui-même grand amateur de choses historiques (1689—1767) ³⁾, ministre mennonite à Zaandam. Il semble avoir pensé à une édition du moins du premier volume, car dans la collection on trouve une douzaine de gravures, représentant les principaux personnages, auteurs des lettres à LEYCESTER ⁴⁾, et où l'on retrouve sa main. Son fils PIETER LOOSJES (1735—1813), depuis 1762 ministre mennonite à Haarlem, était *membre de la Seconde Société de la Fondation Teyler* depuis 1778. PIETER LOOSJES aussi était un historien remarquable et publia une continuation de l'oeuvre de WAGENAAR ⁵⁾. C'est le père ou le fils qui aura confié la collection à la Fondation Teyler, dont le dernier fut un des membres les plus actifs.

En tout cas les manuscrits étaient dans la possession de la Fondation au commencement du XIX^{ème} siècle. En 1809, ADRIAAN VAN DEN ENDE, l'homme de la fameuse loi sur l'enseignement primaire de 1806 et membre de la Seconde Société depuis 1802, écrivit une lettre sur eux à M. le baron W. A. VAN SPAEN, historien gueldrois de grande renommée, pour lui

1) Communication de M. Gonnet, Archiviste de Haarlem.

2) „Door mij gekogt”.

3) Voyez sur lui Van der Aa, *Biographisch Woordenboek*, i.v.

4) Ces gravures sont: 2 de Guillaume I (Goltzius et Broer Jansen), 1 de Charlotte de Bourbon (Goltzius), 1 du prince Maurice de Nassau (Broer Jansen), 4 de Henri IV (2 Goltzius, 1 de Jode, 1 autre), 2 de Leycester (Goltzius), 1 de Nicolas de Buzanval (Desrochers), 1 de Françoise d'Egmont (Goltzius).

5) Van der Aa, i.v. L'indication sur sa qualité de membre de la Fondation Teyler y est fautive: j'ai pu la corriger d'après les listes de membres dans les Archives de la Fondation.

communiquer leur existence et le prier de vouloir en dire son jugement après l'inspection des trois volumes qu'il lui envoya ¹⁾. VAN SPAEN ne les jugea pas, quant aux deux volumes de lettres éparses, d'une valeur importante ²⁾, ce qu'il faisait bien quant à la collection des minutes diplomatiques de JEAN HOTMAN, qu'il loua comme étant d'une importance réelle ³⁾. On semble avoir pensé déjà alors à une publication, qui pourtant n'eut pas lieu, et les lettres reposaient tranquillement parmi les manuscrits de la Fondation Teyler, jusqu'à ce que M. SYBRANDI les remarqua en 1867.

Voilà l'histoire générale de la collection. Mais il y a encore une autre histoire.

Outre les listes de M. LOOSJES, placées au commencement des deux premiers volumes et donnant une description sommaire des 83 lettres aux HOTMAN du premier et des 81 lettres à LEYCESTER du second volume, il y a encore une autre liste qui, à en juger d'après l'écriture, est du commencement du XVIII^{ème} siècle et alors évidemment de DE VRIES ou de DE BRUYN, possesseurs de la collection avant les LOOSJES.

Cette liste parle d'un volume de lettres et en donne l'inventaire, dans lequel nous retrouvons toutes les lettres de nos deux premiers volumes.

En premier lieu nous avons à constater que le contenu des deux premiers volumes, qui auparavant n'étaient que d'un seul volume, a été arrangé peut-être par un des LOOSJES et divisé en nos deux volumes actuels ⁴⁾.

Ensuite, quant à l'inventaire ancien, outre nos lettres nous y

1) Lettre de Van Spaen, se trouvant dans le second volume, d.d. Amsterdam, 29 septembre 1809.

2) Il en dit assez négligemment, quant au premier volume, qu'il contient des lettres „betrekkelijk tot Frankrijk en eenige partikuliere zaken van HOTMAN”; il juge le second volume (LEYCESTER) „meer curieus wegens de eigenhandige brieven dan wel van groot nut”.

3) Il les juge: „van meer belang en dienstig, indien iemand lust had dit gedeelte van de toen zeer merkwaardige gebeurtenissen ex professo te behandelen”.

4) Le second volume a encore une partie de l'ancienne reliure en parchemin du volume unique.

trouvons encore indiquées une grande quantité d'autres, également d'un intérêt peu commun. Il y a en somme les régestes de 293 lettres, ce qui donne un nombre de 162 lettres, qui se trouvaient dans la collection originale du volume unique et ne se retrouvent plus dans nos deux volumes. Parmi ces 162 lettres, l'inventaire ancien nomme 33 lettres de FRANÇOIS D'AERSSSEN, l'ambassadeur bien connu des Etats Généraux à Paris sous HENRI IV et LOUIS XIII, à JEAN HOTMAN; 51 lettres d'AUBÉRY DU MAURIER, ambassadeur de France à La Haye de 1613 à 1624, à JEAN HOTMAN; 78 lettres de LINGELSHEIM, SARTORIUS, LOBEL, CURION et DE BEAUGY à JEAN HOTMAN. En somme 162 lettres, qui ne se trouvent plus dans notre collection et en ont été détachées ou par DE VRIES ou par DE BRUYN, peut-être après la mort du premier, dont la collection, le possesseur n'ayant pas d'enfants, aura été vendue en public, tandis qu'on ne voit pas la raison pour laquelle LOOSJES n'aurait acheté qu'une partie de la collection DE BRUYN, sans faire mention des autres, dont l'intérêt ne pouvait lui échapper.

Mais ces autres n'ont point du tout disparu sans laisser trace de leur existence.

En 1860 la maison FRED MULLER d'Amsterdam vendit (le 27 janvier et les jours suivants) une collection de „pièces originales et copies authentiques touchant les affaires de la Religion Réformée de France”¹⁾, plus de 300 pièces différentes en 4 vol. (reliés en veau, fol.) et provenant des archives de „VILLIERS HOTMAN”, sous le nom duquel nous ne pouvons penser à un personnage autre que notre JEAN HOTMAN, sieur de VILLIERS St. PAUL. Cette collection a été composée des manuscrits du professeur de Leiden J. VAN VOORST (1757—1827), du savant ministre protestant D. C. VAN VOORST (1752—1835) et du collectionneur J. J. VAN VOORST (1791—1869)²⁾. Il n'y a aucune indication sur le temps ou la manière de l'acquisition des VAN VOORST, quant à ces documents. Dans les documents des numéros suivants, qui dans l'inventaire „se joignent au n°. 275”, nous trouvons les 33 lettres de FRANÇOIS D'AERSSSEN³⁾, les 51 lettres de DU MAURIER⁴⁾ et les 78 lettres de LINGELSHEIM, SARTORIUS

¹⁾ Catalogue de la vente Van Voorst, p. 42 suiv., n°. 275 suiv. (ex. de la Bibl. de la Société de lettres Néerl., Leiden). M. Fruin déjà en 1867 appela l'attention de M. Sybrandi sur ce catalogue intéressant.

²⁾ Voyez sur eux Van der Aa, i.v.

³⁾ n°. 276. 1 vol. en veau.

⁴⁾ n°. 277, 1 vol. en veau.

etc. ¹⁾), toutes adressées à JEAN HOTMAN! Il n'y a pas ombre de doute: c'étaient les 162 lettres détachées, faisant originalement partie de la collection HOTMAN dans la première moitié du XVIII^e siècle.

Mais où se trouvent-elles maintenant? Ce n'est qu'après de longues recherches que j'ai pu trouver leur trace et finalement leur place actuelle. Je pus bientôt constater, selon l'indication de la maison MULLER, qu'elles avaient été vendues par l'auctionnaire de la collection VAN VOORST „en France” ²⁾).

Pendant mon séjour à Paris après Pâques 1910 M. HUET, le savant sous-bibliothécaire de la Bibliothèque Nationale, à qui j'en parlais et qui, dans le cours de ses études, s'était plusieurs fois occupé de JEAN HOTMAN, appela mon attention sur la Bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français (rue des Saints Pères, 54), où le vénérable bibliothécaire, M. WEISS, me communiqua en effet que les manuscrits de HOTMAN se trouvaient là bien gardés. Monsieur DE BOUVERIE PUSEY, évidemment l'acquéreur de 1860, en avait fait cadeau (1865) à la bibliothèque de la Société nouvellement fondée ³⁾. Son cadeau comprenait non seulement les quatre volumes de pièces, mais aussi les trois volumes contenant les lettres d'AERSSSEN, de DU MAURIER, de LINGELSHHEIM etc. Le président de la Société M. SCHICKLER et M. DELABORDE en avaient déjà parlé abondamment dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français* et le premier avait même donné une biographie assez documentée de JEAN HOTMAN lui-même ⁴⁾.

Voilà alors l'héritage manuscrit de ce publiciste reconstruit, quand on pense, à part notre collection, aussi à un intéressant volume de la Bibliothèque Nationale, signalé déjà par HAAG ⁵⁾,

1) n^o. 278. 1 vol. en veau.

2) Lettre de Fruin à Sybrandi du 6 oct. 1867 (Fruiniana de la Société de Lettres Néerl., Bibl. de l'Univ. Leiden).

3) *Bulletin de la Société du Protestantisme française*, XXII, p. 524.

4) *Bulletin*, XVII, passim; XV, p. 401, 497.

5) Haag cite les n^{os}. 8585/6 de l'ancien fonds latin de la Bibl. Nat. Le premier ms. ne contient rien des HOTMAN, le second est le volume indiqué et contient une foule de documents sur 417 feuilles. Ce volume a été employé par Van Meel pour son édition *Hotomannorum Epistolae* (Amstel. 1700): il les avait reçu par l'intermédiaire de Graevius d'un „illustris et eruditus quidam Gallus” (COLBERT, dont les armes sont sur la reliure en maroc?)

qui se trouve être un: „Recueil de diverses lettres escrites à Mrs. HOTMAN père et fils et de lettres aussi par eux escrites depuis 1555 jusqu'en 1623”, un „farrago” de minutes, lettres originales, mémoires etc., évidemment provenant des papiers du dernier.

Il ne sera pas nécessaire de parler explicitement de ROBERT DUDLEY, Comte de LEYCESTER, l'ami célèbre de la Reine ELISABETH d'Angleterre et qui joua un rôle si important à sa Cour, aussi pendant les années 1580—1582, lorsque les négociations sur le mariage de la Reine avec FRANÇOIS D'ANJOU eurent lieu. Il avait également des relations assez intimes avec les chefs des Huguenots en France et les princes protestants d'Allemagne, se portant comme protecteur de la religion réformée, quoiqu'on ait toutes raisons pour douter de sa piété dont il faisait profession ostentative dans les dernières années de sa vie. Il mourut assez subitement le 4 sept 1588 dans l'âge de 56 ans, quelques mois après son retour des Pays-Bas, où il avait représenté la Reine depuis décembre 1585 jusqu'à la fin de 1587, se retirant définitivement au printemps de 1588 ¹⁾.

Ses correspondants dans notre collection sont GUILLAUME DE NASSAU et ses femmes CHARLOTTE DE BOURBON et LOUISE DE COLIGNY, son ministre de la Cour L'OYSELEUR DE VILLIERS, son conseiller MARNIX DE ST. ALDEGONDE, le général des Etats PHILIPPE DE HOHENLO; HENRI III, roi de France, le Duc d'Anjou FRANÇOIS, son frère, et plusieurs gentilshommes de la suite du dernier, le Duc de MONTMORENCY, le duc de BOUILLON, le célèbre Huguenot FRANÇOIS DE LA NOUE, l'ambassadeur de France à Londres DE CASTELNAU; le Duc JEAN CASIMIR, comte palatin, et son conseiller BEUTTERICH; le roi de Navarre, HENRI IV, et ses conseillers et agents diplomatiques DUPLESSIS-MORNAY, DU PIN, DE SÉGUR, DE FRESNES, DU FAY; le noble écossais MASTER OF GRAY, l'ennemi de MARIE STUART; l'amiral anglais HOWARD, l'ambassadeur anglais en France STAFFORD, le conseiller anglais en Hollande WYLKES, l'agent hollandais à Paris Q. TAFFIN, l'agent anglais en Allemagne PALLAVICINO; les dames nobles néerlandaises WALBOURG, Comtesse de MOERS, FRANÇOISE D'EGMONT, MARIE DE BRIMEU et son mari PHILIPPE DE CROY, les princes prétendants de Portugal don

¹⁾ Voyez sur lui: *Dictionary of Nat. Biography*, i.v. Sur son séjour aux Pays-Bas: Motley, *History of the United Netherlands* (vol. II et III).

ANTONIO et don MANOËL et quelques autres personnages de moindre condition. Ils lui écrivent sur les grandes affaires politiques et militaires du temps aux Pays-Bas, en France, en Allemagne, en Écosse et sur leurs intérêts plus ou moins personnels des lettres plus ou moins importantes, qui en tout cas donnent nombre de détails de valeur sur l'histoire du temps, surtout quand on les porte en relation avec les détails déjà connus.

FRANÇOIS HOTMAN ¹⁾, sieur de VILLIERS ST. PAUL, un des plus savants jurisconsultes et un des premiers publicistes du XVI^{ème} siècle en France, naquit à Paris le 23 août 1524, fils d'un conseiller au Parlement de Paris.

HOTMAN, qui fit ses études à Orléans et à Paris, obtint le doctorat en droit et après avoir été avocat à Paris se voua au droit romain et aux belles lettres, depuis 1546 comme professeur libre de droit à Paris. Devenu bientôt partisan convaincu de la Réforme, il se retira à Lyon pour ne pas irriter son père qui était un catholique fervent; en 1547 il fut nommé professeur d'histoire et de belles-lettres à Lausanne, en 1556 à Strasbourg où il se brouilla avec un autre réfugié, le célèbre jurisconsulte et théologue BAUDOUIN. Bientôt nous le trouvons en relations intimes avec le Roi de Navarre, ANTOINE DE BOURBON, qui le rappela en France et l'entraîna dans le mouvement huguenot. Professeur à Valence en 1563, à Bourges en 1567, où il remplaça le célèbre CUJAS, il fut un des savants Huguenots les plus en vue et partisan fervent de leur cause. En été 1572 après l'attentat manqué sur l'amiral DE COLIGNY et peu avant la Saint-Barthélémy il recula devant le danger imminent et se réfugia à Genève, refusant après à toute invitation du DUC D'ANJOU et d'autres personnages de retourner en France. A Genève il devint de nouveau professeur de droit romain, ce qu'il resta jusqu'en 1579, résistant aux offres du Lantgrave GUILLAUME DE HESSE qui s'intéressa beaucoup à sa personne et lui proposa une chaire à Marbourg, ainsi qu'à celles du prince GUILLAUME DE NASSAU qui tâcha vainement de le gagner pour la jeune

1) Dans la correspondance du temps son nom comme celui de son fils est écrit de toutes manières: Hauteman, Ottoman, Otheman, Hottoman, Othmans etc. La famille semble être originaire de la Silésie et l'écriture juste sera peut-être HOTTMANN.

Université de Leiden ¹⁾. En 1580 nous le trouvons à Bâle ²⁾ comme juriconsulte, Genève à son avis étant trop exposé aux menaces du Duc de Savoie. Le roi HENRI de Navarre commença bientôt de se servir de sa plume fine et savante dans sa lutte acharnée contre ses ennemis catholiques. Après un retour à Genève pour quelques mois seulement à ce qu'il paraît nous le retrouvons à Bâle en 1584, où il reçut au commencement de décembre 1585 sa nomination comme conseiller au Conseil Privé du Roi de Navarre, récompense de ses travaux assidus mais insuffisamment payés au service du Roi ³⁾ tant comme agent diplomatique en Suisse que comme publiciste et pamphlétaire royal.

Une fois de plus il retourna à Genève, où nous le trouvons en mai 1587 ⁴⁾. Mais ce n'était pas la dernière fois qu'il quitta la grande ville protestante menacée. Vers septembre 1589 ⁵⁾ il regagna Bâle, pauvre et maladif et accompagné de sa fille THÉODORE. Il y mourut après une courte maladie le 12 février 1590. Sa vie fut pleine d'angoisses et de migrations, de privations, de misère même ⁶⁾, contre lesquelles il ne sut pas toujours lutter avec dignité sinon avec énergie. Son style latin et français était brillant, sa science, n'en déplaît à SCALIGER ⁷⁾, selon les contemporains et la postérité de premier ordre, son zèle pour le Protestantisme, sa piété étaient exemplaires, mais son caractère n'était pas assez fort pour faire face dignement aux malheurs de son exil déplorable. ⁸⁾

Ses correspondants dans les 37 lettres imprimées ici de 1580—1589 sont: HENRI IV, Roi de Navarre, son chancelier DU FERRIER, son conseiller DUPLESSIS-MORNAY, ses agents diplomatiques en France en Suisse et en Allemagne: DE GUITRY, DE BUZANVAL, DE SÉGUR,

1) *Hotom. Epist.* p. 97/8.

2) Lettre du 3 août 1580 ci-après. Voyez Haag, p. 529.

3) Lettres du 1 et 4 décembre 1585. Voyez Haag, p. 530.

4) Lettre du 20 mai 1587 ci-après.

5) Le 12 juin BRULART DE SILLERY adresse encore une lettre à lui à Genève (voyez ci-après). Le 4 oct. il écrit de Bâle: „ego superiori mense huc profugi nudus naufragus eversus fluctibus Genevensibus” (*Hotom. Epist.* p. 241).

6) Voyez ses lettres ci-après.

7) „Sola dictio latina commandat et eloquentia. Caetero vulgare ingenium.”

8) La bibliographie de FRANÇOIS HOTMAN est donnée explicitement dans l'article sur lui chez Haag et y comprend plusieurs pages.

DU PIN, DE LA ROCHE CHANDIEU; en outre DE SILLERY, ambassadeur de HENRI III en Suisse dont nous avons plusieurs lettres ainsi que de DUPLESSIS MORNAY. Les lettres donnent des détails intéressants sur l'histoire politique et moderne du temps, non moins sur l'histoire des pamphlets et autres écrits du parti huguenot, provenant de la plume savante et infatigable de notre publiciste. En outre il y a quelques lettres particulières d'un intérêt pas douteux pour la connaissance de FRANÇOIS HOTMAN et de sa famille.

JEAN HOTMAN ¹⁾, fils aîné de FRANÇOIS, né à Lausanne en 1552, et depuis la mort de son père héritier de son titre de Villiers St. Paul, après avoir fait ses études de droit à Paris et craignant de n'y trouver comme huguenot une bonne place alla en Angleterre, où il dirigea à Oxford ²⁾ les études des fils d'AMIAS PAULET, ambassadeur d'Angleterre à Paris de 1576 jusqu'en 1579 et qui l'avait remarqué à Paris. L'ambassadeur, retourné en Angleterre, resta à la cour de la Reine ce qui donna occasion à HOTMAN de venir à la Cour lui-même.

Nous le trouvons à Oxford dans cette condition en 1581 ³⁾; il y demeurait à Christ Church et y devint docteur en droit, de temps en temps se présentant à la Cour de la Reine parmi les gentilshommes de la suite. Il y fit la connaissance de Sir PHILIP SIDNEY et de ses amis.

„Hinc Comiti Leicestriae innotuit” ⁴⁾, qui „Sidneio et Pauleto suadentibus” en fit son secrétaire. Comme tel nous le trouvons en 1582 à la Cour de la Reine Elisabeth, quoiqu'il eût toujours des relations intimes avec les savants d'Oxford, où il revenait de temps en temps: „aulam pertaesus quaero latebras” ⁵⁾. En janvier 1585 le roi de Navarre, HENRI IV, pour être agréable à son père,

— —

1) Voyez sur lui l'étude de Schickler dans le *Bulletin de la Société du protest. français*, 2^{me} série, vol. XVII.

2) Feuille blanche dans l'édition des *Opuscules françaises des Hotmans* (Paris, 1616), exemplaire de la Bibliothèque de Leiden. Voyez *Hotom. Epist.* p. 343.

3) *Hotom. Epist.*, p. 160 suiv. Il doit l'avoir quitté vers la fin de cette année, ib. p. 268 suiv., p. 271.

4) Feuille blanche citée; *Hotom. Epist.*, p. 349. La date exacte de son entrée au service de LEYCESTER doit être 14 Kal. Jun. 1582, lorsque son ami SAVILLE lui dédia un vers „ex academia in aulam avvocato” (ms. 8586 Bibl. Nat. fol. 240).

5) *Hotom. Epist.* p. 331.

le fit son conseiller et maître des requêtes; il était à Paris en août „ob patris negotia”¹⁾, et pensait se mettre au service de HENRI DE NAVARRE. Mais lorsque le Comte de LEYCESTER partit pour les Pays-Bas (décembre 1585) son ancien secrétaire le suivit de nouveau comme „secrétaire de Son Excellence”, ce qu’il resta jusqu’à la mort du Comte

Il ne l’accompagna pas en Angleterre pendant l’intervalle fâcheux du gouvernement du Comte aux Pays-Bas (de décembre 1586 jusqu’en juillet 1587)²⁾, pendant lequel le Comte le laissa dans ces provinces comme son agent principal. Après le retour définitif du Comte en Angleterre (décembre 1587), il resta en France pendant un mois environ. Pendant son long séjour en Angleterre, qui dura jusque quatre ans après la mort du Comte (septembre 1588)³⁾, il avait toujours des relations non seulement avec les savants anglais, mais aussi avec la grande société littéraire anglaise du temps dont LEYCESTER et son neveu Sir PHILIP SIDNEY, le poète CONSTABLE, la fameuse PENELOPE RICH, née DEVEREUX, et son frère célèbre le Comte d’ESSEX faisaient part⁴⁾. En 1592 il se rendit de Londres à Bâle et Genève pour y recueillir les papiers de son père dont il fit ou fit faire après une édition d’élite comme aussi des siennes propres⁵⁾. Devenu de nouveau conseiller maintenant actif de HENRI IV, il fixa sa demeure à Paris au commencement de 1594⁶⁾. Depuis ce temps il rendit de grands services à HENRI IV auprès des Huguenots de France et les princes protestants d’Allemagne comme son père l’avait fait avant lui. En 1609 il alla en mission plus ou moins secrète comme agent diplomatique d’abord du Duc de BOUILLON, après du Roi de France, en Juliers, où il résida pendant plusieurs années à Düsseldorf, aussi après la mort de HENRI IV dans les premières années de LOUIS XIII jusqu’en 1614. Pendant ce temps nous le trouvons occupé sérieusement de rapprocher l’Eglise catholique des Eglises protestantes. Quant à cette pensée, qui le mit

1) *Hotom. Epist.* p. 338. Voyez p. 343.

2) Voyez Huet, *Verslag* (‘s Gravenh., 1899), p. 68 suiv.

3) Voyez plus haut, p. 87.

4) Voyez les lettres ci-après.

5) *Opera* 3 vol. Genevac (1599—1601), édités par Lectius; *Opuscules françoises des Hotmans* (Paris, 1616).

6) Voyez la lettre de SILLERY du 15 décembre 1593, ci après.

pourtant en suspicion chez les Huguenots fervents ¹⁾, il était le coopérateur de HUGUES DE GROOT, avec qui il entretenait à Paris des relations assez intimes ²⁾ jusqu'à sa mort le 26 janvier 1636. Ses principaux ouvrages sont le pamphlet *Anti-Choppinus* (Paris, 1593), son grand livre *De la charge et dignité de l'ambassadeur* (Paris, 1614), défendu contre des attaques venimeux par l'*Anti-Colazon* (Paris, 1615), et quelques traités dans les *Opuscules françaises des Hotmans* (Paris, 1616).

Dans la collection de 27 lettres, dont nous donnons l'édition, nous trouvons des lettres des agents huguenots DE GUITRY et DE FRESNES, de DUPLESSIS-MORNAY, de HENRI DE ROHAN, du diplomate anglais GEORGE GILPIN, du secrétaire d'état anglais THOMAS LAKE, plusieurs de SILLERY, du prédicateur de la Cour de LOUISE. DE COLIGNY, L'OYSELEUR DE VILLIERS, de PENELOPE RICH, de DON MANOEL et de quelques autres, parmi lesquelles nous appelons l'attention sur celle de BAUDIUS à CASAUBON. Les lettres ont d'importance pour l'histoire politique et littéraire du temps.

1) Dans une lettre du 1 juin 1609 de Paris il se plaint que chez „ceux de la Religion” il soit réputé comme „pensionnaire de Rome”, à cause de ses „opinions modérées”. Voyez sur ses opinions en théologie l'étude de Schickler nommée ci-dessus.

2) GROTIUS, *Epistolae*, n°. 39, n°. 47, n°. 58; *App.* n°. 67, 101, 153, 158; *Broeders Gevaugenis*, p. 163. De ces lettres il résulte qu'en 1614 HOTMAN lui promet de lui prêter des „commentationes tuas Leicestrensiu[m] temporu[m] reru[m]que aliaru[m] quae nostram Rempublicam spectant”, évidemment pour lui servir de sources pour ses *Annales* alors en train de composition. En 1620 les pièces („Hottomans stukken”) étaient encore en possession de DE GROOT mais seulement parmi ses papiers en confiscation. En 1625 HOTMAN demande la restitution de ses „libri typis impressi” sur la même période, mais DE GROOT ne peut pas les restituer: „ego eas cum aliis meis chartis mihi ereptas arbitror”. Encore en 1627 DE GROOT fait mention de ces „duobus aut tribus non magnis voluminibus” dans la „farrago libroru[m] typis datoru[m]”, de sa bibliothèque, „quam” HOTMAN „mihi olim cum chartis Leicestrianis utendam dederat”. Les „commentationes tuas” ne peuvent pas être les lettres des archives de LEYCESTER, écrites par d'autres, et c'est à ces „commentationes” mêmes que se rapporte l'expression „chartis Leicestrianis”. Dans la correspondance de GROTIUS je ne trouve pas trace de nos lettres. Aussi dans les lettres de MARIA VAN REYGERSBERGH, la femme de GROTIUS (éd. ROGGE), on trouve parfois les noms de „monsieur HOTTOMAN” (p. 120, 137, 279) et de sa femme (p. 50). La dernière était malade en 1627 et HOTMAN, étant en détresse financière, avait alors 150 florins en prêt de DE GROOT.

Somme toute, la collection porte un caractère assez intéressant, de valeur pas commune mais forcément diverse, étant évidemment tant pour les lettres à LEYCESTER que pour celles aux et des HOTMAN le résidu d'archives dispersées en toutes directions. ¹⁾

Nous avons parlé plus haut du sort des archives du Comte de LEYCESTER. Celles des HOTMAN, à part celles qui sont imprimées dans la grande collection des *Hotomannorum Epistolae*, se trouvent, comme nous avons vu, à Paris dans la Bibliothèque Nationale et celle de la Société de l'histoire du protestantisme français et dans les archives des Affaires Etrangères, en partie à Londres, où on en signale une trentaine dans le British Museum ²⁾. Quant au caractère des lettres que nous publions ici des archives des deux publicistes célèbres, on peut les regarder comme un supplément au volume des *Hotomannorum Epistolae*, source hautement appréciée des historiens qui s'occupent de l'histoire politique et littéraire du temps. Quant à celles de LEYCESTER, elles peuvent être considérées comme premier supplément à la *Leycester Correspondence*, qui pourtant ne s'étend pas au delà des années 1585 et 1586.

En terminant cette préface, je remplis le devoir de remercier ceux qui ont bien voulu me donner des indications et m'accorder leur concours précieux. En premier lieu MM. les Directeurs de la Fondation Teyler et leur secrétaire; M.M. DE VRIES et MOLHUYSEN, mes amis de la Bibliothèque de Leiden; M. GIDÉON HUET de la Bibliothèque Nationale à Paris et son confrère de la Bibliothèque de la Société du protestantisme français, M. WEISS; mes collègues BUSSEMAKER de Leiden et RITTER de Bonn et plusieurs autres qui me permettront de les remercier en général.

Leiden, juin 1910.

P. J. BLOK.

¹⁾ JEAN HOTMAN se plaint le 1 oct. 1614 d'avoir perdu „ses meubles, hardes et papiers dans quelques tonnes et basques” lors de la capitulation de Wesel.

²⁾ Haag, i.v. HOTMAN vers la fin de l'article.

I

CORRESPONDANCE DU COMTE DE LEYCESTER.

I.

Guillaume, Prince d'Orange, au Comte de Leycester.¹⁾*Compliments après avoir fait sa connaissance personnelle*

ANVERS, 5 mars 1582.

Monsieur. Nous sommes encores en tel estat en ce pays que vous nous y avez laissez²⁾, et j'espère que les affaires s'y conduiront tellement que ce sera au service et contentement de Sa Majesté et de Son Altèze, à quoy j'acheveray de m'employer de toute ma puissance suyvant le commandement qu'il a pleu à Sa Majesté me faire³⁾. J'espère, monsieur, que vous serez arrivé en bonne prospérité en Angleterre, ce que je désire qu'il vous plaise me faire cest honneur de me donner à entendre par vos lettres, comme aussy je vous supplie m'entretenir et ce pays en la bonne grace de Sa Majesté. Quant à vous, monsieur, je suis bien aise d'avoir eu ceste faveur d'avoir l'accomplissement de vostre cognoissance, que j'avozy commencé de sentir par vos lettres⁴⁾, et me sent tellement vostre obligé pour l'amitié et honnesteté qu'il vous a pleu me démonstrer, que je m'estimeray heureux, si je puis avoir l'occasion de faire chose qui soit agréable pour vostre service, et vous supplie, monsieur, de bon coeur de m'y vouloir employer. Sur quoy m'estant humblement recommandé à vos bonnes graces, je prieray Dieu, Monsieur, vous donner en parfaite santé heureuze et longue vie. D'Anvers, ce 5^e de mars 1582.

Vostre bien humble serviteur et amy,

GUILLAUME DE NASSAU.

1) *Archives Teyler*, I, p. 148; Delaborde, *Charlotte de Bourbon*, p. 294. Ce n'est pas la première lettre du Prince dans cette collection. La première est du 9 septembre 1581 (*Archives Teyler*, p. 147) et fait suite à une de décembre 1580, dans laquelle le Prince recommande au Comte un marinier néerlandais nommé WITTE GERRITZ, dont le bateau était pris par quelque pirate anglais.

2) Le Comte avait accompagné en Zélande avec une flotte anglaise considérable, le Duc d'ANJOU qui, embarqué à Douvres le 9, aborda à Vlissingue le 10 février 1582. Il assista à son entrée triomphale à Anvers (19 février) et retourna en Angleterre le 23 février.

3) Voyez *Archives de la Maison d'Orange-Nassau*, 1^e série, VIII, p. 63.

4) Voyez ci-dessus.

II.

Charlotte de Bourbon, Princesse d'Orange, au Comte de Leycester. ¹⁾*Compliments et félicitations sur son retour.*

ANVERS, 9 mars 1582.

Monsieur. Encore que je me soie depuis long temps resentie obligée à vous faire service pour tant de faveurs et bons offices qu'il vous a tousiours pleu me départir, si est-ce que depuis avoir cest heur et bien de vous veoir, je me suis trouvée redevable de nouvelles et très grandes obligations pour tout l'honneur et amitié, que vous avez fait paroistre à ma petite fille ²⁾ et à moy, dont je ne perdray jamais la mémoire et désireroy infiniment, monsieur, que Dieu me fist la grace de me pouvoir employer en chose, qui vous fust agréable, vous suppliant bien humblement de croire que ma volonté y est bien dédiée, attendant les occasions de vous la pouvoir tesmoigner par quelque bon service. Au reste, monsieur, je vous assure, que j'ai loué Dieu de ce qu'il lui à pleu en vous préservant du danger ³⁾, auquel vous avez esté, vous reconduire auprès de Sa Majesté en bonne disposition, ce que nous a tous fort résioüis pour la crainte, en laquelle nous avons esté jusques à ce qu'en aions receu assurees nouvelles, lesquelles ne peuvent estre meilleures que je les désire. Me recommandant sur ce bien humblement à vostre bonne grâce et priant Dieu vous donner, Monsieur, en bien bonne santé heureuse et longue vie. D' Anvers, ce 9^e de mars 1582.

Monsieur, je vous supplie de me permettre de faire icy mes très affectionnées recommandations à Monsieur de Sidnay, vostre cousin ⁴⁾.

Vostre humble et plus affectionnée à vous faire service,
C. DE BOURBON. ⁵⁾

¹⁾ De sa main, *Archives Teyler*, I, p. 150; Delaborde, *Charlotte de Bourbon*, p. 295.

²⁾ Ce sera l'ainée, LOUISE JULIANE, née en 1576, la „mademoiselle d'Orange” de la lettre imprimée *Archives de la Maison d'Orange-Nassau*, 1^e serie, VIII, p. 86.

³⁾ Evidemment une tempête pendant la traversée.

⁴⁾ Sir PHILIP SIDNEY, le poète-soldat, avait accompagné son oncle avec plus de cent autres gentilhommes.

⁵⁾ Peut-être une des dernières lettres de la Princesse, qui mourut le 5 mai après quelques semaines de maladie.

III.

Pierre de l'Oyseleur de Villiers au Comte de Leycester. ¹⁾

Sur la maladie du Prince d'Orange après l'attentat de Jaureguy.

ANVERS, 21 avril 1582.

Monseigneur. Il y a quatorze iours que j'escrivé à Vostre Honneur, que Monseigneur le Prince avoit quelque commencement de meilleur estat ²⁾. Depuis il est allé Dieu merci en amendement, encores que nous n'aions pas tousiours esté hors de doute, à raison des divers accidents qui survenoient, à présent les medecins le tiennent selon le iugement de leur science hors de danger, et nous espérons que Dieu, qui a montré tant de merveilles en ceste blessure, parfera son oeuvre à sa gloire, à la consolation des siens et au bien de ce païs. Ce que j'ai pris de rechef hardiesse d'escire à Vostre Honneur, sachant qu'elle recevra à plaisir d'entendre la bonne disposition d'un prince, qui lui est tant ami, comme j'espère qu'en brief lui mesme l'escrira à Vostre Honneur ³⁾.

Au reste, Monseigneur, j'ai par la prière de Messieurs de la ville d'Anvers recueilli l'entrée de Son Altèze ⁴⁾, laquelle j'ai donné charge à ce porteur de présenter à Vostre Honneur, qui pourra en icelle, s'il lui plaist, recognoistre ce qu'elle aura veu et par sa présence honoré. Je supplie très humblement Vostre Honneur d'excuser ceste mienne hardiesse et me tenir au nombre de ses très humbles serviteurs. Je prie Dieu, Monseigneur, tenir Vostre Honneur sous sa sainte protection. D'Anvers, ce 21 d'avril 1582.

*De Vostre Honneur,
très humble et très obéissant serviteur,*

VILLIERS.

¹⁾ De sa main, *Archives Teyler*, I, p. 151. Le célèbre ministre de la Cour du Prince d'ORANGE.

²⁾ L'attentat eut lieu le 18 mars 1582.

³⁾ Il l'écrit de fait au 22 août 1582.

⁴⁾ C'est à dire du Duc d'ANJOU. Ce sera la grande édition in folio du pamphlet anonyme de la collection Muller (*Catalogus Tiele* n°. 245, cf. *Catalogus Knuttel*, n°. 585). Le privilège de l'imprimeur est daté du 17 avril. L'auteur de ce pamphlet est donc DE VILLIERS.

IV.

François, Duc d'Anjou, au Comte de Leycester. ¹⁾*Sur le sieur North.*

ANVERS, 22 juin 1582.

Mon cousin. Ayant entendu que l'on avoit mis le Sieur de Nort ²⁾ en quelque mauvais prédicament envers la Roïne, luy aiant fait ses mauvais ofisses que de luy persuader qu'il avoit mis entre seus de sa nation des divisions, ce que n'ayant conneu mais au contraire avoir avec beaucoup d'afection essayé de me faire de bons servises, j'ay bien voulu en sa iustification escrire à Sa Magesté, à laquelle je vous prie tesmongner de ma part le bon devoir dont il use de deça, avec lequel continuant il acroistra sa réputation à la honte de ses anemis, ce que je vous ay bien voulu asseurer, afin que vous le teniés tousiours pour celuy que vous l'avés estimé, le favorisant en son bon droit comme il le mérite. Et je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous conserve en toute prospérité. A Anvers, 22^e iuin (1582) ³⁾.

Vostre affectioné cousin,

FRANCOYS.

V.

Philippe de Marnix, sieur de St. Aldegonde ⁴⁾,
au Comte de Leycester.*Sur une commission par rapport au commerce et sur
le siège d'Oudenaarde.*

ANVERS, 30 juin 1582.

Illustrissimo et Excellentissimo Signore. La carta di Vostra Serenità Illustrissima mi è capitata nelle mani, essendo ritornato

¹⁾ De sa main.

²⁾ Probablement l'irascible fils de lord NORTH, dont Hooft fait mention dans ses *Nederl. Historien*, p. 1118, 1134, 1158. Il s'appela HENRY. Peut-être le père ROGER lord NORTH qui avait aussi l'humeur difficile (V. l'article ROGER lord NORTH dans la *National Biography* et *Leycester Corresp.*, p. 75).

³⁾ Dans cette année seulement le Duc d'ANJOU était à Anvers au mois de juin.

⁴⁾ De sa main. Van Toorenebergen, *Philips van Marnix Godsdienstige en Kerkelijke Geschriften* (s Gravenh., 1878, p. 502). MARNIX était alors à Anvers, conseiller du Duc d'ANJOU et du Prince d'ORANGE.

in quà di Zelanda, dove sono stato alchuni giorni, et incontiente ho fatto il dovere di comunicarla a Sua Eccellenza ¹⁾ et dipoi a Sua Alteza ²⁾. I quali, havendo intesa l'intentione di Vostra Eccellenza, mi hanno hieri comandato di far' scrivere la commissione così come V. S. Illustrissima la desidera, confidandosi intieramente nella affettione, ch' ella ha sempre mostrato di havere al servizio di Sua Alteza et al bene di questi paesi, che lei darà tal ordine in questo fatto, che questa commissione sia debitamente et come conviene eseguita senza esser tornata in abuso, si come spesse volte si fà con grandissimo pregiudicio del traffico et di tutti huomini da bene. Et per questo hanno lasciato il nome in bianco come V. S. Illustrissima ha desiderato. Jo dunche farò prestamente fare la commissione et non mancharò di mandarla a V. S. Illustrissima con la prima commodità. In qual mentre jo la supplico d'essere tenuto nel numero de' suoi affettionatissimi servitori, con assicuranza ch'io mi vantarò sempre honorato di poter da lei esser' comandato et monstrare con gl' effetti la obediienza, che desidero rendergli. Le cose di quà stanno in tal' termini, che noi aspettiamo di giorno in giorno il soccorso de' Reyteri, i quali già sono incaminati sino a Xiante ³⁾ et agli contorni. Il signore di Mansfeldt, che li conduce in quà, credo che presto gli havremo accompagnati con un buon numero di lancie francesi ⁴⁾. Il qual mentre pavisce assai la terra d'Oudenarde, essendo strettamente assediata ⁵⁾ et il nemicho talmente trinciato allo intorno, che pare impossibile d'assaltarlo. Gli nostri sono poco discosti da lui, ma quando si mostrano per la scaramuzza, il nemico non comparisce. Iddio voglia mostrar la sua virtù nella protezione del suo popolo et conservare V. S. Illustrissima, a la quale jo bascio le mani molto humilmente. Di Anversa all' ultimo di giugno 1582.

Di vostra Eccellenza
Illustrissima Servitore affectionatissimo,

PH. DE MARNIX.

¹⁾ Le Prince d'ORANGE.

²⁾ Le Duc d'ANJOU.

³⁾ Xanten sur le Rhin.

⁴⁾ Bor, III, p. 321 (fol. 22).

⁵⁾ Depuis le 8 avril par le Prince de PARME, qui prit la ville le 5 juillet 1582.

VI.

**Guillaume Robert de la Marck, Duc de Bouillon ¹⁾,
au Comte de Leycester.**

Protestations de respect. Il prépare son voyage en Allemagne.

SÉDAN, 16 juillet 1582.

Monsieur mon Père. Je ne vous puis assez dire l'aise et le contentement que j'ay receu voyant en ce lieu Messieurs les Comtes de Russel et de Cheny et leur bonne compagnie, qui m'ont fait entendre le bon portement de Sa Sérénissime Maïesté et de la vostre, à qui il a pleu me faire ceste faveur de m'escire, me donnant tousiour le conseil et advis qu'un bon Père peut donner à son filz, qui vous a tant d'obligation pour les honnestes admonitions et remonstrances, qu'il vous plait me faire, que je ne pense qu'il y ayt Seigneur en ce monde, à qui j'en doive tant qu'à vous ni de qui je les aye plus agréables, me résolvant de ne l'oblier jamais ni d'estre iamais à mon aise que Dieu ne m'ayt fait la grace de vous aller un jour voir pour vous en remercier et vous offrir mon bien humble service. Je suis infiniment marry que n'avez receu toutes les lettres que je vous ay escrites, ne s'estant présentée une seule occasion depuis mon retour que je ne l'aye fait, qui a esté quatre ou cinq fois. Vous assurant que je ne faudray d'y continuer par toutes les occasions qui se présenteront, et mesmes vous escire plus au long par mesdicts Sieurs les Comtes de Russel et de Cheny, qui vous conteront l'estat des affaires de ce pais. Mon voyage d'Allemaigne se prépare fort, pour avoir receu lettres de son Altèze, qui m'en semond encores. Je m'y gouverneray, si Dieu plaist, selon le bon advis que m'en donnez. S'il se fut rompu, je n'en eusse esté trop marry. Je désireroy que ce pendant mon séiour à la Diette ²⁾ il se peut présenter quelque choze pour le service de Sa Maïesté là, où elle me voulut faire cest honneur

1) GUILLAUME ROBERT DE LA MARCK, qui avait succédé 1574 à son père HENRI ROBERT sous la régence de sa mère FRANÇOISE DE BOURBON — MONT-PENSIER jusqu'en 1583. Il mourut à Genève en 1588, le dernier de sa race.

2) La diète d'Augsbourg, où les affaires des Pays-Bas seraient traitées (Ritter, *Deutsche Geschichte*, I, S. 573 ff.). Sur la mission du Duc avec DUPLESSIS-MORNAY et VAN WARCK voyez Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, VI, p. 323.

me commander, et je m'y employerois comme le plus fidelle serviteur qu'elle aura iamais. J'enten que le party Espagnol est le plus fort, et ne s'i fera guere de chose à ceste occasion. A mon retour ie vous en manderay, si Dieu plait, vous baisant très humblement les mains. Je feray fin pour prier Dieu, Monsieur mon Père, qu'il vous doint en très heureuse santé bonne et longue vie. De Sedan ce 16^e juillet ¹⁾ 1582.

Vostre humble et obéissant filz a vous faire service,

G. ROBERT DE LA MARCK.

Monsieur mon Père. J'ay receu ces iour des lettres de monsieur le Duc Cazimir ²⁾, qui se porte bien et me prie de vous présenter ses humbles recommandations à voz bonnes graces et de luy mander de voz nouvelles, ce que j'en scay.

— — —
VII.

**Philippe de Marnix, sieur de St. Aldegonde,
au Comte de Leycester. ³⁾**

*Protestation des bons sentiments de Son Altesse et de la nécessité
de secours.*

BRUGES, 23 juillet 1582.

Illustrissimo et Excellentissimo Signore. La commissione, che V. S. Illustrissima ha domandata, va con questa. Molto mi rincresce, che non la ho potuto mandare più tosto. Ma la cagione n'é stata il partimento de la Sua Alteza verso di quà ⁴⁾. Nientedimeno jo spero che potrà anchora arrivare a buon tempo, et supplico che V. S. Illustrissima riceva questo mio servizio di buona parte, assicurandola che ovunque lei me farà questo

1) Reçu le 1 août comme HÔTMAN a placé au dos de la lettre.

2) JEAN CASIMIR, duc en Bavière et comte palatin. Une lettre du Duc de BOUILLON à celui-ci chez Von Bezold, *Briefve des Joh. Casimir*, I, S. 423. Elle est datée 20 déc. 1580.

3) De sa main. Van Toorenenbergen, l.l. p. 53 suiv.

4) A Bruges, d'où la lettre est datée. On était parti d'Anvers le 14 et arrivait à Bruges le 17 (Kervyn, *Huguenots et Gueux*, VI, p. 330).

favore di comandarmi cosa, che gli sia grata, me truovarà sempre maj promptissimo a servirle. Al resto jo non dubito, che V. S. Illustrissima usarà talmente questa commissione come me promette nella sua lettera, et non accaderà altra assicuranza, poi che della affettione et volontà di lei maj non ho dubitato. Toccante a quello, che V. S. Illustrissima me scrive de gli officij che alcuni s'impegnano a fare verso di Sua Alteza incontro di V. Signoria Illustrissima, jo la assicuro che may non ho potuto vedere nissun' segno nela Sua Alteza di haver altra affettione verso di V. Signoria Illustrissima che sempre maj del passato, et essendo anchora in Inghilterra ho considerato, anzi sempre La ho sentito ragionare di V. S. Illustrissima con certi testimoni di buonissima volontà et con grandissimo resentimento della obligatione, che Sua Alteza ricognosce di haver a Vostra Signoria Illustrissima, della quale ella fa certamente grandissimo conto. In modo ch'jo sono certissimo, che Sua Alteza tiene V. S. Illustrissima per uno di suoi fidatissimi amici Et posso ne liberamente assicurare V. Signoria Illustrissima per haverne veduti et sentiti testimonij assai et irrefragabili. Quanto alla fama che dice esser stata sparsa delle contese de' signori d'Inghilterra, V. S. Illustrissima puo ben credere per cosa certissima, che quello non è proceduto d'altronde sinon d'alchuni Inglesi medesimi, che hanno affermato, che la Regina haveva fatto arrestare tutti i naviglij in Inghilterra et che già vi cominciava una guerra per le dissensioni, che vi erano tra i Signori et nominatamente tra V. S. Illustrissima et il Signor Conte de Sussex. Ma la Sua Alteza et Eccellenza non lo hanno may creduto per cosa vera, benche narrato non si sapeva s'egli era vero o non. Ma certamente Sua Alteza non ha niente per questo smaltita o diminuita la buona opinione et affettione, che sempre haveva di Vostra Signoria Illustrissima havuto. D'onde jo la supplico, ch'ella si tenga per certa et sicura, e si ella non mi havesse vietato di parlarne a Sua Alteza, jo non dubito punto, ch' jo gli havessi intieramente levati tutti i scrupoli. Imperò, si Vostra Signoria Illustrissima non si tiene anchora sodisfatta, jo la supplico, che mi dia licentia di parlargliene. Et son sicuro, che la Sua Alteza gli darà piena satisfattione. Le cose nostre di quà stanno ne' termini antiqui, sinon ch'jo vedo che con il tempo, se non siamo adgiutati o dal Re di Francia o dalla Regina di costà, potrammo facilmente ricevere qualche grande iscornò et forse precipitarci in rovina. Lo quale è causa, ch' jo supplico

Vostra Signoria Illustrissima di volere haver questa causa per raccomandata verso di Sua Majestà Serenissima, rappresentandogli di quanta importantia è il successo delle cose di quà per la quiete et tranquillità del suo reame et per il bene di tutta la Christianità in generale. Et bisogna in cotal cose pigliare certamente una buona et breve resolutione senza soffrir, che le cose si truovino ridotte a termini, nelli quali poi sia difficultoso di soccorrerle. Vostra Signoria Illustrissima intende l'importanza di questo negocio meglio di me. Et però farò quì fine, basciandoli ben humilmente le mani et pregando Iddio, che la conservi in sanità. Di Bruges a di 23 di Luglio 1582.

*Di Vostra Signoria Illustrissima
Servitore affettionatissimo,*

PH. DE MARNIX.

VIII.

**Jean Casimir, Duc en Bavière et Comte Palatin,
au Comte de Leycester.** ¹⁾

*Incertitude quant au transport de lettres. Bonnes intentions du
Duc d'Anjou.*

KAISERSLAUTERN, 6 août 1582.

Monsieur mon Père. Le portraict de La Corne que m'avez envoyé, dont je vous remercie, avec voz lettres du 26^e de may, me sont esté seulement délivrées de ce porteur à plein ouvertes le 3^e de ce présent moys. Le quel pour excuse dit, que les ventz luy ayant esté contraire au passer la mer, il est depuis tombé entre les mains des brigans etc. Vous dites qu' à la réception de mes dernières vous estiez de longtemps désireux d'avoir de mes

¹⁾ *Archives Teyler*, I, p. 255. Cette lettre prouve l'existence de relations assez intimes entre ces deux personnages, qui se connaissaient depuis le voyage de JEAN CASIMIR en Angleterre en 1579 (Von Bezold, *Briefe des Pfalzgr. Joh. Casimir*, I, S. 335). La première lettre à LEYCESTER donnée par Von Bezold, *Briefe*, est du 6 Sept. 1582 (l.l. I, S. 537) mais il mentionne une autre du 8 avril (S. 471).

nouvelles, en quoy j'apperois bien que toutes celles, que vous ay escrit depuis quatre et six moys, ne vous sont estez rendues, qui me gardera présentement vous respondre sur certaines offres que m'avez faict depuis n'aguaires par voz lettres, que Zolcher ¹⁾ m'a apporté, le réservant jusques à ce qu'il se presentera homme fidelle et seur. Estant Monsieur le Duc d'Anjou Prince saige et accortt comm' il est et secondé de Monsieur le Prince d'Oranges et aultres bons cerveaux ²⁾, qui est ce qui peust doubter qu'il ne se doibve prudamment conduire aux gouvernement des affaires de là-bas, là où, à ce qu'on m'escrit, il a jà tellement gagné la bénévolance du peuple, qu'il n'est possible de plus. Bien est vray, qu'il a perdu Audenarde depuis naguair ³⁾, mais j'impute cela aux traverses qu'on luy donne en France en ses levées, lesquelles ne seroient par trop advancées à ce qu'on mande; toutes fois je présuppose qu'elle viendront à temps pour faire teste au Prince de Parme, au secours duquel s'en vont six à sept mille Espaignolz qu' Italiens, qui sont passez ces jours par la Lorraine, sans la cavallerie, que doibt suivre bientost. J'escris à Monsieur de Valsingham quelque aultre particularitez, auquel je vous renvoye, vous requérant au reste me tenir tousiours en la bonne grace de la Royne, vostre maistresse, de laquele ie baise très humblement les mains. Sur quoy je prieray le bon Dieu vous donner, Monsieur mon père, l'accomplissement de voz bons et saints désirs. A Lauthern le 6^e d'aoust 1582.

Si Dieu nous donne de bons vins ceste année, je m'efforceray de complir à ma promesse.

Vostre bien humble et très affectionné filz,

J. CASIMIR.

1) WENCESLAUS ZÜLEGHIER, théologue et diplomate palatin, serviteur fidèle de JEAN CASIMIR et médiateur entre les Huguenots et les princes protestants de l'Allemagne. Il avait été en Angleterre déjà pendant quelque temps en avril 1582 (Von Bezold, *Briefe*, I, S. 471).

2) Le Duc en avait pensé autrement en 1578, lorsqu'il était aux Pays-Bas. Voyez Von Bezold, *Briefe*, I, S. 304 ff.

3) La ville fut rendue au Duc de PARME le 5 Juillet.

IX.

Guillaume, Prince d'Orange, au Comte de Leycester. ¹⁾*Remerciments de ses soins pendant sa maladie et de ses offres.*

22 août 1582.

Monsieur. Je ne vous sçaurois exprimer par parolles le contentement que m'a donné vostre lettre, car combien que oncques auparavant je n'eusse douté de vostre bonne volonté et affection envers moy, laquelle m'avez rendue assurée par tant de preuves, et est ce qu'en ceste mienne délivrance hors d'un danger si extrême, j'ay esté bien aise de recevoir encor ce tesmoignage du soing et sollicitude, qu'avez eu pour mon regard, et la joye, que retenez de ma guairison, mesmes en me représentant devant les yeux la bonté et singulière faveur de nostre Dieu, que tout le monde recognoist en cecy. Certes, Monsieur, je m'en sens grandement vostre obligé, et vous prie de croire que toute ma vie, où j'aurai moien de vous servir, vous ne trouverez personne au monde, qui le face de meilleur coeur. Mais cependant vous avez encor adiousté comme le comble à ceste obligation, en vous offrant de vous employer selon vostre pouvoir à l'assistance de ceste cause, dont certes je vous remercie bien humblement, vous suppliant que comme avez faict jusques ores, ainsi vueilliez y employer vostre crédit ²⁾, ne faisant doubte que Dieu bénira vostre labeur. Et sur ce me recommandant bien humblement en voz bonnes graces, je prieray Dieu vous maintenir, Monsieur, en toute prospérité, bonne et heureuse vie. De Gand le 22^e d'Aout 1582.

Vostre bien humble serviteur et amy,

GUILLAUME DE NASSAU.

1) *Archives Teyler*, I, p. 152. La lettre, dont parle VILLIERS plus haut p. 96.

2) Dans ce temps, pendant les négociations difficiles avec ANJOU, le Prince avait plus que jamais besoin de bonnes relations avec la Reine ELISABETH, comme aussi se prouve par la lettre de la Reine du 9 août (*Archives de la Maison d'Orange-Nassau*, VIII, p. 120).

X.

Le sieur de Rocquetaillade ¹⁾ au Comte de Leycester.

Entrée du Duc d'Anjou à Gand. Nouvelles de la guerre.

. 23 août 1582.

Monsieur. L'assuransse que j'ay, que serés bien aize d'entendre des nouvelles de Monseigneur ²⁾, faict que je vous disray, qu'yl se porte très bien. Il a faict il y a trois iours son entrée en seste ville de Quant ³⁾, là où il a esté resseu avec tout l'honneur digne de son mérite. Je cuyde, que dens peu de iours Son Altesse retourne à Envers, et pansse, que son armée, la quelle est à une lieue d'issy, prandra mesme routte. Je ne veux faillyr à vous disre, monsieur, comme Son Altesse a tout le contantemant du monde des troupes angloises, quy sont en se lieu, les quelz despuys quelques iours ont très valleureusement combatu près la ville de Donquerque contre l'ennemy. Monsieur Noris ⁴⁾ ne s'y trouva poynt, parseque il estoyt lors près Son Altesse; ung nommé le collonel Morguen ⁵⁾, quy estoyt avec les gens de piet angleys, et le capitayne Oullem ⁶⁾, quy comande à la cavallerye, fyrent se que gens de bien scauroyent fayre au monde et à se combat acqyrent une bone réputation. Monsieur, je finiray ma letre pour vous suplyer de me vouloyr toussiours fort aymer et croire, que je vous estime et

1) De sa main. Gentilhomme du Duc d'ANJOU, „en grand crédit” près du Comte et du Prince d'ORANGE (Kervyn, *Huguenots et Gueux*, t. VI, p. 276).

2) Le Duc d'ANJOU.

3) Gand. Son entrée à Gand fut au 20 août 1582.

4) JOHN NORRIS, le célèbre officier anglais, qui depuis 1578 était au service des Etats-Généraux.

5) THOMAS MORGAN, qui depuis 1572 commandait des troupes anglaises au service des Etats.

6) ROGER WILLIAMS, comme MORGAN vaillant capitaine anglais au service des Etats. Voyez ses *Memorien* (Oeuvres Soc. Hist. d'Utrecht, n^o. 3, Utr. 1864).

honore sur toutz les prinsses et seigneurs de se monde. Je seray pour iamays.

Vostre très fidelle serviteur,

ROCQUETAILLADE ¹⁾).

Monsieur. Je vous suplye me vouloyr maintenyr aulx bones grasses de la Reyne; je suys tres fidelle serviteur de Sa Magesté et de madame de Letton, ma belle maistresse.

XI.

**Philippe de Marnix, sieur de St. Aldegonde,
au Comte de Leycester. ²⁾**

Sur les bonnes intentions du Duc d'Anjou et celles de Leycester.

ANVERS, 23 août 1582.

Illustrissimo et Excellentissimo Signore. Quella de Vostra Signoria Illustrissima mi è stata sopra ogni altra cosa agradevole, per vedervi la continuatione della buona volontà et affettione, che Vostra Signoria Illustrissima degna de portarme. Nello quale jo sempre maj li restarò obligatissimo servitore. Della volontà et affettione di Sua Alteza quella non deve dubitare ponto. Impercioche havendo Sua Alteza ricevute tante prove della devotione di lei al suo servitio et anche della sua sincerità, havria certamente torto di haverne altra impressione che quella, che le virtù di Vostra Signoria Illustrissima meritano. Quanto alle cose di quà, certamente Sua Alteza di dì in dì conferma ognuno nella buona opinione, che di lei hanno conceputo, et rende la sua prudencia, accompagnata d'una humanità et clementia incredibile et d'una integrità degna di tal principe ad ogniuno admirabile. Piacesse a Dio, che il Re suo fratello volesse de' suoi mezzi . . . et la giustitia

¹⁾ Une autre lettre, protestant de ses sentiments affectueux et de ceux de Son Altesse envers le Comte, est de quelques jours plus tard. Une troisième d'octobre 1582 mande, qu'il part vers la France et qu'il n'a pas reçu les chevaux promis.

²⁾ De sa main. Chez Van Toorenenbergen, l. l., p. 57.

di questa causa et la generosità de' disegni d'un tal Principe. E ben vero, ch'il Re d'Ispagna spende adesso tutte le sue forze et mezzi per venire al capo del disegno suo, chi è causa, che le forze nostre se truovano debboli. Ma jo spero in Dio, il quale non abandonarà la causa sua et prosperarà la buona volontà et intentione di questo Principe, che la fine desta contesa sarà la gloria d'Iddio et la tranquillità et splendore della sua chiesa. A questa cosa, come jo so che Vostra Signoria Illustrissima ha grandissimo credito in coteste bande et che non dubito ch' ella si impiega molto sinceramente et con grandissimo zelo ad avanzarla, anchora ella havra parte della gloria et dell' oblige, che questi paësi havranno a Vostra Signoria Illustrissima a farli ogni servitio et con ogni affettionata et humile devotione ricognoscere il beneficio, che ne havranno ricevuto. Jo per mia parte gli restarò semper may affettionatissimo servitore, supplicandola che me tenga per tal, ch' jo lo ricevrò per grandissimo honore. Et con questo basciandoli molto humilmente le mani, pregarò Iddio, che la conservi in tutta prosperità et lunga vita. Di Anversa alli xxij di Agosto 1582.

*Di Vostra Signoria Illustrissima servitore
affettionatissimo et ubbediente,*

PH. DE MARNIX.

XII.

**Jean Casimir, Duc en Bavière et Comte Palatin,
au Comte de Leycester. ¹⁾**

*Protestations d'amitié. Nouvelles générales sur les Pays-Bas
et sur Genève*

FRANKENTHAL, 6 Sept. 1582.

Monsieur mon Père. J'ay receu grand contentement d'entendre nouvelles de vostre bon portement, et que les affaires du Royaulme d'Angleterre sont tousiours en bon estat. Ausquelz si je peux servir de quelque chose, je m'y employeray tousiours de bien bon

¹⁾ Donnée en raccourci par Von Bezold, *Briefe*, 1, S. 537. Voyez plus haut, p. 105.

coeur, non seulement pour la souvenance des grandes faveurs et courtoisies, que j'ay receu en ce Royaulme là d'ung chacun selon sa qualité ¹⁾, mais pour que je congnois l'importance qu'il y a aux affaires publiques de conserver cest estat. Et pour le regard de vostre particulier, s'il y a chose, en quoy je vous puisse faire preuve de l'amitié, que je vous ay voué, vous en recevrez tous les meilleurs effectz, que sçauriez souhaiter d'ung de voz plus affectionnéz amys. Pour nouvelles, je ne vous diray aultre chose de celles de Flandres sinon que le Roy d'Espagne y a une très belle et très grande armée. Vous sçavez, pour la voisinance et correspondance, qu'avez avec les Estatz, comment tout si porte, mieux que ne le vous sçauerois mander. Le Duc de Savoye et les Suisses, notamment ceux de Berne, ont esté sur le point d'entrer en guerre à l'occasion de Genève, mais la chose est appaisée du moins pour ung temps ²⁾ Nostre Diette d'Ausbourg n'est pas encoires finie combien que la plus part des Princes séculiers se soient retirez dès long temps ³⁾ L'on n'y a pas faict grand chose, sinon qu'on a accordé à la Majesté Impériale les contributions pour subvenir aux nécessitez des frontières contre le Turcq. Je vous prie de renvoyer bientost le porteur, affin qu'il vous conduise les vins, que j'ay délibéré vous envoyer après la vendange ⁴⁾. Présentant après mes affectionnées recommandations à voz bonnes grâces, je prie Dieu vous donner, Monsieur mon Père, en sancté longue vie. De Franckdael ⁵⁾, ce 6^e de Septembre 1582.

Vostre humble et très affectionné filz,

J. CASIMIR.

1) Lors de son voyage en 1579. Voyez Von Bezold, *Briefe* I, S. 335 ff.

2) Voyez la lettre de BEUTERICH ci-après.

3) Voyez Ritter, *Deutsche Geschichte* I, p. 575.

4) Voyez plus haut, p. 106.

5) Frankenthal au Palatinat.

XIII.

Pierre Beutterich ¹⁾ **au Comte de Leycester.***Nouvelles sur la Diète et sur les affaires de Genève.*

FRANKENTHAL, 7 Sept 1582.

Monseigneur. Ce n'a esté nj par paresse nj par oubliance que je n'ay escrit dès si longtemps a Vostre Excellence, mais pour ce que jusques à present n'ay entendu nouvelles dignes de vous, estants celles, qui courroyent par ces quartiers, mieux entendues en Angleterre qu'en ces quartiers, parce qu'on ne parloit que de mariages et des grandes entreprises de Monsieur, le filz et frère de Roy ²⁾, contre le Roy d'Espagne favorisées par la Roynne d'Angleterre. Après la reception de vos lettres sont survenues nouvelles occasions et digne subiet de vostre cognoissance: la Diette Impérialle tenue à Augspurg ³⁾ et les entreprises du Duc de Savoye contre la ville et estat de Genève et les Seigneurs de Berne. Pour le regard de la Diette, je croy qu'en aurez nouvelles asseurées par celuy, qui y est de la part de sa Majesté à ce que j'entends.

Je vous diray en somme que l'Empereur y a obtenu une contribution pour subvenir aux nécessitez des frontières contre le Ture, pour cinq annés, qui peut monter, si elle estoit du tout payée, six ou sept millions de florins, mais il y a grand dechet et les villes Impériales n'accordent pas tout ce qu'on voudroit bien. L'on a tasché de rappeler par édit les Reuttres et autres Allemands servants les Estats du Pays-bas et de défendre à tous de n'aller à leur service ⁴⁾. Il n'y a eu moyen d'obtenir cela,

1) Conseiller et diplomate palatin, qui avait d'étroites relations avec les Huguenots et les Protestants de l'Allemagne, de la Suisse, des Pays-Bas etc. Il était partisan passionné de JEAN CASIMIR, 1577 en Angleterre pour demander des secours pour les Etats, 1578 avec JEAN CASIMIR aux Pays-Bas, et y jouait un rôle important en se liant avec les Calvinistes contre le Prince d'ORANGE et le Duc d'ANJOU. Il haïssait les Français et intriguait contre ANJOU et HENRI III 1581 en Suisse. Son influence sur JEAN CASIMIR était très grande; ses passions extravagantes étaient connues. La lettre est de sa main.

2) Le Duc d'ANJOU.

3) Voyez plus haut, p. 111.

4) Ritter, *Deutsche Geschichte*, I, S. 575.

combien qu'il semblast que ce fust de l'utilité de l'Empire mais la conséquence en est trop préjudiciable et dangereuse pour la liberté. Je ne sçay autre chose qui soit solide, pour n'avoir esté en icelle diette. Je vous conteray maintenant ce que j'ay veu en la tragico-comédie de Genève ¹⁾, qui se pourra transformer en tragédie avec le temps, si Dieu par sa grace n'i met la main.

Le Duc de Savoye a dès long temps prétendu que la ville de Genève luy appartient, et a perdu feu son grandpère ²⁾ une grande partie de son estat sur ceste prétention. La décision en a esté remise aux Cantons, aux principaux desquels la ville de Genève est alliée, quoy non obstant le dernier Duc, père de cestuy-ci ³⁾, n'a laissé de tramer plusieurs entreprises sur icelle ville, ne trouvant que trop de citoyens mesme de Genève ennuyez et faschez de la discipline ecclésiastique qui est estroitement observée en icelle ville, favorizans à tels desseins, lesquels la mort dudict Duc, qui fut il y a deux ans, a rompu. Le filz, successeur ⁴⁾ à l'Estat et aux mesmes pratiques, a renoué le tout au mieux qu'il a peu, estant poulsé et du naturel propre et d'aillieurs.

Enfin à l'instigation du Roy de France (à ce que j'ay veu asseurer et prouver par plusieurs manifestes raisons) la pratique a esté si bien dressée, qu'il n'a failly qu'à six jours que l'entreprise n'aye esté excecutee, qu'estoit au jugement de tous ceux qui en ont ouy le dessein et qui sont esté sur les lieux, tellement aisée qu'elle estoit estimée infaillible, si Dieu, par sa Divine providence n'eust miraculeusement découvert tout le mistère par l'emprisonnement du traihestre, qui a esté avec deux autres escartelé. La ville de Genefve estant ainsi surprinse, la plus belle part de l'Estat de Berne estoit en extrême danger, mesmes les Bailliages, que ceux de Berne tiennent encores de la maison de

1) Il était à Genève au mois de mars 1582 (Von Bezold, *Briefe des Pfalzgr. Johann Casimir*, I, S. 479); de nouveau en Suisse en août (l.l. S. 524). Voyez la lettre à BEZE du 6 sept. l.l. S. 533 suiv.

2) CHARLES III.

3) EMANUEL PHILIBERT, mort en 1580.

4) CHARLES EMANUEL I (1580—1630). Voir sur toute cette periode: Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, t. III; Von Bezold, *Briefe des Pf. Johann Casimir*, I, S. 486, 532, 533 et autres, surtout la lettre à BEZE du 6 sept.; Dierauer, *Geschichte der schweiz. Eidgenossenschaft*, III, S. 344, 359 suiv.

Savoie, qui a incité le Sénat de Berne de pousser de plus près à ce fait. Donc ils mirent incontinent en campagne deux mille hommes, qu'ils logèrent sur leurs frontières et en ordonnèrent dix mille autres pour seconder ces deux mille en cas de nécessité; puis firent un estat de trante mille hommes sans le secours de leurs alliés et associés, dont les Tigurins offrirent dix mille, Basle trois mille, ceux de Valay quatre mille, ceux de Schafhusen deux mille, les Grisons quatre mille et Monseigneur le Duc ¹⁾ trois mille Reuttres. Le mal estoit d'autant plus dangereux que les cinq petits cantons papistes avoyent envoyez cinq enseignes au Duc de Savoie, que ne pouvoit engendrer que désarroi et guerre manifeste entre les Cantons. Le Duc de Savoie lève force compagnies, les loge aux environs de Genève, mesmes aucunes entre le Bernois et Genèveis. Ceux de Genève font levée de cavallerie et infanterie françoise, se munissent de vivres et autres munitions nécessaires. Enfin il sembloit qu'il se devoit allumer un grand feu, quand par le moyen de celuy qui l'avoit allumé, il se convertit en fumée, se faisant la paix par l'entremise des Ambassadeurs du Roy de France et des autres 12 Cantons, à condition que le Duc de Savoie et ceux de Berne désarmeroyent en mesme jour, qui estoit le 21 de Aoust, et qu'il seroit loisible à ceux de Genève de retenir leurs soldats ou se désarmer, que rien ne seroit entrepris de part et d'autre que par droit ou arbitrage et que des fraix seroit résolu en une journée à Baden le 30 de septembre. N'est encores résolu qui sera juge, parce que, si les 12 Cantons sont juges, il y a huit voix contre Genève. Si les sept non suspects, ils auroyent meilleur cose: mais comme les Genevois ne peuvent accepter les 12, ainsi ne voudra accepter le Duc les 7, dont s'ouvront nouvelles difficultez. Voylà, Monseigneur, l'Estat, auquel sont les affaires de Suisse pour ce regard là et n'en escriis que ce que j'ai veu, y ayant esté employé. Autre chose n'ay je digne, sinon que je vous supplie, Monseigneur, me continuer voz bonnes graces et m'honorer de voz commandements, que sera l'endroit, où je prie Dieu, Monseigneur, vous donner en parfaite santé heureuse vie et longue. De Frankenthal, ce 7 de septembre 1582.

De Vostre Excellence très humble serviteur,

P. BEUTERICH.

1) JEAN CASIMIR. Voyez VON Bczold, *Briefe*, I, S. 486.

XIV.

Guillaume, Prince d'Orange, au Comte de Leycester.¹⁾*Félicitations de son retour en Cour. Nouvelles politiques.*

ANVERS, 9 oct. 1582.

Monsieur. Je suis bien aise de vostre retour en Cour²⁾ pour avoir par ce moyen plus souvent de vos bonnes nouvelles, et pour tousiours aider à nous entretenir en la bonne grace de Sa Majesté. Je ne puis vous en escrire de meilleures, sinon que, Dieu mercy, Son Altèze³⁾ se porte de mieulx en mieulx et donne très grand contentement a ce peuple, tellement j'espère que Dieu le bénira; aussy que le Roy a accordé que le Maréchal de Biron⁴⁾ vint en l'armée de Son Altèze, qui nous est un grand renfort en toutes sortes; davantaige que Sa Majesté a faict en plein du Sénat de Vénize des grandes complainctes contre le Roy d'Espaigne, de ce que contre l'honneur et dignité royalle il a envoyé gens pour tuer son frère; toutes ces choses à mon advis ne peuvent qu' avecq le temps elles n'engendrent quelque bon effect. J'ay esté bien aise d'entendre l'estat d'Escosse, lequel souventesfois j'ay craint; je désireroy bien, qu'il fust entièrement redressé⁵⁾. Si Son Altèze y peult ayder, je m'asseure qu'il s'y employera volontiers. Je désireroy aussy de ma part y pouvoir servir en quelque chose.

1) *Archives Teyler*, I, p. 154.

2) De la Reine.

3) Voyez sur les relations entre le Prince et le Duc, qui furent loin d'être satisfaisantes: Kervyn de Lettenhove, *Huguenots et Gueux*, VI, p. 341 suiv. Le Prince exerçait l'autorité, ce qui en somme plaisait peu au Duc et aux seigneurs de sa suite.

4) Le roi hésita mais enfin consentit: Kervyn, p. 346, 355. Ce n'était qu'en décembre que les troupes françaises marchaient; BIRON précéda son armée: l.l. p. 357.

5) En Ecosse, MARIE STUART étant toujours prisonnière d'ELISABETH, se préparait une contre-révolution catholique; le régent MORTON, qui gouvernait l'Ecosse pendant la minorité de JACQUES VI, avait déjà beaucoup eu à faire avec les Catholiques, qui après l'avènement de JACQUES (1580), guidés par LENNOX, s'emparèrent du pouvoir. MORTON perdit sa tête sur l'échafaud mais en août 1582 LENNOX lui-même fut fait prisonnier par les seigneurs protestants et expulsé. Les intrigues pourtant continuaient.

Je me recommande sur ce humblement à vos bonnes graces, priant Dieu, Monsieur, vous donner en bonne santé heureuze et longue vie. D'Anvers, ce 9^e d'octobre 1582.

Vostre humble serviteur et amy,

GUILLAUME DE NASSAU.

XV.

Le sieur De Castelnau ¹⁾ au Comte de Leycester.

Négociations sur le mariage du Duc d'Anjou avec Elisabeth

WINDSOR, 8 novembre 1582.

Monsieur. Ayent tousiours congneu le [sieur] De Herles ²⁾, vostre fidel serviteur, et entendu de bouche de Sa Magesté les bon raportz, qu'il a fetz de Son Altesse ³⁾, et m'ayent dit, qu'il vous alloit trouver, je n'ay voullu par luy faillir à vous remercier, Monsieur, des bons offices que vous avez commencés vers Sa dicte Magesté sur la prière, que je vous en ay fête au nom du Roy, mon mestre ⁴⁾, pour establir promptement une asseurée amitié entre ces deulx royaulmes et Leurs Magestetz sans y perdre plus de temps, comme j'estime que en peu de jours il s'y prendra quelque bonne résollution, comme sa dicte Magesté la m'a promis, sy toust qu'elle aura responce de Son Altesse sur ce que je luy ay proposé, comme j'ay amplement discouru du tout avec le sieur Herles, sans le quel et sa suffisence je vous

1) De sa main. MICHEL DE CASTELNAU, sieur de la Mauvissière, était l'ambassadeur de France à Londres (1574—1584) pendant la négociation sur le mariage du Duc d'ANJOU et d'ELISABETH, diplomate intrigant et partisan de CATHÉRINE DE MÉDICIS. La lettre est un peu rongée.

2) Le bien connu agent diplomatique anglais WILLIAM HERLE, qui avait parlé avec ANJOU de la part d'ELISABETH.

3) FRANÇOIS, duc d'ANJOU, qui avait été en Angleterre depuis novembre 1581 jusqu'à février 1582 pour se marier avec la Reine. Les négociations alors furent rompues pour se renouer après (Kervyn de Lettenhove, p. 320 suiv., 349 suiv.)

4) HENRI III, roi de France.

eusse envoyé ung des miens semblablement pour vous remercier de la souvenence, que avez eue, de me mander de vos nouvelles par Hauteman ¹⁾ sur ce que aviez bien commencé avec sa dicte Magesté, à la quelle j'ay amplement parlé de vous, luy monstrant les letres du Roy, mon mestre, et ce qui m'a commendé de vous dire sur ce que, estant bien recongnuez vos honorables et sincères déportemens depuys vingt et deulx ans ²⁾ pour entretenir l'amitié avec la France et les princes de ce sang-là, que vous avez tous obligez. Nous ne fauldrions jamays à vous recongnoistre et prier comme celluy, qui veult procéder en toute rondeur, avec la vullonté de vostre Royne et mestresse, de l'inciter à fère quelque chose de bon, dont Sa dicte Magesté m'a démontré avoir eu agréable, que je vous eusse parlé et que nous soyons trouve d'acort pour luy dire une mesme chose; ne vullant vous celler, qu'elle m'a dit ces motz: „que vous la pouvez bien apeller chaste et honneste en tout ce qui est de l'honneur d'une fille, par ce que vous scauiez ce qui en estoit, et que pour le regart de se marier à Son Altesse, il n'y avoit personne, qui le veult désirer tant que vous ³⁾, par ce qu'il ne vous en pourroit venir que beaucoup de bien et d'honneur". Et me semble, pour finir en cest endroict ce discours, avoir laissé Sa Magesté bien contente des propos, que nous avons euz ensemble, lesquelz, Monsieur, il faut acompaigner de quelques bons effectz, en quoy je seray prest pour ma part et à vous fere service d'aussy bon cueur, Monsieur, que je supplye Dieu, qu'il vous donne en parfaite santé très heureuse et longue vie. De Windesore, ce 8^e Novembre (1582) ⁴⁾.

*Vostre bien humble et tres affectionné
a vous obéir et fère service,*

DE CASTELNAU.

Monsieur, vous excusserez, s'il vous plest, ceste letre à haste, en

¹⁾ JEAN HOTMAN lui-même, qui depuis 1580 fut secrétaire du comte. Voyez la Préface, p. 91.

²⁾ C'est à dire depuis le commencement du règne d'ELISABETH.

³⁾ Ces témoignages n'étaient pas très sincères: voyez Kervyn de Lettenhove, passim, p. e. p. 276.

⁴⁾ C'est la seule année qui convient ici. Le secrétaire HOTMAN l'a placée lui-même au dos de la lettre.

allant boyre messieurs de Marchaumont ¹⁾, de Bacqueville et Anthoine de Mègue ²⁾ à vostre bonne grace.

Monsieur, je vous baise les mains et me recommande humblement à voz bonnes graces, commandez moy, je vous serviré.

Vostre serviteur,

PÉCAUSSE ³⁾.

XVI.

Le sieur de Marchaumont ⁴⁾ au Comte de Leycester.

Conseils sérieux sur la politique anglaise envers l'Espagne.

WINDSOR, 28 novembre 1582 ⁵⁾.

Monsieur. Je n'ay voulu laisser partir cest honneste homme, que j'ay congnu par ses discours vostre affectionné serviteur, sans luy dire ce qui se présente pour le vous faire entendre. Nous aurions bien besoing de vostre présence, sachant qu'il y en a, qui par tierce personne maintiennent tousjours l'amitié d'Espagne, laquelle ne désire celle de l'Angleterre que pour réserver une vengeance, séparant dès maintenant les volonte des uns avec les autres Je désirerois, Monsieur, que la Royne vouldist dessiller les yeulx et

¹⁾ Secrétaire et conseiller du Duc d'ANJOU (Kervyn de Lettenhove, VI, p. 119, 163 suiv.).

²⁾ Gentilhommes du Duc d'ANJOU.

³⁾ Evidemment le pseudonyme du sieur de MARCHAUMONT, alors secrétaire de CASTELNAU; la lettre est de sa main. Il s'en trouve dans la collection encore d'autres lettres signées par ce personnage influent, qui jouait un rôle important dans les négociations sur le mariage. Une lettre datée „Dunquerque, le jour des Rameaux” et adressée à LEYCESTER parle de „tant d'honneur que m'avez fait” et lui présente de „revancher tant de courtoisie” par „quelque bon service”, évidemment par rapport aux négociations avec „Son Altesse”, qu'il va voir; il lui envoie des lettres de HENRI, Duc de MONTMORENCY, maréchal de France, le célèbre homme d'état royaliste.

⁴⁾ Ainsi l'auteur de cette lettre est nommé par HOTMAN dans son annotation au dos de cette lettre. Voyez sur ce personnage la dernière lettre.

⁵⁾ Date nommée par HOTMAN au dos de la lettre.

ne laisser au chien (?) ce prince ¹⁾, à qui, si j'ose dire, elle a de l'obligation. Le temps se pert et l'occasion est chauve; le plaisir prompt est un double plaisir. Ce n'est à vous (?) que je veux persuader, que je scay désirer la grand[eur] de ceste couronne et le repos de vostre Royne, non imaginaiement mais en effect, et vous proteste, que la longueur a porté une perte irréparable. Pour ce je suis très raisollu, mon secrétaire de retour, d'aller trouver Son Altesse et, selon que verray ses affaires. luy donner le conseil, que la cause méritera. Je me consume inutilement. Sa Majesté se peut asseurer qu'ailleurs j'auray plus de moyen de la servir que j'ay. Tenez moy en vos bonnes graces, aus quelles humblement me commande, pryant Dieu, Monsieur, vous donner aveq santé vos désirs. De Vindesor, ce Loendy matin 1582.

Je ne partiray, s'il vous plaist, de ce Royaume sans avoir quelques beaux et bons chiens de vostre main et s'il y a quelque femelle, qui soit de beau corsage, je la garderay soigneusement pour faire race. Je plains vostre mal mais je voudrois jouir de la douceur de mon messaige.

Vostre humble amy, dédié à vous servir,

LE MOYNE DE S. ROYNE.

XVII.

Les sieurs Pécausse ²⁾ et Bacqueville ³⁾ au Comte de Leycester.

Sur les relations du Duc d'Anjou avec l'Angleterre.

LONDRES, 8 janv. 1583.

Monsieur. Nous vous envoyons par le Sieur de Rocheblave, présent porteur, la lettre que nous receumes hyer de monsieur Cotton ⁴⁾, par laquelle vous verrés, qu'il nous mande n'avoir

¹⁾ Le Duc d'ANJOU.

²⁾ MARCHAUMONT. Voyez p. 118.

³⁾ Voyez p. 118.

⁴⁾ Probablement sir ROBERT COTTON, le célèbre antiquaire, qui avait des relations avec le Comte, protecteur des lettres anglaises.

encores receu de voz nouvelles et que, soudain qu'il ¹⁾ en auront, ils s'employeront fort librement au service de Son Altesse. Cella nous fait vous suplier très humblement de leur en voulloir escrire un mot de lettre, tant peu qu'il vous plaira et sans que ce que vous leur menderés puisse tirer à concéquence, seulement que, s'ilz ont moyen de faire quelque service à Son Altesse, qu'ils le facent. Ou bien leur voulloir envoyer quelqun des vostres avec une lettre de créance, qu'il leur dira de bouche ce qu'il vous plaira. L'assurance, que nous avons, de l'amitié que vous portés à Son Altesse, nous empeschera de la vous faire plus longue, vous offrant tout ce qui sera jamais en nostre puissance et salluant vos bonnes graces de nos bien humbles recommandations, nous priérons Dieu, Monsieur, qu'il vous donne en parfaicte santé très heureuse et longue vie. De Londres, ce 8 jour de janvier 1583.

Vos très affectionnés pour vous faire service,
PÉCAUSSE ²⁾). BACQUEVILLE.

XVIII.

Le Duc de Montmorency ³⁾ au Comte de Leycester.

ALLEZ, 6 février 1583.

Monsieur. Je suis tant assuré de la continuation de vostre amitié et bonne vollonté envers moy, que je ne m'arresteroy à vous persuader de la me continuer mais seulement qu'il vous plaise me conserver en vostre bonne souvenance et vous servir de moy comme de vostre meilleur frère, ancien et plus fidelle amy, que vous trouverez entièrement aultant à vostre dévotion et commandement que personne au monde, et en ceste vollunté, me remet-

1) Impossible de dire qui sont ces personnes, indiquées aussi plus loin; „il” évidemment faute d'orthographe pour „ils”.

2) Sur le dos de la lettre se trouve le nom: MARCHAUMONT, écrit de la main de HOTMAN.

3) HENRI DE MONTMORENCY, maréchal de France. La lettre n'était dans les mains de l'adressat qu'après le 4 avril, date d'une lettre de CUARRETIER, nommé dans cette lettre, qui s'accuse de n'avoir pu „passer vers vous”, pour lui remettre la lettre de „mon ancien maistre”.

tant au sieur CHARETIER ¹⁾, serviteur de Monseigneur, s'en allant trouver Son Altesse, de vous dire de mes nouvelles, je me recommanderay très affectionnément à vostre bonne grace, priant Dieu vous donner, Monsieur, en santé heureuse et longue vye. D'Allez, ce 6^e février 1583.

Vostre plus humble
et affectionné serviteur à vous fère service,
MONTMORENCY.

XIX.

Le sieur de Bacqueville ²⁾ au Comte de Leycester.

Nouvelles sur la guerre en Brabant et sur le Duc d'Anjou.

DUNQUERQUE, 2 avril 1583.

Monsieur. Trouvant ceste occasion à propos, je ne l'ay voullu lesser perdre sans vous écrire ce mot de lettre, qui ne me servira que pour me ramentevoir en vos bonnes graces comme l'un de vos plus affectionnés à vous servir, ce que connoitrés tousiours en toutes les occasions, où me voudrés faire cest honneur de m'employer. En attendant je vous diray les nouvelles, qui ce passe par deça. C'est que nous attendons Son Altesse icy mercredi prochain et vient accòmpanyé de troys cens chevaulx et troys ou quatre cens hommes de pieds; tout la reste de son armée s'en va pour secourir Intoven ³⁾, là où l'ennemy a encore renvoyé des forces devant et y sont allés sys cornettes de cavallerye et le régiment de Montigny. J'ay opinion, que bien tost nous aurons des nouvelles qui se seront battus où qu'ilz auront levé le siège.

¹⁾ MATHURIN CHARRETIER était secrétaire d'état du Duc d'ANJOU. Voyez sur lui Muller et Diegerick, *Documents sur les relations du Duc d'Anjou avec les Pays-Bas*, V, p. 143 suiv. Il jouait un rôle assez dubieux dans les intrigues du Duc avec le Prince de PARME: voyez l.l. p. 206 suiv. Il fut pris par des corsaires lors de son retour d'Angleterre en juin 1583: Kervyn de Lettenhove, Huguenots et Gueux, VI, p. 412 suiv.

²⁾ Voyez plus haut, p. 118. Dans ce temps on lui donna le commandement de la flotte sur la côte de Flandre (Muller et Diegerick, *Documents*, V, p. 133).

³⁾ Eindhoven: Muller et Diegerick, *Documents*, IV, p. 536 suiv.

Voylà ce que je vous puis mander pour ceste heure, sy ce n'est que je vous envoie les articles de l'acort qui est faict entre Son Altesse et les Estatz ¹⁾. Sur ce je finiray pour vous suplier de voulloir faire estat de mon service et m'aymer autant comme je vous honore. Fette moy aussy cest honneur de me continuer au souvenir de Sa belle Magesté, à laquelle je seray pour jamais très humble et très obéissant serviteur Se sera avec autant d'affection que je priray le Créateur vous donner, Monsieur, en santé très heureuse et longue vye.

Faict à Donquerque, le 2^{me} jour d'avril 1583.

Vostre plus affectionné pour vous faire service,

BACQUEVILLE.

Avec vostre licence j'offryray ung très humble baisement de mains à monsieur le Conte de Warvic et à madame la Contesse. Je vous suplie de présenter à Sa Magesté les articles, que je vous envoie ²⁾.

XX.

**Jean Casimir, Duc en Bavière et Comte palatin,
au Comte de Leycester.**

Sur les lettres qu'il lui a envoyées.

KAISERSLAUTERN, 20 avril 1853

Monsieur mon Père. Il y a quatre moys que je vous escriviz ³⁾ de ce qu'il se passoit par deça. Depuis j'ai receu lettres de la Royne, vostre maistresse, sur le mesme subject ⁴⁾, à la quelle je ne fais que deux motz de reponce, remectant le principal à

1) Les articles du 26 mars: Muller et Diegerick, *Documents*, IV, p. 506 suiv., p. 539.

2) Voyer la lettre chez Muller et Diegerick, p. 542, dans laquelle la Reine se plaint de n'avoir pas été saisie des négociations.

3) Voyez Von Bezold, *Briefe*, II, p. 23 et 31, où est mentionnée une lettre du 5 décembre 1582.

4) Probablement les affaires de Cologne: voyez Von Bezold, *Briefe*, II, p. 56 suiv.

l'ung de mes gens, que j'envoyeray avec le temps en Angleterre, duquel elle entendra bien particulièrement l'estat, auquel nous sommes par deça J'ay receu vostre lettre en date du moys de fébvrier ¹⁾, laquelle ne faict aulcune mention de celle que vous ay escrit selon que dessus, mais toutesfois si ne veux je pourtant doubter que ne l'ayez receu et faict tous bons offices en ce que requérois de vous. A tant apres la présentation de mes humbles recommandations à voz bonnes graces, je prie Dieu vous donner, Monsieur mon père, en sancté le comble de voz désirs. De Lauthern, ce 20^e d'apvril 1583.

Vostre bien humble et affectionné filz,

J. CASIMIR.

XXI.

**Guillaume Robert de la Marck ²⁾, Duc de Bouillon,
au Comte de Leycester.**

Protestations d'amitié. Sur la cour de France aux bains de Spa.

SÉDAN, 30 juin 1583.

Monsieur mon Père. Ayant tousjours mémoire tant des faveurs, que j'ay receues de vostre courtoisie, que des bons advis qu'il vous a pleu me donner mesme dernièrement que j'estois à Paris, je ne veuille faillir à chacune occasion, qui me pourra estre offerte, vous en redoubler mes bien humbles merciemens, soubz la faveur desquels j'ay employé le voiage du gentilhomme, présent porteur, qui vous les sçaura fidèlement représenter selon la pruve, que je luy en ay faicte, avec la droicte affection que j'auray tousjours de vous faire service. Ce que je vous supplie vouloir croire, en prenant encores ceste peyne pour moy me ramentevoir aux bonnes grâces de Sa Sérénissime Maiesté et me conserver, s'il vous plait, aux vostres meilleures, lesquelles saluant de mes bien humbles recommandations, je supplieray le Créateur vous donner, Monsieur mon père, en parfaicte prospérité et santé longue vie. De Sédan, ce dernier jour de juing 1583.

1) Pas chez Von Bezold.

2) Voyez p. 102.

My ¹⁾ gutt lord Vatter. Si avés envie de boyre de l'eau de Spa, trouverez bonne compagnie de buveurs a Maisures, quy n'en est qu'à trois lieues, là où est le Roy ²⁾ et les Roynes, messieurs d'Epéron ³⁾, de la Vallette et du Bouchaigie, frère de monsieur le duc de Joyeuse, qui est allé à Notre Dame de Lorrette. J'ay esté deus fois en Court, là où j'ay receu infiniment bons visaiges de Leurs Maiestés et de messieurs les ducs susnommés. Madame ma mère est allé boyre de l'eau à un autre Spa, qui s'appelle Birckenfelt en Allemagne, et amène avec elle vostre Naully Bare (?) pour l'accompagner avec ma seur. Adieu, monsieur mon gutt Vatter, je sujs et seray toute ma vie.

*Vostre bien humble et obéissant filz
à vous faire service,*

G. ROBERT DE LA MARCK.

Monsieur mon père. Je vous envoie un chiffre, que j'ay faite faire pour vous, quant il plaira à Sa Majesté et à vous de m'écrire en secret.

XXII.

Jean Casimir, Duc en Bavière et Comte palatin, au Comte de Leycester. ⁴⁾

Souhails pour la bonne issue de son entreprise aux Pays-Bas.

HEIDELBERG, 8 mars 1586.

Monsieur mon Père. Je suis bien de cest advis, que, s'il y a ressource aucune aux affaires désolées des Pais Bas, le principal moyen humain dépend de la bonne volonté et forces de la Roïne d'Angleterre, laquelle, ayant fait choix de vostre vertu, ne sauroit avoir baillé plus asseuré gage de son affection ny moy recevoir

¹⁾ La suite de sa main.

²⁾ HENRI III, Roi de France.

³⁾ Le „mignon” connu, gentilhomme de la Cour royale comme les deux autres qui suivent.

⁴⁾ *Archives Teyler*, I, p. 257. La lacune entre 1583 et 1586 s'explique tant soit peu par le fait que HOTMAN pendant ce temps n'était que temporairement secrétaire du Comte et partant ne gardait pas sa correspondance. Voyez plus haut, p. 90/1.

plus d'espérance d'en voir bonne issue que par vostre entremise, priant Dieu de tout mon coeur, qu'il vous vueille assister et bénir d'heur en vos hautes et vertueuses entreprinses, à l'avancement desquelles je serviray volontiers aux occasions et moyens, qui s'en présenteront, vous remerciant au reste bien affectueusement de la confidente communication ¹⁾ que m'avez faicte de vos desseins, et attens à grande dévotion la venue de celui qu'envoyez ²⁾ exprès par devers moy, par lequel je correspondray en toute confidente correspondance, que sera l'endroit, où, apres m'estre humblement recommandé à voz bonnes graces, je prie Dieu, Monsieur mon père, vous donner en santé heureuse vie et longue. De Heidelberg, ce (8) ³⁾ de mars 1586.

Vostre bien humble et affectionné filz,

J. CASIMIR.

XXIII.

Horatio Palavicino ⁴⁾ **au Comte de Leycester.** ⁵⁾

Sur les desseins du Duc Jean Casimir.

FRANCFORT, 16 avril 1586.

Illustrissimo et eccellentissimo signor mio. Poichè què si ha di raro comodità sicura di mandar le lettere, non ho voluto lasciar passare questo messaggiero senza scrivere a Vostra Eccellentia, avegna che non è adesso ch'io possa dirle una totale resolutione

¹⁾ Voyez Von Bezold, *Briefe*, II, p. 343, 351.

²⁾ „Le sieur de Sher” nommé dans la lettre citée, évidemment sir THOMAS SHIRLEY, gentilhomme de LEYCESTER, qui l'accompagna aux Pays-Bas comme colonel d'un régiment.

³⁾ Voyez sur la date: Von Bezold, *Briefe*, p. 351, où cette lettre est mentionnée.

⁴⁾ Agent politique et commercial de la reine ELIZABETH. Voyez sur lui: Bruce, *Correspondence of Robert Dudley earl of Leycester* (London, 1844), p. 104. PALAVICINO alla avec le sieur DE GUITRY en mission vers le Comte et les princes allemands en février 1586. Il passait d'Enkhuizen à Bremen vers 15 mars (Von Bezold, *Briefe*, II, p. 366) et avait à préparer les secours pour HENRI, Roy de Navarre, au frais de l'Angleterre (l.l. p. 365 et Bruce, p. 133, 136, 139, 279, 306).

⁵⁾ *Archives Teyler*, III, p. 190.

del negotio, per il quale sono venuto, ma haverei havuto bisogno ancora di tre overo quattro giorni di tempo, perciocchè sono sul ponto di concludere col signor Duca ¹⁾ e non vi resta che un solo particolare, del quale aspetto, come ho detto, in breve la resolutione. Intanto ho buona speranza, che si farà l'effetto, che si pretende, et che egli stesso monterà a cavallo, essendovi in vero molto ben disposto, che se così lo fussero tutti questi altri prencipi, non solo le chiese della Francia ma tutte le altre sarebbero soccorse; et a questa sua dispositione non lo muoverano ne indurrano già le provigioni pecuniarie di questi Francesi ²⁾, perchè in verità sono sì debboli, che non è possibile più. ma sarà il buon petto suo et l'inspiratione di chi regge ogni cosa. Fra quattro giorni al più tardi spero doverne esser del tutto risoluto, et all' hora io mi spedirò assai presto di quello che ho da fare, espedirò subito in Inghilterra ad avertire il fatto et a sapere la volontà di S. Majestà, s'io devo restare sino che si marchij o pure ritornarmene. In questo mentre veda Vostra Eccellentia in cosa io posso servirla et mi comandi con quella auttorità assoluta, che ha sopra di me. Il signor Duca la saluta cordialmente e gode assai di parlar spesso di lei et delle sue imprese, mi ha dimandato, s' io ho sua zifra per potermi dire cio che occorrerà comunicarle, onde, se così pare a Vostra Eccellentia, comandi che me ne sia mandato una, acciochè io possa scriverle arditamente is uoi concetti. Questa è la seconda lettera, che io le ho scritto, et la prima fu data a un gentilhuomo inglese, servitore di Vostra Eccellentia, che prego Iddio si sia condotto a salvamento ³⁾. Farò per hora fine, pregando Iddio, che conservi la persona di Vostra Eccellentia Illustrissima et le conceda il compimento de suoi honorati desidery. Di Francofort, a 16 d'aprile 1586.

*Di Vostra Eccellentia Illustrissima servitore
affectissimo,*

HORATIO PALAVICINO ⁴⁾.

1) JEAN CASIMIR, à qui on avait destiné le commandement de l'armée de secours. Voyez Von Bezold, *Briefe*, p. 365 suiv., 371.

2) Les Huguenots.

3) La lettre ne se trouve pas dans la collection.

4) Sur le dos la date de la réception de la lettre: „Praesentata Arnheim 16 May Stylo Antiquo Anno 1586”.

XXIV.

**Philippe, Comte de Hohenlohe, au Comte de
Leycester.** ¹⁾*Rapport sur un combat mémorable près de Grave.*

BATENBOURG, 17 avril 1586.

Monseigneur. Ayant icy quelques deux ou trois jours attendu la commodité du vent comme nous attendons encores pour mectre en effect quelque exploict pour le secours de la ville de Grave ²⁾ et du premier y faire entrer les pouldres et aultres semblables nécesitez y principalement requises, avons par commun advis trouvé bon de retrancher premièrement certaine escluze estant sur la dicgue, justement à l'opposit de la maison de Balgoyen, et ce pour estre une place, où l'on pouvoit mieulx observer le vent et qui serviroit à noz gens tant seullement de retraicte ³⁾. Or estant ledict retranchement la nuict d'hyer commencé et toutesfois, pour le peu des pioniers qu'avions icy, n'estant encores dumant en défence, l'ennemy, amenant hier au mattin quelques pièces d'artillerie sur le bord de la rivière pour faire retirer les batteaulx de guerre, est venu quant et quant avecq grandes et ses principalles forces attacquer ladicte tranchée, de sorte qu'ayant par deux divers assaulx, non sans notable perte de plusieurs ses chefz, officiers et soldatz, esté vivement repoussé, au dernier, par la faveur du grand nombre et rafraichissement de ses gens, les nostres sont esté forcez de quicter la tranchée. Ce qu'estant advenu vindrent les aultres soldatz de ce costé freschement, qui n'avaient esté au premier combat et repoussèrent tellement l'ennemy, qu'estant mis en route il fust aussytost constrainct d'abandonner nostre tranchée, y laissant une pièce d'artillerie, qu'il avoit faict planter sur la dicgue. Depuis ilz sont par deux ou trois fois retournez escarmouchans pour r'avoir leur artillerie,

¹⁾ *Archives Teyler*, I, p. 260.

²⁾ Bor, II, p. 699 (Bk. XXI, fol. 14); Bruce, *Leycester Correspondence*, p. 225/6.

³⁾ ib. p. 707 (Bk. XXI, fol. 20); Motley, *United Netherlands*, II, p. 11.

mais sont esté repulsez et poursuiviz des nostres jusques à leur fort, en laquelle poursuyte ilz ont perdu beaucoup de leurs armes et mesmes les nostres ont recouvré en partie celles qu'ilz avoient perduz par avant; leur pièce d'artillerie est icy sur ung batteau de guerre et sera incontinent envoyée à Vostre Excellence. Et estant ainsy ce combat fini, noz gens se sont honnestement retirez avecq les tambours battans et drappeaulx volans, chacun au lieu, où qu'il avoit logé paravant. Voicy toute l'histoire, comme la chose véritablement est passée. Et vostre Excellence se peult assurer, que nonobstant les forces de l'ennemy sans comparaison estoient beaucoup plus grandes que les nostres, toutesfois là, où de ce costé n'est demeuré qu'ung, il en a perdu des siens bien trois. Et remettant le surplus, à ce que sieur Paul Buys (lequel, ayant esté icy présent, est de la vérité ce qui s'est passé, entièrement informé) en dira plus amplement à Vostre Excellence. Je finiray la présente baisant bien humblement les mains de Vostre Excellence et priant Dieu donner à icelle, Monseigneur, prospérité en santé très heureuse vie et longue. Au batteau devant Batenbourg, ce 17^e d'avril 1586.

*De Vostre Excellence Bien humble et
affectionné serviteur,*

PHILIPS, GRAFF ZU HOHENLOE.

Après avoir signé ceste me sont venuz nouvelles de bonne part que l'ennemy (selon le bruit, qui court partout) a laissé devant la tranchée environ 350 hommes tuez et entre eulx neuf capitaynes, ung chef et plusieurs aultres officiers sans encores quelques aultres, trois cens qui ont esté grièvement blessez et emmenez, ce que toutesfois ne puis assurer Vostre Excellence pour n'avoir aucunes seures nouvelles, sinon qu'il m'est ainsy rapporté de quelques bourgeois de Ravesteyn; mais comme j'attens d'heure à aultre nouvelles plus assurées, j'advertiray à Vostre Excellence incontinent de toute la pure vérité.

XXV.

Jacques d'Allier, sieur du Pin ¹⁾, au Comte de
Leycester. ²⁾*Nouvelles sur la guerre en Poitou.*

LA ROCHELLE, 12 juin 1586.

Monseigneur. S'estant offerte la commodité de ces porteurs, je n'ay voulu faillir de baiser très humblement les mains de Vostre Excellence et luy ramentevoir la très humble et très affectionnée servitude, que de long temps je luy ay vouée comme celuy, qui honore singulièrement ses rares graces et vertus. Et pour vous informér de l'estat des affaires de deçza, je ne veux faillir avec ceste occasion de vous dire, Monseigneur, que le Roy mon maistre, voyant la ville de Monségur ³⁾, qui est une place si mauvaise qu'on estoit d'advis de la desmanteler huyt jours auparavant qu'elle fust assiégée, avoir tenu et résisté longtemps contre deux armées, s'estoit acheminé en Poitou jusques à Lusignan et aux environs de Poitiers pour y redresser et composer les affaires. Où depuis il auroit entendu, comme ceux qui estoient dedans ledict lieu de Monségur auroient esté recerchez de composition, laquelle avoit esté finalement conclue fort honorablement pour les assiégez, mais au sortir les ennemys les auroient usé d'une telle perfidie, que une grande partie auroit esté taillée en pièces et les autres auroient esté dévalisez et rançonnez. Ce que a despleu mesmes à la plus grande partie de ceux, qui estoient en l'armée ennemye, voyans tant de gens de bien et qui avoient fait si grandes preuves de leur vertu et valeur, si perfidement traictez. Il y a dix ou douze jours que Sa Majesté est en ceste

1) Un sieur DU PIN avait en 1585 la charge d'écuyer du roi HENRI de Navarre (Duplessis-Mornay, *Mémoires*, III, p. 243). Après il était secrétaire de la main du Roi. Voyez Berger de Xivrey, *Recueil*, I, p. XX et la lettre du Roi 11 juin, l.l. p. 220, qui parle des mêmes choses.

2) *Archives Teyler*, III, p. 188.

3) Sur le siège de Montségur etc.: Thuanus, p. 399 suiv., et les *Mémoires* de Duplessis-Mornay, III, p. 418 suiv.

ville, où estant arrivée elle est allée en Mer et aux Isles pour parachever la palissade de Brouage, ce qu'elle a fait et bouché et gasté le port et depuis fait prendre et batir quelques fortz et chasteaux aux environs des villes de deçza pour eslargir le pays et le rendre plus libre quand à l'armée desdicts ennemys. Elle est à present si harassée et diminuée, qu'il est malaisé qu'elle face grand effect ne qu'elle puisse prendre aucune bonne ville, puisque des bicoques l'ont ruinée, lors qu'elle estait fort florissante. Elle fait contenance d'assiéger Castillon, petite ville sur la Dordogne, qui a esté de nouveau fortifiée, mais il y a de gens de bien dedans, qui sont bien resoluz d'y disputer leur vie jusques à toute extrémité. Tous les jours les chemins sont pleins de gens, qui se retirent de leur armée. Monsieur le mareschal de Biron a esté envoyé en Poitou pour y en dresser une autre. On verra, quelz effectz elle fera. Voilà, monseigneur, l'estat de noz affaires de deçza. Beaucoup de Catholiques cognoissent la justice de la cause de ce prince et la favorisent, et mesmement les princes de sang, et de jour à autre les desseingz et intentions des Liguez se discouvrent de plus en plus. Ce prince vous aime, estime et honore et désire avoir souvent de voz nouvelles et de veoir voz affaires prospères. Tout mon désir est d'avoir quelque jours cest heur d'estre honoré de vos commandements et de pouvoir faire service agréable à vostre Excellence, laquelle je supplie nostre Seigneur vouloir, Monseigneur, conserver longuement et très heureusement. De la Rochelle, ce 12^e juing 1586.

*Vostre très humble et très
affectionné serviteur,*

DU PIN.

Monseigneur.

Ces deux marchans promectent d'aporter des armes et munitions en ceste ville et ont... ¹⁾ à Vostre Excellence.

1) Mot illisible.

XXVI.

Jacques de Ségur, sieur de Pardeilhan ¹⁾, au Comte de Leycester. ²⁾

Sur les relations de l'Angleterre avec les princes allemands, particulièrement avec le Duc Jean Casimir.

HAMBOURG, 27 juin 1586.

Monsieur. J'avois toujours pensé, que la Royne d'Angleterre se souviendrait de ce qu'il luy avoit pleu me promettre. Mais j'ai bien congnu par le retour de Monsieur de Guitry et du sieur Palavicini ³⁾, que ceux, qui traversent les bonnes volontés de Sa Majesté, ont eu assez d'autorité pour diminuer de la moitié le bien fait d'icelle, et ne se contentans de cela ilz ont telement bridé ledit sieur Palavicini par quelques secrètes instructions, qu'encore qu'il aye envye de bien faire, si est ce qu'il ne le peult effectuer. Et ne sçay, si Monsieur le Duc Casimir pourra estre induict à s'obliger de la façon qu'on requiert de luy, qui est du tout nouvelle et estrange, car on désire qu'il s'oblige sur son honneur par un escrit particulier, que moyennant ces cinquante mille escus, il viendra en personne à nostre secours ou commettra prince de l'Empire, duquel il respondra, pour estre chef de l'armée composée de huit mille chevaux reystres et quatorze mille homes de pied tant Alemans que Suisses, et qu'il ne quittera jamais les armes qu'il n'aye contraint noz ennemis de nous donner une

1) JACQUES DE SÉGUR, sieur de Pardeilhan, était un des meilleurs diplomates de HENRI de Navarre et surintendant de sa maison. Il fut envoyé par lui en Angleterre, aux Pays-Bas et en Allemagne pour préparer une grande ligue protestante; en Mai 1585 il retourna en Allemagne pour négocier la levée d'une armée protestante qui viendrait au secours des Huguenots sous le commandement de JEAN CASIMIR. Il y restait plus de deux ans. Duplessis-Mornay le nomme „homme véhément et brusque, de son naturel, qui avait plus de zèle que de science”.

2) *Archives Teyler*, III, p. 195.

3) Voyez plus haut, p. 125. Sur le cours des négociations de ces agents anglais en Allemagne voyez Von Bezold, *Briefe*, II, p. 350 suiv.; *Archives de la Maison d'Orange-Nassau*, 2^{me} Série, I, p. 32 suiv. (lettre de DE SÉGUR, peut-être à WALSINGHAM).

bonne et assurée paix. Cela est à désirer. Mais il n'y a prince, qui se puisse assurer de le pouvoir fère, car les événements de la guerre sont incertains. Aussi il n'y a prince d'honneur au monde qui voulut qu'un aultre respondit pour luy, car ce seroit fère tort à son honneur et un chacun doit respondre pour soy mesmes. Si pense je, que nous eussions peu obtenir l'un et l'aultre de mondit seigneur le Duc Casimir. Mais on a encores désiré d'avoir le double de la capitulation faite entre luy et nous et qu'elle fut signée de sa main et cachettée de son cachet et encore qu'il escrivit une lettre particulière à Sa Majesté pour confirmation de ce que dessus. Ainsi on a voulu obliger Monseigneur le Duc par trois diverses façons, par lesquelles on monstroit qu'on se desfoit de luy ou qu'on cherchoit tant de subtilités, afin que ledit argent ne fut délivré. Voilà comment noz affaires sont retardées, car les princes protestans m'ayant desjà accordé quatre cens mille escus et voyant que la Royne d'Angleterre n'a encores desboursé ce peu qu'elle a promis, ilz mettent noz affaires en grand longueur. La mort de l'Electeur de Saxe ¹⁾ en a esté aussi cause, n'ayant laissé après luy aucun, qui ayt assez d'autorité. Le Lantgrave ²⁾ a bonne volonté et assez de créance mais il a faulte de santé, de sort qu'il ne se peult transporter vers aucun prince comme il seroit requiz et je le désirerois. Je vous puis assurer, que tous les princes congnoissent le mal et veulent bien fère. Quant à Monsieur le Duc Casimir, il est tout bon, mais à cause de la diversité des religions il ne peult fère ce qu'il voudroit bien, et touchant au jeune Electeur de Saxe ³⁾ il a voulu plustost pourvoir à ses affaires qu'aux nostres. Si espère je, que Dieu nous suscitera en fin assez de moyens contre l'effort et la raige de noz ennemis, et comme il nous a desjà garentis l'espace de quinze mois, qu'aussi en attendant qu'un chacun face son devoir, il nous continuera son assistance. Cependant, Monsieur, je vous supplie bien humblement d'escrire à la Royne et la supplier de nous faire délivrer cest argent sans tant de conditions et que non seulement Sa Majesté se contante de nous secourir de ces cinquante mille escus mais qu'elle achève les cent mille et que par ce moyen elle ne retarde la bonne volonté d'une douzaine de princes,

1) AUGUSTE DE SAXE, mort 21 février 1586.

2) Le vieux GUILLAUME DE HESSE, qui jouait toujours un rôle très prudent.

3) CHRÉTIEN I, successeur de l'Electeur AUGUSTE.

qui désirent grandement nous secourir. Jamais argent ne fût mieux employé que cestuy ; si nous l'eussions receu à temps nous serions desjà près de nostre délivrance et les Pais-Bas seroient en meilleur estat qu'ilz ne sont. Je vous supplie donq, Monsieur, employer ce que vous avez d'autorité et de moyens pour un si bon affaire. Au reste il y a un docteur en ceste vile, nommé Vitus Winsheimus ¹⁾, duquel vous pouvez avoir ouy parler et lequel je vous puis asseurer estre très homme de bien et qui a très bonne volonté et moyen de servir et s'i emploie fidèlement et d'affection. Il est conseiller du Roy de Dannermarc, de l'Electeur de Saxe et d'autres princes protestans et a esté nouvellement employé par le Roy de Danemarc en ceste Ambassade, qu'il a despechée en France, et en a raporté grand honneur, s'i estant employé dignement et en homme de bien. Il m'a prié de vous supplier de sa part de luy donner une licence pour pouvoir transporter librement d'Hollande par deça environ cent tonnes de burre. Je vous supplie donq, Monsieur, la luy vouloir fère expédier et me l'envoyer en ceste vile chez le docteur Henricus Molerus et je la luy feray tenir et vous m'obligerés en cela comme si c'estoit pour moy mesmes. Je ne vous importunerois pour pareille chose, mais c'est que cela nous servira pour la fin. Je vous supplie de croire que je vous suis affectionné serviteur et encores plus que jamais, oyant dire combien vous vous employés vertueusement au Pays-Bas pour servir à une si bonne cause. Il n'y a aussi personne au monde, qui se réjouisse plus d'ouyr de bonnes nouvelles de la prospérité de voz affaires ny qui y portast plus de regret, s'il en venoit de mauvaises, que moy. Je prie Dieu qu'il veuille bénir vostre bonne affection et vous doint, Monsieur, en bonne santé et prospérité très heureuse et longue vye. A Hanbourg, le 27^e juing 1586 ²⁾.

Vostre tres affectionné serviteur,

SÉGUR PARDEILHAN.

1) Le fils du célèbre VEIT WINSHEIM, élève de MELANCHTON et professeur de grec à Wittenberg. Le fils était juriste connu (Voyez *Deutsche Biographie*, i. v.).

2) Dans la collection on trouve une lettre tout à fait analogue à Sir PHILIP SIDNEY, le célèbre neveu du Comte et qui l'accompagna aux Pays-Bas. Elle commence : „Je pense que vous m'avez oblié, car il y a long temps que je n'ay eu ce bien de recevoir de voz nouvelles . . .”. La réponse à la lettre au Comte de LEYCESTER est imprimée : *Archives de la Maison d'Orange-Nassau*, 2^{me} Série, I, p. 30 (24 juillet 1586).

XXVII.

Henri III, Roi de France, au Comte de Leycester.

Sur une navire de commerce, prise par ceux de Flessingue.

PARIS, 15 juillet 1586.

Mon Cousin. Sur la plaincte, que m'avoit faicte Oudart Pacquentin, marchant de ma ville de Callais, que trafficquant en Angleterre souz la protection de la commune bonne intelligence, qui est entre la Royne d'Angleterre, ma bonne soeur, et moy, il auroit esté rencontré en mer par deux navires flessingois, qui se seroyent saisissez par force et violance d'ung navire angloys, qui estoit chargé de quatorze chevaulz et quatre poullains d'Angleterre et de plusieurs aultres sortes de marchandises, dont le trafficq n'est deffendu aux pais d'Angleterre, que luy appartenoyent. J'en ay cy devant fait instance et escript bien favorablement au Sieur Philippes de Sidnay, vostre nepveu, gouverneur de la Flessingue, pour faire raison et justice audict Pacquentin de ce que luy auroit esté dépreddé, lequel auroit fait responce, qu'il n'avoit aucun commandement sur ceulx de la justice audict lieu, ce que je n'ay peu recevoir pour excuse pertinente et mesme résollu pour desdommager ledict Pacquentin, qui est mon subiect, de luy pourveoir en cest affaire par les voyes que j'adviseray les plus propres et convenables; mais auparavant que de les tenter, je luy en ay bien voullu escrire de rechef et à vous aussi, vous priant que pour l'affection, que vous avez tousjours demonstrée à l'endroit de mes subiects de vous employer et entremettre de telle sorte en cest affaire pour la restitution des biens dudict Pacquentin, que je ne sois point contraint de venir aux extremitez et derniers remeddes, lesquels j'esviteray tousjours, aultant comme il me sera possible, pour le désir, que j'ay, que toutes choses passent en semblable occasions sans aucune altération et comme il convient à la bonne amitié de ladicte Royne d'Angleterre, vostre souveraine, et moy. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Escrip à Paris, le 15^e jour de juillet 1586.

HENRY ¹).

¹) Au dessous le contreseign du secrétaire du Roi: „Pinart”.

XXVIII.

**Henri III, Roi de France, à Elizabeth, Reine
d'Angleterre. ¹⁾***Sur des navires pris par des vaisseaux anglais.*

PARIS, 19 juillet 1586.

Très haulte etc. Nous estimions que les continuelles plainctes, que nous vous avons faictes et faict faire par nostre Ambassadeur résident près de vous des ordinaires et fréquentes déprédacions, qui se font par vos subjectz suer les nostres, deussent les faire cesser pour l'advenir et que vous y deussés donner l'ordre requis, scellon que vostre Ambassadeur résident par deça avoyt promis et encores lorsqu'il fust advizé de députer de chacune de nos partz aucuns des conseillers de nostre conseil pour entendre lesdictes plainctes et en faire faire prompte raizon et justice. Toutesfoys nous avons esté advertis, que de naguères les navires, que vous tenez en mer, ont prins quatre ou cinq vaisseaulx chargés de bléez appartenant à noz subjectz et entre autres ung navire nommée La Petite Serpente, du port de cinq cent tonnes, duquel est maystre Robert, le commissaire de nostre ville de Dieppe, et propriétaire pour le tout Fernant de Quintavoines, sieur de Brétigny, habitant de nostre ville de Rouen, lequel navire retournant de la Belthe, pais d'Hostelande, chargée de bléez pour venir descendre audict Dieppe, auroyt esté pris par vostres vaisseaulx de guerre au dit destroit de Callays et mené à la Flessingue, où le blée auroyt esté déclaré de bonne prinse, ledict navire rendu audict propriétaire et est depuis derechef aresté sans en dire les causes, n'ayant mesme voulu ceulx dudict Flessingue entendre les propriétaires et advocatz dudict sieur de Brétigny, encores qu'ilz sçachent bien, qu'il est françoys et nostre subject naturel, ce que nous trouvons fort estrange et insupportable après vous avoir tant de foyz requiz de faire cesser telles insolences et iniures commises à nos susdicts subjectz par les vostres, vous

1) Copie.

priant à ceste cause nous faire venir et cognoistre par effect, quelle raizon et justice vous en voulés faire et la faire rendre tellement audiet sieur de Brétigny, que cela ne soyt cause d'altérer nostre bonne et naturelle amityé et de nous contraindre à luy pouvoir par les remèdes extraordinaires pratiquez en cas de delay de justice, ainsy que nous escripvons à nostre Ambassadeur vous faire entendre de nostre part ce dont nous vous prions de croire, comme nous mesme priant Dieu, très haulte, vous donner etc. Escript à Paris, ce 19^e juillet 1586.

Signé HENRY, et plus bas PINART ¹⁾.

XXIX.

Nicolas de Castres ²⁾ à ³⁾

*Sur les affaires du pays de Cologne et les desseins du
Duc de Parme.*

. . . . 2 août 1586.

Monsieur. Je ne doubte pas que n'estez jà adverty de la miserable fin, que at prins l'asciégement de Neus ⁴⁾, avecque la ruine totalle de la ville. C'est chose fatale pour l'insolence de noz pechez. Dieu nous donne la grace de nous amender, affin que pis ne nous advienne. C'est ung bel exemple pour les rendormis Allemans, qui ne se réveillent jusques à ce que l'on ne les tousche avecq la masse sur le nez, que ilz ne pensent pas que le Prince de Parme n'at intention de aller plus outre, come l'empereur Charles portoit en sa devise, car la maison de Bourgogne ne lascha jamais que de mestre son pied sur la terre non sienne,

1) Secrétaire d'état de HENRI III. Voyez la lettre précédente.

2) Probablement un capitaine de troupes françaises, servant au côté protestant dans la guerre de Cologne.

3) Copie. *Archives Teyler*, I, p. 263. Il n'y a pas lieu de penser à l'archevêque de Cologne, GEBHARD, à qui on ne pourrait pas écrire „Monsieur”, et „le tout vostre”.

4) Neuss était pris d'assaut par le Prince de PARME le 25 juillet 1586.

qui ne veult croire à son dan. Au reste je vous puis asseurer, que ledict sieur de Parme a dict qu'il s'asseure avoir son assiète en la ¹⁾, en Utrecht et en ses cartiers-là, qui ceroit chose de grande conséquence aux lieux circonvoisins. L'on maintient en ces quartiers, que l'on at faict grand tort au Gouverneur de la Grave ²⁾ et que le Prince de Parme luy at offert plusieurs bonnes conditions, mais que luy at tusiours respondu, qu'il at faict promesse au Conte de Hohenloe de fidélité et tant que icelluy de Hohenloe sera commandeur, il ne luy fauldra à ce qu'il luy at promis. Au reste il semble, que ledict Prince de Parme veult divertir la guerre du Pays-Bas aux cartiers du Rein, car il l'y at quelque temps que le Roy, son mestre, luy a commandé de plus tost abandonner les Pays-Bas que de laisser perdre le Collonnois, mais y tenir la main pour avoir pied sur la rivière du Rhein. Aussy ledict Prince de Parme at par plusieurs fois dict qu'il ceroit plus facile au Roy, son mestre, de acquérir un nouveau Royalme que réduire le Pays-Bas à l'obeissance de Sa Majesté, vous asseurant, si ses deseins peuvent venir à bon port, qu'il ne fauldra de recouvrir un nouveau royalme par le moyen des éveschés de Cologne, Munster et aultres lieux circonvoisins. Voilà le but, où il prétent, si l'on n'y obvie en temps et heure. Ce n'est pas d'aujourd'huy que ceste faction se pratique mais ils n'ont jammais rencontré tel subiect comme à présent. Je crains fort pour la ville de Wessel, car il at licence à présent, par le moyen des folz et enfans aveugles, faire ce que bon luy semble, et principalement pour recouvrir argent, qui luy manque, car les lettres de change sur Jenua luy ont failli audict lieu et les soldarts veillent estre payés. Je croy qu'il pense bien trouver son paiement audict Wesel. Dieu par sa grace le veuille garder, me recommandant à vostre bonne grace. Ce 2 aougst 1586 ³⁾.

1) Lacune : Gueldre?

2) Le sieur LUBBERT TURCK VAN HEMERT, qui fut condamné à mort pour avoir rendu la ville le 7 juin 1586, fut exécuté le 28 juin.

3) Note: „soubz estoit escript: sur le tout vostre NICOLAS DE CASTRES.”

XXX.

Henri, Roi de Navarre, au Comte de Leycester. ¹⁾*Protestations d'amitié.*

LA ROCHELLE, 7 août 1586.

Mon cousyn. Je ne vous fays pas entendre de mes nouvelles sy souvent que je désireroys à cause du temps, quy est assés contrayre à mes désirs ²⁾, sy esse que vous ne debvés pas panser que ye vous mette en oubly pour cela et que ye n'aye souvenance des bons offices que vous m'avés tousyours faicts. De l'androit de la Royne, vostre souveraine, je suys très ayse d'attendre, que vous estes employé en lieu, où vostre vertu se fayt de plus en plus paroistre et où vous pouvés tant servir à l'avancement de cause commune, que ye poursuis ³⁾. J'ay esté adverty par le sieur de Buzanval ⁴⁾ du soing, qu'avés de tout ce quy me touche au lyeu où vous estes, de quoy ye vous mercie de tout mon coeur et vous prie de vous asseurer, que vous n'avés en ce monde Prince, quy vous vueylle plus de bien que moy. Y'ay commandé au sieur de Buzanval de vous faire entendre le cours de mes affaires, sur lequel me remettant, je prieray le Créateur vous tenyr, mon cousin, en sa sainte protection. De la Rochelle, ce 7^e aoust 1586.

Vostre affectyonné cousyn et assuré amy,

HENRY.

¹⁾ *Archives Teyler*, I, p. 258, De sa main.

²⁾ La guerre en France se prolongeait toujours et il n'y avait rien de décisif dans la campagne de 1586.

³⁾ Louanges assez peu chaudes.

⁴⁾ PAUL CHOART, sieur de Buzanval, gentilhomme de la cour du Roi, le diplomate bien connu, depuis 1585 accredité à Londres comme son ambassadeur. Il y restait comme tel jusqu'en 1592.

XXXI.

Horatio Palavicino ¹⁾ **au Comte de Leycester.***Sur ses lettres perdues et les affaires d'Allemagne.*

FRANKFORT, 21 août 1586.

Illustrissimo et Excellentissimo Signore mio. Ricevei hieri dal Moravo, scolaro d'Oxford, la lettera di Vostra Eccellentia Illustrissima di 25 di luglio, laquale mi haverebbe intieramente rallegrato, se per quella non havesse compreso, che di cinque lettere da me scritte a Vostra Eccellentia, una sola ²⁾ ne sia alle mani sue pervenuta, considerando da una parte lo incomodo, se sono ite in mano del nemico, et dall' altra stimando quanto più si puo il cader appresso Vostra Eccellentia in concetto di negligente o di poco osservatore del debito mio. Io le scrissi particolarmente alli 29 di maggio poco inante la mia partenza per Sassonia ³⁾, et le dissi le caggioni, che diferivano la conclusione di questo negotio sino al mio ritorno; dipoi le ho scritto alli 27 di luglio, che fu quando, doppo di esser ritornato di Saxa et da Heydelbergh dal signor Duca, hebbi materia degna di riferirle sichè et inanti, et dipoi del mio viaggio le mie lettere portavano tutto quello, che di quà passava; oltre di cio sperai che Guglielmo Shute, da me mandato in Inghilterra, dovesse poter passare da Vostra Eccellentia et informarla pienamente di presenza, sicome ne haveva da me l'instruzione e il carico. Ma quando ei fu in Breme, non hebbe ardire di passare a Endem, intendendo che vi era periculo per gli Inglesi, et se ne andò in Hamborgo. A questo ancora si aggiogne, che io non ho mai ricevuto la zifra da Vostra Eccellentia, che le dimandai a 16 d'aprile, e confesso, che senz' essa sono stato più timido di cometter le lettere per il camino, che è in buona parte comandato dal inimico. Per altro nessuna

1) *Archives Teyler*, III, p. 193. Voyez plus haut, p. 125.

2) Voyez la lettre du 16 avril. Il n'y a pas une seule lettre de PALAVICINO dans la *Leycester Correspondence* de Bruce.

3) Il partit pour la Saxe le 3 juin et y arriva le 13 (Von Bezold, *Briefe*, II, p. 389).

cosa mi sarebbe stata più cara che scrivendo sodisfare a Vostra Eccellentia et darle occasione di comandarmi di quà tutto cio che accadesse per suo servitio Parimente mi sarebbe molte piaciuto il communicarle le nuove, che ricevevo d'Ittalia, sicome le ho scritto in Inghilterra al Illustrissimo Signor Secretario ¹⁾, massime che in qualche parte appartenevano al governo et alla carica di Vostra Eccellentia La supplico pertanto di credere, che da quelle sette settimane poi da me consumate nelli doi viaggi di Sassonia et di Heydelbergh, io non ho mancato di darle conto delle attioni mie et che così non mancherò mai per l'avenire con tutte le occasioni, che si presenterano, sicome mi sarà carrissimo di esserne messo alla pruova et poter con gli effetti confirmare le presenti parole. Non replicarò adesso le caggioni, che messero il Signor Duca Casimiro di andare a 20 del passato in Saxa ²⁾, però che mi giova di credere, che la mia lettera de 27 di luglio non si sarà perduta, nella quale ne dichiarai quanto pareva che bastasse, scrivendo senza zifra. Solamente le dirò, che esto Signore Duca non è ancora ritornato et che tarda alquanto più di quello che faceva pensiero; però non può tardare et io l'aspetto con grandissimo desiderio, sperando, che verrà talmente proveduto, che non vi sarà più alcuna dilatione et che di là haverà incominciato a dare gli ordini necessarij ai colonelli, che sono vicini di quelle contrade, sicome io strettamente le pregai alli 22 di luglio, che ei fu mio hospite in questa città. All' hora scriverò a Vostra Eccellentia tutto quello, che egli haverà apportato, et il stato de nostri affari Intanto supplicandola di stimarmi quel affectionatissimo servitore che le sono, resto pregando Iddio per ogni sua felicità. Francofort, a di 21 d'Agosto 1586.

*Di Vostra Eccellentia Illustrissima Servitore
affettionatissimo,*

HORATIO PALAVICINO.

¹⁾ FRANÇOIS WALSHINGHAM, le secrétaire d'état de la Reine.

²⁾ Voyez Von Bezold, II, p. 394 suiv., p. 398.

XXXII.

**Walbourg, Comtesse de Neuenar ¹⁾, au Comte de
Leycester.***Sur la levée de troupes en Allemagne.*

ZWOLLE, 3 sept. 1586.

Monseigneur. Hier au soir ay receu une lettre de mon seigneur et mary ²⁾ datée à Bronswyck le 21^e d'aoust dernier passé stilo veteri. par laquelle il mande ³⁾, que la cavallerie allemande, gens de pied et pioniers sont assemblez et prestes, attendant les commissaires et argent pour passer monstre, à quelle fin mon dict sieur et mary a envoyé par exprès vers Vostre Excellence Bernt von Heuvel, gentilhomme de nostre maison, pour à icelle remonstrer le nécessaire et d'autant que les chemins sont dangereux et que par inconvénient (que Dieu l'en garde) ledict Heuvel pourroit estre empesché, qu'aussi pour tant mieux avancer l'affaire, d'où dépend le service de Sa Majesté, de Vostre Excellence et bien publicq, ay bien voullu escripvre à Vostre Excellence ce petit mot de lettre et prier très humblement à icelle, qu'il plaise à Vostre Excellence ordonner et commander que les commissaires (à présent en ceste ville) se transportent (avecq l'argent) incontinent vers mon dict sieur et mary, affin qu'il puyse tenir sa parolle à eux donnée, qu'est de leur faire passer monstre sur le lieu propre, où à present ilz sont; d'autant que lesdicts

¹⁾ Elle était la veuve du Comte de HORNES et très liée avec LEYCESTER, qui la nomme „a marvellous wise and well spoken gentlewoman and grave" (*Leycester Corresp.*, p. 217).

²⁾ Son cousin et deuxième mari, le Comte ADOLPHE DE MEURS et DE NEUENAR, gouverneur de la Gueldre et d'Utrecht, fidèle partisan de LEYCESTER.

³⁾ Il était là pour organiser la levée de troupes allemandes pour le service de LEYCESTER dans les Pays-Bas. Voyez sa lettre de Brunswick du 20 août chez Bor, II, p. 751 (L. XXI, fol. 52/3). La lettre n'était aux mains de LEYCESTER que longtemps après.

reytres et gens de pied ne vuellent aultrement entrer au pays ny passer oultre tombans sur leurs propos accoustumés, que ilz sont assez de fois esté trompez et abusez des Estatz et qu'ilz ne les croient plus et qu'ilz n'ont encore la congnoissance de Vostre Excellence. Si Vostre Excellence trouve, qu'il y auroit difficulté pour diverses raisons d'envoier l'argent de par dellà, seroit bon (soubs correction de Vostre Excellence), qu'il pleust à icelle d'escripvre ung mot de lettre au Ducq de Bruynswick et le requérir de prester son crédit et demeurrer respondant envers lesdictz reitres et gens de pied pour la somme, que les commissaires après monstre faiste trouveront leur estre deu pour le vachtgelt ¹⁾ et premier mois de paye, comme je croy les commissaires escripvent aussy à Vostre Excellence. Me confiant entièrement en Vostre Excellence, qu'icelle ne délaissera mondict sieur et mary en ce où depend sa réputation et honneur, lequel (non obstant qu'avons perdu toutz noz biens ²⁾) est prest monstrer de sa personne et vie l'affection et désir, qu'il a, pour faire très humble service à Sa Majesté et Vostre Excellence comme icelle pourra encore de plus congnoistre par l'effect, aydant Dieu, auquel je prieray, Monsieur, donner à Vostre Excellence heureux succès et le comble de ses héroïques désirs. De Swol, ce 3^e septembre 1586, stilo antiquo.

de Vostre Excellence
très humble.

WALBOURG CONTESSÉ DE NUENAR.

1) Le „wacht”- ou „wartgelt” était la somme donnée d'avance aux soldats, avec lesquels on faisait un contrat, en attendant leur service actuel à la date fixée. Pendant cette période on les nommait „wacht”- ou „wartgelder” („waardgelders” en hollandais).

2) A cause de la guerre au pays de Cologne.

XXXIII.

Patrick, Master of Gray ¹⁾, au Comte de Leycester.*Sur les affaires d'Ecosse et la levée de troupes.*

DUMFERLINE, 8 sept. 1586.

Please Your Excellencie, I shall mak all the expedition I can to heast over men to you, bot the(y) oft deleyhit heynce and maid all to retir themselfis. I never haid desyr to be vithe you til nov, vould to God I ver, bot I sweir ye fault is not in me. If it be possible to releive Berges ²⁾, I hoype all shalbe veit, for ve see that God doethe dayly is vorking for his aim. Your Excellencie hes hard better than I can informe you of the lait conspiracie agenst His Majestie. I suppose, that many heir ar deip in that maiter as I shall more particulairly let Your Excellencie know vithin a day or tvo. I am bot a poor vraitche and yit a man hes confessit yt by a Jesuist, he ves corruptit to have schot me. The maiter is disclosit to ye king, my souveraine, and schortly ordour shalbe takin vith it for that it hes a forder tail. Men be verie bissie in this vourld. God help all, who ar persecutit iniustly ³⁾. Your Excellencie shall, God villing, have all the nombre he craveit compleit and seven companis more vithin a monethe, vind serving, for what ye have to do presently. Bot for cavallerie, I think, they can not be so soun redy, bot about that thym I shall do good vil to have at you a thre hunder gentlemen; all the rest shalbe so soun as I may. I have desyrit of m^r secretary Valsinghame to borow a thousand pound more upon my obligation to be comptable to Your Excellencie, for I am alredy besyd, that I

1) PATRICK GRAY, autrefois gentilhomme de la Cour de MARIE STUART, jouait un rôle double dans les intrigues autour de la Reine et pendant sa longue captivité. Il la trahit plusieurs fois comme il le fit après ELISABETH et JAMES I. Il avait promis de lever pour le service anglais dans les Pays-Bas 2000 Ecosais et plus. Il était déjà longtemps dans cet emploi (*Leycester Correspondence*, p. 179, 186, 220, 223, 292, 348, 396).

2) Rijnberk. Voyez Bor, II, p. 739 (L. XXI, fol. 44).

3) Sur les affaires d'Ecosse et le rôle de GRAY: Froude, *History of England* XII, p. 47, 294 ff.

ves of befor nor of lait superexpendit more than ye somme I crave, for I have directit al my foot capitaynes and of necessitie I must use some liberalitie towardis the cavallerie, for that thay be all gentlemen. I intend to send vith them the Laird of Veimis. And wither I get ye 1000 pound or not, your service shall not ly behind so long as I can purchess moyens. This capitayne is one, whom I vilbe ansverable for. It is treu, he ves vith Boyd at the randering of Bruges ¹⁾, bot everie particular men ves not to be blamit for that deid, bot that he committis nov, being under my chaarge, let it ly one my head. Exame quyety the man and ye vil find no fault vith him. I have nily . . . ²⁾ tvo other souldiours, capitaynes and brave men one the feildis as any of our natioun, who ver nily ³⁾ at that tym vith Boyd and since hes remainit a good tym vith ye Prince of Parma, bot thay being my avin kindsmen and servandis, I can not bot put them in service vith leive of Your Excellencie, I being comptable for them and thair actionns. The king is vithin a day or tvo to send you a letter and by Colonell Hatherstone ⁴⁾ to mak ansver to the offre by him, it pleasit Your Excellencie send to His Majestie; he is not veil content of this conspiracie bot glaid of the decoverie of it, yit vil not consent, that his mother be tvitchit in life, bot befor God sche must be one vay or other dispetchit ⁵⁾ or yit sche shall vork mischeif, for sche can not be ydle in this vourld. Till ye nixt occasion I leave Your Excellencie in Godis protection, vhom I pray to fight for you. At Dumfermling ⁶⁾, this 8 of Sept. 1586.

*Your Excellencie ever to be commandit
vith service,*

MASTER OF GRAY.

¹⁾ BOYD or BOOT était un des principaux capitaines, à qui on imputait la perte de Bruges (Bor, II, p. 739, L. XXI, fol. 39); après il avait été au service d'Espagne.

²⁾ Mot illisible.

³⁾ Le même mot illisible.

⁴⁾ Nommé aussi HEGERSTON ou HAGGERSTON (*Leycester Correspondence*, p. 322, 343, 347).

⁵⁾ Depuis sa prétendue conversion il était l'ennemi implacable de la Reine d'Ecosse. Il fit usage de son ambassade à la Reine ELISABETH, au nom de son souverain pour adoucir le sort de sa mère, pour conseiller sa mort.

⁶⁾ En 1584 il avait reçu la commanderie du monastère de ce nom.

XXXIV.

Patrick, Master of Gray ¹⁾, au Comte de Leycester.*Sur la levée de troupes écossaises.*

BOLINGBROKE, 21 sept. 1586.

Please Your Excellencie, yesterday the 19 of Sept. I resaveit from m^r. Secretary Valsinghame a letter schoving that yt ver the Quene, his souveraines, opinion ²⁾, that I should send no mo of my freindis to your service for tvo respectis; the one, for that sche haid bein advertissit, that sune sture ves lykly to fall furthe in this realme, vitche could not be goodly resistit bot by my freindis; the other respect ves, for that sche feirit in so fare as the Estaitz keipt not deir promeis to Your Excellencie, that the greater nombre I should carie with me, the vorse should our pay be. To satisfie Hir Majestie I shall do thairefter and had only make out the tvo thousand footmen and fyve hundrethe horse. As for the footmen, it is verie treu, that the great deleynis(?) hes maid them sverve and every man by reasoun of this seasoun hervest hes reteirit him self to his aivin vocation, and efter this, if ye have to do vith forder troupes, I shalbe more aible to cause lift vith les chairgis fyve thousand than at this tym one. Bot for horsmen I shall not exceid the nombre by you desyrit, bot I vil promeis them brave gentlemen all And of one thing I must pray Your Excellencie, that thay may have good interteinment, for it standethe me one my credict, thay allmost being of good calling and housis and only for my pleasur dravin armis. Restis only now to recommend into Your Excellencie the poor men alrede send over by me, for the bruiet of evil interteinment makis sindry to slip, efter thay have promisit to thair captaynes; bot I doubt not that Your Excellencie for my cause, who never shall spair lyf, goodis nor credict in your actiouns, shall have sune little respect to see them have all necessaire. I shall, God villing,

1) Voyez sur lui, p. 143.

2) *Leycester Correspondence*, p. 343.

send over within ten dayis Col. Halkerstoun ¹⁾, who shall informe Your Excellencie of this estait at lenthe. Ve ar now all heir at ane convention; with fallis furthe in the end of it, ye shall heir. Sindry ar dealers at this tym with the English Majestie for his mother, bot he vil not displease the Quene, your souverain. I pray God maiter be so handelit at this tym in England, that honest ²⁾ men have not a dayly feir of thair aivin lyves throu ye savetie of one ³⁾, who could never spair hir dearest. I have from m^r. Secretary Valsinghame Your Excellencie letter vrotis from your camp befor Coesbroucke ⁴⁾ ye 13 of Septembre, am glaid of your happie success and sorie that I am so long absent, bot I hoyp now to obtain Hir Majesteis good vil ⁵⁾ and shalbe schortly at you. I pray Your Excellencie to cause mak your provision for the gentlemen, whom I send to you, of horsis and armis and I think, thay shalbe at you vithin tventie dayis or a monethe at farrest, vind serving, conveyit by Sir James Colvil of Veimis and tvo other Scottish gentlemen, bothe hniethin and of great housis and of good souldat and long experience, my verie good freindis. Thay vil and shall tak sutche pairt as I do and I sutche pairt as Your Excellencie, bothe in good and evil. I recommend them than to your memorie and shall constitut Sir Philip ⁶⁾ procurator for them, til I be thair myself. Remitting all other thingis to my nixt advertisement, I commit Your Excellencie and all your actiouns to Godis holy protection. From Belinbruche ⁷⁾, this 21 of September 1586.

*Your Excellence ever to be commandit
with service,*

MASTER OF GRAY.

1) Voyez p. 144.

2) Sur son rôle dans ce temps: Froude, *History of England*, XII, p. 297 suiv.

3) La reine MARIE.

4) Doesburgh.

5) Voyez plus haut.

6) SIR PHILIP SIDNEY.

7) Bolingbroke.

XXV.

**Jean Casimir, Duc en Bavière et Comte Palatin,
au Comte de Leycester.¹⁾**

Sur la guerre contre l'Espagne et protestations d'amitié.

HEIDELBERG, 25 sept. 1586.

Monsieur mon Père. J'ay receu vos deux dernières du 24^e et 30^e de Juillet, vous remerciant très affectueusement de la peine, que prenez parmi tant de grands empeschemens de me faire part de vos nouvelles le plus souvent que vos affaires le vous permettent, comme de mon costé je vous puis assurer, que sans le grand voyage que j'ay fait ²⁾, vous eussiez eu plus souvent de mes lettres. Je loue Dieu de ce qu'il vous fait la grâce au milieu de si grandes difficultez de pourveoir prudemment à toutes choses, et espère qu'il vous donnera bon succès de vos sages preparatifs pour arrester le cours des desseins de vos ennemis, au rafreschissement desquels les exploits du Capitaine Drack ³⁾ n'ont pas donné de petis retardemens, et si des trésors qu'il a apporté il plairoit à la Roine adiouster quelque part aux commandemens, qu'elle a donné et rechargé naguères au sieur Palavicino ⁴⁾, j'espérerois que les affaires de France en seroient beaucoup plus hastées et que de leur advancement vous recevriez aussi beaucoup de soulagement comme vous le cognoissez très bien, et que vous avez toute occasion de vous assurer de moy, que je feray tousiours ce qu'il me sera possible pour les affaires des pais, où vous estes, et par spécial pour le service de la Roine, vers laquelle vous pouvez beaucoup à cest effect; et en l'entreprise, que vous conduisez, avec grand subiect d'y tenir la main pour l'honneur, que vous en

1) *Archives Teyler*, III, p. 197. En raccourci chez Von Bezold, *Briefe*, II, p. 420.

2) Voyez p. 126.

3) FRANCIS DRAKE était de retour des Indes Occidentales avec de grands trésors pris aux Espagnols (Juillet 1586): *Leycester Corresp.*, p. 381; Motley, *United Netherlands*, II, p. 97.

4) Voyez p. 126.

pouvez recevoir. Et sachant, que vous y avez tousiours fait et ferez ce que vous pouvez, je vous prieray de croire, que ores que l'amitié, que nous avons jurée, s'entretienne par la bonne et ordinaire correspondance, que nous avons ensemble, que toutesfois elle ne halterera jamais de ma part à faulte de recevoir l'advis l'un de l'autre si souvent que nous desirerions bien, et que je la vous garderay inviolablement et d'aussi bonne volonté que je me recommande très affectueusement à voz bonnes grâces. Je supplie Dieu qu'il vous donne, monsieur mon Père, en bonne santé augmentation des siennes saintes. A Heidelberg, ce 25^e de Septembre 1586 stilo veteri.

*Vostre bien humble et très
affectionné filz,*

J. CASIMIR

XXXVI.

Edward, lord Stafford ¹⁾, au Comte de Leycester.

Nouvelles de la Cour de France et de la guerre.

PARIS, 29 sept. 1586.

My verie good lord. I have sent Your Lord herewith inclozed letters from Your Lord good servants mr. Junius ²⁾ and Delaprée ³⁾, whoe have byen heere this good pretye while retourned from the place, thatt Your Lord knoweth thee have longe byne halfe prisonners in and wherein henthe theie have beene very evyll delt withall, yet theie haue now this week awnswere from him to their contentment and satisfaction. I wille see, whatt I kann doe in ytt for them. I beleeve, he, thatt theie have to dooe withall, wolde be lost thatt I shoulde comme to the knowledg of the matter, and when thatt he doeth knowe, that I knowe ytt, wille be verie carefull to give no occasion thatt I maye deale heere

1) Ambassadeur de l'Angleterre en France. Voyez *Leycester Corresp.*, p. 314. L'écriture est très mauvaise.

2) Secrétaire de LEYCESTER et son partisan dévoué (Motley, II, p. 133, 242, 273).

3) QUINTIN TAFFIN, sieur de la Prée, fils du célèbre ministre protestant JEAN TAFFIN et agent politique des Etats en France.

in anye thinge against hym. I moste humbly thanke Your Lord for your letters I receaved of the 6 of september and verie gladd I am, that Your Lord hadd so good successe ¹⁾ as to make even (?) with the prince of Parma with your conquestes. I praye God the deliverye of Bergh ²⁾, thowghe ytt be nott in your charge, may make Your Lord overpasse him so mutche, thatt he maye loose his honor quite, as surely ytt wille be verie farre spent, yff he be fame (?) to leave his seege from thence.

I wolde to God, ytt wolde please Your Lord to commande some off You to write to me sometymes uppon anye newe accidents of the successe, because heere the Spanishe affected these sundry tymes give on the ³⁾ att the fyrst men be swayed withall awaye; and yf I knewe the truthe of, I koulde verie easely stoppe theire clamours and give over thinges to good pourpose sommetymes

For newes heere truly I kanne write Your Lord verie smale, the kinge almoste these five moneths having nott be seene and the Jermaine Imbassadors remayninge heere withoute audience, which theie are promysed to have on thuesday next, thoughe I wille nott sweare for ytt, thatt he wille keepe promis with them.

All the armyes, thatt are heere against the king of Navar and them of the Relligion, have donne so lyttell as I kanne assure Your Lord, thatt in this whoole yeare taken butt three townes, the woorst village in Holland is better then the best of them, and the laste, yff the plague had nott devowered them, thay had nott taken them yett.

The queen mother is styll att Chemonceaux and practyzes the spekinge with the kinge off Navar, butt yett nothing is done. In lenthe to be shorte I think the king dalyeth (?) with all the royalty butt especially with him self. I thinke in the eande ytt wille fauld on . . . ³⁾ This was, my humble . . . ⁴⁾ for this tyme. I commyt Your Lord to the keping off God. Paris, this 29 September 1586.

Your Lords most assured att commandment,

E. STAFFORD.

1) La prise de Doesburg le 12 sept. 1586.

2) Rijnberk.

3) Deux mots illisibles.

4) Mot illisible.

XXXVII.

**Charles Howard, amiral d'Angleterre, au Comte
de Leycester.**

Sur la conduite de quelques vaisseaux flessinguois au détroit de Calais.

WINDSOR, 1 oct. 1586.

My Honorable Good Lord. I have receved a complaynte maed and sent unto Your Lord from them of the admiraltie of Celand, wherin they complayne greatly agaynst Mr. Baker, capten of Heer Majesties shype, caled The Boull. I sent for him to ansver unto it, who doth the offer, if it be trew, as they exclame, to be hanged. This he sayethe, that inded ther cham in to the Narro Sees ¹⁾ 5 flybots out of Spayne, wherof 4 of them had my pas under the cell of my offys. The fyfte had not bin bound, as the rest was, for London. The Boull, then beinge in Dover Rode ²⁾, saw the Flushener lay on of the flybots aborde, wyche was that, wyche hade not my pase. On of the other flybots, wyche was well apoynted, went and recovered heer agayne of the Flushener and had 9 of the Flushyners men aborde, wyche they bestoed under hatches. Att this, whyll Baker was not ner but in Dover Rod, the Flushyner chame unto Mr. Baker and desyred him of ayde to recover his prise, who presently went to helpe him and sent for them aborde. They declared unto Mr. Baker, that 4 of them had my pase and that the fyfte had it not, but by ther merse had brought him in ther company with dyvers Englyshe marchants goods, wyche they could not lade, and so conducted it under the 4 other pases, wyche was a most honest parte of them, beinge Englyshe mens goods, so as he, fyndynge this to be trew, declared it unto the capten Flushynger and recovered him his 9 men, that they had taken, and ther wepons. This 5 shypes weer all bound for London and so this false and untrew complaint of this nawghty fells; but I must neds thynke of them as Your Lord did wright unto me, what openyon you had of

¹⁾ Le détroit de Calais.

²⁾ La rade de Dover.

them at suche tyme, as they delte so hardly with Thomson, wyche, yf they hade him pessed, the Dunkerkers wold have done but small hinder. Now, My Lord, in respecte of the generall cause I kepet it from Her Majesty. Yf she had knowe it, it is hard to say, what she wold have done. My Good Lord, I have borne wonderfull indyngnytes thro the Flussyners hands, only for the graet causes sake, and I chan prove, that soum of them hathe joyned with the Dunkerkers to take Englyshemen; yf it hade not been, as I have wryghten, for the causes sak and for your selfe, I wold have maed soum of them had it dyply smarted.

My Good Lord, ther is a man of Your Lord, named Grysyne, that was soumtymys youman of your horse, that rather yoused me marvelous ill and I wold Your Lord did know, as Mr. Thomas Dudly ¹⁾ wrothe, how I yoused him for Your Lords sake. It may be, that he hethe tolde Your Lord sum false talk. I most hartely pray Your Lord, that I may know it, but this muche I dow assur Your Lord, that, yf he had not ben Your Lords man, he had ben hanked, for he did take Englishe marchants goods of London and of them of the best sorte, bound for London with my pase. And yf it had not ben for Your Lords sake, they had put up a supplication tho the Queens Majestie in most extreme sorte, but now I yoused him with the delivery of his shype, I hope without any on penny lose. And else how I yoused him, Mr. Rycherd Drake ²⁾ chan chertefy Your Lord.

My Good Lord, I wyll truble you no longer with this causes, that I am sory should hapen, but to pray Your Lord, that no base parson may put into Your hed any conceit of me other then I shall gyve you cause, wyche I wyll never mor then unto my most derest frend. And so wyll I rest allwayss Your Lords most eflectionat at comandment And so I bed Your Lord most hartely to far well. The Cour ³⁾, the fyrst of October (1586) ⁴⁾.

Your Lord lovyng frend to comand,

C. HOWARD.

¹⁾ Le THOMAS DUDDELEY, qui vivait dans la maison de LEYCESTER et avait de bonnes relations à la Cour de la Reine (*Leycester Corresp.*, p. 111).

²⁾ Un cousin de FRANCIS DRAKE.

³⁾ La Cour de la Reine.

⁴⁾ L'an est nommé sur le dos de la lettre.

XXXVIII.

Ruy Lopez¹⁾ à **sir Philip Sidney**.

Sur le sort de Don Antonio, prétendant du Portugal.

WINDSOR, 2 oct. 1586.

Illustrissimo Signore. Habenche non habbia lettera alchuna di Vostra Signoria, niente dimaneho non posso manchare d'il debito et officio mio verso il mio signore Filippo Sydneo, mio unico patrone. La Regina si trova bene malinconica qualche volta. Il Re Don Antonio era per partirse moltto malinconico e discontente, vedendo la pocha resolutione o nulla si pigliava con lui, e a questa causa la Regina ha comandato al Gran Tesorario²⁾ e Signore Secretario³⁾ andarsene a lui. Dio faccia piglieno qualche buona resolutione di agiutarlo e presto, perch' importa piu a questa Corona per molttj respettj, che a lui proprio. Porteghalo brama per lui e ogni giorno ha avisj e huominj mandatj dal regno con avertimentj. Pare che siamo siechj per j nostrj peccatj. Il Re scrive a Vostra Signoria e al signor Contte⁴⁾, il quale insieme con Vostra Signoria bisogna advirtano a questj Signori di questo. Poi è di tanta inportancia il agiutare a questo principe, il quale si tiene obligatissimo a Vostra Signoria e desidera havere Porteghalo per fare quello desidera e mostrarsi gratissimo. Non altro, che preghar' a Idio giorno et notte lo garde e dia vitoria contra j suoj inimici. Amen. Di Corte⁵⁾, ogi 2 di ottobre 1586.

RUY LOPPEZ.

1) Evidemment un Portugais, appartenant à la suite de DON ANTONIO, prétendant du Portugal, qui se trouvait à la Cour d'Angleterre pour demander le secours de la Reine.

2) Lord BURGHEY, célèbre ministre de la Reine.

3) FRANCIS WALSINGHAM, secrétaire d'état.

4) Le Comte de LEYCESTER.

5) La Cour de la Reine.

XXXIX.

Patrick, Master of Gray, au Comte de Leycester. ¹⁾*Sur la levée de troupes et le sort de Marie Stuart.*

DUMFERLINE, 4 oct. 1586.

Please Your Excellencie, as I vrot of leat non agene I have resaveit from m^r. secretary Valsinghame a new advertisement as haveing direction from the Queen, his souveraine, bothe to stay any forder Scottise troupes and also to stay my aivin company ²⁾. The cause, vhy he villis me to stay the troupes, is for that he sayes m^r. Vilkis ³⁾ hes given declaration, that of necessitie all your souldiours shal become mutins for vont of pay. Why I should stay be reasoun of Hir Majesties service in this realme ⁴⁾, vitche sche thinkis can not bot decay or perise altogether in my absence. Bot for the first, vitche is ye stay of my troupes, I would not, by reasoun I hard no thing from Your Excellencie, and I hoyp nether shall I repent me, for I persuad my self, that troupes you must have and my troupes shalbe more serviable to you than any reister or allemainge in ye vourld and my self more acceptable. Yit I have stayit to lift any cavallerie save a hundrethe, til I knew your mind, vitche I vische to knov sum, for I intend not to bring you a man for cavallerie bot gentlemen; and lothe I vould be, thay should be disapointit. If I resave not Your Excellencie ansver in tym, I feir I be constraint to come ford-vart, for the King, my souveraine, is schortly, God villing, to sent me in commission ⁵⁾ to the Queen, your souveraine, for dyversis maiters of importance, and being in England I intend not to retourne in Scotland befor I shall see Your Excellencie. And of this I think the Queens Majestie shalbe content, provyding it shall please Your Excellencie to let me pairt, when the necessitie of

1) *Archives Teyler*, I, p. 264.

2) Voyez ses lettres plus haut.

3) THOMAS WILKES, membre du conseil de la Reine, alors aux Pays-Bas.

4) *Leycester Correspondence*, p. 343.

5) Froude, *History of England*, XII, p. 295. C'est à dire pour lui demander grâce pour sa mère captive. Voyez plus bas.

Hir Majestieis affairs shall requyr. Bot oneis I deliberat, I must see your thair, bothe to satisfie the desyr I have to do you servise and to range in good ordour thois of my natioun, vho be in your service, for I know sume misordre vil thair be for primaise, if I be not thair my self. The Kings Majestie sendis me in England cheifly for tvo causis. The one that in tryell of his mother or rather in punising of hir, that His Majesteis honour be respectit, bothe for naturall obligation as also for the strict amitie nov betvene him and the Queens Majestie. The second point is that hir fact sumever be not preiudiciable to His Majestie in the title he pretendit to have throv hir by blood to ye croun efter the Queen Majesteis deceis. Bot I have as yit in a pairt refusit the commission, for that I have not hard, how it vilbe acceptit by Hir Majestie, bot oneis knowing, lest the maiter shalbe acceptable, I shall not stay heir five dayis, efter it shall please His Majestie, my souveraine, to give me instruction. The king is verie cairfull his mothers lyf should be save bot yit strictly keipit from all intelligence. No man can blaime him in this maiter, for natur moveis him; yit I think, he could verie veil content him self, if maiters ver commingly handelit and he not acquent vithe them. Mr Secretairy Valsinghame villit me in Hir Majesteis name for to essey to move ye king to concur for hir accusation in respect of the hard measur his father resaveit of hir and intendit for him self; bot befor I delt plainly vithe him, that it ves a wenche, that he should pas maiters vith oversicht as he is villing to do.

No thing occuris heir vorthy of vryting bot al thois, vho ar papistis in this realme, leiveis in great hoyp. Vhat the maiter meinis fully, as yit I knov not, bot so fare as I can learn thay luk, that this yeir the king of Spainge shall invad Hir Majesteis aivin dominions. Of this I have maid advertisment to Hir Majestie, for I have it from a verie sure pairt. Captayne Halkerstoun ¹⁾ is to be at Your Excellencie vithin ten dayis or so soun as vind servis, instructit from His Majestie vith commission for ansver of that he brocht from you and sume forder. I understand sume of my foot compainis, vhom I send to Your Excellencie, to have haid hard fortune by the sea and cheifly one oncle of my aivin, bot all must be takin in pacience that God sendethe. Restis only to recommend unto Your Excellencie the poor men, vhom I send

¹⁾ Voyez sur lui, p. 144.

to you, for it standis me on my reputation, and if Your Excellencie have to do vith forder nombres, I am aible to furnis whit ye shall loane, theis being veil vsit. Til the nixt occasion I commit Your Excellencie and all your actions to Goddis holy protection. From Dumferling, this 4 of October 1586.

Your Excellencie ever to be commandit vith service,
MASTER OF GRAY.

XL.

Patrick, Master of Gray, au Comte de Leycester.

Sur un capitaine et sur sa mission en Angleterre.

DUMFERLINE, 5 oct. 1586.

Please Your Excellencie I vrot so laitly to you ¹⁾, that nov no subiect offeris bot to recommend unto Your Excellencie this gentleman, captayne Rentoun, for a verie modest souldiour; he hes servit long and honestly of befor their and I think shall do no vors nov. The Kings Majestie would have me to go in England to the Parliament in commission, as I vrot in my last ²⁾, bot I differ, til I heir from Hir Majestie, how sche shall lyk of my commission. I intend not to retourne, til I visit Your Excellencie. So not haveing forder occasion, I commit Your Excellencie to Goddis blissit protection. From Dumferling, this 5 of October 1586.

Your Excellencie to be commandit vith service,
MASTER OF GRAY.

1) Voyez la lettre du 4 octobre.

2) Voyez la même lettre.

XLI.

Richard Topclyffe, serviteur du Comte, au Comte de Leycester.*Nouvelles sur un attentat tramé contre le Comte.*

LEYCESTER HOUSE, 8 oct. 1586.

My Good Lord. Leaving all ordenarye devoteys towards Your Lord, it is my part to gyve Your Lord advertisment, that very laytly one Rodger Walton, a yoiunge man, was laytly apprehended at his cumminge over from Cullen, whether he was convighed from the Prince of Parma's camp, beinge by sume means apprehended within this adone (?) and at leingthe sett at lybertie, but yett a papist and one, that sume tyme hadd served the Bishop of Cullen, the usurper ¹). This Walton acquainted to me Jhon Digbey (a badd yoiunge man but an oulde traveller and papiste and I feare woorse) ²). Emonghe other tratorous practizes hath he reveeled ³) that one Gwynn, a yoiunge man, a kynesman of ould Gwynns, and one Meryday or Merydythe, that was Franey's Frogmorton's man and convighed away his caskitt, did bringe an Italian, being a lone thik man with a foule fayce and a yellow bearde, who intended to go to My Lord of Leicester and ther to kyll hym by sume devize ⁴). I not knowinge, whether they, that might have certefyed thus muche to Your Lord, have so done or not, cannot omytt my dewty rydinge post towards Fodringay. To the end, Your Lord may regard the cause as you think meet.

It fawllethe out in those confessyons, that one Germein Seyl, borne

¹) Le Duc ERNEST DE BAVIÈRE, antagoniste de l'archevêque GEBHARD.

²) A coté la note: „This Digby is seconde sone to ould Evered Digby of Rutland, father to Savaidge alias Digby, the lait trator”. EVERARD DIGBY est le philosophe et théologue de Cambridge, fellow of Lady Margaret at Oxford, qui en 1587 fut définitivement déposé comme tel avec l'aide de LEYCESTER (*Nat. Biogr., i.v.*).

³) A coté la note: „Theis bee the words confessed written under a good mans hande”.

⁴) A coté la note: „At Cullen theis men did gett a booke of one Henryek cawled Florens, Calvinistice rayllinge of Her Maiesty and Your Lord and other protestants”.

in England of straindge parents, a patriot, lyethe in Cullen, with whome this Walton and Digby bee acquainted and hadd to do at Cullen; Moricono, an Itallyan merchant, livinge also at Cullen, was a frinde and factor for them, off bothe whiche straingers some other instrument at Cullen may learne mucche as I gesse.

Walton accused Digby off the hieghest treasons intended. Dygby denyethe the substance but enoughe to hange hym as a trator. I am but enteringe into the examination off the matter by Her Maiesty's appointment in the tower; therefore I cannot wryte at lardge thereof as I would, the rather because I am huntinge northwarde for more vermyn (?) in post. And so I end with my humble dewty. From Leicester House, the 8th October 1586.

Your Lords ever at commandment,

RYCHARD TOPCLIFFE.

Postscript.

I must caule some of my acquaintance to a reckininge for dyvers letters sent to Your Lord.

XLII.

Don Antonio, prétendant du Portugal¹⁾, au Comte de Leicester.

Recommandation de ses intérêts.

WINDSOR, 19 oct. 1586.

Excellentissimo Signor Conte Cusin. E venuta la ora, che espero di Vostra Eccellenza la restitutione del mio regno et veder per efecto la bona voluntà, che tante volte ho sentito in lui. Sua Maestà Serenissima manda verso Vostra Eccellenza un gentilhomo a tratar resolutamente, come mi ha deto, deli miei negotij. Prego

¹⁾ Don ANTONIO, qui en avril 1586 était à Utrecht à la fête de St. Georges (Motley, II, p. 15), s'efforçait longtemps d'avoir quelque secours militaire de la Reine ELISABETH (voyez plus haut, p. 152). L'expédition anglo-hollandaise de NORRIS, DRAKE et VAN MEETKERCKE en 1589 enfin fut dirigée sur Coruña et le Tage mais retourna en juillet sans avoir fait beaucoup de chose.

a Vostra Eccellenza, con la più grande instantia che posso, adiuti della sua banda. Questa resolutione dela Regina, poi che si laxa bene intender, di quanta importantia sia la mia andata in Portogalo ali negotij di Vostra Eccellenza et di questo regno. Per non fastidirla con più longa litera mando a Duarto Pirim (?) per dir a Vostra Eccellenza la mia resolutione et rimetendome a lui, prego a Dio, Excellentissimo Signor Conte Cusin, vi done la vita, salute et prosperità, che desiderate. A Vinzor, 19 di octobre (1586) ¹⁾.

REY.

XLIIL.

Louise de Coligny, Princesse d'Orange, au Comte de Leycester. ²⁾

Condolérance sur la mort de Sir Philip Sidney.

FLESSINGUE, 3 novembre 1586.

Monsieur. Comme j'avoy despesché mon maistre dhostel, le sieur de Fondor, pour aler visiter feu Monsieur de Sidney de ma part et par mesme moyan le prier d'intercéder vers Vostre Excellence de m'acorder une requeste ³⁾, que je luy faysois, j'ay esté advertye du trespas ⁴⁾ dudit sieur, lequel j'ay deploré et deploré toute ma vye autant que sy c'estoit mon propre frère, pour rayson de ses grandes et rares vertus, du service, qu'il faysoit et pouroit fayre à Sa Majesté, du suport que Vostre Excellence en avoit en ses grandes affayres et d'autant que je m'estimoy heureuse, en ceste miserable viduyté, que Dieu l'avoit adressé en ce pays, la vertueuse et honneste conversation duquel ⁵⁾ me faysoit porter mes ennuits plus patiemment. Ce m'a esté, Monsieur, une très

¹⁾ L'an 1586 est indiqué par la main d'HOTMAN sur le dos de la lettre.

²⁾ *Archives Teyler*, I, p. 157; Delaborde, *Louise de Coligny*, I, p. 210. De sa main.

³⁾ Rature du mot „despeche”.

⁴⁾ 17 Oct. 1586 à Arnhem.

⁵⁾ Il était gouverneur de Flessingue, où elle résida depuis le commencement de 1585 avec son petit fils dans la maison seigneuriale, le „Prinsenhuis” (voyez J. K. J. de Jonge, *Louise de Coligny*, p. 27; Delaborde, *Louise de Coligny*, I, p. 167 suiv.). Sur les relations entre la princesse et SIDNEY: Delaborde, p. 186 suiv.

de dure nouvelle que d'entendre la perte d'un tel amy et m'est une nouvelle affliction. qui m'en rafreschit d'autres du temps passé, qui ne pourront jamais passer en mon coeur. Je n'en diray davantage à Vostre Excellence, craygnant de renouveler la douleur, que je m'asure elle aura conceue d'une telle perte et qui aura touché sy avant Vostre Excellence, mais comme Dieu vous a fait la grâce, Monsieur, d'avoir sa sainte congnoissance, aussy je le pryé, qui luy playse donner à Vostre Excellence consolation selon la grandeur de l'affliction et qu'il me donne aussy ceste constance, qu'en renouvelant souvant en mon coeur la mémoyre de son amytié, je puisse par ce moyan rabatre une partye de la tristesse. dont je suis remplye, d'avoir perdu un sy bon et honorable amy. Monsieur, je bayse humblement les mains de Vostre Excellence et prie Dieu donner à ycelle, Monsieur, très heureuse et très longue vye. A Flessingue, ce 3 de novembre (1586) ¹⁾.

*Vostre bien humble et obéissante fille à vous
faire cervice,*

LOUYSE DE COLLIGNY.

XLIV.

**Louise de Coligny, Princesse d'Orange, au Comte
de Leycester. ²⁾**

Plaintes de sa pauvreté et de celle de sa Maison.

FLESSINGUE, 4 novembre 1586.

Monseigneur. Les bruits venus à diverses fois et par plusieurs personnes, que Vostre Excellence delibère faire un voyage en Angleterre ³⁾, m'ont esté si souvent repetez que j'ay esté finale-

¹⁾ Après la mort de SIDNEY.

²⁾ *Archives Teyler*, I, p. 155; Delaborde, *Louise de Coligny*, p. 212/6. Copie, de la main de HOTMAN. La lettre est remarquable aussi quant aux protestations par rapport à l'importance du séjour de LEYCESTER pour le Calvinisme dans les Pays-Bas.

³⁾ A cause des différends avec les Etats (Motley, *United Netherlands*, II, p. 100 suiv.). Voyez sur ses desseins une lettre intéressante de HOTMAN à LEYCESTER du 12 oct. 1586 chez Huet, *Verslag* (La Haye, 1899), p. 62.

ment contrainte d'en croire quelque chose, ce qui m'a mise en grand soucy premièrement pour le général du païs et de toutes les églises, qu'il a pleu à Dieu de recevoir en ces provinces, d'autant que je ne puis comprendre, comment elles auront moyen durant l'absence de Vostre Excellence de consister, puisque par sa présence elle ne peut sans grand peine et labeur y subvenir; mais comme il est bien raisonnable en choses, que je n'enten point, que je m'en remette à la résolution de plus sages que moy, aussi j'espère, que la prudence et sagesse de Vostre Excellence et l'expérience, qu'elle a eue des affaires de ce païs, remédiera en telle sorte à tous dangers, qui pourroient survenir durant son absence, que ces pauvres églises et païs n'en pourront souffrir aucun dommage. Ce néantmoins je ne lairray d'avoir un soin continuel, qui m'excitera à prier Dieu pour la prospérité de Sa Majesté, de laquelle je voy que tous gens de bien jugent que la nostre dépend, et qu'il luy plaise mettre en son coeur de renvoyer bientôt Vostre Excellence par deça avec telle autorité et moyens, que nous puissions voir sous sa conduite l'estat de ce païs restably et les ennemis de Dieu vaincus et confondus.

Or si l'estat public m'a donné juste occasion d'avoir grand soucy, mon particulier, Monseigneur, et de mon fils ne m'a guères moins touché, car comme l'estat de la maison de feu Monsieur mon mary est assez connu à Vostre Excellence ¹⁾ et que je ne doy avoir honte de le confesser devant tout le monde, puisque ses grands biens ont esté employez pour le service de Dieu et de ces païs et que par sa pauvreté reluit la justice, de laquelle il a esté couronné de son vivant et est encore après sa mort, malgré tous les ennemis et médisans; toutesfois cette gloire est accompagnée à mon très grand regret d'espines engendrées par la pauvreté de moy principalement et de ce qui me touche, laquelle néantmoins j'ay jusques à présent, Dieu mercy, soufferte avec patience, tant pour obeïr à Dieu et aussi pour raison de l'espérance par moy conceüe, suyvant les lettres, qu'il avoit pleu à Sa Majesté m'honorer et les honnestes promesses, qu'il avoit pleu à Vostre Excellence me faire, sur lesquelles je me suis reposée. Mais maintenant que je voy que Vostre Excellence est preste de reprendre le voyage

1) Sur sa condition voyez *Archives de la Maison d'Orange-Nassau*, 2^e série, I, p. 98; J. K. J. de Jonge, *Louise de Coligny*, p. 26 suiv.; Delaborde, p. 158 suiv. Ses relations avec LEYCESTER: *Archives*, I, p. 34.

d'Angleterre et que le temps m'a précipitée en beaucoup plus grande nécessité que je n'estoy, lorsque Vostre Excellence est venue par deçà, mesmement que les petis moyens, que je puis avoir de France, me sont partie ostez, partie accourcis par l'iniquité des guerres et des ennemis de nostre maison, je connoy sy avec la pauvreté et nécessité, qui me presse, ce qui fait soustenir aucunement les misérables à son espoir, m'est aussy osté tellement, que je me sen surchargée d'un second mal plus pesant beaucoup que le premier. Car quant Vostre Excellence sera partie de ce païs, je ne voy pas personne, à qui je puisse avoir recours, comme aussi j'avoy mis entièrement mon espérance sur icelle, et comme il me semble avec beaucoup de raisons. Premièrement j'estoy bien informée de l'amitié et faveur, qu'il luy a pleu toujours porter à toute nostre maison de Chastillon et de Monmorancy ¹⁾ et que plusieurs sieurs de ces deux maisons en leurs nécessitez avoient trouvé secours et assistance en vous; je savoy aussi l'amitié, qu'il luy avoit pleu porter toujours à feu Monseigneur mon mary ²⁾, et finalement il avoit pleu à Sa Majesté m'assurer de sa bonne affection et du commandement et charge, qu'il luy avoit pleu donner à Vostre Excellence, d'avoir moy et les miens en singulière recommandation, et, ce que j'estime ma grande assurance, il avoit pleu à Vostre Excellence me permettre de le faire. Ces raisons me font supplier bien humblement Vostre Excellence d'avoir esgard à moy et ce qui me touche devant son partement de ces païs, car après son départ je perdray aussi toute espérance d'estre aucunement secouru et m'assureray d'estre entièrement abandonnée, et par ce que j'ay cherché et fait chercher par ceux, qui me portent affection et à la mémoire de feu Monseigneur mon mary, que les moyens se pourroient trouver pour me secourir, puisque les affaires de Messieurs les Etats ³⁾ sont tels qu'ils ne peuvent satisfaire, comme ils sont tenus et obligez, de reconnoistre les grans services de feu Monseigneur et que leur puissance est de beaucoup inférieure à leur bonne volonté, j'ay trouvé qu'il ne reste autre moyen que des confiscations des biens de ceux, qui tiennent le party contraire au nostre, sur lesquelles me semble plus que

¹⁾ Voyez p. 120.

²⁾ Voyez p. 97, 98, 107, 115.

³⁾ Sur la condition pitoyable des Etats dans ce temps voyez Fruin, *Tien Jaren*, au commencement; et son article sur Motley, dans *Verspreide Geschriften*, III.

raisonnable que moy et mon fils ayons quelque assignation, chose usitée de tout temps, quand la guerre a esté entre le Royaume de France et ces païs, estans les sieurs mis en possession des biens les uns des autres, afin que la fidélité qu'ils portoient à leurs princes et païs ne leur fust tant préjudiciable que de perdre leur bien sans aucune récompense. Ce qui me fait humblement requérir Vostre Excellence, voire je pren la hardiesse sur sa bonté de l'importuner, qu'il luy plaise avant son partement non seulement de recommander mais aussi de faire effectuer, que je sois assurée de quelque partie pour moy et mon fils, laquelle je ne demande excessive ni respondante à la grandeur des biens que nous perdons, mais au moins que je puisse pour ce moyen éviter cette maladie, qui est la plus extrême (c'est pauvreté). Car combien que jusqu'à présent j'aye essayé d'entretenir la dignité de la maison, à laquelle j'ay eu cet honneur d'estre alliée, je voy maintenant que ma principale estude doit estre à éviter pauvreté et nécessité; en second lieu, si Vostre Excellence juge que les grans et trop connus services de feu Monseigneur méritent quelque chose, qu'il plaise à Vostre Excellence déclarer à Messieurs les États de Hollande, qu'elle n'entend point que le peu de biens qui restent à cette maison, qui est surchargée de grandes dettes, qui se manifestent tous les jours, ainsi que m'avertissent les Curateurs de la maison mortuaire, soit encores chargée d'impositions aucunes. Car je suis advertie qu'elles sont telles de jour en jour, que les impositions estans payées ne resteroit presque aucune chose pour subvenir ni à moy ni à aucun de la maison. S'il plait à Vostre Excellence donner ordre à ces deux points devant que de partir, elle obligera infiniment moy, les miens et toute la maison à luy faire humble service, de quoy je la supplie bien humblement de me tenir moy et mon fils en ses bonnes grâces, et prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous donne en parfaite santé heureuse et très longue vie. De Flessinghe, ce 4 novembre 1586.

*Vostre bien humble et obéissante fille pour
vous faire service,*

LOUYSE DE COLLIGNY.

XLV.

Marie de Brimeu, Princesse de Chimay ¹⁾, au Comte de Leycester.*Elle lui recommande ses intérêts.*

DELFT, novembre 1586.

Monsieur. Ce ma esté une très déplaisante nouvelle d'entendre, que Vostre Excellence s'en alloit faire un voiage en Angleterre, et plus seroit encore, sy Sa Majesté, veullant retenir Vostre Excellence près d'elle, envoioit, comme aucuns disent, un autre pour le gouvernement de ce pays. Et certes, Monsieur, la maladie du corps de cest estat ne povant sy tost estre cognue par nouveaux médesins, yl est impossible qu'il ne se résentist fort d'un tel changement, comme ausy ferois je moy en mon particulier, qui ay bonne espérance que Vostre Excellence, ayant cognue mon povre estat, en aura comisération et ordonnera quelque chose pour son soulagement, ce que je la supplie très humblement de faire devan son partement en la forme et manière que le représenterat à Vostre Excellence le sieur de Calvart ²⁾, auquel (pour n'estre envieuse à Vostre Excellence de longue lettre) je la supplie vouloir adiouttere foy. Je bayserey en cest endroit bien humblement les meins de Vostre Excellence et prierey Dieu, Monsieur, main-

1) De sa main. La Princesse de CHIMAY, femme de CHARLES DE CROY, Prince de CHIMAY, était l'héritière de CHARLES DE BRIMEU, Comte de Megen. Son premier mari fut LANCELOT DE BERLAYMONT, sieur de Hierges, mort en 1578. Déjà suspecte de Calvinisme, elle se remaria avec le jeune CHARLES DE CROY 13 sept. 1580 et le fit partisan de la Réforme et du Prince d'ORANGE. Mais en mai 1584 il se réconcilia avec le Duc de PARME et lui livra Bruges et le Franc (Kervyn de Lettenhove, VI, p. 561; voyez Gachard, *Etudes et notices*, III, p. 499 suiv.). MARIE DE BRIMEU avait vainement tâché d'empêcher la trahison de son mari par une conspiration, qui avait pour but de l'envoyer vif ou mort en Zélande. Elle, étant calviniste fervente, alors se sépara de lui et retourna à Delft, où elle eût en 1587 une scène mémorable avec HOTMAN (Motley, II, p. 135 ff.). Elle mourut à Liège 1605.

2) En 1587 on lui reprochait des relations trop intimes avec ce gentilhomme, qui vivait dans sa maison (Voyez Motley, l.l.).

tenir Vostre Excellence en santé, heureuse vye et longue. De Delft, ce¹⁾ de novembre 1586.

De Vostre Excellence

bien humble et obéyssante servante,

MARIE DE BRIMEU.

XLVI.

Henri, Roi de Navarre, au Comte de Leycester.

Sollicitation d'amitié et aide mutuelles.

ST. JEAN D'ANGÉLY, 10 mai 1587.

Mon cousin. J'ay entendu par les lettres, que le sieur du Fay²⁾ m'a écrites, la faveur et assistance que vous luy avec fète en ma consydérasyon, de quoy je me sens tenu à vous comme de beaucoup d'autres bons ofyces que vous m'avés fets par le passé, lesquels je vous pryé contynuer à l'androyt du sieur de Mouy³⁾ et de Busanval⁴⁾. Les mauvays desseyns des Lygueurs ont esclaté à ce coup sy ouvertement⁵⁾, qu'yls ne se peuvent desguyser. Beaucoup de bonnes et belles ocasyons se présentent, dont tous les prynces crestyens et les jans de byen se peuvent servyer. J'y apporteray tousyours tout ce quy sera en mon pouvoyr, mays sy je ne suys aydé de tems en tems, je ne pourroys contre tant d'anemis communs fère de grans efets. Je m'assure tant de vostre bon aide au publyc et de vostre affectyon envers moy, que vous

1) Lacune.

2) Gentilhomme de la Cour de HENRI de Navarre, alors en mission aux Pays-Bas et en Allemagne.

3) Chambellan de sa cour. Il y a dans la collection une lettre de lui à mad. HOTMAN du 23 mai 1593.

4) Voyez p. 138. Il y a dans la collection une lettre de lui, datée Londres le 25 mars 1587, au Comte. HOTMAN en fut le porteur. Elle est sans intérêt, remerciements pour ce que le Comte avait fait pour la cause de Navarre et des églises de France.

5) Sus ces desseins voyez Maimbourg, *Histoire de la Ligue*, I, p. 189 suiv.

vous y employerés de tout vostre pouvoir, ce que je vous pryé
vouloyr fère et fère tousyours trecerteyn estat de l'amytyé de

*Vostre très affectyonné cousyn et très
assuré amy,*

HENRY.

De Saynt Jean d'Angély, ce dyxyesme de may.

XLVII.

**Sir Thomas Wilkes, membre du Conseil d'Etat à la Haye¹⁾,
au Comte de Leycester.**

Sur les suspicions du Comte envers lui.

LA HAYE, 28 juin 1587.

Maye it please Your Excellencie. My lord Buckhurst ²⁾ having taken occasion to dispatch me from hence immediately towards England ³⁾ for Her Majesties speciall services, I am thereby prevented of my purpose to have wayted uppon Your Excellencie and presented myself to answer suche false reports and calumniacions as have ben delivered unto you against me, protesting unto Your Excellencie, that I am therein as iniuriously abused as any man living uppon the earthe, and doe referre myself for the testimony of myne actions and proceedings here, both publicke and private, to the reports of your Counsell of State, who have seene and noted myne endevours in these services and the effectuall demonstrations of my zeale and affection towards Your Excellencie, even then when I was advertised, that you dyd most mistyke

¹⁾ *Archives Teyler*, I, p. 273. De sa main. LEYCESTER avait de graves suspicions contre lui depuis son arrivée en Angleterre (Motley, II, p. 240).

²⁾ THOMAS SACKVILLE, lord BUCKHURST. Voyez sur lui Motley, II, p. 205 ff. Il était venu en Hollande comme ambassadeur spécial d'ELISABETH dans le pays 24 mars 1587 pour préparer le retour du Comte et jouer le rôle de médiateur entre le Comte et les Etats.

³⁾ Motley, II, p. 245.

me and had most bitterly enformed Her Majestie and divers of the Counsell against me. But, My Good Lord, I have learned to feare God and trust in him, who I knowe will defend me and myne innocency against man; and I would be right hartely glad, that Your Excellency had heard myne answers to all your obiections or that at the least it might please you to suspend your judgement and opinion of me, untill I may be heard with indifferencie; and when soever yt shall please God so to ordinne it, I doe assure my self, that Your Excellencie will moderate muche your displeasure against me, which I desire with verie great devotion, and so take my leave most humbly. From the Haghe, the 28th of June 1587.

*Your Excellencies very humbly to
commend,*

THO. WILKES.

XLVIII.

Françoise, Comtesse d'Egmont¹⁾, au Comte de Leycester.

Compliments à son retour.

LA HAYE, 21 juillet 1587.

Monseigneur. Je suis esté tres joyeuse, quant j'ay entendu que Vostre Excellence estoit prospèremment et en bonne santé arrivé en Zeelande et me suis aussy trouvé bien honorée de ce qu'estant à Dordrecht²⁾ luy a pleu si favorablement se souvenir de moy, dont ne scauroys jamais assez dignement vous remerchier et moins encoires le recognoistre Seullement diray, que de tout mon coeur je prieray le tout puissant qu'il plaise à sa divine bonté octroyer à Vostre Excellence l'honneur et nous tous ensamble le bien de voir icelle triumper de ses ennemis et acheminer les affaires de

1) De sa main. FRANÇOISE D'EGMONT, la troisième des filles du comte LAMORAL, s'était ralliée au Prince d'ORANGE en 1577, vivait depuis à sa Cour et mourut à La Haye 1589. Son portrait (de Goltzius) parmi les gravures de la collection: voyez p. 83.

2) Aussitôt après son arrivée le Comte se rendit à Dordrecht, où il avait convoqué les Etats; mais ils ne vinrent point et le Comte retourna à Middelbourg (Motley, II, p. 255).

l'Ecluse ¹⁾ et tous aultres, en sorte que les dictz ennemis de ces pouvres pays se puissent mirer en leur outrecuidance. Et pour n'avoir aultre chose en ma puissance prieray Vostre Excellence très humblement de prendre ma bonne vollonté de bonne part. Sur ceste confidence me recommanderay bien humblement à la bonne grâce d'icelle, sy prieray le Créateur, Monsieur, de donner à Vostre Excellence en longue et prospère vie le comble de ses vertueux désirs. De La Haye, ce 21^e de juillet (1587) ²⁾.

*De vostre Excellence bien humble
et obéissant,*

FRANCHOYSE D'EGMONT.

XLIX.

Quintin Taffin, sieur de la Prée ³⁾, au Comte de Leycester.

Nouvelles de la guerre en France et aux Pays-Bas.

PARIS, 1 août 1587.

Monseigneur J'ay fait entendre à Vostre Excellence le 27^e du passé que l'ennemy faisoit faire des pontz et engins pour forcer l'Escluse ⁴⁾ et que le principal but de son dessein, pourquoy il désire de la prendre, est pour y recevoir l'armée navale d'Espagne en septembre ou octobre; qu'à ces fins il faisoit faire une grande levée de lansquenetz, faisoit venir bon nombre d'Italiens et Espagnols, sans un grand nombre de Siciliens, qui doivent venir sur les batteaux avec l'armée, et le tout pour descendre en Angleterre. J'adioustois aussy, que le Prince de Parma envoioit les ordonnances ⁵⁾ du Pays-Bas au secours de la Ligue, que l'on

¹⁾ Le siège de l'Ecluse par le Duc de PARME étoit une des causes principales du retour du Comte aux Pays-Bas.

²⁾ Cette date doit être acceptée, parce que l'arrivée récente de LEYCESTER en Zélande, mentionnée dans la lettre, ne peut pas être celle du 19 décembre 1585 mais doit être celle du 6 juillet 1587.

³⁾ *Archives Teyler*, III, p. 198. Voyez sur lui p. 148.

⁴⁾ Motley, II, p. 247 suiv.

⁵⁾ C'est à dire les bandes d'ordonnance, le corps d'élite.

estime estre peu de chose. Toutz ces advis venoient du pays des Malcontens, ce qu'ayant esté depuis peu de iours reconfirmé, m'a fait aussy le redire de rechef à Vostre Excellence. Quant aux nouvelles de par deça, l'on tient pour certain, que l'armée estrangère pour le Roy de Navarre a passé monstre et reseu argent en la pleine de Strasbourg ¹⁾ et qu'elle n'atendoit que monsieur de Chastillon ²⁾ pour marcher, lequel conduit les troupes de Languedoc, au lieu desquelz on a envoié quatre mile Suisses pour garder de surprise les places de ce pays-là. Le duc de Lorraine s'attend de les avoir bien tost dessus les bras, à raison de quoy il a envoié en diligence demander secours au Roy, lequel dresse aussy son armée et s'y doit trouver en personne. Plusieurs, quy ne voulurent point de paix il y a quelque tems, la veulent bien maintenant, prévoiant qu'enfin il faudra qu'elle se face et (peut estre) autrement qu'ilz ne désirent. L'on fait icy courir le bruit de fort facheuses nouvelles tant pour le regard de l'Escluse ³⁾ que de quelque deffaite, qu'il y auroit eu près de Boisleduc ⁴⁾. S'il plaisoit à Vostre Excellence commander à quelqu'un de m'en escrire la vérité, je tacheroy de la soustenir icy le plus que je pourray, car, à ouyr parler les Espagnolz et Espagnolizés, tout est gagné pour eux, ce que je n'oy et ne croy point volontiers, à quoy toutefois je ne sçay comment contredire pour n'avoir point de quoy le soustenir. Or, attendant de recevoir les commandemens, qu'il plaira à Vostre Excellence de me faire, ausquelz je tacheray de satisfaire en toute fidélité et diligence, je pryeray Dieu, Monseigneur, vouloir tousiours conserver Vostre Excellence soubz sa sainte garde et protection. A Paris, ce premier d'aoust, stil nouveau, 1587.

*De vostre Excellence très humble
et obéyssant serviteur,*

TAFFIN.

1) Maimbourg, *Histoire de la Ligue*, I, p. 233 suiv. Ils passèrent le Rhin environ 20 août sous le comte de DOHNA, favori de JEAN CASIMIR.

2) FRANÇOIS DE COLIGNY, fils de l'amiral et frère de LOUISE DE COLIGNY. Aussi le duc de Bouillon, GUILLAUME ROBERT DE LA MAROK, s'était rendu là avec 2000 hommes de pied et 3 à 400 chevaux.

3) La ville bravement défendue dut se rendre le 5 août.

4) La défaite de HORENLOHE, surpris par HAULTEPENNE le 14 juillet (Bor, III, p. 9; L. XXIII, fol. 6).

J'envoie à Vostre Excellence la copie d'une nouvelle protestation du Roy de Navarre, que l'on verra bientôt imprimée ¹⁾.

Ayant sceu monsieur Stafford ²⁾ que j'escrivois à Vostre Excellence, il m'a envoié de ses lettres, quy vont jointes à la présente.

L.

Philippe de Mornay, sieur du Plessis ³⁾, au Comte de Leycester.

Nouvelles de la guerre en France, recommandation de Buzanval.

LA ROCHELLE, 12 août 1587.

Monseigneur. Il y a quelque temps, que je ne vous ay point escript. La cause en est au temps et au lieu, où j'estoy loing de commodité pour vous ramentevoir mon service, mais grâces à Dieu près des occasions, puis qu'ainsi luy a pleu, de le servir. Nous sommes icy chargez d'une armée de Monsieur de Joyeuse ⁴⁾, mais qui n'a jusques icy attaqué que de petites places, qui s'estoient rendues à nous sans attaque ⁵⁾. La pène, qu'ilz ont eu à les prendre, leur en donne réputation, par ce qu'ilz y ont esté contraincts de mener le canon et toute leur armée. Ceux qui sçavent, qu'elles nous avoient porté les clefz trois lieues devant, en feront peu de cas. Maintenant le Roy de Navarre se dispose à aller trouver ses estrangers; de toutes noz provinces s'en eschauffent. Pour les contenir en leur bonne dévotion, je ne doute qu'il leur faudra distribuer quelque argent ⁶⁾. Vostre faveur et autorité y peut beaucoup et n'appartient d'achever cest oeuvre qu'à ceux, qui ont cest honneur de l'avoir commencé. Vous avez en mesme temps

1) Peut-être l'original français du pamphlet n^o. 776 du *Catalogus-Knuttel*.

2) Ambassadeur anglais en France. Voyez p. 148.

3) Le célèbre Huguenot PHILIPPE DUPLESSIS-MORNAY, surintendant de la maison de HENRI, roi de Navarre, diplomate, militaire, théologue et auteur de grand nom. Voyez sur la guerre de 1587 sa Remonstrance, dans ses Mémoires, t. III, p. 415 suiv.

4) Maimbourg, *Histoire de la Ligue*, I, p. 193 suiv.

5) Maimbourg, p. 197 suiv.

6) C'est à dire de l'argent anglais.

délivré la Flandre, secouru la France, assuré l'Angleterre; le moindre des trois est digne d'un triomfe ¹⁾). Et qui veut bien faire l'un, ne le peut faire qu'il ne face en quelque sorte tous les trois. Monseigneur, pensez en somme que Dieu nous eslève pour relever son Eglise; qu'il honore principalement ceux, qui l'honorent; et ne doutez point, qu'il n'accroisse vostre honneur outre vostre désir, si vous servirez et désirez le sien. Au reste, je vous supplie bien humblement d'entendre l'estat de noz affaires par Monsieur de Buzanval ²⁾) et luy vouloir départir vostre faveur autant que la cause, qu'il poursuit, le mérite du maistre, qu'il sert, et l'honneur, que particulierement il vous porte, le méritent Et croiez, Monseigneur, que vous avez acquis et acquierez des serviteurs deça, qui tacheront un jour de ne vous estre inutiles, si vous les employez, et qu'en moy particulièrement vous pouvez faire estat d'un

très humble et très obéyssant,

DUPLESSIS.

De La Rochelle, ce 12^e aoust 1587.

LI.

Paul Choart, sieur de Buzanval ³⁾, au Comte de Leycester. ⁴⁾

Nouvelles sur la guerre en France.

LONDRES, 18 août 1587.

Monseigneur. J'ay heu commandement du Roy de Navarre, mon maistre, par ses dernyères du 7 du présent, de vous advertyr des nouvelles de France, et vous fayre entendre le cours de ses affayres. Ce que je fays le plus souvant qu'il m'est possible, et suys bien fasché qu'il ne s'en présente ⁵⁾) ordinairement plus de subject qu'il ne fayt par la difficulté des temps et danger des chemyns, d'autant que vous estant affectionné serviteur, comme je suys, je ne manqueroyz jamais à mon debvoir pour ce regard

¹⁾ Eloge un peu excessif.

²⁾ Voyez p. 158, 164.

³⁾ Alors envoyé du Roi de Navarre à Londres et aux Pays-Bas. Voyez p. 138.

⁴⁾ *Archives Teyler*, III, p. 199.

⁵⁾ Rature.

ny pour tout autre, qui touchast en quelque chose Vostre Excellence. Or pour venyr au subject de cette lettre, Vostre Excellence sera advertye que la Royne Mère ¹⁾, voyant d'une part les désirs et envies du peuple, qui languist après la paix, d'autre costé les ambassadeurs d'Allemagne, qui arrivoyent pour la solliciter et demander, elle c'est resoluë enfin d'aller vers le Roy de Navarre, partye pour appayser un peu le peuple, partye pour gagner temps sur les ambassadeurs d'Allemagne, et en somme pour tromper les uns et les aultres; elle ha fayt moyenner une entreveue par l'abbé de Gadagne, laquelle je croy que le Roy de Navarre n'ha poynt refusée, encores que je ne panse poynt qu'ilz soyent d'accord du lieu, où elle se doibt fayre. Mays on nous mande pour le certayn, que la Royne c'est advansée jusques à Nyon, qui est assés près de Saint Jehan et de La Rochelle. C'est que le Roy de Navarre désire, Monseigneur, c'est qu'on croye, qu'il ne guastera ryen en cett' entreveue et qu'il s'en servyra pour le byen des affayres du publicq et qu'on s'assure que jamais il n'eut plus de résolution à poursuyvre la carrière, qu'il ha commencée, nonobstant tous les faux bruyts, qu'on pourra faire courir. Monsieur le Mareschal de Biron ²⁾ ha levée le siège de Marans et la venue de la Royne ha servy à son honneur en ce fayt. Ce n'est q'un bourg mal fermé abandonné par cy-devant aux premyers, qui estoient maistres de la campagne, lequel ayant esté recongnu par le Roy de Navarre, fust promptement accommodé par Sa Majesté,ourny de vivres et d'hommes de courage. Le dit Mareschal ha esté blessé devant, y ha demeuré un moys et enfin ne l'ha peu emporter. Monsieur du Mayne est depuys le commencement de julyet devant une petite biccocque, nomée Castillon ³⁾, sur la rivière de Dordogne; ell' hapartien à sa femme. Il n'avoyt pas encores gagné au commencement d'aoust la contrescarpe du fossé et y avoyt perdu beaucoup d'hommes; le sieur d'Aleyns, qui ha autrefois byen fayt aux Pays Bas, commande dedans. On espère, que l'occasion de cett' entreveue pourra donner quelque relasche à laditte place. Monsieur de Thurenne est à Bergerac et Sainete Foyt

¹⁾ Sur le rôle de la Reine Mère CATHERINE DE MEDICIS, voyez THUANUS, IV, p. 424 suiv.

²⁾ Sur la guerre dans ces parages voyez Maimbourg, *Histoire de la Ligue*, I, p. 196 suiv.; THUANUS, l.l.; Duplessis-Mornay, *Mémoires*, III, p. 417 suiv.

³⁾ Duplessis-Mornay, *Mémoires*, III, p. 397 suiv., 417.

tout au près, qui fattice de jour à aultre l'armée dudit duc Du Mayne. La Royne n'ha peu ryen gagner sur Monsieur de Montpansyer, leguel elle pansoyt attirer vers soy par la monstre, qu'elle luy faysoyt du mariage de la fille de Monsieur de Nevers; mays il ha respondu, qu'il ne s'alliroyt jamays avecq ceulx de la Ligue et ennemys de sa mayson. Il y ha apparence et esperanse certaine, que toute cette mayson ce rallira, s'ils voyent une armée estrangère entrée en France, l'esperanse de laquelle dépend du tout de la Sérinissime Royne d'Angleterre, et encores guères d'effet. Monsieur de Montmorancy c'estoyt approché de la Provance à cause de la mort de Monsieur le Grand Prieur, mays ayant entendu que le Mareschal de Joyeuse et le sieur Cornusson assiégeoyent une place de la Relligyon près de Thoulouze, il tourna promptement bride et fit retirer les assiégans dans Thoulouze avecq perte de quelques hommes et de leur artillerye, qu'il gagna. Monsieur de Chastillon ¹⁾ est à Millaud en Rouerge avecq quatre ou cinq mil hommes de pied et le sieur d'Andelt à Marjols en Auvergne avecq deux mil pour attendre l'Admiral de Joyeuse, qui y vient avecq un' armée. Voylà à peu près les affayres de la Loyre. An desà Auxonne, ville tres forte et frontyère de Bourgogne, tient pour le Roy de Navarre et ont receu, à ce qu'on nous escrit de Paris, guarnizon de la Relligion. Monsieur de Guyse s'approche pour l'assiéger et y ha desjà quelques troupes aux envyrons. Les nostres, retyrant en Montbelliard et Suisse, ont pris depuys peu une aultre ville, nomée Seurre, sur la rivière de Lomme, qui est d'importance. C'est, Monseigneur, tout l'estat de la France byen dissipé mays toutefois en tels termes, que si on prenoyt l'occasion présante, il seroyt ayse de remettre le bon partysan et byen affoyblyr le contrayre. Et y ha apparence que, si la Royne, vostre souverayne, se vouloyt résoudre à faire ce qu'elle peult, elle dresseroyt tellement son party en France que l'Espagne s'en resentiroyt byen tost; mays le mal (est), que nos ennemys mettent le tout pour le tout jusques à inciter les subjects à attenter aux vies des princes souverayns et que nous les cloyons et espargnons, ayants peur de les révellier, eux, qui ne dorment ny nuyt ny jour pour ruyner l'églize de Dieu. C'est tout, Monseigneur, ce que j'ay

¹⁾ FRANÇOIS DE COLIGNY, envoyé par HENRI de Navarre pour commander en Rouerge comme son lieutenant-général. Voyez sur ses prouesses là-bas : Duplessis-Mornay, *Mémoires*, III, p. 434 suiv.

pansé et mérité estre représenté à Vostre Excellence par la commodité de ce vostre fidelle serviteur. Je suplye le Créateur, Monseigneur, qu'il vous tienne en sa saynte garde. A Londres, ce 18 d'aoust (1587).

*Vostre byen humble et très affectionné
serviteur,*

BUZANVAL.

LII.

**Philippe de Croy, Duc d'Aerschot ¹⁾, au Comte
de Leycester.**

Sur la rançon d'un de ses gens.

BEAUMONT, 3 sept. 1587.

Monsieur. Il y a quelques jours que Guillaulme de Angelis, homme d'armes de ma compaignye, fut prins d'aulcuns se disans de voz gens, allant de Louvain à Hemole, qui est une terre à moy appartenant et où je l'avoy envoyé pour choses de mon service. Lequel pour crainte du mauvais traictement que menaçoient luy faire ceulx, en mains desquelz il estoit tombé, se seroit mis à une rançon excessive et plus grande que son povoir ne comporte, espérant que, quand leurs furies seront passées, il donneroit raison et compte du lieu qu'il déservoit en ma compaignye d'hommes d'armes. Comme j'entend il a faict, ayant este mené prisonnier à Berghes; ce néantmoins, comme ceulx, qui l'ont prins prisonnier, insistent de le rançonner à la somme, qu'il leur a par force et contrainte accordée (qui est contre tout droict de guerre et d'humanité), je me suis advisé vous en avertir par ce mot, vous assurant, qu'il est homme d'armes de ma dite

¹⁾ Le Duc d'AERSCHOT, bien connu dans les troubles des Pays-Bas, depuis 1580 réinstallé dans ses fonctions de conseiller d'état, se donna beaucoup de peine pour persuader son fils, le prince de CHIMAY, de retourner sous l'obéissance du roi (1584); voyez p. 163. Il fut désigné en 1587 pour relever au nom de PHILIPPE II ses fiefs de l'Empire dans les Pays-Bas et ne jouait plus un rôle politique jusqu'à sa mort en 1595 (Gachard, *Etudes et notices*, III, p. 489 suiv.).

compagnye, receu argent et passé monstre pertinente par devant commissaires à ce deputez, et comme je vous tiens pour prince et seigneur si généreux, que ne voudriez permectre, qu'un tel tort fust faict à gens de guerre et signament à telz de sa qualité, je vous prie très affectueusement vouloir escrire et ordonner à Monsieur de Wyngfelde ¹⁾ ou aultres qu'il appartiendra, que le prisonnier puisse estre rançonné selon sa qualité d'homme d'armes sans prendre regard à la convention, qu'il pouloit avoir faicte, avant que se déclarer tel pour assurance de sa vie, estant tout certain que ceulx, qui tombent ès mains de ceulx, que l'on appelle Vrybutters ²⁾ de vostre costé, si tost qu'ilz sont congneus pour gens de guerre, on les met à mort sans aucune considération ou mercy, ce que bien sçachant le prisonnier, a tasché et tenté d'eschapper ce dangier par s'avoir luy mesmes mis à la rançon, que la crainct de mort et les menaces de ceulx, qui l'avoient prisonnié, le constraingnoient de faire. Ce que je vous prie vouloir entendre de luy, le mandant vers vous en toute assurance pour vous déduire les causes de telle constraincte et le faire relaxer en payant rançon telle qu'à homme d'armes appartient, en quoy le droict militaire sera observé et me ferez plaisir et volontiers recognoiseraï en aultres occasions pour vous servir à la pareille d'aussy bon coeur que je me recommande à voz bonnes grâces, priant le Créateur, Monsieur, vous donner en parfaite santé longue et heureuse vie. De Beaumont, le 3^e de septembre 1587.

Je pense partir demain d'icy pour Bruxelles, et si je ne pourray impétrer de vous ce qui est de droict et raison pour ce prisonnier, j'espère bien obtenir de son Altèze, que tous ceulx, qui seront prins de vostre costé, recevront le mesme traictement, que l'on fera audict prisonnier.

Vostre bien affectionné amy à vous servir,

PHILIPPES DE CROY.

¹⁾ Sir JOHN WINGFIELD, qui servit en Hollande premièrement comme volontaire, depuis 1585 comme capitaine d'infanterie sous LEYCESTER. En 1587 il devint gouverneur de Geertruidenberg, qu'il rendit aux Espagnols sous des conditions bien suspectes 10 avril 1589.

²⁾ La lettre est intéressante par rapport à la condition de ces franc-tireurs du Brabant, dont Steenberg et Geertruidenberg alors étaient les stations principales.

LIII.

Françoise, Comtesse d'Egmont¹⁾, au Comte de Leycester.*Sur la rançon de Henry van der Meeren.*

LA HAYE, 19 octobre 1587.

Monsieur. Je ne donne pas volontiers aucun empeschement à Vostre Excellence, toutesfois ayant este requise et suppliée par le seigneur Saventhen, Philippe van der Meeren, et aultres quelques ses amijs, mes affectionnez, n'ay peu laisser de faire ce mot pour remonstrer à Vostre Excellence, que le frère dudict seigneur de Saventhen, nommé Henry van der Meeren, qui se tenoit aux champs lez Bruxelles, seroit (il y at environ trois mois) esté rencontré et faict prisonnier par quelques soldatz de la garnison de Berghes sur la Soom et par ainsy avecq cognoissance du gouverneur illecq mis à si grande rançon qu'il luy seroit impossible d'y furnir pour estre pauvre gentilhomme par les bruslesmens et ruines de tous ses biens et censes; mesmes qu'il ne peult estre secouru de sondit frère, parce qu'il a courru semblable fortune de la perte de tous ses biens, après les avoir abandonné pour suivre le party des Estatz Uniz. Et d'aautant que les susditz frères sont tousiours este cognuz pour gentilhommes honestes, affectionnez à la patrie, la cause commune et vostre service, me suis advanchée de supplier Vostre Excellence par cestes, qu'il luy plaise me faire ce bien et honneur d'écrire en la faveur dudict gentilhomme audit gouverneur de Berghes et aultres capitaines, officiers et soldatz y prétendans action, que la rançon susdite puisse estre modérée, affin qu'il ne soit contrainct d'user sa vie en une misérable prison, comme l'apparence en est, pour les raisons que dessus. En espoir que Vostre Excellence ne me refusera ceste mienne requeste, après m'estre recommandée en toute révérence en sa bonne grace, prieray le tout puissant, Monseigneur, qu'il donne à Vostre Excellence avecq longue et prospère vie le comble de ses vertueux désirs. De la Haye, ce 19^e octobre 1587.

*De Vostre Excellence plus humble
et obéyssante,*

FRANCHOYSE D'EGMONT.

¹⁾ Voyez p. 166.

LIV.

Henri, roi de Navarre, au Comte de Leicester. ¹⁾*Nouvelles de la bataille de Coutras.*

. . . . fin d'octobre 1587.

Mon cousyn. Il a pleu à Dyeu me favoryser tellement en la bataylle ²⁾, que j'ay donnée ces jours passés contre nos anemys, que j'y ay obtenu une heureuse et antyère vyctoyre, sygnallée de la mort du général de l'armée ³⁾, des chefs et capytènes de jans d'armes et de jans de pyé presque tous morts ou prys, de tous leurs drapeaus, cornetes, enseyignes et canons gangnés, de quoy la gloyre en apartyent à Dyeu seul et après luy à l'assystanse, que nous avons eue de la Reyne, vostre sovereyne. J'ay byen voulu vous en avertyr yncontynant et m'en conjouyr avec vous, sachant byen la joye et contentement, que vous en recevrés avec tous les jans du byen, quy desyrent la gloyre et avansemant du règne de Dyeu, la delyvransc de ses églyses opresés et la payx et repos de toute la Crestyenté. Il reste à byen user de la vyctoyre, à quoy je m'assure que tous les prynces crestyens, seygneurs et jans de byen s'employeront, ce que j'atans de vous tant envers la Reyne, vostre souverayne, que partout aylleors, où vous aurés moyen, pour l'afectyon, que je say que vous avés au général et à ce quy me touche partyculyèrement, de quoy je vous pryé très affectueusement et de fère tousyours estat de l'amytyé de

*Vostre très affectyonné cousyn et
très assuré amy,*

HENRY.

1) *Archives Teyler*, III, p. 211.

2) Celle de Coutras (20 oct. 1587).

3) Le Duc de JOYEUSE.

LV.

Herman Rodenburg Betze ¹⁾ au Comte de Leycester.*Requête pour avoir sa protection contre les Etats.*

AMSTERDAM, 4 décembre 1587.

Illustrissimo et Excellentissimo Signor. Scrisi a Vostra Eccellenza alcuni dì sono, qualmente aspettavamo la sua tornata in questa terra secondo che piacque a Vostra Eccellenza di risolversi nell' discostar, et così lo facciamo ancora con grandissimo desiderio, essendo massimamente rallegrati d'haver inteso, che Vostra Eccellenza non traversari il mare questa vernata et così restiamo quì ancora nella medesima opinione come avanti, che piaceva a Vostra Eccellenza di tornarsi quà et che con l'autorità di questa terra se potrà accomodar tutt' il negocio con glj Stati.

Il caso mio doloroso mi spinge a dolermi a Vostra Eccellenza la disgratia, che mi sopravvenne, s' Iddio non m' havesse guardato da glj lacci, che m'erano tesi; et è, che glj Stati volevano farmi prigione havendo accio datt' ordine in tutte le terre, per le qualj io dovessi passare. Il che volendo effettuar, presero in Roterodam cugino mio, che porta il mio nome, le quale scoprendosi ch' havendo fallito, che non era io, fu rilassato. Questo veramente non procede d' altro fuori che loro hanno sentuto com' io sia affettissimo et fidelissimo servitore a Vostra Eccellenza, sapendo ch' io sia alquanto pratico nelle cose del paese com' havendo stato altra volta da glj Stati, et però m' hanno volsuto torre via di Vostra Eccellenza et guardarmi incamarato per alcun spatio di tempo, ma questo tutta volta non mi rimoverà dal inclinato sirviggio et obediencia, che porto et deo a Vostra Eccellenza, s' gia sia io degno d' essere impiegato in qualche cosa, come m' offersi altra volta a Vostra Eccellenza, et per ovviare a tal arresto supplico a Vostra Eccellenza di farmi quella mercede, che di farmi fare una patente indirizzata a tutti glj podestà et altri in tutte le piazze, che mi lasciano passare liberamente et ripassare come servitore di Vostra Eccellenza; in questo mi farà Vostra Eccellenza singolare favore et mercede et non lasciarò di pregare al

¹⁾ Le père du poète THEODORE RODENBURGH? Voyez Zuidema en *Tijdschrift voor Nederl. taal en letterkunde*, XXI, p. 225/6.

Omnipotente, ch' a Vostra Eccellenza felicità, alla quale io lascio, Illustrissimo et Excellentissimo Signor, le mani in tutta humiltà, pregandola, che mi perdona il ardire d'importunare a Vostra Eccellenza con le mie lettere. D'Amsterdam a quatro di decembre 1587, stilo novo.

*Di Vostra Eccellenza humilissimo et
fidelissimo servitore,*

HER. RODENBURGO BETZE.

LVI.

**Walbourg, Comtesse de Neuenar, au Comte de
Leycester. ¹⁾**

Plaintes de son départ annoncé.

UTRECHT, 6/16 décembre 1587.

Monseigneur. Je suis este marrye d'entendre par la lettre de Vostre Excellence du 29^e du mois passé (receue le iour d'hyer) l'inopiné partement d'icelle vers Angleterre pour en partie estre occasionné par ceulx, qui ont le gouvernement de cest Estat entre mains, et d'autre part très aise de cognoistre, que cela n'ha peu surmonter sa bonne et saine intention au regard du bien et soulagement de ces pays, laquelle espère, que postposant toutes occasions à ce contraires et s'armant de son inclination héroïque, animera et encouragera Sa Maiesté d'embrasser à tel escient les affaires de cesdits pays, que brièvement seront délivrés des misères et afflictions, que tant et sy longuement ont durées, à quoy m'assure la présence et autorité de Vostre Excellence ainsy résolue pourra et fera beaucoup vers Sa Maiesté. Sy le bon vouloir et plaisir d'icelle fut esté conforme mon souhait, j'eusse bien désiré, que Vostre Excellence ne nous eust abandonné ainsy, car je craings, qu'entretemps tel départ causera plus d'inconvéniens qu'il n'ha faict l'an passé, en cas le Seigneur Dieu, par sa divine bonté et miséricorde, ne le pourvoit Ores je ne répéteray icy au long,

¹⁾ *Archives Teyler*, I, p. 259. Voyez plus haut, p. 141.

pour estre très cognu à Vostre Excellence, la sincère affection et respect, que monsieur mon mary ha tousiours porté au service de Sa Maïesté et ce que pour le maintiennement et advancement de la vraye religion reformée, outre la perte de tous noz biens et le peu de recognoissance et sobre entretien en respect de nostre qualité et estat on nous donne; ains prieray seulement Vostre Excellence, que suivant ses propres offres vueille avoir noz affaires tellement en recommandation vers Sa Maïesté, que puyssions estre assistés et secourus des moyens convenables, jusques à tant qu'autrement en soit pourveu par l'Eternel Créateur, auquel prie, Monseigneur, d'octroier Vostre Excellence l'accomplissement de ses illustres dézirs et avecq ce très heureux et bon voyage. D'Utrecht ce 6^{ème} décembre 1587, stylo antiquo.

De Vostre Excellence très humble,

WALBOURG,
Comtesse de Nuenar.

LVII.

Jean, sieur Van der Aa¹⁾, au Comte de Leycester.

Sur les desseins du Comte de Neuenar.

UTRECHT, 6/16 décembre 1587.

Monseigneur. Depuis le partement de Vostre Excellence de ceste ville plusieurs occasions se sont offertes entre Monsieur le Conte de Nuenar et moy quant aux affaires passez en son endroit avec Vostre Excellence, le retour de laquelle en Angleterre le met, comme plusieurs aultres, en grande paine à ce que je puis veoir. Et pour en escripvre librement à Vostre Excellence, je veoy, que la nécessité le contraindra (d'aultant qu'il fault qu'il vive) de chercher party à quel pris que ce soit. Pour y prévenir, en cas que Sa Maïesté (pour respect principalement de laquelle j' escripz cestes) ayt intention de se servir dudit seigneur conte en cestuy événement, il est temps, voire plus que temps, qu'icelle

¹⁾ Probablement un des fils de PHILIPPE VAN DER AA, qui était un des vieux partisans du Prince d'ORANGE et bailli de Flessingue encore en 1586.

soit servye de réellement monstrer ce qu'elle entend de faire en l'endroit d'icelluy sieur conte. Et comme je le veoyz constitué en beaucoup de variétéz et bransles de ce qu'il doibt faire, je l'ay induyct, avant de passer outre en ses résolutions, d'en vouloir escripvre à Vostre Excellence. Ne sçay, s'il le fera. Laquelle je supplie très humblement de vouloir prendre cest advertissement de bonne part, comme procédant de bon zèle et pour la cause dicte. Et n'estant ceste à aultre fin, je prie Dieu qu'il doint, Monseigneur, à Vostre Excellence avec toute prospérité bonne et heureuse vye. De Utrecht, ce 6^e de décembre 1587, stylo Angliae.

*De vostre Excellence
très humble et obéissant serviteur,*

VAN DER AA.

Je supplie Vostre Excellence avant son partement se vouloir favorablement souvenir de mon beau frère, le quel m'ha adverty de ce que Vostre Excellence luy avoit enchargé de m'éscripvre. A quoy ne fauldray d'obéir comme en tout' aultre chose, qu'il luy plaira me commander, tellement que je ne fauldray point (Dieu aydant) de incontinent aprez mon arrivée en Allemagne advertir Vostre Excellence du lieu de ma demeure et d'autres particularitez en deppendans.

LVIII.

Francois de la Noue¹⁾ au Comte de Leycester.²⁾

Rédemption de son fils captif. Nouvelles de la guerre en France

GENÈVE, 17/27 décembre 1587.

Monseigneur. J'ay receu dequis peu de jours la lettre, qu'il vous a pleu m'écrire il y a assez longtemps, et confesse franchement, que je n'ay fait mon devoir de ne vous avoir prévenu par lettres

1) Le célèbre gentilhomme huguenot, surnommé Bras de Fer.

2) *Archives Teyler*, I, p. 269. La souscription de la lettre est en caractères capitaux. La lettre est rongée à la marge droite, de sorte que plusieurs mots ont disparus.

et supplié qu'eussiez souvenance de mon filz ¹⁾ (duquel vous ne vous estes que trop souvenu et plus qu'il ne scauroit jamais mériter en vostre endroict), mais ce quj ma retenu est que Monsieur de Walsingham ²⁾, auquel je suis fort obligé, avoit desjà retiré ung Espagnol pour servir à sa liberation, aussy que vous voiant ocupé en affaires si importants, je ne voulois vous importuner pour ce quj concerne mon particulier, veu que je n'ay j(amaï) eu cest heur de vous avoir fait aucun service. Or puis qu'ainsi est, Monseig[neur], que si libéralement vous avez voullu vous employer pour ce pauvre prisonn[ier] alligé, action quj est digne de vous mesmes, je ne puis faire de moins[que] de vous remercier tres humblement de ceste démonstration de bonne vollo[nté], laquelle je vous supliray de continuer, d'autant qu'en ceste extremite[é, où] est mon filz, elle luy peult beaucoup ayder. Et quant ainsj seroit que ne pourroit s'acomplir, en demourrons nous, luy et moy, chargez [de] grand poix d'obligation en vostre endroict, en ce qu'estant estrangers [vous] ne laissez de nous voulloir gratifier comme si estions naturelz ³⁾. Mo[n filz] desireroyt que son eslargissement pust s'en ensuivre et principalement quil eust moyen de vous faire congnoistre, qu'il vous est tres affectionné Pour mon regard, Monseigneur, quj suis plus libre, j'aurois grande [joye], si pour vostre service je pouvoys faire quelque choze, quj rendist tesmo[ignage], que je ne suis indigne d'estre favorizé de vous, que si vous ne vous apo par dellà et qu'aiez besoin d'un soldat, commandez moy. car je n'ay le bras ⁴⁾ si foible et l'entendement si usé, que si je ne puy faire mal [à] voz superbes ennemys, au moyns leur ferais ung petit de peur, certes très volontairement

1) Le fils aîné de LA NOUE, ODET DE TÉLIGNY, fut pris par le Duc de PARME pendant le siège d'Anvers (1585), dans une descente de la forteresse de Lillo. Il fut enfermé à Tournay et subit une captivité très dure comme son père avant lui. Il fut seulement relâché à la veille de la mort de son père (août 1591). Voyez Hauser, François de la Noue (Paris 1892), p. 125, 138, 208.

2) FRANCIS WALSHINGHAM, le célèbre homme d'état anglais, connaissait LA NOUE depuis environ 1570. Voyez Hauser, p. 129 suiv., 208, 303 suiv.

3) Pourtant LEYCESTER ne semble avoir fait beaucoup pour LA NOUE lui-même pendant sa captivité (Hauser, p. 131).

4) Allusion peut-être à son surnom: Bras de Fer.

et alègrement travailleray je et me hazard[er]ay tant pour satisfaire à ce que je vous doy, que pour ce que doibt [nostre] cause commune, moyennant que ce ne soit en lieu, où je ne contrevienne aux promesses jniques, que les Espagnolz ont arrachées de moy et que j'ay faites pour sortir hors d'une longue et tres rigoureuse prison ¹⁾). Je me suis contenu le plus doucement quj m'a esté possible près de deux ans et demy ²⁾) pour ne les offencer et les convier à me rendre mon filz par rançon ou par eschange, et mesmes le Duc de Parma me promit de s'i employer pour y fléchir son Roy, mayz tout cella a esté vain et me suis esbahy de Sarmiento ³⁾) et Jean de Castilla, quj ont esté arrestez pour cest effec[t], n'i ont peu servir, ce quj monstre que leur soin et charité envers [leurs] prisonniers a esté plus foible que leur vollonté à me tenir tousiou[rs] en servitude, ce qu'à mon adviz ilz font, sachans que je congnois leurs ambitieux et viollens conseilz et desseins, quj tendent à rabaïsser et oprimer vostre nation et la nostre, et sont bien aizes que je soie eslongné de l'une et de l'autre, pour m'oster le moyen de leur représenter les griffes du lion, que j'ay senties, et les exiter à vigoureusement s'employer à la conservation de leur liberté, grandeur et seureté; car cella estant en bon estre ils [seront] d'autant plus recullez de parvenir à la monarchie, où ilz visent, laquelle ilz pançent mériter aussy bien que le grand Charles et estiment que leur tour est venu pour y monter, d'autant que les choses spirituelles et temporelles sont concurrentes à cest eslèvemant. Quant à Monsieur de Torrese ⁴⁾), par aventure qu'il aura plus de crédit que les aultres, ce que je voudroys bien, mais le conseil qu'il donne, que je m'adresse à Monsieur de Lorraine et par conséquent à Monsieur de Guize, pour jnduire le Duc de Parma à le change qu'il désire, je ne sçay, s'il pourroit profiter, maintenant que lesditz princes sont si irritez contre ceux de nostre religion; et commant aussy yroys je les requérir, veu que je sçay bien, qu'ilz ne me gratifiroient, que je ne me despouillasse de l'afection et ne supri-

1) Hauser, p. 119 suiv. Sur les „Points et articles” de sa délivrance p. 136 suiv.

2) Il fut relâché le 28 juin 1585. Sur sa conduite dans ce temps voyez Hauser, p. 209 suiv.

3) Prisonnier de guerre espagnol. Voyez la lettre de DU FAY au Comte ci-dessous.

4) Neveu du sieur de CHAMPAIGNY, gentilhomme belge, et prisonnier de LEYCESTER. Voyez la lettre citée.

moys l'obligation, que je doibz avoir au Roy de Navarre ¹⁾, qu'ilz tiennent pour capital ennemy, pour me dédier du tout à eux. Certes, Monseigneur, je me trouve bien empesché en cest affaire, combatant en moy l'amour filiale d'un costé et de l'autre l'appréhension d'une contrainte de m'aliéner de ce prince, quj a ploié ma misère, n'a espargné soutien pour me délivrer et retenir gages pour ayder à mon filz; davantage quant eux ne mettroient en consideration ledit Roy de Navarre, si est ce qu'ilz ne parleroient pour sa délivrance qu'à condition qu'il n'atenteroyt contre l'Espagnol et de ne vous servir contre luy, en laquelle ingratitude forcée et aparante je ne voudroys qu'il tombast envers ses bienfacteurs. Il me semble qu'il vault mieux, que luy et moy patissions encores ung peu, atendant que ces mines espagnolles (de faire semblant de dédaigner les prisonniers, qu'ilz voudroient toutefois bien ravoir) s'esvanouissent pour donner lieu aux sollicitacions de leurs parens et amys, qui les amèneront enfin à composition, comme pour mon faict et du conte d'Egmont ²⁾ cella c'est veu. Cependant, Monseigneur, je fer[ai] provision d'argent pour la rançon de mon filz, lorsque ses détenteurs luy voudront mettre, et vous remercieray encores bien humblement de quoy il vous a pleu faire l'avance de celle de monsieur de Torèse ³⁾, laquelle singulière cortézie est d'autant plus grande qu'elle a esté faite tres vollontairement à ceux quj voudroient bien vous faire paroistre, qu'ilz vous sont très humbles serviteurs.

Monseigneur, je laisseray le propos de mon particulier pour vous dire du général, que je croy qu'aurez sceu, quelle a esté la dissipation de l'armée estrangère ⁴⁾, quj estoit entrée en France. Nous

1) Outre de la vieille affection de l'auteur pour ce prince, il faut se souvenir que celui-ci avait engagé des biens pour sa rançon (Hauser, p. 210).

2) PHILIPPE, Comte d'Egmont, un des chefs des Malcontents, fut pris par LA NOUE à Ninove le 30 mars 1580 (Kervyn de Lettenhove, *Huguenots et Gueux*, V, p. 504). Il fut échangé contre LA NOUE le 28 juin 1585 (Hauser, *François de la Noue*, p. 136).

3) Voyez ci-dessus.

4) Maimbourg, *Histoire de la Ligue*, I, p. 236 suiv.; Thuanaus, t. IV, p. 459 suiv. C'était l'armée des princes protestants allemands, entrée en août 1587 en Lorraine sous le commandement du jeune Duc ROBERT DE BOUILLON et du baron FABIAN DE DOHNA, qui après avoir envahi la Lorraine pénétra en France jusqu'aux environs de Chartres mais, après la bataille d'Auneau, dût se retirer à la

avons encores non trop loin d'icy les reliques d'icelle, quj ne sçavent encores par où s'échaper, parce que les Ligueurs les aguètent et la capitulacion, que les conducteurs ont faits aveques le Roy, ne les délivre de ce danger; enfin il faudra passer par la Bresse et Suisse ou par la Franche Conté, et en l'un et en l'autre party y a des inconvenien[s] pour ceux, quj n'ont argent et quj sont intimidéz. Telle a esté l'issue de ce grand corps, qui a tant donné de temps, de pène [et de] coust à assembler, et du commencement Dieu n'a point espendu [sa] bénédiction dessus, au contraire l'a frappé de maladies et par aultres mauvaises causes internes (que pourrez entendre d'autre part), l'a faict lourdement tomber, au grand esbahissement des nostres, quj se sont trop confiez au braz humain, et à la resiouissance des adversaires et spécialement de la Ligue, qui va tirant l'honneur et le profit de ceste victoire, à qui plutost par noz que par sa vaillance, et de laquelle ilz font ung tres pesant contr[e]part à celle, qu'a obtenu le Roy de Navarre contre monsieur de Joieuse ¹⁾. [Le] Roy n'a gagné aultre chose sinon que le peuple d'Orléans en [est] devenu plus audacieux, jusques à luy refuzer les portes de la ville, et celluy de Paris plus fier pour oser continuer ses calumnies [contre] luy ²⁾. Mays nous devons tirer instructions d'icy, que Dieu les grandz aparatz mondains, ne surmonte les ennemys de la [religion], ains par les choses moindres il besongne puissamment, qu'en [ceste] querelle juste et sainte il y fault procéder aveque droiture et force et n'y mesler l'ambition, l'avarice et l'envye, que le vray moyen de rendre nostre désastre infructueux aux adversaires, c'est de s'y [monstrer] plus uniz, plus braves et plus actifz à redresser nouvelles forces pour effectuer l'année prochaine ce quj ne s'est peu faire ceste cy. Monseigneur, nous entendons par dessà (à nostre déplaisir), comme ceux de Hollande ³⁾ sont fort durs à s'acomoder aveques ceux, sans lesquelz ilz ne peuvent

frontière vers la fin de novembre, les troupes suisses ayant cédé aux instances du roi de France et s'étant entendus avec les chefs catholiques.

1) La bataille de Coutras (20 oct. 1587); voyez ci-dessus, p. 176.

2) Maimbourg, I, p. 232.

3) Motley, *United Netherlands*, II, p. 272 suiv. LEYCESTER quitta le pays définitivement le 6 décembre 1587 et conséquemment reçut cette lettre, lorsqu'il était déjà de retour en Angleterre.

maintenant se conserver, si est ce que parmj tant de périlz et apres tant de maux, ilz devroient estre plus sages. L'Espagnol cependant, quj considère noz discordes et pertes, acroist ses espérances dans le publyc par tout qu'il fera merveilles et haste ses grandz apre[stz], au mesme temps qu'il vous recherche de paix, que si vous [succédez] à sortir par ceste voye, je suplie à Dieu, qu'il luy plaise aug [menter] voz prudences, pour vous garder d'estre circonvenuz, et si doivent encor estre employées, qu'il vueille benir les vostres et vous faire instrument de la conservation des pays et peuples de par dellà, qui ont embrassé l'Evangile. Et en cest [endroit] je feray fin à ma lettre pour suplier le Créateur, Monseigneur, vous tenir en sa sainte protection et sauvegarde De Genève, ce 17 de décembre, stille ancien.

Vostre tres humble
et obéiss[ant] serviteur,

LANOUE.

LIX.

Le sieur Du Fay¹⁾ au Comte de Leycester.

Captivité de Têligny.

(fin de décembre 1587.)

Monsieur. J'ay veu une lettre aujourduy, que vous excrit Champagne²⁾ pour Torayze³⁾, son nepveu, qui m'a donné occasion de vous envoyer celle-cy et de vous remercier humblement pour monsieur de la Noue du bien et de l'honneur, que vous luy faictes de vous souvenir de luy en l'affliction de son filz⁴⁾ J'adjouste

1) *Archives Teyler*, I, p. 268. DU FAY était gentilhomme du roi de Navarre, se trouvant chez LA NOUE à Genève. Un avis de DUPLESSIS-MORNAY à lui: *Mémoires*, III, p. 497. En janvier 1588 il remplit une mission en Angleterre de la part du Roi de Navarre (*Mémoires*, IV, p. 126 suiv.). Il semble avoir été un peu vif (*Mémoires*, IV, p. 206).

2) Le sieur de CHAMPAGNY, gentilhomme belge bien connu dans ces temps.

3) Voyez p. 182 et 183.

4) Voyez la lettre précédente du 27 décembre 1587. Cette date nous fait placer la lettre vers la fin de décembre.

encor au remercy et je vous en fais, comme particulier, le gré que mon maistre vous sçaura de ce bon office, que vous faictes à ce gentilhomme, duquel il affectionne extremement la délivrance, et m'avoit chargé par exprès, si je trouvois le traicté de vostre paix ¹⁾ avancé, de recommander à la Royne le pauvre monsieur de Théligny. Toutesfois m'en estant retenu pour certains respects, je suis infiniment ayze, que vous ayés ce soing, de quoy non luy seulement mais toute la noblesse françoize vous est extremement obligée. Je vous supplie humblement, Monsieur, continuez tousjours ceste bonne affection. Il est bien rayzonnable, que ces traistres espagnolz, qui font si mauvaize guerre à leurs prizonniers, reçoivent un pareil traictement; nous en tenons un nommé Sarmientos ²⁾, qui a trente fois voulu donner 10000 écus de rançon, mais s'il en devoit payer cent, jamais il ne sortira, qu'il ne rachepte la foy et le filz de monsieur de la Noue ou il mourra. Si Torayze ³⁾ vous ennuye, je suis assuré, que les amis de monsieur de Théligny le retireront pour quelque rançon (ce soit) ⁴⁾ et le mettront en lieu, d'où il ne sortira jamais pour voir le soleil, que monsieur de Théligny ne soit en liberté. Je suis

Vostre très humble,
DU FAY.

LX.

Quintin Taffin, sieur de la Prée, au Comte de Leicester. ⁵⁾

Nouvelles de la guerre en France.

PARIS, 6 avril 1588.

Monseigneur. Je n'ay point escrit à Vostre Excellence depuis le 4^e du passé ⁶⁾, auquel tems je luy fy entendre ce que j'avoy

¹⁾ Voyez sur les tentatifs de paix vers la fin de 1587: Motley, II, p. 272 suiv.

²⁾ Voyez p. 182.

³⁾ Voyez plus haut.

⁴⁾ Une tache d'encre empêche de lire ces mots, qu'il faut ici.

⁵⁾ *Archives Teyler*, III, p. 201. Voyez sur TAFFIN plus haut, p. 148.

⁶⁾ La lettre ne se trouve pas dans la collection.

peu apprendre des affaires de par deçà, non que je ne sache bien, que Vostre Excellence les peut sçavoir d'ailleurs, mais pour recognoistre que mon devoir le requiert Ainsy continuant donc en cela, Monseigneur, je diray maintenant à Vostre Excellence, que le gentilhomme, quy avoit une entreprise en main et de quoy rescrivay l'hiver passé à Vostre Excellence, se retirant de ces cartiers en Poitou, m'a fait parler avant partir à un sien amy, quy a entière cognoissance de ce dessein, afin que, sy on y vouloit entendre, on s'adressat à luy; mais d'autant qu'il demande quelque argent, là ou l'autre ne demandoit que du papier iusques après l'exécution faite, je ne me suis point fort hasté d'en escrire à Vostre Excellence, tant par ce qu'il ne me parle point comme y estant fort affectionné que pour le regard du traicté de paix avec le Duc de Parme ¹⁾, de quoy on reçoit icy fort peu de contentement et ayeroit on mieux la continuation de la guerre aux Pays-Bas, au moins iusques à tant que la paix fut en France, de quoy on ne voit encore grande apparence, et dit on, que Messieurs de la Guiche et de Bellièvre ²⁾ s'en retournent sans avoir rien fait avec les Ducs de Lorraine, de Guise et du Maine. Le sieur d'Aumale continue tousiours à remuer les affaires en Picardie ³⁾, ayant encore ses troupes dans les fauxbours d'Abbeville, et semble qu'il voudroit bien tant faire que le gouvernement luy en fut baillé, et se trouve le Roy conseillé d'aller par forces contre luy, de crainte qu'il rappelle le Duc de Parme à son secours, ayant ses troupes comme il a près de la frontière; et a de rechef envoyé le Roy vers le dit sieur d'Aumale le sieur d'Abin, lequel a mandé, que ledit sieur dit bien d'estre prest de faire la volonté du Roy, mais qu'il n'en voit point les effectz. La mort de monsieur le Prince de Condé ⁴⁾ et la prise de Maran par le sieur de Laverdin ⁵⁾ trouble fort le Poitou et les affaires du Roy de

1) Sur ces négociations: Motley, II, p. 272 suiv.

2) Gentilhommes de la cour de HENRI III, appartenant au parti modéré (Maimbourg, *Histoire de la Ligue*, II, p. 22 suiv.). BELLIÈVRE était président d'une cour judiciaire, „homme de grande autorité et d'une sagesse consommée” (l.l. p. 16). Il fut chargé d'une mission à Soissons pour dissuader le Duc de GUISE de venir à Paris.

3) Maimbourg, II, p. 15. Il était cousin du Duc de GUISE.

4) Le 5 mars 1588 (Maimbourg II, p. 9 suiv.).

5) *Mémoires de Duplessis*, IV, p. 212 suiv.

Navarre, lequel est à La Rochelle dès le 20^e du passé avec le Comte de Soissons, et tient on qu'il veut avec ceux de La Rochelle se mettre en tout devoir de reprendre ledit lieu, car il importe trop à la dite ville et à Fontenay, pour estre à mi-chemin des deux. Aucuns parlent de la maladie et aucuns de la mort du Vicomte de Turenne, quy seroit encore une grande perte pour le Roy de Navarre. On a nouvelles, que l'on tient pour certaines, que le Roy d'Espagne a perdu l'entendement au bout d'une longue maladie et qu'il ne prend plus aucune cognoissance de ses affaires, quy est autant comme s'il estait mort. Dieu veuille, que cela apporte quelque soulagement aux Provinces Unies et que Vostre Excellence continue tousiours de les avoir en favorable recommandation, puis qu'il luy a pleu iusques à present prendre tant de peines pour le salut et conservation d'icelles. Les affaires pour le regard de la marine se portent tellement quellement; il y a tousiours quelque plainte, à quoy iusques à présent j'ay remédie en sorte que le trafficq n'en a point esté interrompu. J'ay esté depuis quelques iours encore appelé au conseil ¹⁾ pour en ouyr quelques unes, desquelles on m'a baillé hyer les mémoires; je feray aussy mon mieux à ce qu'aucun inconvéniement n'en advienne. Mais le travail, Monseigneur, m'est infiniment plus grand que je n'avoÿ préveu venant icy, voulant m'acquiter de mon devoir en homme de bien, en quoy je n'ay point manqué iusques à present et y continueray tousiours, comme pareillement d'estre très humble serviteur de Vostre Excellence. Sur ce je pryeray Dieu, Monseigneur, vouloir tousiours conserver Vostre Excellence en toute prospéryté soubz sa sainte protection et sauvegarde. A Paris, ce 6^e d'avril, stil nouveau, 1588.

*De Vostre Excellence très humble et
obéyssant serviteur,*

Q. TAFFIN.

Depuis la présente escrite, les sieurs de la Guiche et de Bellièvre sont retournez, n'ayant fait autre chose (au moins qu'on sache) sinon que les chefs de la Ligue s'assembleront à Soissons ²⁾, là où s'achemine demain le cardinal de Bourbon et tient

¹⁾ Du Roi de Navarre.

²⁾ Maimbourg, II, p. 15 suiv.

on, que la Royne Mère y sera aussy à ses festes de Pasques. On assure, que le mariaige du Duc de Florence est accordé avec la Princesse de Lorraine au grand regret du Duc de Nemours, qui prétendoit de l'espouser.

LXI.

Philippe de Mornay¹⁾, sieur Duplessis, au Comte de Leycester.

Recommandation du sieur de Mouy.²⁾

LA ROCHELLE, 23 avril 1588.

Monseigneur. Monsieur de Mouy, gentilhomme recommandable pour beaucoup de bonnes qualitez et des siens et siennes, a plusieurs pointz d'importance à communiquer à la Roine, vostre souveraine, de la part du Roy de Navarre. Je m'assure, que vous les jugerez telles. Donc aussy j'ay pensé vous devoir avertir, outre une plus ample lettre, que j'escrrips à Vostre Excellence. Honorez moy tant au reste, Monsieur, que de me tenir pour

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

DUPLESSIS.

De la Rochelle, ce 23^e avril 1588.

1) Une autre lettre de lui au Comte est de février 1588 et a pour sujet de recommander le sieur DU FAY, alors envoyé en Angleterre (*Mémoires*, IV, p. 182). Dans la collection il y a une lettre de la même nature du sieur DUPIN au Comte (27 avril 1588).

2) Gentilhomme de la Cour du Roi de Navarre. Voyez p. 163.

LXII.

Quintin Taffin, sieur de la Prée, au Comte de Leycester. ¹⁾

*Nouvelles de la guerre en France; recommandation du
Prince d'Espinoy et d'un neveu de celui-ci.*

PARIS, 5 mai 1588.

Monseigneur. Pour faire entendre à Vostre Excellence ce qu'y se passe icy, je luy diray qu'il semble que les troubles de la France se termineront sans aucun édict de pacification, à faute que les parties contestantes n'auront point les moiens de maintenir leurs troupes. Celle, quy en apparence succombera la première, sera la Ligue, demeurant le Roy de Navarre aussy trop foible de son costé pour faire restablir l'édiet ²⁾, quy a esté rompu par icelle, s'il n'est secouru et assisté d'une armée estrangère. Et ainsy le Roy parviendroit à son but, quy est de se faire obéyr de tous ses subiectz en son royaume avec le seul excercice de sa religion excepté seulement au pays, que tient le Roy de Navarre, et en quelques endroitz de Dauphiné et Languedoc. Plusieurs estiment qu'au retour du Duc d'Espéron, quy est allé prendre possession du gouvernement de Normandie, les choses commenceront d'enilmer (?) la part qu'elles devront tomber, et que le Roy parlera plus cler, quand il sera bien assuré de ladite province. Quant à l'assemblée de Soissons ³⁾, on ne s'attend point qu'il en ressortira aucune bonne résolution, se monstrans messieurs de Guise fort fermes en leurs demandes, qui semblent au Roy peu raisonnables et hors de propos. Monsieur de Bellièvre, quy a esté envoyé vers eux de la part du Roy depuis naguère ⁴⁾, a eu des grands propos et de cholère avec monsieur de Guise, lesquelz ne feront qu'animer le Roy davantage contre luy. Monsieur d'Aumalle ⁵⁾ a tousiours des troupes aux fauxbours d'Abbeville

¹⁾ *Archives Teyler*, III, p. 203. Voyez p. 148.

²⁾ La paix de Monsieur du 6 mars 1576, qui fut la cause de la Ligue.

³⁾ Voyez p. 188.

⁴⁾ Voyez p. 187.

⁵⁾ Voyez p. 187.

et semble qu'il voudroit bien par force parvenir au gouvernement de Picardie, lequel est donné au Duc de Longueville, depuis qu'il a eu espousé la fille du Duc de Nevers. Les Ligueurs ont pensé faire icy aux festes de Pasques quelque émotion, quy a esté cause que le Roy, quy en a esté adverty, y a fait venir en diligence quatre mille Suisses et un régiment de gens de pied, quy sont encores aux fauxbours de ceste ville. ¹⁾ Hyer et aujourdhuy on a fait des recherches par les maisons comme sy l'on craignoit encore le mesme danger et n'en est on trop assuré. Le Roy de Navarre a envoyé icy un gentilhomme vers le Roy, pour luy faire sçavoir ce quy s'est trouvé sur la mort de feu Monsieur le Prince de Condé ²⁾, dont renvoie copie à Vostre Excellence, que j'ay eue dudit gentilhomme, ensemble la déposition d'un soldat lorain, quy a voulu tuer le Roy de Navarre, par où il apparoit qu'ilz estoient 24 et iceux tous Lorains. On tient que l'armée navale du Roy d'Espagne ³⁾ doit partir le 15^e de ce mois mais il y a diverses opinions de la route, qu'elle tiendra, car aucuns disent, qu'une partie doit aller aux Indes et une partie vers Alger, mais d'autres disent aussy que ce sera vers l'Écosse ou l'Angleterre; aussy sera bon de veiller par tout. J'envoie aussy à Vostre Excellence des lettres de Monsieur le Prince d'Espinoy ⁴⁾. Le fait, dont il escrit à Vostre Excellence, luy importe de tout son bien, quy est fort grand, de façon, Monseigneur, que, sy la paix se fait entre Sa Maiesté et le Duc de Parme et qu'il plaise à Vostre Excellence luy procurer tant de faveur qu'il y puisse estre compris, il s'en recognoistra après Sa Maiesté du tout obligé à Vostre Excellence. Il est prince du pays et absent d'icelluy pour n'avoir voulu adhérer à l'Espagnol. Cela, Monseigneur, le doit rendre tant plus recommandable envers la Maiesté de la Royne, comme il espère qu'il sera par le moien et faveur de Vostre Excellence. Je supplie Vostre Excellence très humblement, que son plaisir soit de luy envoyer un mot de responce, laquelle je luy feray tenir à Evreux en Normandie, là où il se tient. Au reste, Monseigneur, ce porteur est un de mes nepveus, filz d'un mien frère, le sieur de

1) Maimbourg, *Histoire de la Ligue*, II, p. 14.

2) Sur les soupçons de crime: Maimbourg, p. 10.

3) La Grande Armade.

4) PIERRE DE MELUN, prince d'ÉPINOY, autrefois partisan du prince d'ORANGE, depuis 1582 retiré en France.

Torsay, de la volonté et affection duquel monsieur Walseghem pora tesmoigner à Vostre Excellence. Ce mien nepveu a esté nourry près de Monsieur le Comte de Pembrouk par la recommandation de feu monsieur Sidney; maintenant il retourne vers mondit sieur le Comte pour continuer de luy faire service; et d'autant. Monseigneur, que je sçay de combien grande importance luy peut estre la faveur de Vostre Excellence, je la supplieray très humblement, que son plaisir soit luy en vouloir départir en la volonté, qu'il monstre, d'avoir de chercher sa fortune en Angleterre; en quoy, Monseigneur, Vostre Excellence non seulement se le rendra tres obligé mais aussy son père et ses parens, particulièrement moy, quy d'ailleurs me recognoy très humble serviteur de Vostre Excellence. Et en ceste dévotion je pryeray Dieu, Monseigneur, vouloir tousiours conserver Vostre Excellence soubz sa saincte garde. A Paris, ce 5^e de May 1588. De Vostre Excellence

Très humble et tres obéyssant serviteur

Q TAFFIN.

LXIII.

Quintin Taffin, sieur de la Prée, au Comte de Leycester.¹⁾

Sur la situation à Paris, la Grande Armée etc.

PARIS, 19 juin 1588.

Monseigneur. J'avoy escrit à Vostre Excellence le 19^e de may, ce que estoit advenu en ceste ville depuis le 12^e ²⁾ iusques audit iour. Le porteur de mes lettres estoit un jeune homme de ma cognoissance, lequel, ayant pris son chemin par Evreux, a esté misérablement dévalisé, l'ayant les voleurs mis du tout en pourpoint comme il m'a escrit de Rouen il y a huit jours. Outre sa

¹⁾ *Archives Teyler*, III, p. 205. Voyez p. 148.

²⁾ C'est à dire depuis la journée des Barricades.

fortune je suis marry de ma dépesche perdue, car elle eut tesmoigné à Vostre Excellence mon très humble devoir. Maintenant je luy diray, que depuis mes dernières on tache en apparence d'appaiser le tout et faire un bon accord, s'il estoit possible, mais ceux, quy ont de la cognoissance des affaires, ne pensent point que cela se puisse faire, pour se rencontrer les volontez d'une part et d'autre trop alterées. Le Roy ¹⁾ veut retourner à Paris ou pour le moins que les habitans recognoissent à bon escient leur faute, luy en faisant réparation convenable en tel fait, à quoy on n'entend point volontiers et voudroit on bien que Sa Maiesté se voulut contenter, qu'on la supliat de vouloir oublier le tout, comme il se peut veoir par la requeste présentée à Sa Maiesté, que j'envoie à Vostre Excellence avec la responce faite par le Roy ²⁾. Vostre Excellence verra aussy la publication, que le Roy a fait faire pour la convocation et assemblée des Estatz Généraulx de son royaume en la ville de Blois pour le 15^e de septembre ³⁾, lesquelz Estatz ne se pourront tenir librement, n'est ce que l'on pose les armes de toutz costez, en quoy l'on craint qu'il y aura de la difficulté, car tous ne les voudront poser pour estimer que la guerre leur est plus commode pour faire leurs affaires que ne seroit point la paix. L'on attend ce iour dhuy en ceste ville monsieur de Villeroy ⁴⁾, quy quelques jours auparavant s'en estoit retourné vers Sa Maiesté avec des articles, que demande au Roy monsieur de Guise, lesquelz il avoit signé de sa main. Selon ce qu'aportera ledit sieur de Villeroy de la part du Roy sur lesditz articles et moiens d'accord, on s'attend de veoir la paix ou la guerre. On a chargé icy sur l'eau quatre canons et deux coulevrines avec poudre et bouletz pour aller battre Melun, ville, quy est courrement ceste rivière à dix ou douze lieues d'icy, mais la Royne Mère a empesché que les batteaux ne sont encore partis, sachant que le Roy ne pourra trouver bon, qu'on aille forcer avec le canon ses villes et mesme cestecy, dans laquelle il a encore plusieurs gentilzhommes et forces soldatz des troupes de Laverdin, quy estoient en Poitou ⁵⁾, afin qu'ilz la gardent pour son service. Par cela Vostre Excellence peut

1) Il s'était sauvé à Chartres.

2) Maimbourg, *Histoire de la Ligue*, II, p. 48 suiv.

3) L.l. p. 65.

4) Secrétaire d'état de HENRI III.

5) Voyez plus haut, p. 187.

iuger, en quel estat sont les affaires, sur lesquelz apparament adviendra bien tost un admirable chaingement. L'on tient pour certain que ceux de La Rochelle, aydez des troupes du Roy de Navarre, ont repris Marran ¹⁾ et que l'artillerie est tirée hors de La Rochelle pour aller assiéger Niort. On escrit de Languedoc, que le Vicomte de Turène a prins plusieurs forteresses, quy incommodèrent fort la ville de Nysmes. L'on croit aussy que l'armée d'Espagne ²⁾ est partie de Lisbonne à la fin de may ³⁾, composée de 130 vaisseaux et de tant de soldatz et munitions de guerre, que Vostre Excellence pourra veoir par le mémoire, que je luy envoie, qu'un Flamen, mien amy, a receu de Lisbonne mesme du 9^e de may. Plusieurs ne peuvent croire, que ce soit pour Angleterre, mais ouy bien pour les Indes, afin d'y conquérir un royaume, que l'on dit estre nouvellement descouvert, quy est fort abundant en or et en argent. On en sçaura bien tost la vérité. On me mande du pays walon, que le Duc de Parme fait tousiours grandes démonstrances de vouloir embarquer ses gens ⁴⁾, et y court aussy le bruit, que c'est pour Angleterre; mais sy ainsy estoit, il n'est point croiable, qu'il souffiroit le commerce sy libre comme il fait, d'autant que par ceste occasion on auroit moien en Provinces Unies d'en estre adverty et d'aller avec les forces d'Angleterre et celles desdites Provinces au devant de ses desseings; cependant parmy ceste apparence de guerre on me mande qu'on y espère la paix, estans les députez de la Royne à Bourbourg ⁵⁾ avec ceux du Duc de Parme empeschez à la traicter. Sy ainsy est, Monseigneur, il plaira Vostre Excellence d'avoir souvenance du fait de Monsieur le Prince d'Espinoy ⁶⁾, suivant la pryère, qu'il vous en a faite par ses lettres, que j'ai envoyé à Vostre Excellence avec les miennes du 5^e de may, et Vostre Excellence s'obligera à soy de beaucoup, outre l'augmentation de sa réputation d'estre favorable aux affligez, principalement en choses sy iustes. En cest endroit je supliray Vostre Excellence de me tenir tousiours au nombre de ses très humbles serviteurs, quy de grande dévotion

1) DUPLESSIS-MORNAY, *Mémoires*, IV, p. 212 suiv. Voyez plus haut, p. 187.

2) La Grande Armade.

3) En vérité elle partit le 28 à 30 mai.

4) Motley, II, p. 482 suiv.

5) Motley, II, p. 373 suiv.

6) Voyez la lettre du 5 mai, p. 191.

prye Dieu, Monseigneur, vouloir tousiours conserver Vostre Excellence soubs sa sainte protection. A Paris, ce 19^e de juin 1588, stile nouveau.

*De Vostre Excellence
très humble et obéyssant serviteur,*

Q. TAFFIN.

LXIV.

Quintin Taffin, sieur de la Prée, au Comte de Leycester. ¹⁾

Sur les affaires de France et des Pays-Bas.

ROUEN, 23 juillet 1588.

Monseigneur. Il y a trois semaines que je suis venu de Paris en ceste ville. L'occasion, pourquoy je n'ai point durant ce tems là escrit à Vostre Excellence, vient de ce que les choses se sont passées par deça sy à l'incertain, que je ne luy eusse peu rien mander d'asseuré, car le traicté d'union ²⁾ (quy est bien le principal) a esté démené sy longtems et sy diversement, que par plusieurs fois on a pensé, que tout se devoit rompre. Finablement il en est ressorty l'édit, que envoie à Vostre Excellence, par lequel icelle pourra veoir des conditions dures contre ceux de la religion, et telles qu'elles ne plaisent guières à aucuns de la Court, mesmes des plus grandz, combien que d'autres disent, que le Roy ne pouvoit mieux faire pour la conservation de son royaume, de crainte qu'usant de son autorité et mettant les Ligueurs en un désespoir, ilz n'eussent introduit l'estranger ³⁾ en France; maintenant on leur fait par cest édit renoncer à toutes ligues et alliances, qu'ilz ont tant hors que dedans le royaume, et fait faire le Roy serment à tous ses subiectz de demeurer uniz soubz son

1) *Archives Teyler*, III, p. 207. Voyez p. 148.

2) Celui publié le 21 juillet: l'Edit de Réunion.

3) C'est à dire l'Espagnol, le Duc de PARME.

obéyssance; il est vray, que c'est à condition d'extirper ceux de la religion, mais Dieu y pourvoira et la fin, Monseigneur, et le succez, qui en adviendra, donneront la plus certaine interprétation. Le Roy est party avanthier de ceste ville pour aller à Mantes, là où les Roynes le doivent venir trouver ce iour dhuy, et de là doit aller à Chartres, et puis à Blois pour les Estatz Généraulx de la France, qu'il y a fait convoquer pour le 15^e de septembre. Aucuns pensent, qu'il se laissera persuader d'aller plus tost à Paris, et son venuz des députez pour s'en suplier; mais on ne sçait encore ce qu'il fera. Il est quelque bruit, que des reystres et lansquenetz sont entrez en Lorraine, et tient on que c'est pour cela que le Duc de Guise fait acheminer en diligence celle part les Albanois et autres troupes, qu'il avoit aux environs de Paris. Dieu vueille, que ce ne soit pour aller assiéger Sédan et Jametz ¹). J'ay receu depuis quatre jours lettres du pays walon. On me mande que ceux de Bonne par une sortie ont deffait quatre cens chevaulx des ordonnances des Pays-Bas, en quoy sont mortz plusieurs gentilzhommes desditz pays. On m'en nomme trois de ma bonne cognoissance et adiouste l'on, qu'on y envoie de nouvelles forces, comme sy on estoit résolu de prendre ladite ville. On me mande aussy, que le Duc de Parme fait tousiours semblant de vouloir embarquer ses gens, et que d'ailleurs il donne aussy l'alarme à la France par un grand amas, qu'il fait de chariotz. Il luy est venus depuis naguière cinq mile lansquenetz du pays de Tyrol et m'escrit on de Sédan, qu'autres cinq mile suivent encore. C'est merveille, à quelle fin il assemble tant de gens. On n'a point icy aucune nouvelle certaine de l'armée de mer du Roy d'Espagne. Un maistre de navire venue de Terreneuve dit qu'il a ouy tirer bien avant en la mer plus de deus mile coups de canon, et il estoit lhors, comme il dit, à la Manche St. Georg ²). Voilà ce qu'on tient icy pour le plus certain, mais on ne sçait pourtant le succez de cela, bien qu'il y a huit jours qu'il est advenu. Le Roy de Navarre fait ses besongnes tant qu'il peut en Poitou; il a repris Maran, Maleyes, Montaigu, qu'il fortifie, et autres places ³). Le Comte de Soissons doit venir trouver le Roy

¹) Duplessis-Mornay, *Mémoires*, IV, p. 237.

²) Ce n'était pas vrai. L'Armada partit de Coruña le 22 juillet.

³) Duplessis-Mornay, *Mémoires*, IV, p. 212 suiv.

à Mantes et y sera dans deux ou trois jours, mais on ne sçait comment ny pourquoy. Il est bruit, que la Princesse de Condé auroit eu la teste trenchée à St. Jean d'Angelj et deux de ses damoiselles et que son maistre d'hostel auroit esté tiré à quatre chevaulx, mais je n'en ozeroys assurer Vostre Excellence autrement sinon que ceux, quy me l'ont dit, le tienent pour certain ¹⁾. Voilà, Monseigneur, tout se que pour le présent je puis escrire à Vostre Excellence, bien marry que je n'ay moien de luy faire plus grand service, et selon la très humble dévotion, que j'en ay et auray toute ma vie, voire de tant plus, Monseigneur, que par ses dernières lettres il luy a pleu m'assurer de sa bonne volonte envers moy, pour laquelle m'entretenir je ne manqueray jamais en rien, que j'estimeray luy estre agréable. Sur ce je pryeray Dieu, Monseigneur, vouloir tousiours confirmer Vostre Excellence soubz sa sainte garde et protection. A Rouen, ce 23^e de juillet 1588, stil nouveau.

*De Vostre Excellence
très humble et très obéyssant serviteur,*

Q. TAFFIN.

LXV.

Le Comte de Leycester au Duc de Montmorency. ²⁾

Sur la destruction de la Grande Armée.

(LONDRES), 22 août/2 sept. 1588).

Monsieur mon frère. Il y at quelques années que l'alliance contractée entre nouz n'at esté entretenue sy estroitement, et celles, que je vouz avois mandé, cependant sont esté interceptées, combien qu'elles ne furent d'aucun pois ³⁾. Ains présentement, puis

¹⁾ Voyez sur la mort de CONDÉ et les bruits sinistres là-dessus p. 191. On avait suspiccion contre sa femme.

²⁾ *Archives Teyler*, I, p. 266. De sa main et scellée, ainsi qu'elle paraît ne pas avoir été envoyée.

³⁾ Voir la lettre ci-dessus, p. 120, la seule de MONTMORENCY dans la collection, quoiqu'il y soit plusieurs fois fait mention de ses lettres.

que j'ay subiect digne pour vous en faire part, n'ay voulu faillir à mon debvoir de rompre ce long silence ¹⁾. Vous aurés pieça esté adverty, comment le Roy d'Espagne avoit ces années passées esté occupé pour dresser la superbe flotte de mer, qu'il at ces iours passés dépesché à la conqueste de ce royaulme, comme tesmoignent et déposent les prisonniers, qui sont venus entre noz mains; mais il n'at pleu à Dieu, quy gouverne les coeurs des Roys, luy permettre à présent aucun avantage sur nous, ains tant favoriser la bonne et iuste cause, que ladite flotte (à laquelle le moindre navire portoit au moins cinq cents hommes) soit esté tellement rencontrée des nostres et saluée de coups de canon, que peu de navires sont eschappés non atteints, estants demeurés morts plus de cinq mille soldarts. Par deça est prisonnier don Piedro de Valdesa, en Hollande don Diego de Piemontel, maistre de camp du tiers de Sicile, quy estoit de trente compagnies Espagnoles avecq grande noblesse; don Piedro de Toledo se sauvat de nuit à Nieuport. Nous avons nouvelles seures de dix sept grands navires, quy sont party esté prins, party péris, estant les aultres tellement arrachés et dissipés deça et delà vers le Nort, que croyons seurement, que leur effort et furie serat passée ceste année. Et comme leur résolution estoit, que le Prince de Parme devoit faire voyle de Dunkercke avecq aultre armée pour la desembarquer et prendre terre par deça, pendant que celle d'Espagne eut attacqué la nostre, n'avoit Sa Maiesté failly de me commander, comme lieutenant-général de ses forces, d'attendre celles dudit Duc de Parme avecq bonne et iuste armée, en sorte que le triumphe fut désià appointé pour le recevoir à sa ioyeuse entrée; mais ayant ledit Duc veu, ce que Dieu at disposé par son iuste jugement de ladite flotte, croyons aussy, que ses desseins fondés sur l'arrivement d'icelle iront à néant, et sy par ce la volonté ne luy fault, au moins les moyens de ceste entreprinse luy passeront, tellement qu'en peu de temps Dieu at fait paroistre, que c'est luy, le Dieu des ostes, quy dispose les consaulx et desseins humains à sa volonté, et pourrat cest exemple servir pour soulas et confort en voz peynes et travailx, que portés journallement, ne doubtant aucunement, ou Dieu donnerat heureuse issue aux

¹⁾ Deux jours après, le 4 sept., le Comte mourut assez subitement, peut-être empoisonné (voyez *Dict. of Nat. Biogr.*).

entreprises et iuste défense des princes chrestiens pour sa gloire. Lequel prieray, Monsieur mon frere, vous octroyer en bonne santé très longue et très heureuse vie. De la Court à St. Jesmes, ce 22^e d'aougst 1588.

*Vostre très affectionné frère pour vous
fair humble service,*

R. LEYCESTER.

XL. * 1)

Horatio Palavicino²⁾ au Comte de Leycester.

Sur l'argent à donner par la Reine et les succès du Comte.

FRANKFORT, 8 oct. 1586.

Illustrissimo et Excellentissimo Signor mio. Essendo ritornato molto tardi il signor Duca³⁾ dal suo viaggio, tardi ha havuto le lettere di Vostra Eccellentia Illustrissima, che mi furono lasciate da quel scolaro Moravo⁴⁾ d'Oxford, et havendomi il signor Duca dato la riposta io sono stato qualche giorni cercando di un messagiero fidele, con cui mandarla, et non havendo ritrovato alcuno, che da se stesso venisse in coteste bande, mi sono risoluto di ordinare ad un' amico di Colonia, che spedisca un huomo espresso, il quale venghi al campo di Vostra Eccellentia et glie l'aporti, che, se perverrà alle sue mani, io haverò molto piacere di esserne per ordine di lei certificato.

Sua Majestà mi comandò ultimamente di raddopiare la somma⁵⁾ et io la ho offerta al signor Duca, percioche senza quella non vi sarebbe rimedio di far cosa buona; adesso egli si dimostra contento di obligarsi et siamo sul punto di esserne risolti in questa

1) Cette lettre a été omise dans la série.

2) Voyez p. 125.

3) JEAN CASIMIR. Voyez p. 140.

4) Voyez p. 139.

5) Voyez p. 131. Von Bezold, *Briefe*, II, p. 408, 414, 422.

settimana, se ben la staggione è tanto trascorsa, che non si può pensare di esser ad ordine per far l'effetto inanti il mese di febraro nè la tardità e durezza di questa natione permette, che si possa far altrimenti, et nè anche cio si ottiene senza grandissima pena e travaglio, ma io non abbandonerò il negotio sino alla intiera perfettione et darò a suo luogo notitia di tutto a Vostra Eccellentia.

Quì sento confirmatione per lettere di diversi, che il campo di Vostra Eccellentia ha fatto una fattione di molta importanza contro il nemico ¹⁾, et che non solo li ha vietato di soccorrer Zutphen ma habbi rotto il soccorso con suo notabil danno, di che io mi rallegro con Vostra Eccellentia, in honor della quale tutto questo risulta, et perchè stimo utile et onorevole, che in simiglianti occasioni il fatto sia particolarmente inteso da questi principi, io la prego di comandare, che mi sia mandata relatione di questo et delli altri, che per l'avenire spero, che saranno fatti da Vostra Eccellentia, che io gli comunicarò subito al signor Duca et all' altri. Et in ogn' altra cosa farò servitio a Vostra Eccellentia, a cui prego Iddio di conceder sempre vittoria in lunga e felice vita. Francofort, a di 8 d'ottobre 1586.

Di Vostra Eccellentia Illustrissima

Servitor affectissimo,

HORATIO PALAVICINO.

¹⁾ La prise de Doesburg (12 sept. 1586).

II

CORRESPONDANCE DE FRANÇOIS HOTMAN.

LXVI.

Jean de Chaumont, sieur de Guित्रy ¹⁾, à François Hotman.*Invitation de prendre part à sa négociation.*

FRANKENTHAL, 3 août 1580.

Monsieur Ottheman. Encores que je vous aye escript ces jours passés et envoyé les lettres à monsieur Butrich ²⁾, qui m'a promis les vous faire tenir, je n'ay voulu perdre ceste occasion sans vous prier me mander, si ferais ce service au Roy de Navarre et à Monsieur le Prince ³⁾ que de vous trouver à Nuremberg ⁴⁾ de leur part pour y négotier ce que nous adviserons ensemble et avec l'advis de Monsieur le Duc Cazimir. ⁵⁾ Et vous prie m'en randre response le plus diligemment qu'il vous sera possible, affin que selon icelle je vous advertisse, quand il sera temps que parties et le lieu, auquel nous nous trouverons avec Monsieur le Duc Cazimir. Cependant je vous advertirai, comme ma continuelle demeure est à Franckendal et adressant vos lettres à monsieur Grenon, il me les fera tenir ou à monsieur Butrich. Qui sera l'endroit, où je finiray par mes affectionnées recommandations à vos bonnes graces, priant Dieu, monsieur Ottheman, vous tenir en sa sainte garde. De Franckendal, ce 3^{me} aoust 1580.

Vostre plus fidelle et affectionné amy
GUITRY.

¹⁾ De sa main. GUITRY, diplomate de HENRI, Roi de Navarre, était déjà en Mai 1580 au Palatinat pour négocier l'assistance de JEAN CASIMIR et des autres princes protestants (*Epist. Hotom.*, p. 119). Voyez aussi p. 125. HOTMAN était alors à Bâle.

²⁾ BEUTERICH. Voyez p. 112.

³⁾ Le Prince de CONDÉ, un des chefs des Huguenots.

⁴⁾ Pour assister à l'assemblée des Electeurs de l'Empire, qu'on se proposait de tenir en octobre (Von Bezold, *Briefe*, I, p. 416 suiv.). Elle n'a pas eu lieu.

⁵⁾ Von Bezold, *Briefe*, I, p. 393.

LXVII.

Henri, Roi de Navarre, à François Hotman.¹⁾*Invitation d'écrire un livre sur ses droits.*

MONTAUBAN, 24 août 1584.

Monsieur Hottoman. La saison, où nous vivons, est si perverse et licencieuse, qu'on n'oyt de toutes parts que brigues et menées conduites si ouvertement, qu'il est meshuy temps d'employer les remeddes, qui les peuvent amoindrir. Vos escrits ont esté si heureusement receus en la chrestienté, la mémoire en est si louable et vostre intention au bien du public si congneue d'un chacun, que je désire et vous pryé bien fort vouloir traiter exactement la matière des représentations.²⁾ C'est ung argument fertile et espacieux, nécessaire d'estre eclairey, profitable à la posterité et qui ne sauroit estre plus dignement manié que par vous. Travaillez y donc, je vous pryé, avec attention et diligence et croyez, que je recongnoistray avec beaucoup de contantement le labour d'une oeuvre si utile, ainsy que j'ay commandé au sieur de Plessis³⁾ vous fère plus particulièrement entendre de ma part. Pryant Dieu, monsieur Hottoman, vous tenir en sa saincte et digne garde. De Montauban, le 24^e d'aoust 1584.

Vostre meyllleur et byen assuré amy

HENRY.

¹⁾ De sa main. *Archives Teyler*, III, p. 212.

²⁾ C'est à dire quant à ses droits à la couronne de France; la question du droit de l'oncle (le Cardinal de BOURBON) ou du neveu (HENRI DE NAVARRE) ou même de la maison de Lorraine. Voyez les lettres suivantes.

³⁾ DUPLESSIS-MORNAY, conseiller intime, qui devait écrire à HOTMAN au nom du Roi.

LXVIII.

Grangier, jurisconsulte, sieur de Liverdin ¹⁾,
à François Hotman.

Sur la question de la souveraineté du Vallengin.

4 oct. 1584.

Monsieur. Monsieur l'ambassadeur de Fleury ²⁾ m'a escript les propos, qu'avez eu avec luy passant par Solleurre, touchant le différend, qui est entre madame la Duchesse de Longueville ³⁾ et la Contesse de Javys pour raison de la souveraineté de Vallengin, et le commandement, que vous avez de monsieur le Lantgrave de Hessen ⁴⁾ d'embrasser ceste affaire en faveur de monsieur le Conte de Montbelliard, qui prétend acquérir le droict de la Contesse. et comme vous désireriez plustost vous employer à une amyable composition et conférence que de traicter l'affaire à toute rigueur, ce qu'en l'absence de ma dite dame la Duchesse j'ay faict veoir icy à monsieur Mangot et auttres de son conseil, qui tiennent à ung très bon heur pour elle, et moy avec eulx, que le maniment de cest affaire puisse tomber en main de personnage de telle intégrité, sçavoir et expérience, que chacun sçait estre en vous, pour l'espérance, que nous avons tous, de voir par ce moyen ma dite dame de Longueville bien tost hors de la longue et despendieuse poursuite, en quoy elle a esté constitué pour ce regard depuis quatorze ou quinze ans; en ça n'estant chose que nous puissions conseiller à madite dame la Duchesse de refuzer ladite conférence ou amyable composition, puisqu'il apparostrà par

1) Le nom de LIVERDIN est au dos de la lettre. Il paraît avoir été sieur de LIVERDIN.

2) L'ambassadeur du roi HENRI III en Suisse (*Mémoires de DUPLESSIS-MORNAY*, II, p. 302 suiv.)

3) MARIE DE BOURBON, veuve de JEAN DE BOURBON, Comte d'Enghien, et de LEONOR D'ORLÉANS, Duc de Longueville (mort en 1573).

4) GUILLAUME, Landgrave de Hesse. Il avait depuis longtemps des relations intimes avec HOTMAN: *Hotom. Epist.* p. 35, 41, 57, 66, 71, 74, 77, 82, 89, 92, 99, 104, 114, 118, 121, 136, 141, 145, 158, 160, 175 suiv. Le Landgrave avait obtenu de CHARLES IX la restitution de ses biens en France après la confiscation de 1572.

la plupart des actes faictz à Berne et aultres cantons touchant ceste matière, qu'elle l'a tousiours offertes. Et d'aultant, monsieur, qu'il a pleu à madite dame me donner charge de ceste affaire avec ses aultres depputez, pour lequel effect j'espère me rendre par delà incontinent que nous aurons résolu noz dépenses, pour lesquelles je m'achemyne présentement vers elle en sa maison de Trie, ilz m'ont prié vous escrire de la part de madite dame, à quoy j'adjousteray la mienne, si elle est de quelque considération en vostre endroit, que veuillez vous charger des pièces de ladite Contesse et la disposer à la dite conférence, afin que nous la puissions faire estant par delà, que j'espère que nous aurons tout pouvoir de traicter et faire toutes choses, qui seront trouvées raisonnables. Au dessus de quoy je ne vouldrois recercher vous ny aultres mais en ce que pourrez beaucoup aider à mectre madite dame la Duchesse hors de ce différend, elle et tous ceulx, qui se meslent de ses affaires, vous en auront obligation et moy en particulier, qui ne vous puis donner aultres nouvelles sinon que tous messieurs voz frères ¹⁾ se portent fort bien et qu'en ung grand cours de fièvres et facheuses maladies, qui ont eu et emporté beaucoup de personnes pardeça, mon gendre, vostre cousin, n'en a esté exempt, l'ayant une mauvaise fièvre mené jusques au part du dangier; mais il en est revenu et se porte bien maintenant aux champs, où il est avec sa famille de cinq beaux enffans, ma seur et trois filles. Je ne seray point désadvoué, si j'accompagne des siennes mes humbles recommandations à vostre bonne grace et prie à Dieu, qu'il vous donne, monsieur, aussi longue et heureuze vye que vous la désirez. De Paris, ce 4^e jour d'octobre 1584.

Je veiz hyer vostre filz aisé ²⁾, qui se porte fort bien.

Vostre humble serviteur,
GRANGIER.

A Monsieur,
Monsieur Hotman, docteur en la jurisprudence, estant à present à Genefve.

¹⁾ Un d'eux est ANTOINE HOTMAN, jurisculte catholique et publiciste du parti royal, avocat général du parlement de Paris, mort en 1596.

²⁾ JEAN HOTMAN, celui dont la collection est imprimée ici-même.

LXIX.

Philippe de Mornay, sieur Duplessis, à François Hotman. ¹⁾

*Invitation de la part de Henri de Navarre d'écrire un livre
sur ses droits.* ²⁾

ST. GERMAIN EN LAYE, 3 décembre 1584.

Monsieur. J'ay veu la lettre, que vous avez escripte au Roy de Navarre en date du 2^e novembre, et sur ce que désirez ay pensé de vous déclarer son intention. Un livre a esté escript et publié contre luy à l'instance de la Maison de Guise, par lequel il est déclaré incapable de succéder à la couronne. ³⁾ Nous ne l'avons peu avoir jusques icy mais bien ilz se fondent sur les raisons, qui ensuivent: 1^o. Qu'il n'est né de légitime mariage, attendu les promesses de mariage entrevenues de la feu Roine, sa Mère, avec le Duc de Clèves; 2^o. Qu'il est hérétique et fauteur des hérétiques; 3^o. Qu'il a pris les armes contre le Roy et le Royaume; 4^o. Qu'en successions individues, comme sont les couronnes, l'Oncle précède le Nepveu, fils mesmes de l'Aîsné; 5^o. Qu'il est esloigné de 14 degrez, à quoy ilz induissent le tittre: *Unde decem gradus*. Et partant n'y peut venir que par nouvelle élection. Vous sçavez que respondre à ce livre directement ne seroit sans jalousie; car on l'interpréteroit *voluntatem captandam mortis* ⁴⁾ et nous avons à fuir toutes ces opinions et ombrages pour plusieurs raisons. Et toutes fois il importe d'autre part au Roy de Navarre, qu'il y soit respondu, mesmes pour l'honneur de sa personne et de sa maison. C'est pourquoy il a désiré, que luy faisiez ce bien d'en mettre la

1) De sa main. *Archives Teyler*, III, p. 217. Voyez p. 205.

2) HOTMAN en effet a écrit en 1585 un livre sous le titre: *De jure Regni Galliae libri tres* (Basil. 1585), nouvelle édition remaniée du livre célèbre *Franco Gallia* (1573) et écrite „in gratiam HENRICI Navarri Regis”. Il l'avait fait précéder d'un petit traité: *De controversia patrum et nepotum in successione regni* (Francf. 1585).

3) Zampinus, *Tractatus de Successione praerogativa primi Principis Franciae* (1584).

4) C'est à dire la mort de HENRI III, qu'on ne voulait pas choquer.

main à la plume ¹⁾, mais en telle façon, que *maneas in thesi, non transeas ad hypothesim*; j'entens, que vous traictez ces questions sans poser le cas et sans faire mention des personnes comme vous avez traicté plusieurs questions illustres, concluant au droict, qui nous est nécessaire et rapportant à la preuve d'iceluy les loix, tant anciennes que modernes, tant civiles que canoniques, tant romaines que françoises et circonvoisines. Vous en sçavez assez concevoir le subiect, sans que je tends figure, par vostre prudence et bon jugement. Et quant à la généalogie, je seroys aussy d'advis, qu'elle y fust ny inserée ny mentionnée, mais bien qu'on la fist imprimer à part en mesme marges pour pouvoir estre en un besoin reliez ensemble. Elle se peut recueillir des meilleures histoires, car elle est hors de controverse. Le livre sera mieux en Latin qu'en François pour le commencement à cause des estrangers et sera tost après traduit en François. Surtout, je vous prie, évitons-y, le plus que nous pourrons, les occasions de jalousie et d'ombrage ²⁾ C'est, monsieur, ce que je pense estre l'intention du Roy de Navarre. Et je vous prie, que le tout demeure entre nous pour plusieurs causes. Nous sommes icy conférans de nos affaires publiques fort paisiblement. Dieu touchera le coeur du Roy ³⁾, s'il luy plaist, pour nous accorder ce qui nous est nécessaire. Au moins espérons, à ce que pouvons juger de sa nature, qu'il nous lairra en paix. Au reste, j'honore de longtemps vostre rare doctrine et me déclare disciple de vos livres. Je vous serviray en récompense, où il vous plaira et de bon coeur, vostre bien affectionnéement. Je salue vos bonnes graces et prie Dieu, monsieur, vous avoir en sa sainte garde. De Germain en Laye ⁴⁾, ce 3^e décembre 1584.

Vostre bien affectionné amy à vous servir,

DUPLESSIS.

1) Voyez la lettre de HENRI de Navarre du 24 août, à laquelle HOTMAN aura répondu le 2 novembre.

2) C'est-à-dire par rapport au Roi HENRI III, qu'on voulait ménager.

3) HENRI III, vers lequel DUPLESSIS était envoyé en septembre avec le Comte de LAVAL et le sieur CONSTANT pour négocier sur les intérêts des églises réformées et faire rétablir l'ordre en France (*Mémoires*, II, p. 667 suiv.).

4) Il y séjourna par commandement du Roi de Navarre depuis le commencement de novembre pour négocier avec HENRI III (*Mémoires*, II, p. 680).

LXX.

Paul Choart, sieur de Buzanval¹⁾, à François Hotman.

Sur son livre Franco Gallia et l'opinion qu'on en a dans la Cour de Navarre.

ST. GERMAIN, 30 décembre 1584.

Monsieur. Il vous souvyent des propos, que nous eumes ensemble, comme je passoyz dernièrement par Basle²⁾. Selon iceux, vous scavvés ce que l'on a désiré de vous³⁾; vos amys vous en ont dumant adverty Si este que vous m'excuserés, si je vous en parle un peu plus particulièrement que l'assurance, que j'ay, de la créance, que vous avvés en iceux, ne me le permet Vostre doctrine et réputation a donné tel prix à vos escrits, qu'autant de passages amènes d'iceux servent d'autant de tesmoignages irréprochables, s'ils sont tirés contre nous, d'autant de condamnations sans appel. C'est pourquoy plusieurs, voulans abuser de vostre nom, ont pris à leur avantage quelques passages de vostre Franco Gaille⁴⁾ pour l'élection des Roys de France et de vos questions illustres quelques argumans pour la praelation de l'Oncle au Nepveu en successions des estats⁵⁾. Le Roy de Navarre désireroyt, que pour trancher toutes doutes de vostre opinion, laquelle tous vos amys, et qui vous congnoissent de plus près, luy ont interpretée en bonne part, vous traittastes en ses poynts si clayremant, que vostre jugement ne fust seulement cognu sur iceux mays les raysons de ceux, qui s'en servent entre nous, fussent du tout ren-

1) De sa main. Voyez sur lui p. 138.

2) A son retour de la Suisse, où il avait négocié en rapport avec la grande mission de SÉCUR (p. 131) l'entrée des cantons protestants dans l'union protestante projetée.

3) Voyez la lettre de DUPLESSIS-MORNAY du 3 décembre et celle du Roi de Navarre du 24 août.

4) Le célèbre *Franco Gallia*. Voyez la lettre de DUPLESSIS-MORNAY, ci-dessus. La lettre de BUZANVAL évidemment doit servir pour le livre nouveau qu'on désirait d'HOTMAN. Sur la *Franco Gallia* et la littérature politique par rapport à la royauté: Weill, *Les théories sur le pouvoir royal* (Paris, 1892) et Elkan, *Die Publizistik der Bartholomäusnacht* (Heidelb. 1905).

5) Voyez la lettre de DUPLESSIS.

versées. Toutefois, d'autant que vos jurisconsultes deffendant *casus principum inquirere vivente principe in aliud attendunt et quia horum more hic vivitur*, il fault tellemant manier cette dispute, qu'il ne paroisse aucunement, qu'on désire que le cas possible par hypothèses vienne à la vérité. Car vous scavés, que ce sont choses criminelles *et quantum vestri caverint votis captandae mortis principum*. Je ne vous dis point cecy sans cause, car plusieurs s'estans voulu approcher par ses moyens des estats, en quels possiblement ilz avoient le premier droict, s'en sont bien fort esloignés. Vous n'ignorés comme en sait le Roy d'Ecosse, et puyz c'est une chose assés naturelle à une passion, à laquelle on doyt beaucoup céder, que d'avoyr pas suspectes les déportemens extraordinayres d'un présumptif héritier. Soynt, comme vous dittes, qu'en ce fait *expressa nocent, non expressa non nocent*. C'est pourquoy je m'assure, que vous trouverés le jugement de monsieur Du Plessis ¹⁾ très bon et que vous le suyverés en tout et partout, et que vous traitterés ses disputes non autremant *quam cum pueri per ludibria potestates fingunt*

Voilà, monsieur, de quoy j'ay pansé estre bon vous advertyr, affin que, sachant nos maladyes, vous ne pansiés pas nos playes comme les vulgaires cirurgiens, qui n'y peuvent rémédier sans appliquer la mayn sur icelles, mays comme quelques plus divins médecins vous pansiés le glaivve, qui les a faitte, sans faire semblant de vous soussier beaucoup ou mesmes congnoistre aucunément le patient. Mays il ne me souvyent pas, que je parle à un jurisconsulte, *apud quem nimia cautio nulla est cautio*. Je ne vous en diray doncq davantage, ains vous prieray seulemant de croire ²⁾, que, contre ce qu'on vous a voulu quelquefoys donné à entendre, vous estes auprès de ce prince en estime et bon, comme on dit, très bon prédicant et que vous ne semés poynt vostre peyne en terrain stérile. Les gens de bien et d'honneur, qui sont auprès de luy, ont ces mesmes jugemants de vous et tiendroient tous la mayn à ce qu'il vous goûte de plus près ³⁾, quand l'occasion s'en

¹⁾ Preuve, qu'il a connu la lettre de DUPLESSIS du 3 décembre; peut-être HOTMAN la lui aura lue pendant son séjour à Bâle.

²⁾ La lettre de HENRY de Navarre du 24 août évidemment devait servir au même but.

³⁾ C'est-à-dire qu'ils penseraient à ses intérêts et à ceux de ses fils, dont HOTMAN se souciait beaucoup dans ce temps (voyez *Epist. Hotom. passim*).

présentera. Pour mon particulier, si j'y avoys beaucoup de crédit, il ne vous manqueroyt *sed ne videar omnem copiam ejerare*, ce que j'y puy et y pourray jamais est du tout à vostre service. Et sur ce, vous saluant bien humblement, prieray Dieu, monsieur, qu'il vous donne en parfette santé très heureuse et longue vie. A Saint Germain, ce 30^e décembre 1584.

Votre bien humble amy à vous faire service,

BUZANVAL.

LXXI.

Philippe de Mornay, sieur Duplessis, à François Hotman. ¹⁾

Sur sa réponse favorable à l'invitation d'écrire un traité.

SAINTE FOY, 23 janvier 1585.

Monsieur. J'ay receu les vostres du 23 décembre et suis fort ayse de la façon, que tenez, à respondre à ce dont est question ²⁾. Vostre doctrine et prudence sera à mon advis tres bien employée en c'est endroit et au gré des gens de lettres. Vous me ferez aussy ung singulier plaisir de le m'envoyer à mesure que la besonge s'avancera et prendrez en bonne part, que je vous en escripve l'advis des meilleurs jugements de deça ³⁾. Tousiant vostre filz ⁴⁾, j'en parleray au Roy de Navarre, et ne fais point doute, qu'il ne luy accorde volontiers ce que désirez. Et de ma part j'y tien-dray tousiours très volontiers la main à vostre contentement.

Monsieur, je salue humblement voz bonnes graces et prie Dieu vous avoir en sa sainte garde. De Sainte Foy, ce 23^e janvier 1585.

Vostre humble et entier amy à vous servir,

DUPLESSIS.

¹⁾ De sa main.

²⁾ La réponse aux pamphlets contre HENRI de Navarre. Voyez ci-dessus.

³⁾ Remarquez que DUPLESSIS tenait à contrôler le manuscrit du jurisculte, dont les théories pourraient servir aussi aux intérêts des adversaires. Voyez p. 207.

⁴⁾ Ce sera DANIEL, dont le nom se trouve plusieurs fois dans les *Epist. Hotom.* de cette période. Peut-être pourtant JEAN, qui au 12 janvier reçut sa nomination de conseiller et maître des requêtes (Haag, i.v.), est le fils indiqué.

LXXII.

Philippe de Mornay, sieur Duplessis, à François Hotman. ¹⁾

Sur le traité composé par Hotman.

BERGERAC, 26 avril 1585.

Monsieur. J'ay receu les vostres avec vostre traicté ²⁾. Que vous diray je? *Sapit Hottomanum*. Il y a quelques circonstances, qui désignent par trop nostre homme climatérique ³⁾, que vous mesmes avez assez remarquées; vous les sçauvez bien retrancher: *zelo ire prudente*. Je l'ay communiqué à monsieur le chancelier ⁴⁾; il juge de mesme. Et son jugement est un arrest définitif: *committatur praelo*. Le Roy de Navarre vous en remercie et vous en remerciera en effect. Puisque le Cardinal de Bourbon se porte ouvertement pour présumptif héritier de la couronne, *non video cui noluerit esse vetriandum* (?). Nous en pourrons parler plus hardiment et noz paroles seront plus supportables en leurs effectz. De la qualité, dont m'escripvez, on en pourroit traicter *suppresso auctoris nomine* soubz une question des dispenses matrimoniales ou semblable. De la note d'hérésie, vous verrez aussy qu'ilz caschent noz edictz, si on veut croire leurs protestations. Et pourtant on la pourroit traicter sur ceste question: si on en vient d'obéir à un prince hérétique, l'on retireroit la question au successeur &c. sans faire ressentir, de qui on parleroit. Vous verrez maintenant une réponse à leurs pro-

¹⁾ De sa main. La lettre est un peu rongée à la marge droite.

²⁾ Le traité de HOTMAN: *De jure successionis regiae*. C'était une réponse au traité de Joannes de Terra Rubra: *Tractatus de jure legitimi successoris in hereditate regni Galliae* (1585). Voyez Weill, *Théories sur le pouvoir royal*, p. 107.

³⁾ Le roi HENRI III, dont on voulait ménager la susceptibilité (voyez p. 207). Il était vieux avant l'âge.

⁴⁾ Messire ARNAUD DU FERRIER, chancelier du Roi de Navarre depuis le commencement de 1583, lorsqu'il avait quitté le service de HENRI III et s'était déclaré réformé. Il avait déjà été designé par le chancelier L'HÔPITAL comme son successeur et avait servi CHARLES IX et HENRI III en plusieurs ambassades importantes (Duplessis-Mornay, *Mémoires*, II, p. 160, 221, 248, 359; I, p. 239). On le nommait le second Caton de la France.

testations, qui traicte quelques uns de ces points sommairement ¹⁾. Nous en avons aussi escript quelques fois à Messieurs des Quatre Cantons, lesquels il est besoin d'imbuere de bonnes opinions de nostre cause, et vous y pourrez beaucoup. Quant à les remèdre (?) à nostre synode, il nous semble un peu trop tard. Et je pense qu'ilz n'y eussent pas envoié. C'est à vous, qui estes sur les lieux, à tacher leur pouls sur ce point. J'ay leu la Légation, que sçavez ²⁾. C'est sans doute un esprit jésuitique et l'escrit le monstre. Monsieur de Ségur y fera respondre. Faictes estat de moy de plus en plus, qui vous honore et estime. Et sur ce salueray humblement voz bonnes graces et prieray Dieu, monsieur, vous avoir en sa saincte garde. De Bergerac, ce 26^e avril 1585.

Vostre bien affectionné amy à vous servir.

DUPLESSIS.

LXXIII.

Messire Arnaud Du Ferrier ³⁾ à François Hotman.

Sur son traité récemment écrit.

BERGERAC, 7 mai 1585.

Monsieur. La présente ne sera que pour vous faire entendre la bonne mémoire, que j'ay de vous et des graces, que Dieu vous a donné mesmes en la cognoissance de la profession, que j'ay faict dès ma jeunesse, espérant qu'il vous souviendra encores des propos, qu'ont passé entre nous à Paris ⁴⁾. Je laisse apart la bonne amitié, qu'a esté entre feu monsieur vostre père ⁵⁾ et moy,

1) La déclaration du Roy de Navarre contre les calomnies publiées contre lui dans les protestations de ceulx de la Ligue, faicte par DUPLESSIS (*Mémoires*, II, p. 89 suiv.).

2) Evidemment un pamphlet liguiste.

3) Voyez sur lui plus haut. La lettre est de sa main.

4) Ces souvenirs doivent remonter jusqu'avant l'attentat sur COLIGNY en août 1572, lorsque HOTMAN avait quitté Paris.

5) PIERRE HOTMAN, „sylvius fluminibusque regis praefectus” sous FRANÇOIS I, après membre du Conseil de Paris (*Vita Hotmanni*, précédant aux *Epist. Hotom.*).

qui sera cause, que je vous escrivay aussi par la présente le grand contantement, que j'ay eu d'avoir veu et leu ce qu'avez envoyé à monsieur Duplessis ¹⁾ conforme à l'opinion, que j'ay tousjours tenu, estimant que la succession, de laquelle est question, n'a rien de commun avec les feudes et encores moins avec les autres choses héréditaires et divisibles mais quelles doibvent aller de descendance en descendance, de l'aisné au puynaisné et au principal et plus proche de l'estoc, dont descendent ceulx, qui querellent la succession; et, si je ne me trompe, il a esté ainsi observé par ci-devant; et n'estoit que vous estes de contraire advis, mon opinion seroit, que la suyte ne doibt estre en aulcune considération mais seulement la prérogative et dignité de celluy, qui est le principal dessendant dudit estocq, ce que vous entendez trop mieux que moy, et n'ay jamais entendu et encore moins aujourd'hui, estant octogénaire ²⁾. Vous priant prendre le tout en bonne part et prie Dieu pour moi, que je luy prie pour vous et moy, monsieur, une santé longue et heureuse vye. De Bergerac, ce 7^e may 1585.

Vostre bien affectionné serviteur et amy,

DUFERRIER.

LXXIV.

Henri, Roi de Navarre, à François Hotman. ³⁾

Sur son livre récemment écrit.

BERGERAC, 10 juin 1585.

Monsieur Hottoman. J'ay bien à vous remercier grandement de vostre livre ⁴⁾, qui tesmoigne le labeur et la peine qu'avez prinse pour moy, dont je me sens infiniment vostre redévable.

1) Voyez la lettre précédente.

2) Corriger la date fautive de sa naissance donnée par Haag i.v.

3) *Archives Teyler*, III, p. 213.

4) Ce sera le manuscrit du petit livre *De Controversia patrum et nepotis* et non le grand „oeuvre”, dont le Roi parle dans la lettre du 4 décembre: *De jure Regni Galliae*. Voyez aussi *Epist. Hotom.* p. 185, où HOTMAN parle de ce livre comme

Aussy désiré je le reconnoistre envers vous et les vostres. Ce que je feray, Dieu aydant, quant les occasions s'en présenteront. Je vous pryé de le faire imprimer, m'assurant qu'il sera très bien receu de la pluspart des hommes, ainsy que j'ay donné charge au sieur Du Plessis de vous en escrire ensemble de quelque advis sur icelluy. Et me remettant sur ce, vous assureray seulement de mon amityé et prieray Dieu vous avoir, monsieur Hottoman, en sa sainte et digne garde. De Bergerac, le 10^e juing 1585.

Vostre ¹⁾ byen bon amy,

HENRY.

LXXV.

Philippe de Mornay, sieur Duplessis, à François Hotman. ²⁾

Sur un traité nouvellement composé.

BERGERAC, 10 juin 1585.

Monsieur. Je vous ay respondu sur le traicté, que vous avez envoyé au Roy de Navarre ³⁾. Il a esté trouvé très juste et très nécessaire par toutes personnes capables d'en juger. Je vous ay aussy envoyé un mot d'advis de monsieur Du Ferrier ⁴⁾, qui porte en somme qu'il luy semble, que vous devez plustost déduire nostre droict *a jure et lege regni quam a justa re* et le tirer plus tost du droict feudal que du droict ancien. Vous y adviserez, s'il vous plaist. Mais au reste tous vous prient de le mettre en lumière et tiendroient la main, qu'en serez reconnu de ce prince non seulement en vostre personne, mais aussy des vostres.

un: „consilium quod Regis Navarri jussu in ipsius caussa scripsi, si perlegeris, cognoveris me eadem, ut aiunt, fidelia duos parietes dealbasse”, c'est à dire celui de HENRI III et du Roi de Navarre, comme Duplessis lui avait intimé (voyez p. 212).

1) Ceci de sa main.

2) De sa main.

3) Voyez la lettre du Roi de la même date.

4) Voyez p. 213.

Nous sommes icy en grandes incertitudes ¹⁾. La plus part conseillent au Roy de faire la paix avec ceux de la Ligue, mesmes à nos despences; et en ce cas vous sçavez, que les forces préparées nous auroient à tomber sur les bras. Nous espérons, que S. M. prendra meilleur conseil; mais en ce cas nous nous asseurons, que messieurs de Suisse ne voudroient pas avoir envoyé leurs forces contre nous ²⁾. Vous y pouvez beaucoup et vous y emploierez, s'il vous plaist, en l'occasion. Je suis à vostre commandement et sur ce salue bien affectionnéement voz bonnes graces et prie Dieu, monsieur, vous avoir en sa saincte garde. De Bergerac, ce 10^e juing 1585.

Vostre fidèle et affectionné amy à vous servir,

DUPLESSIS.

LXXVI.

Philippe de Mornay, sieur Duplessis, à François Hotman. ³⁾

Sur un traité de Hotman.

LEITFOURE, 11 juillet 1585.

Monsieur. J'ay receu vostre traicté ⁴⁾ tout entier mais celui de Tercirubeus ⁵⁾ non encor achevé d'imprimer. Je suis esbahi, que n'aiez receu l'advis de monsieur Du Ferrier ⁶⁾. Je vous en ay aussy escript le mien ⁷⁾. C'estoit en somme, qu'il falloit plustost déduire nostre droict *a jure regni vel potius feudali et francico quam a*

1) Voyez le mémoire de ce temps chez Duplessis, *Mémoires*, III, p. 131 sur „les dangers et inconvéniens que la paix faicte avec ceulx de la Ligue apporte au Roy et à son estat”.

2) Voyez la lettre du Roy aux Suisses (*Mémoires*, III, p. 145 suiv.).

3) De sa main.

4) Voyez plus haut.

5) JOANNES DE TERRA RUBRA, auteur d'un pamphlet nommé ci-dessus p. 212. Il en paraît avoir préparé encore un autre.

6) Voyez plus haut, p. 213, 215.

7) Voyez la lettre du 10 juin. DUPLESSIS lui-même était un des pamphlétaires les plus infatigables de cette période (Weill, p. 205).

justa re. Devisez avec monsieur de la Lignonne (?), porteur de cestes, et croiez, que le Roy de Navarre face pour vous. Et vous connoistrez, que j'honore vostre doctrine et vertu.

Nous sommes sur le point de nouveaux travaux ¹⁾. Dieu ne nous y delaisse point, s'il luy plaist. Lequel je supplie, monsieur, vous avoir en sa garde Et sur ce salue bien affectionnément voz bonnes graces. De Leitoure, ce 11^e juillet 1585.

Vostre bien affectionné amy à vous servir,

DUPLESSIS.

LXXVII.

Henri, Roi de Navarre, à François Hotman. ²⁾

Sur son livre non encore imprimé.

LEITOURE, 14 juillet 1585.

Monsieur d'Hottoman. J'ay veu le livre, que vous avez envoyé par deça ³⁾, lequel je vous prie de faire imprimer et mestre en lumière à cause du suyect, qui est propre en ce temps et peult servir. Il a esté fort estimé de ceux qui l'ont veu. Je vous prie au reste regarder, en quoy je puis vous faire plaisir et vous faire ressentir les effectz de ma bonne volonté et en faire certain estat. Sur ce je prieray Dieu vous tenir, monsieur d'Hottoman, en sa saincte et digne garde. A Leitoure, ce 14^e juillet 1585.

Vostre ⁴⁾ byen bon et assuré amy,

HENRY.

1) Les „nouveaux remuements” de la Ligue en juillet (*Mémoires*, II, p. 140).

2) *Archives Teyler*, III, p. 213.

3) Le traité *De jure successionis regiae*, voyez p. 212.

4) Le reste de sa main.

LXXVIII.

Henri, Roi de Navarre, à François Hotman.¹⁾*Remerciements de l'envoi d'un livre et de certains conseils.*

MONTAUBAN, 19 août 1585.

Monsieur Hotoman. J'ay esté très aise d'avoir entendu de vos nouvelles par la lettre, que m'avez escripte, tant pour le regard de vostre libyre²⁾ que de l'advis que me donnez d'un certain jeune homme, et j'auray agréable, que vous me l'envoyez suyvant ce que m'escrivez. Je vous remercie au reste des bons advis, que vous me donnez, et vous prie faire estat certain de ma bonne volonté en vostre endroit et croire le sieur de Clervant³⁾ de ce qu'il vous dira de ma part comme moy-mesmes, qui prie aussy le Créateur vous tenir, monsieur Hotoman, en sa très saincte garde. De Montauban, le 19^e d'aoust 1585.

*Vostre*⁴⁾ *mylleur et assuré amy,*

HENRY.

LXXIX.

Philippe de Mornay, sieur Duplessis, à François Hotman.⁵⁾*Sur ses livres et ses intérêts.*

MONTAUBAN, 24 août 1585.

Monsieur. J'ay receu diverses des vostres, ensemble deux de voz livres, mais l'un estoit imparfaict d'une feuille dans le milieu. Je me contente fort et pense, qu'il satisfera toutes personnes de

¹⁾ *Archives Teyler*, III, p. 214.²⁾ Voyez p. 217.³⁾ CLAUDE ANTOINE DE VIENNE, sieur de CLERVANT, diplomate navarrois bien connu, gentilhomme du Roi, alors en mission en Allemagne.⁴⁾ Le reste de sa main.⁵⁾ De sa main.

jugement. Nous avons perdu nostre bon homme, monsieur le Chancelier Du Ferrier ¹⁾, qui à mon advis en aist jugé de mesmes. Vous entendrez plus commodément toutes nouvelles de la bouche de l'un de noz meilleurs amys ²⁾, avec lequel je vous prie de décider premièrement de voz affaires et de ce qui touche vostre famille, et nous adviserons tous deux ensemble de vous ayder comme doivent voz amys, qui honorent vostre vertu et admirent vostre doctrine. Je ne vous feray donques ceste plus longue que pour saluer humblement voz bonnes graces et prie Dieu, monsieur, vous avoir en sa sainte garde. De Montauban, ce 24^e aoust 1585.

Vostre bien affectionné amy à vous servir,

DUPLESSIS.

LXXX.

**Jacques de Ségur, sieur de Pardeilhan ³⁾,
à François Hotman.**

Invitation de répondre à la Bulle papale d'excommunication.

FRANKENTHAL, 2 novembre 1585

Monsieur. Je pense, que vous avez veu l'excommunication, que le pape a jettée contre le Roy de Navarre et Monsieur le Prince de Condé ⁴⁾, à quoy il est besoing qu'on responde, et pour ce que ledict seigneur Roy ne cognoist en la Chrestienté personne, quy le puisse mieux faire que vous, il a donné charge à monsieur de Clervant ⁵⁾ et à moy de vous en prier; et pour ce que nous sommes très assurés de vostre bonne volonté, je n'uzeray point de cérémonie et de plus affectionnée prière ⁶⁾. Seulement je vous

¹⁾ Voyez p. 213. Il était mort peu avant (*Mémoires*, II, p. 359).

²⁾ CLERVANT. Voyez la lettre du Roi du 19 août.

³⁾ Voyez p. 131.

⁴⁾ La Bulle est datée 9 sept. 1585.

⁵⁾ Voyez p. 218.

⁶⁾ Cette prière n'a pas été en vain: HOTMAN a écrit le traité: *Brutum Fulmen papae Sixti Quinti adversus Henricum regem Navarrae* (Genev. 1586). Il parle plus tard d'une nouvelle édition parue en 1588 (ms. Bibl. Nat. 8586, fol. 144).

diray, que si noz églises se veulent ayder à se garentir du mal, qu'on leur pourchasse, il sera aysé de le fère. Monsieur Sarrazin ¹⁾ vous dira plus particulièrement de noz nouvelles, à quoy me remetant je prieray Dieu vous donner, monsieur, très heureuse et très longue vie. De Frankendal, le 2 novembre 1585.

Vostre affectionné amy à vous feire service,

SÉGUR PARDEILHAN.

LXXXI.

Philippe de Mornay, sieur Duplessis, à François Hotman.

Il lui annonce sa nomination de conseiller du Grand Conseil du Roi de Navarre.

BERGERAC, 1 décembre 1585.

Monsieur. Le Roy de Navarre est fort content du service, que vous luy faictes et le désirant en quelque façon reconnoistre, vous envoie lettres d'estre de son conseil ²⁾, et pour veoir à ce qu'en recevrez l'estat par le moien de monsieur de Clervant ³⁾. Nos affaires se soustiennent assez bien jusques icy; mais nous attendons un grand choc, contre lequel nous aurions un peu besoin des épaules de noz voisins ⁴⁾. J'espère, qu'ilz ne les nous refuseront, et je vous prie d'y employer vostre autorité à bon escient. Celuy, dont vous avez escript ⁵⁾, ne perdra point son temps d'approfondir les desseings de noz ennemis et nous en esclairer. Dieu permet aucunes fois telles chutes pour les relever en leur temps, et tousiour pour l'utilité des siens. Je vous baise humblement les mains et prie Dieu, monsieur, vous avoir en sa sainte garde. De Bergerac, ce 1^e décembre 1588.

Vostre humble et affectionné amy à vous servir,

DUPLESSIS.

¹⁾ Peut-être JEAN ANTOINE SARRAZIN, médecin célèbre, professeur et conseiller à Genève (Haag, *La France Protestante*, i. v.),

²⁾ Voyez la lettre du Roi du 4 décembre.

³⁾ Voyez p. 218.

⁴⁾ Les Suisses.

⁵⁾ Evidemment quelque personne qui avait changé de parti.

LXXXII.

Henri, Roi de Navarre, à François Hotman. ¹⁾

*Sur son oeuvre récemment publié et sa charge de conseiller
du Roi.*

SAINTE FOY, 4 décembre 1585.

Monsieur Ottoman. J'ay veu l'oeuvre ²⁾, que vous avez mis en lumière, qui a esté fort estimée de ceulx qui l'ont leu; la cause de ceulx, qui y ont intérêt, est assez bonne pour estre deffendue des gens de bien. Je désire au reste, que vous m'éclaircissiez du faict, dont parle celluy, qui vous touche de près ³⁾, et que vous dittes s'estre maintenant recongneu, parce que c'est chose, qui mérite d'estre entendue de moy pour les occasions contenues en vostre livre. Je vous ay retenu et choisy pour conseiller en mon Privé Conseil pour la congnoissance, que j'ay de voz vertuz et qualitez, et pour la confiance de vostre bon zèle et dévotion à ce qui touche le bien de mes affaires et service. Je vous en envoie la dépesche par ce porteur et vous prie de vous assurer de plus en plus de ma bonne volonté en vostre endroit. Sur ce je prie Dieu le Créateur vous tenir, monsieur Ottoman, en sa sainte et digne garde. De Sainte Foy, ce 4^e décembre 1585.

*Vostre ⁴⁾ mylleur mettre et plus
afectionné amy,*

HENRY.

A Monsieur Hottoman, conseiller
en mon Conseil Privé.

1) *Archives Teyler*, III, p. 214.

2) *De jure Regni Galliae* (Basil. 1585). Voyez p. 214.

3) Son fils? Voyez p. 211.

4) Le reste de sa main.

LXXXIII.

Henri, Roi de Navarre, à François Hotman. ¹⁾

Il lui envoie le sieur De Fresne.

MONTAUBAN, 19 janvier 1586.

Monsieur Hottoman. J'ay donné charge au sieur De Fresne ²⁾, conseiller au Grand Conseil, qui est de mes fidèles serviteurs, de vous voir de ma part et vous dire de mes nouvelles et vous assurer de plus en plus de mon amityé. Je vous prie luy aider de voz bons conseils et advis en tout ce que vous congnoistrez, qui se présentera pour le service de Dieu, pour le bien du général et pour le mien particulier, et le croire de ce qu'il vous dira de ma part comme moy mesmes, qui pryé le Créateur vous tenir, monsieur Hottoman, en sa sainte et digne garde. De Montauban, ce 19^e de janvier 1586.

Je ³⁾ vous pryé, monsieur Hottoman, croire le sieur De Fresne de ce qu'yl vous dyra de la part de

*Vostre antyèremant bon mettre et
assuré amy,*

HENRY.

¹⁾ *Archives Teyler*, III, p. 215.

²⁾ Le sieur de FRESNE-CANAYE, diplomate distingué, conseiller au Grand Conseil du Roi de Navarre. Il était chargé d'une mission en Suisse et en Allemagne (Duplessis, *Mémoires*, II, p. 241, 282).

³⁾ Le reste de sa main.

LXXXIV.

Le sieur Du Pin à François Hotman. ¹⁾*Il lui envoie ses lettres de conseiller.*

MONTAUBAN, 19 janvier 1586.

Monsieur. Je suis très aise, que si bonne commodité et occasion se soit présentée que de reconfirmer la mémoire de nostre ancienne amitié et vous ramentevoir l'honneur et respect, que je porte à vostre vertu et piété, par monsieur Du Fresne ²⁾, conseiller au Grand Conseil, présent porteur, qui est digne et vertueux et fort aimé et estimé du Roy, mon mestre. Il vous dira l'occasion de son voyage, ce qui me gardera de vous en faire aucun discours pour n'offenser sa suffisance et fidélité. Seulement je vous diray, qu'il est besoing, si jamais, que les gens de bien s'employent de tous les moyens, que Dieu leur a mis en mains pour la défense du juste party, que nous soustenons, et pour l'avancement du règne de Dieu principalement. Je vous envoie des lettres d'estat de conseiller ³⁾ au Conseil Privé et d'Estat du Roy, mon mestre, qu'il vous a acordées et m'a commandé de les vous expédier. Je les vous eusse plustost envoyées, si meilleure et plus seure commodité se fust présentée. Nous fortifions nos places, ne que craignons pour les ennemys, qui sont si honnestes gens, qu'ilz ne nous ont point encores faict de mal. Je vous prie au reste faire certain estat de mon amitié et service. Comme aussy je prie le Créateur vous tenir, monsieur, en sa très sainte protection. De Montauban, le 19^e Janvier 1586.

Vostre bien humble et affectionné serviteur,

DU PIN.

¹⁾ De sa main. Voyez p. 129.

²⁾ Voyez p. 222.

³⁾ Voyez p. 220.

LXXXV.

François Hotman à la femme de Jean Hotman. ¹⁾*Affaires de famille et de guerre.*

20 mai 1587.

Ma fille. Vostre lettre du second de mars m'a esté rendue il y a environ quinze iours seulement; et n'ay jamais veu aultre lettre de vous, ni de mon filz, vostre mari, depuis deux ans, sinon une l'an passé, et depuis celle, qui m'a escrite le 20^e de febvrier. Sur quoy je vous diray, que vostre susdicte lettre me fut rendue en la présence de monsieur de Garancères, vostre oncle, avec lequel j'avoys pris congnoissance peu de iours auparavant que monsieur de Sancy, général de nostre armée, me dit en sa présence: voyci un gentilhomme, qui est oncle de vostre belle fille. Vous pouvez penser, quel plaisir ce fut et à luy et à l'autre. Car de ma part, je ne saurois encor l'heur et faveur de Dieu, qui m'est avvenu par vostre alliance, que par un eschollier allemand, qui n'en parloyt qu'à demi. Mais nostre ioye fut bien augmentée, quant peu de iours après je receu lesdits lettres de mon filz, par lesquelles j'entendis, que vous me deviez faire bien tost grand père d'un petit Anglois ou Angloise. Je supplie nostre bon Dieu, qu'il vous en face la grace et à moy avec, vous pouvant assurer, que le grand tesmoinage, que j'ay receu de vostre vertu et piété par les lettres, que monsieur de la Faye et aultres m'escrivirent il y a fort longtemps, m'a fait raieunir de vingt ans; et ne désire rien plus en ce monde que de vous voir et accoller et mourir (quant il plaira à Dieu) entre vos mains. Cependant je vous puis assurer, qu'avant qu'il passe quatre moys, vous entendrez Dieu aidant nouvelles de moy, qui résiouiront et vous et vostre mari; sans vous en dire davantage, sinon que vous priez tous deux Dieu pour moy. Car je pense bien iour et nuit et à vous et à mes filles ²⁾, qui vous baisent bien humblement

1) JEAN HOTMAN, depuis 1582 secrétaire du Comte de LEYCESTER, se trouvait alors à Londres avec son maître, retourné des Pays-Bas depuis la fin de 1586.

3) Il était alors à Genève avec trois filles „grandes natu” (*Epist. Hotom.* p. 238).

les mains et vous remercient infiniment (comme aussi je fais de ma part) de la bonne amitié, que vous leur monstrez par vostre lettre, vous priant, ma fille, ne faillir de remercier très humblement de ma part la dame, dont vous faittes mention en vos lettres, et l'assurer, que je m'estimeroyz très heureux, si cela pouvoit avenir. Mais elle considérera, s'il luy plaist, le temps calamiteux, où nous sommes; et principalement en ce pais, où le Roy, les seigneurs de Berne et de Genève ont commencé une guerre ¹⁾, dont je prie Dieu que nous voions bien tost la fin. Car l'ennemi est tous les iours à nos portes, combien qu'en moins de 20 iours le Roy ait conquis les bailliages de Getz, Terni et Tonnoy, qui contiennent autant d'étendue que fait le marquisat de Salure. Je vous en escriroys davantage, si j'estois assuré que ceste lettre parviendroit iusques à vous. Mais oultre la distance des lieux et périlz du chemin, j'ay opinion il y a longtemps, que vous avez des gens par delà, qui ont fait tort et à moy et à mon filz de plusieurs de nos lettres. Au demeurant nous avons grande espérance de voir avant la fin de cest esté tous les troubles de la France pacifiez, qui me fait vous exhorter et prier tous deux avoir patience soubz la sainte providence de nostre Dieu, qui sait ce qui est profitable tant pour nos asmes que pour nos corps, et qui sommes à luy avant la constitution du monde. Vos troys tantes vous présentent à tous deux leurs affectionnées recommandations. Mon neveu, monsieur de Passi, nous a laissé sa femme et est allé avec son cousin, monsieur de Sancy, avec l'armée. Madame ma fille, je vous baise de tout mon coeur; je supplie Dieu vous maintenir tous deux, voire tous troys, en sa grace et dilection. C'est du 20^e may (15)87.

Vostre très affectionné père et bon amy,
HOTOMANUS.

A Madamoyselle Hotman,
ma fille ²⁾, à Londres.

L'on en oua nouvelles chez l'un de messieurs les ministres de l'église Francoyse à Londres.

1) Voyez Dierauer, *Geschichte der Schweiz. Eidgenossenschaft*, III, S. 366 ff.

2) Il y a dans la collection une lettre à „mademoiselle de la Viennigne, ma fille”, évidemment de sa mère, sans autre intérêt que pour des affaires de famille, en date „19^e juin” d'une année inconnue, avant son mariage avec JEAN HOTMAN.

LXXXVI.

Antoine de la Roche Chandieu ¹⁾ à François Hotman.*Invitation de travailler pour la bonne cause.*

(MONTAUBAN), 19 janvier (1588).

Monsieur. Vous entendrés de monsieur De Fresne ²⁾ amplement de noz nouvelles et particulièrement la bonne volonté, qu'on ³⁾ a en vostre endroit, et ce qu'on requiert de vous. Travaillez-y, je vous prie, car c'est à ceste heure, qu'il faut solliciter les affaires, quand le procès est sur le bureau. Aimés tousiours celuy, qui, vous ayant salué humblement, prie Dieu, monsieur, vous avoir en sa garde. Ce 19^e Janvier (1588) ⁴⁾.

*Vostre humble et ancien amy et
frère à vous servir,*

SADEEL.

LXXXVII.

Henri, Roi de Navarre, à François Hotman. ⁵⁾*Il lui envoie son agent La Roche Chandieu.*

MONTAUBAN, 25 janvier 1588.

Monsieur Hottoman. Parce que je remettray sur monsieur De la Roche Chandieu ⁶⁾, présent porteur, à vous faire entendre

¹⁾ ANTOINE DE LA ROCHE CHANDIEU, alors en mission en Suisse. Sur le dos de la lettre son nom est indiqué. „Sadcel” est un de ses pseudonymes (Von Bezold, *Briefe*, III, e. s.). Il était prédicateur de la Cour de Navarre et serviteur fidèle du Roi.

²⁾ Voyez p. 222.

³⁾ Le Roi et ses conseillers.

⁴⁾ L'année est indiquée par le nom de DE FRESNE (voyez p. 222) et par la lettre suivante.

⁵⁾ *Archives Teyler*, III, p. 215.

⁶⁾ Une lettre de M. DUPIN (voyez p. 223) du 30 janvier fait aussi mention

l'occasion de son voyage et ce qui se passe par decà, je m'en remettray sur luy et vous piray suillement de l'assister de vostre bon conseil et advis et au reste vous asseurer tousiours de ma bonne volonté en vostre endroit, et prier le Créateur vous tenir, monsieur Hottoman, en sa sainte et digne garde. De Montaulban, ce 25^e janvier 1588.

Vostre ¹⁾ bon et assuré mestre et
meyllleur amy,

HENRY.

LXXXVIII.

Fabian, baron de Dohna ²⁾, à François Hotman.

Sur des troupes à lever pour le Dauphiné etc.

HEIDELBERG, 10 février 1588.

Clarissime et praestantissime vir. Litteras tuas ³⁾ accepi, in quibus scire desideras, utrum nomine Delphinatum certus numerus equitum conscribi et eo duci possit; promittis etiam stipendium trium mensium huc adductum iri, duces etiam nobis non defuturos &c

Res quidem est difficilis, sed non impossibilis, si quis huc veniat, qui ea de re mandatum habeat et mecum confidenter conferat. Proponentur ei conditiones non rejiciendae, faciles et gratae

Quantum ad negotium tuum privatum pertinet, illud iamdu-

de cette mission. Voyez sur la mission: Von Bezold, *Briefe*, III, p. 124. Dans la collection il y a une lettre de lui, datée „ce 1^r décembre” d’une année inconnue, dans laquelle on remarque ce passage: „(je) me garde d’entrer en longs discours, lesquels aussi en ce temps sont hors d’usage, qui est le temps des petites et courtes lettres”. L’indication dans cette même lettre: „croyez que vous estes aymé et honoré partout, ne vous laissez de maintenir par escript nostre bon droict”, semble donner droit de la placer en 1588.

¹⁾ Le reste de sa main.

²⁾ L’infortuné général des troupes allemandes venues en France 1587. Voyez p. 172. La lettre est de sa main.

³⁾ Von Bezold, *Briefe*, III, p. 102. La lettre était du 17 janvier.

dum confecissem ea qua par est diligentia et fide, sed quia in febrim incidi, quamprimum huc veni, non habui occasionem cum illustrissimo principe ¹⁾ hac de re conferendi.

Faciam autem id quamprimum potero et quidem eo studio, ut intelligas meum laborem non fuisse inanem. Deus O. M. te singulari sua benevolentia perpetuo complectat. Heidelberga, 10 Februarij, anno 1588.

F. BARO A DHONA.

Archidux Maximilianus, in praelio captivus, Cracoviam abductus est. Ea res sinistri aliquid Austriacis protendit. Guisij nobis minantur dira, sed quamprimum illustrissimus princeps aliquot signa peditum et turmas equitum conscripsit, quas etiam nunc paratas habemus, cessarunt illae minae ²⁾.

LXXXIX.

Philippe de Mornay, sieur Duplessis, à François Hotman. ³⁾

Nouvelles et affaires particulières.

ST. JEAN D'ANGELY, 13 mai 1588.

Monsieur. Vous entendrez mieux l'estat de nos affaires par monsieur Des Réaux ⁴⁾. Graces à Dieu, elles subsistent et n'ont receu aucun dommage depuis ces calamités dernières. Mais il ne faut pas se contenter de cela. Il les faut acheminer à quelque amendement. Ledict sieur n'a oublié ce qui vous touchera en

¹⁾ Le duc JEAN CASIMIR, régent du Palatinat.

²⁾ Von Bezold, III, p. 103 suiv.

³⁾ De sa main.

⁴⁾ Alors en mission en Suisse pour les affaires du Roi de Navarre (Duplessis-Mornay, *Mémoires*, IV, p. 194 suiv.; Von Bezold, *Briefe*, IV, p. 96, 180, 196). Dans la collection il y a une lettre de DE FRESNES, datée „de Basle ce 6^e juin”, dans laquelle il se dit „séparé d'avec monsieur de SANCY et par conséquent dechargé de ses affaires”. DE FRESNE lui même attend „nos reittres, lesquels sont encore en Hesse et s'excusent sur les nopces de la fille de monsieur le Landgrave”; il se plaint de n'avoir assez d'argent „pour leur faire monstret”. RÉAU était en Dauphiné, DE LA TUILLERIE en Allemagne. L'année doit être 1588.

particulier, en quoy le Roy de Navarre a faict ¹⁾ ce qu'il a peu en la nécessité de ses affaires, choisissant ceste désignation pour vous comme la plus commode et plus certaine et en lieu, où il n'a rien pris depuis ces guerres. Vous verrez, monsieur, si nous pouvons quelque chose de mieux. Et sur ce je salueray humblement vos bonnes graces et prieray Dieu vous avoir en sa sainte garde. De S. Jehan, ce 13^e may 1588.

*Vostre tres affectionné et entier amy
à vous servir,*

DUPLESSIS.

XC.

Henri, Roi de Navarre, à François Hotman. ²⁾

Affaires de finance.

ST. JEAN D'ANGELY, 24 mai 1588.

Monsieur Hottoman. Vostre bonne affection au bien des affaires généraulx m'est de si long temps congneue et vos bons offices et services tant du passé que ces derniers, qui concernent ma personne, m'ont esté si bien représentez et tesmoignez, que je les estime grandement et ne les oublieray jamais, vous priant de faire estat de tous les effectz de ma bonne volonté partout où j'auray moyen et l'occasion se présentera. Je vous envoie une lettre pour monsieur Desdiguières ³⁾ pour vous faire fournir la somme, que vous demandez, et luy en escry par autre voye, afin qu'il n'y ayt faulte Je n'ay point veu qu'il y eust lieu, d'où elle se peust plus commodement, ne d'où vous la puissiez recouvrer plus promptement que de là. J'ay donné charge au sieur De Réau ⁴⁾, présent porteur, de vous veoir de ma part, vous faire entendre de mes nouvelles et l'estat des affaires, dont je vous prie le croire tout

1) Voyez la lettre suivante.

2) *Archives Teyler*, III, p. 216.

3) DE LESDIGUIÈRES, qui commandait les troupes en Dauphiné et aux frontières de Suisse.

4) Voyez p. 228.

ainsy que moy mesmes. Qui prie aussy nostre Seigneur vous tenir, monsieur Hottoman, en sa saincte et digne garde. De St. Jean d'Angely, ce 24^e de may 1588.

Vostre ¹⁾ *afectyonné mestre et antyèrement bon amy,*

HENRY.

XCI.

Le sieur Du Pin ²⁾ à François Hotman.

Excuses de ne pas avoir écrit; envoi d'argent.

ST. JEAN D'ANGELY, 24 mai 1588.

Monsieur. Encores que l'esloignement et distance des lieux et le peu de communication entre nous ayt peu allentir quelque chose de la bonne affection, que m'avez de longtems démontrée, si est ce qu'il n'y a rien qui l'ayt peu estaindre; ce que je me promectz de vostre part, m'assurant, que telz accidents n'ont point eu tant de puissance sur vous, que d'y engendre ung si mauvais effect, comme de ma part je vous supplie croire, que je vous ay tousiours honoré et vostre nom et vertu. Et n'ayant autre moyen que de vous servir en papier, je vous envoie ung mandement de mille livres ³⁾ et une lettre à monsieur des Diguières, vous suppliant, que, si je vous puis servir en quelque autre endroit, vous veuillez disposer de moy entièrement et au reste m'avoir tousiours et me tenir

Vostre humble et affectionné serviteur,

DU PIN.

De St. Jehan, le 24^e may 1588.

Monsieur. L'offension, la suffisance et fidélité de monsieur De Réau ⁴⁾, si j'entreprenoy d'entrer en discussion sur l'estat des affaires de deçà et sur ce qui est advenu à Paris, de quoy je vous remetray à ceste cause et sur ce que vous en entendrez de luy mesmes.

¹⁾ Le reste de sa main.

²⁾ Voyez p. 223.

³⁾ Voyez la lettre précédente.

⁴⁾ Voyez p. 228. Le sens de ces indications rapides est qu'il craint d'offenser l'agent diplomatique.

XCII.

Le sieur Du Pin à François Hotman. ¹⁾*Compliments. Le Roi de Navarre part pour la guerre.*

LA ROCHELLE, 8 septembre 1588.

Monsieur. J'ay prié ce porteur, qui s'en va bien justement de l'estat de noz affaires, de les vous faire entendre et me ramentevoir d'emblée en vos bonnes graces et vous prier (comme je fais par la présente) de vouloir faire estat certain de mon affection de vous rendre tout l'honneur et service que je pourray. Dieu a béniz durant ceste guerre les actions et entreprises de ce prince, lequel va se mettre à la campagne et joindre son armée. Il ne craint pour s'exposer sa vie aux hasards. Dieu le préservera, lequel je prie vous vouloir, monsieur, conserver comme aussy je vous prie de m'avoir et me tenir tousiours pour

*Vostre humble et affectionné serviteur
ancien,*

DU PIN.

De la Rochelle, le 8^e Septembre 1588.

¹⁾ De sa main. Voyez p. 129.

XCIII.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à François Hotman.¹⁾*Sur ses mérites et services et sur les négociations en Suisse.*

SOLEURRE, 20 avril 1589.

Monsieur. J'ay esté très aise d'entendre de voz nouvelles tant par monsieur de Fresnes²⁾, auquel je m'en estois enquis, comme par les lettres, que vous m'avés escrit. Je loue grandement le désir, que vous avés de servir au bien de la France, d'avancer la dignité du service du Maistre et d'y employer les graces, qu'il a pleu à Dieu vous départir, par lesquelles vous avés tant mérité du public et de tous ceulx, qui portent quelque affection aux bonnes lettres, que tous gens de bien s'en doivent ressentir et reconnoistre les obligations, qu'ilz vous en ont. Je sçay, que voz vertus et voz mérites vous ont acquis beaucoup d'amys, ausquels très volontiers je cedderay, sinon au désir que j'ay de vostre contentement et de vous voir honoré et recongnu comme vous mérités. Vous entendrés de monsieur de Sancy³⁾ nostre commune intention sur le contenu de voz lettres, qui m'empeschera de vous en dire davantage. Je me recommande donc à voz bonnes graces et prie Dieu le Créateur, monsieur, vous tenir en sa saincte et digne garde. De Soleurre, ce 20^e avril 1589.

Vostre bien affectionné serviteur,

N. BRULART.

¹⁾ NICOLAS BRULART, sieur de SILLERY (1544—1625), maitre des requêtes de HENRI III, depuis 1585 en relation avec HENRI de Navarre. Il était envoyé par HENRI III avec DE SANCY en Suisse pour négocier des troupes suisses (Von Bezold, *Briefe*, III, p. 180). Pendant plusieurs années (1589—1595) il résidait à Soleurre comme ambassadeur de France en Suisse. La lettre est de sa main comme les autres qui suivent.

²⁾ Voyez p. 222.

³⁾ NICOLAS DE HARLAY, sieur de SANCY, était envoyé en Suisse par HENRI III avec SILLERY pour négocier des subsides (*Epist. Hotom.*, p. 233; Von Bezold, *Briefe*, III, p. 180, 184, 186, 191 suiv.).

XCIV.

Henri, Roi de Navarre, à François Hotman.¹⁾*Remerciments de l'envoi de ses livres.*

SAUMUR, 8 mai 1589.

Monsieur Hotman. Renvoyant le sieur de Réaux²⁾ pour cest affaires, que pourrez entendre, je vous ay bien voulu escrire cestecy pour vous remercier en premier lieu de tant de peine, qu'avez prise es escriptz, qui ont esté par vous mis en lumière³⁾, secondement pour vous asseurer qu'où j'auray moyen de reconnoistre ce service, je m'y employray de bien bon cueur. Je vous prie continuer vostre affection en mon endroit et croire ce que le sieur de Réaux vous dira de ma part. Sur ce aussy je pryé Dieu vous conserver, monsieur Hotman, en sa sainte et digne garde. De Saumur, ce 8^e de may 1589.

Vostre⁴⁾ byen bon et assuré amy,

HENRY.

¹⁾ *Archives Teyler*, III, p. 216.

²⁾ Voyez p. 228. En mission en Allemagne pour la levée de troupes (Von Bezold, *Briefe*, III, p. 196).

³⁾ Evidemment le Roi a ici en vue les traités *De jure successionis regiae in regno Francorum* et *Ad tractatum Zampini de successione praerogativae primi principis Franciae responsio*, tous deux de 1588. HOTMAN, qui avait besoin d'argent, reçut pour ces traités et le *Brutum Fulmen* seulement „pusillum admodum honorarium” (*Epist. Hotom.* p. 237).

⁴⁾ Le reste de sa main.

XCV.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à François Hotman. ¹⁾

Sur un traité à composer.

SOLEURRE, 18 mai 1589.

Monsieur. N'accusés pas, je vous prie, mon silence, si vous avés attendu plus longtemps la response de voz deux dernières lettres. Imputés le à mon absence de ceste ville et au temps, qu'elles m'ont esté rendues, et vous assurés, que je me garderay bien de pecher en ceste partie mesmement envers vous, de qui je prise et estime l'amitié selon le mérite de vostre vertu. Pour respondre donc à voz lettres je vous diray, que j'avois bien eu quelque intention de mettre en escrit les raisons principales et plus solides pour justifier la sincérité des actions du Roy en ce qui s'est passé depuis ces derniers remuemens ²⁾ et n'attendois que le commandement du Maistre avec mémoires, qui peuvent servir à ceste matière, lesquels, aussi tost que j'auray reçue, je vous enverray pour vous donner moyen d'effectuer vostre bonne volonté et dresser de vous mesmes l'oeuvre entier sans vous contraindre en l'ordre et en la traduction du labeur d'autruy, qui ne mériteroit vostre peine. Je ne feray faute de faire entendre au Roy vostre bonne affection et mettray peine de la faire valoir comme elle mérite, comme en toute autre occasion, où j'auray moyen de vous servir, je m'y emploieray d'aussi bon cueur, que je prie Dieu le Créateur vous continuer ses graces et vous maintenir, monsieur, en sa sainte et digne garde. De Soleurre, ce 18^e may 1589.

Vostre bien affectionné serviteur,

N. BRULART.

¹⁾ Voyez p. 232. Hotman était alors à Genève comme l'indique l'adresse.

²⁾ La guerre contre le Duc de MAYENNE et la Ligue après le traité conclu entre les deux Rois (3 avril).

XCVI.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à François Hotman.*Plaintes sur l'état des affaires, protestation de bonne volonté.*

SOLEURRE, 12 juin 1589.

Monsieur. J'ay différé la response à vostre lettre du 19^e du mois passé pour la vous pouvoir donner telle que je désire et que vous méritez. Je reconnois le peu, que je puis en tout temps, mais ce misérable siècle m'a rendu si foible et si impuisant pour mes amys et pour moymesme, que je n'oze rien me promettre ny pour eulx ny pour moy. J'ay tousiours esté religieux aux plus simples promesses et ay ce contentement en mon ame de n'en avoir jamais faict sinon *prisca fide et more Romano*. J'espère, que Dieu me fera la grace de continuer cy après. C'est pourquoy je n'entre pas volontiers en promesses¹⁾ que je n'aye assurance de les effectuer, ce que vous sçavez estre comme impossible en ce temps, auquel vous voiez, je m'assure, à vostre très grand regret la puissance du Maistre et de ses plus fidelles ministres tellement affoiblie que l'ombre de l'ancienne ne se reconnoit pas. Je reconnois cependant, que vous avez occasion de désirer pour vous et pour voz estudes un lieu de repos²⁾. Considérez par vostre prudence, ce que je puis en ce temps pour vostre contentement, et vous persuadez, qu'il ne vous sera point espargné. Je vous mercie de voz nouvelles en vostre dernière lettre, desquelles toutesfois je vous diray qu'il fault reformer le calcul et que par la grace de Dieu il y a bien à dire, que le mal ne soit si grand qu'on le vous a réputé, comme, si j'avois plus de loisir, je vous en ferois la démonstration certaine et manifeste. *A me omnia in te studia officiaque expecta, non fallam opinionem tuam.* De Solleurre, ce 12^e juing 1589.

Vostre bien affectionné serviteur,

N. BRULART.

1) Il s'agit évidemment d'argent. Voyez les lettres suivantes.

2) C'était dans ce temps que HOTMAN pensait retourner à Bâle (Haag, *La France Protestante*, i.v. HOTMAN). Il était sérieusement question d'une guerre entre le Duc de Savoye et les cantons Suisses, ce qui serait dangereux pour Genève menacée d'un siège (*Epist. Hotom.* p. 239, 233, 235 suiv.).

XCVII.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à François Hotman.*Réponse à ses plaintes. 1)*

SOLEURRE, 26 juin 1589.

Monsieur. J'attendois tousiours la venue de monsieur Charlet pour entendre de luy vostre intention comme vous me prometiez par voz lettres du 4^e de ce mois, auxquelles il me desplaist que je ne puis donner telle response, que vous désirés et moy aussi, dont vous accuserés, s'il vous plaist, le temps et la saison, qui a mis toutes choses en tel désordre, que nous compatissons tous ensemble en ces misères, desquelles j'espère en la justice et bonté de Dieu qu'il nous sortira dans peu de temps, que les gens d'honneur et de vertu seront mieux recongnus et que nous aurons plus de moien de faire plaisir à noz amys. J'ay faict un voiage ces jours passez à Basle, où, si j'eusse esté mieux esclaircy de vostre intention, je me fusse volontiers employé envers messieurs de ce canton ²⁾ pour avancer vostre contentement, comme je feray là et ailleurs, où j'auray moien de vous servir. En ceste intention je me recommanderay à voz bonnes graces et prieray Dieu, monsieur, vous tenir en sa sainte garde. De Soleurre, ce 26^e juing 1589.

Vostre bien affectionné serviteur,

N. BRULART.

1) Voyez les lettres suivantes et *Epist. Hotom.* de cette année.

2) Où HOTMAN pensait se retirer à cause de la position dangereuse de Genève. Voyez ci-dessus.

XCVIII.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à François Hotman.*Envoi d'une petite somme d'argent.*

SOLEURRE, 14 juillet 1589.

Monsieur. J'ay faict délivrer pour vous au sieur Henry Balbany cinquante escuz d'or comme vous avez désiré par voz dernières lettres, pour response ausquelles je vous diray davantaige que j'ay tousiours escrit la vérité de mes intentions. Par ma dernière ¹⁾ j'accusoy les misères du temps, qui m'ostent le moyen de satisfaire à vostre désir et au mien, et plaist à Dieu, que mes excuses ne fussent si véritables ne sy misérables, vous et moy, je m'asseure, en serions plus contans. Je voy, que vous le considérés et reconnoissés assez, puisque vous (vous) contentés de si petite somme, laquelle je n'avoy garde de vous offrir, la jugeant esloignée de vostre mérite; et ce que vous mérités, je ne le puis offrir ne livrer en ce temps. Dieu le nous donnera meilleur, s'il luy plaist, comme je l'espère de sa justice et bonté. Cependant je vous prie continuer voz bons offices selon l'occasion et faire tousiours congnoistre vostre vertu comme d'un bon subject en d'un bon François. En ceste espérance je me recommanderay à voz bonnes graces et prie Dieu, monsieur, vous tenir en sa sainte garde. De Soleurre, ce 14^e juillet 1589.

Je n'ay point receu le paquet, que vous m'avez recommandé par vostre lettre; si vous m'en envoiés, j'essaieray de le faire tenir.

Vostre bien affectionné serviteur,

N. BRULART.

1) Voyez la lettre du 26 juin ci-dessus.

XCIX.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à François Hotman.

Il a reçu ses lettres. Nouvelles du Dauphiné.

SOLEURRE, 5 août 1589.

Monsieur. J'ay receu voz deux lettres du 10^e et 11^e juillet, par lesquelles il n'estoit besong d'user de tant de cérémonies pour si peu de chose ¹⁾. J'ay regret seulement que le moien me soit osté de faire mieux Quant à la lettre de monsieur de Vateville ²⁾, je ne l'ay point receue. Je luy escriray très volontiers et le prieray, quand je sçauray vous y pouvoir servir à ceste fin. J'escriis à monsieur Balbany ³⁾ afin d'estre mieux informé comme il va de cest affaire et le moyen plus convenable de vous y secourir. Pour le surplus je vous mercie de l'advis que vous m'avez donné par vostre dernière lettre, encore qu'il me soit à grand déplaisir et le me seroit davantaige sans l'assurance, qui m'a esté ce jourdhuy donnée par un homme de bien venant de Dauphiné, de la bonne volonté au service du Roy de tous les seigneurs du pays et principalement de celuy, duquel faisoit mention vostre lettre ⁴⁾. Je n'asseure pas volontiers le faict d'autruy mesmes en ce ciècle si corrompu; je vous diray seulement, que je n'ay eu aucun advis jusques icy, qui me donne occasion de changer la bonne opinion, qu'on a eue de luy. Dieu veuille, qu'elle soit suivie et fortifiée par bons effectz, comme je luy supplie de bon cuer. Et après m'estre recommandé à voz bonnes graces, je le prie aussi vous tenir, monsieur, en sa sainte garde. De Soleurre, ce 5^e jour d'aoust 1589.

Vostre bien affectionné serviteur,

N. BRULART.

1) Les 50 écus de la lettre du 14^e juillet ci-dessus.

2) Le conseiller DE WATTEVILLE, avoué de Berne, qui commanda les troupes bernoises à Genève (*Epist. Hotom.* p. 336).

3) Voyez p. 237.

4) GASPARD DE SCHOMBERG, chef huguenot, dont la conduite était un peu suspecte? (Von Bezold, *Briefe*, III, p. 215.).

C.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à François Hotman.*Sur un sujet de mécontentement et sur un livre à faire.*

SOLEURRE, 22 août 1589.

Monsieur. Je pensois faire response à voz lettres du 29^e du passé et 5^e de ce mois, quand celle du 7^e m'a esté rendue, laquelle j'ay aussi tost communiquée à monsieur de Réau ¹⁾, qui m'a déclaré bien au long l'estime, qu'il faict de vostre mérite, et le desplaisir, qu'il auroit de vous donner occasion aucune de mescontentement. Il escrira par delà, comme il m'asseure, pour vous faire entendre les excuses de ce qui s'est passé et vous dire par mesme moyen le sujet du livre, qu'il désire de vous ²⁾. Je sçay, que vous estes si affectionné au bien public, que vous n'espargnez point vostre travail pour l'avancer, et j'espère, que Dieu nous fera la grace, que vous serez mieux recongnu par cy après. Pour l'autre response, dont vous estes sollicité, je loue vostre advis de désirer le commandement du Maistre en un faict, qui le touche de si près, afin qu'il aye plus d'occasion de reconnoistre, que vous l'aurez dignement servy. Il fault avoir un peu de patience que nous soions rendus plus certains de l'estat des affaires. Cependant je me recommande à voz bonnes graces et prie Dieu, monsieur, vous tenir en sa sainte garde. De Soleurre, ce 22^e jour d'aoust 1589.

Vostre bien affectionné serviteur,

N. BRULART.

1) Voyez p. 228. Il passa par la Suisse, venant du Dauphiné.

2) Evidemment par rapport à l'exclusion du Roi de Navarre du trône après la mort de HENRI III (1 août 1589).

CI.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à François Hotman.*Sur les intentions de Henri IV et les relations avec Berne.*

SOLEURRE, 20 octobre 1589.

Monsieur. Je vous renvoye les deux lettres, que m'avez envoyées, et pour response aux vostres du 23^e du passé et 2^e du présent mois je vous diray, qu'il est malaizé de satisfaire maintenant à ce qu'on désire de vous, pour ce que ces choses ne sont encores déterminées. Vous pourrez néanmoins assurer la bonne et sainte intention du Roy ¹⁾ et qu'en telz affaires, qui concernent le repos et contentement de tous gens de bien, il ne sera rien fait que par bon consent et avec l'advis des princes, ses bons voisins et amys, desquelz vous scavés que celui, qui vous escrit ²⁾, et tous ceulx de sa maison ont tousiours esté des meilleurs des roys et de la couronne de France. Vous essayerez, s'il vous plaist, de l'exciter pour continuer ceste bonne volonté, comme j'estime, qu'il y soit bien disposé. Voilà ce que je vous puis mander en substance pour ce regard. J'attendz response de messieurs de Berne sur les dernières remonstrances, que je leur ay envoyées pour estre leues en leur Grand Conseil ³⁾; lorsque ce fera le rapport de leurs ambassadeurs, je vous en manderay des nouvelles. Ce pendant je me recommande à voz bonnes graces et prie Dieu, monsieur, vous tenir en sa saincte garde. De Soleurre, ce 20^e octobre 1589.

Vostre bien affectionné serviteur,

N. BRULART.

1) On craignait qu'après la mort de HENRI III (1 août) HENRI IV, son successeur désigné, ne fit une paix peu favorable avec les partisans de la Ligue.

2) HENRI IV, Roi de Navarre et de France.

3) La politique du gouvernement de Berne était un peu suspecte dans ce temps (Von Bezold, *Briefe*, III, p. 287).

CII.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à François Hotman.*Négociations à Berne.*

SOLEURRE, 7 décembre 1589.

Monsieur. J'ay receu voz deux lettres des 14^e et 18^e novembre et vous renvoye les deux, que m'avés envoyées, mais je me trouve bien empesché de satisfaire à vostre désir. Pour vous mander plus particulièrement ce que vous demandez par vos dits lettres, vous estes plus près de Strasbourg ¹⁾ pour sçavoir l'estat de l'armée ²⁾ et quand à celuy de Genève, vous estes aussi constamment adverty de ce que je vous pourrois mander. Quand j'auray quelques nouvelles de France, qui méritent d'estre publiés, je les vous enverray bien volontiers. Pour le regard de messieurs de Berne, je n'ay point entendu, qu'ilz ayent poursuivy en justice, sinon monsieur l'advoyer de Vateville ³⁾, lequel avoit obtnu sauf conduit pour se représenter et justifier. J'ay envoyé derechef à Berne pour proposer devant le Petit et Grand Conseil aucunes considérations pour les esmouvoir pour faire ressentir ce qui est de leur bienhonneur et conscience ⁴⁾. Je vous advertiray du succez et cependant vous enverray des bons advertissements, que m'avez donné, desquelz je feray part à celuy, auquelz ilz touchent de plus près, car pour mon regard Dieu m'a faict ceste grace de demeurer ferme sans avoir jamais voulu asservir mon esprit a choses si vaines et incertaines. Je vous prie continuer de m'advertir de ce que vous jugerez appartenir au service de Sa Majesté, avec assurance, qu'il demeurera secret. *Confidas*

¹⁾ Depuis environ 20 septembre HOTMAN était de retour à Bâle (*Epist. Hotom.* p. 240), où il mourut 12 févr. 1590.

²⁾ En novembre le Duc de LORRAINE était tombé dans l'Alsace afin de s'emparer de l'évêché de Strasbourg et de prohiber la levée de troupes pour HENRI IV (Von Bezold, *Briefe*, p. 250).

³⁾ Voyez p. 238.

⁴⁾ Le gouvernement de Berne peu après s'allia au Duc de Savoye (Von Bezold, *Briefe*, III, p. 287).

me factum Harpocratem ¹⁾. Je me recommande à voz bonnes graces et prie Dieu, monsieur, vous tenir en sa sainte garde. De Soleurre, ce 7^e jour de décembre 1589.

Vostre bien affectionné serviteur,

N. BRULART

¹⁾ Le dieu égyptien de la silence.

III

CORRESPONDANCE DE JEAN HOTMAN.

CIII.

Jean de Chaumont, sieur de Guitry, à Jean Hotman. ¹⁾*Sur les affaires politiques du temps.*

HAARLEM, 8 (février 1586).

Monsieur Hotman. J'ay receu vostre letre, par laquelle vous me faites part des nouvelles, que avés apprizes de monsieur l'Ellecteur ²⁾, provenant de lettres de monsieur Canos (?), dont je vous remercie et vous prie de toute mon affection continuer de m'escire par toutes les occasions, qui s'en présenteront. Je porterois plus aizément les longeurs et perte de temps, que je fay par deszà ³⁾, si elle ne portoit préjudice que à moy, mais voiant qu'elles refroidiront nos amis et donneront plus d'audaces à nos ennemis et le temps de prévenir et divertir nos entreprizes, cella me met davantage en peine. Néantmoins je suis rézollu d'attendre jusques au premier vent propre pour venir en Engleterre et si lors je n'ay nouvelles telles comme je le dézire, je suis rézollu de repasser par l'Engleterre pour m'en retourner trouver le Roy de Navarre, mon mestre, afin de l'esclarsir de la vérité de ses négociations ⁴⁾ et que l'on ne me puisse rien reputer du deffault de l'exécution des promesses et aussy qu'il ne me sçerviroit de rien d'aller en Allemaigne pour y penser avansser les affères, sans qu'ils voient l'effect des promesses tant de fois réitérées et jurées. Je y envoiray ung de mes gens avec le discours de ma négociation à la vérité sans y rien déguizer ny changer, et encores si j'eusse peu séiourner auprès de Son Exellensse sans donner ocasion à l'ambassadeur de Fransse ⁵⁾ de se plaindre, le temps ne m'en est si long. J'escris à Son Exellensse et à monsieur l'Ellecteur. Vous prenderés la peine, s'il vous plest, de leur pré-

1) Voyez p. 125, 203. De sa main.

2) GEBHARD TRUCHSES, électeur de Cologne. Voyez p. 136, 156.

3) Il attendait à Haarlem impatiemment la venue de Palavicino (voyez p. 125) de l'Angleterre (Bruce, *Leycester Corresp.* p. 52, 133, 139).

4) Voyez là-dessus p. 125, 131 suiv.

5) L'ambassadeur de France en Angleterre, qui pourrait se plaindre à la Reine du séjour d'un agent de HENRI de Navarre, ennemi de son roi, auprès de Leycester.

zenter mes lettres et de continuer de m'écrire ce que pourés apprendre de nouveau, et en récompense je vous serviray en aultre occasion, où me voulerés employer, et d'aussy bonne vollonté, que je vous présente mes très affectionnées recommandations, priant Dieu, monsieur Hotmann, vous tenir en sa garde. De Herlaem, ce 8 ¹⁾).

Vostre plus affectionné et fidelle amy

GUITRY.

A ce que je puis juger par vos lettres, les affaires d'Allemagne vont leur chemin acoustumé ²⁾ et n'y a rien de mieus qu'en cest adoucissements du Duc de Saxe, car pour l'envoy vers le Roy est choze, que j'avois demendée avant mon partement d'Allemagne, choze, que dut estre faicte il y a long temps.

CIV.

George Gilpin à Jean Hotman. ³⁾

Nouvelles sur la condition du pays et sur la guerre.

LA HAYE, 14 mars 1588.

Monsieur. J'ay receu trois de voz lettres, l'une portant date du mois de décembre et les aultres deulx du mois de fébvrier, pour ausquels respondre je vous remerchie bien affectueusement des nouvelles, desquelz m'avez fest part; mais je suis mary, que la contrariété du vent ait esté tel, qu'ilz me viennent à la main si tard, aussi que n'escripez plus souvent, estans plusieurs pardechà, qui en ont continuellement de freisches nouvelles et bien parti-

¹⁾ La date doit être février 1586. Voyez p. 125.

²⁾ Voyez p. 126.

³⁾ De sa main. GEORGE GILPIN, auteur et diplomate anglais distingué, en 1585 avec LEYCESTER dans les Provinces Unies, bientôt membre du Conseil d'Etat des Provinces Unies. Il était Calviniste fervent et a traduit le „Byenkorf” de MARNIX DE ST. ALDEGONDE.

culières. Nostre amy, monsieur l'agent ¹⁾, se prépare en toute diligence de partir vers vous Estant à Utrecht, où il ait esté mandé par monseigneur le Comte de Moeurs ²⁾, à sa venue pourez entendre la cause comme aussi de beaucoup de particularitez et nouvelles, et feroient ma lettre trop longue, si je les discourerois, mais vous remectray à son rapport, cognoissant sa suffisance.

Monseigneur le Baron de Willoby ³⁾ a nagaires presenté certaine lettre de Sa Majesté ⁴⁾ dirigé aux Estatz Généraulx, ayant au long déclaré la volonté d'icelle tant sur le faict de Sonoy qu'aultres, voulant que les forces fussent retirez de devant Medenblieck. Il y ait sur ce subiect passé certaines communications mais pas encores rien résolu. Ce pendant Sa Seigneurie a envoyé une trompette, mais ne sçay, si le laisseront passer.

Monsieur de Kilgre ⁵⁾ ait aussi fait quelque proposition de la part de Sa Majesté touchant l'envoy des députez vers Oosthende ⁶⁾, mais il n'y a encores rien résolu à cause que les Estatz d'Hollande en vouloient premier communiquer à leurs supérieurs et sur ce sont partyz, ayant promis de retourner en quatre ou cinq jours.

L'assemblée des Estatz Généraulx est quasi nulle, n'estans icy que ceulx d'Hollande et quelque deulx de Frize; ceulx de Zee-lande sont rappellez et les aultres partiz il a desià longtemps, mescontens.

Nostre Conseil d'Etat ⁷⁾ sont partiz chacun vers son quartier, n'ayant voulu accepter la charge sur les conditions présentez par des personnes des trois provinces se disans Estatz Généraulx, et les secrétaires s'en vont jouant, comme gens sans mectier. Voilà le beau regime pour deffendre un pays divisé en soy mesmes contre ung prince si puissant monarche qu'est nostre ennemy. Nostre Estat est en pitoyable termes et ne voids, comment sortir de ce labyrinthe, ne soit que Dieu nous envoie le filet. Car au monde je ne voy plus de loyauté ny vray zèle à la religion comme bien conviendroit.

1) Peut-être un courier ordinaire.

2) Gouverneur de la province. Voyez p. 141, 178.

3) Lord WILLOUGHBY, lieutenant-général des troupes anglaises.

4) Voyez Motley, II, p. 396 suiv.

5) Sir HENRY KILLIGREW, membre anglais du Conseil d'Etat.

6) Il était depuis longtemps question de négociations sur la paix, qui auraient lieu dans cette ville.

7) Sur ces questions voyez Fruin, *Tien Jaren* ⁶⁾, p. 26 suiv.

La mutenerie de Heusden ¹⁾ est appaisée pour quatre mois et demy de paye, et aschevée commencent ceulx de Geertruydenbergue ²⁾, qui sont plus desréglez que nulz aultres. Desjà monsieur le Comte de Hohenloe en est bien empesché, d'autant que ce sont ces propres compagnies. Monsieur le Comte Maurice se dit estre à Willemstadt et n'a sceu rien exploicter en Zeelande, où ilz sont tout devenus Anglois. Voilà bien escarmouche à la cordinette. Nous attendons Sa Seigneurie ³⁾ icy tous les jours pour assister à tirer les forces de devant Medenblieck.

A Naerden tout n'est pas encoire à repos et est grand doubte, qu'ilz ne s'enmutinent aussy, dont messieurs d'Hollande cryent hault contre le capitayne Renthly. Quant à l'ennemy, il ne fait rien et nous beaucoup moins fors la guerre à l'un l'autre et attendons d'heure en heure des nouvelles des députez de Sa Majesté, lesquelz j'entends estre arrivez à Oosthende.

A vostre commodité j'attens particulières nouvelles et quand monsieur l'agent retournera, si lors quelque chose de nouveau me survient, vous en feray part. Cependant je vous pryé très affectueusement n'estre en faulte d'impartir ces nouvelles au sieurs de Sidney ⁴⁾ et Hodleston ⁵⁾ et à l'amy, leur baissant les mains très affectueusement, où sera l'endroit, qu'après m'estre recommandé avec bonne grace, que prieray au Créateur vous vouloir impartir la sienne et vous tenir, monsieur, en sa sainte garde. De La Haye, ce 14^e de mars 1588.

*Vostre bien affectionné amy, frère
et serviteur,*

GILPIN.

Monsieur. J'ay fait voz recommandations à tous vos amys, lesquelz vous saluent.

J'ay receu trois cageletz du sieur Estrenne et vous pryé avoir souvenance de moy, quand voirez mon amy Wetston.

¹⁾ Voyez sur la mutinerie: Bor III, p. 221 (L. XXIV, fol. 55),

²⁾ l.l.

³⁾ Lord WILLOUGHBY, le commandant des troupes anglaises.

⁴⁾ Sir ROBERT SIDNEY, frère et successeur de Sir PHILIP, depuis 16 juillet 1588 gouverneur de Flessingue, héritier de LEYCESTER après sa mort en septembre.

⁵⁾ RICHARD HUDDLESTONE, l'ancien trésorier des troupes de LEYCESTER aux Pays-Bas (*Leycester Corresp.* p. 433).

CV.

Don Emanuel, prince de Portugal¹⁾, à Jean Hotman.*Adieux en partant pour l'expédition du Portugal.*

PLYMOUTH, 7 avril 1589.

Monsieur Hotman. J'ay receu deux de vos lettres en temps divers, ausquelles pour plusieurs raisons, que ne pouvés ignorer, je n'ay plustot sceu faire response. Je le fais doncques asteur et vous remercie en premier lieu bien affectueusement de l'offre, que me faictes de vostre bonne affection en mon endroit, laquelle j'ay tousiours cogneue en vous et vous prie d'y vouloir continuer. Vous m'avés aussy faict un singulier plaisir de me faire part des nouvelles de pardelà, lesquelles me seront en tout temps et lieu tres agréables d'entendre, mesmes si recevés aucunes de la France ou du Pays-Bas. J'eusse escript à madamoiselle vostre femme, n'eust esté mon très subit embarquement²⁾. Je le feray, Dieu aydant, en Portugal. Cependant si j'ay aucune commodité de vous faire plaisir ou que je l'aye iamais, je vous prie de vous assurer qu'aurés en moy tel amy, que sçauriés désirer. Et à tant, après m'estre bien affectueusement recommandé en vos bonnes graces et celles de madamoiselle vostre femme, je prieray Dieu de vous donner, monsieur Hotman, les siennes très saintes. De Pleymuyde, ce 7^e d'avril 1589.

Vostre affectionné amy,

D. MANOEL.

1) De sa main. Fils de Don ANTONIO. Voyez p. 157. Il y a dans la collection encore une lettre de Don EMANUEL, datée „Etceter (Exeter)” le 6 août (1589?), dans laquelle il se plaint des „espérances, de quoy je vivois emfumé” et de la „fortune”, qui l'„amenat avec vie en ce royaume”.

2) Il allait en expédition avec DRAKE et ESSEX. Voyez p. 157.

CVI.

George Gilpin à Jean Hotman. ¹⁾

Nouvelles sur la condition des Provinces Unies et sur la guerre.

LA HAYE, 28 septembre/8 octobre 1588.

Monsieur. J'attendoys ià long temps de vous nouvelles et que, sçachant le lieu de vostre résidence, je ne demeurasse plus silent. Ce que je vous promects n'a procédé de moy mais occasions par l'incertitude de la place, où que tenez vostre residence, veu les advertisements que j'avoys en question allé au pays prendre possession d'une prebende. Pleust à Dieu, que ce fust esté ung éveché. Quoy qu'il soyt, j'en estoys très ayse de la vostre, qu'il vous a pleu m'escire par le garson de Lomel, et me mettray à vous inciter à la correspondance promise, espérant que dorésavant aurons plus souvent de voz nouvelles, dont vous asseure auray ma revange. Et quant à la mort de monsieur de Leycestre ²⁾, croyés, qu'il y en a icy plusieurs très marys et principalement de ceulx, qui s'estoyent embarqués à le complaire en service, mays d'aultre part il y en a pareillement tels, qui en sont bien aise, entre lesquels sont en premier ceulx, qui se voyent offensé, et des aultres, qui ne sçauroyent trouver ses actions bonnes. Quoy qu'il en soyt, il est trespasé et ont ceulx de la religion perdu ung grand amy, ce qu'apparaistra en temps de plus en plus, ne soyt que Dieu eslève ung aultre et esmeuve les coeurs d'iceulx, qui sont asteur en plus grand crédit avecq Sa Majesté. Ceste mort sert à aulecuns de beaucoup, qui avanceront ce qu'en son vivant, pour le peur qu'ilz eurent de son retour pardeça, ilz n'osarent. Je vous rends mercy mille foys de vous nouvelles et tant plus souvent que vous en ferez part des vostres tant nous seront ilz le plus agréable et aurons par mesme voye nostre revange. Ce qu'avons d'ordinaire, je le vous mande icy dessoubs en angloys afin d'en

¹⁾ De sa main. Voyez p. 246.

²⁾ Mort le 4 sept. 1588.

faire part à voz amis. La lettre à vostre frere ¹⁾ ay mandé vers le Vaert pres d'Uytrecht, où il se tient avecq la compagnie de Morgan ²⁾, mays ne l'ay sçeu qu'aviez icy aucun frère. Je seray prest pour l'amour de vous de luy faire tout adresse et playsir selon ma qualité. Nous sommes icy à l'accoustumé et s'assemble le Conseil d'Etat ³⁾, tel qu'il est, tous les iours, ne consistant que de ceulx d'Hollande et Zélande et Leoninus pour Geldres ⁴⁾. n'estant encoires venuz les conseilliers des aultres provinces pour ne pouvoir accorder sur la dénomination. Chasque province réserve ses moyens et ne sçait, à qui ilz doibvent payer leur quote, estant fait une liste des soldats en certain nombre mis à la répartition des respectives provinces, de sorte que ledict Conseil n'a que plume et papier pour maintenir l'auctorité à eulx deue. Aussi tous commandements, qu'ilz facent, s'adressent aux gouverneurs desdicts provinces, lesquels par leur auctorité s'exécutent, de façon que ledict Conseil ne sert que d'instrument aux aultres. Les affaires d'Uytrecht vont très mal à l'avantaige de Deventer ⁵⁾ et aultres, qui est en prison, et le magistrat altéré par le Conte de Moeurs ⁶⁾, qui domine. Voylà que c'est de la fortune ès affaires mondaines. Les Estats d'Hollande sont assemblez mays ne sçavons encoires, ce que se passe. Les Estats Généraulx sont convoqués contre le 15^{me} de novembre prochain. Le Comte Maurice croist iournellement en grandeur et crédit. Monsieur le ministre Villiers ⁷⁾ a esté long temps très malade mais reguerry et s'en retourne demain vers Zélande. Monsieur de Willughby ⁸⁾ est allé vers Geertrudenberghe et de là ira à Bergues ⁹⁾ ou au pays de Tertole, où s'assembleront toutes les forces, que pouvons mectre ensamble, lesquelles sont bien maigres et foibles en comparaison de celles de

1) DANIEL. Voyez p. 211.

2) Voyez p. 108.

3) Sur la question du Conseil d'Etat: Fruin, *Tien Jaren*, p. 26 suiv.

4) ELBERTUS LEONINUS, le célèbre chancelier de Gueldres.

5) Sur les affaires d'Utrecht et le rôle de GÉRARD PROUNINCK, nommé DEVENTER, voyez Fruin, *Verspreide Geschriften* III, 179 suiv.; Bor III, p. 329 suiv.

6) Le gouverneur de la province. Voyez p. 247.

7) PIERRE L'OYSELEUR DE VILLIERS, ministre de la cour de la Princesse LOUISE D'ORANGE.

8) Lord WILLOUGHBY. Voyez p. 247.

9) Bergen op Zoom. Sur le siège: Bor, III, p. 338 suiv. (L. XXV, fol. 20).

l'ennemy ¹⁾. Le meillieur c'est qu'avons Dieu à nostre ayde, qui a miraculeusement ruiné la superbe armée ²⁾ d'Hispangne et peult à son playsir en ung moment faire aultant du camp du Ducq de Parma, qui a juré ne vouloir bouger de la siège ³⁾ sans emporter la ville et Morgan ⁴⁾ espère le contraire. Les affaires des provinces vont à l'acoustumé et ceste d'Hollande est la teste de tout pour avoir la meillieure boursse. Les grands vents et tourments ont faict grand mal, estants perduz sur les costes de la mer plusieurs batteaux. Monsieur Killegrew ⁵⁾ demeure tousiours à La Haye et fréquente le Conseil comme les légistes leurs lessons. Je suys accablé des affaires par ces troubles et les particuliers gouverneurs ont emporté toutes les dépesches de proffit, de sorte que les secrétaires deviennent pauvres et nous riches, *cuius contrarium verum est, in paciencia possidebitis animas vestras*. Je n'ay escript à monsieur Wilkes ⁶⁾ pour avoir entendu, qu'il se tiennoyst au pays. Faictes mes excuses. luy baysant les mains millions de foys de ma part comme luy demeurant à jamais affectionné serviteur et amys. Faictes moy aultant à monsieur Huddelston ⁷⁾, qui estoit trésorier pardecà, et à tous aultres amys et seigneurs, chacun selon leur qualité, me remerciant pour vostre privé bien particulièrement de tout et vous feray d'icy du mesme, où prens l'endroit qu'après mes affectueuses recommandations à voz bonnes graces prieray le Tout Puissant vous donner en santé longue et heureuse vie. De La Haye, en haste, ce 28^{me} de septembre 1588, stilo Angliae.

Vostre très affectionné amy et serviteur,

GILPIN.

⁸⁾ The towne of Bonne, which hath bin so longe besieged ⁹⁾, is nowe delivered over by composition, the solgiars to departe with bagge

1) Fruin, *Tien Jaren* ⁶⁾, p. 19.

2) La Grande Armade.

3) De Bergen op Zoom.

4) MORGAN, le commandant de la ville, à ce moment de retour d'Angleterre (Bor, III, p. 340).

5) Sir HENRY KILLIGREW, membre anglais du Conseil d'Etat.

6) Voyez p. 165. Alors de retour en Angleterre.

7) Voyez p. 248.

8) Ceci par un secrétaire.

9) Par le Prince de CHIMAX: Bor, III, p. 236 suiv. (L. XXIV, fol. 64 suiv.)

and baggaige, their ancients displaced, their matches fired and bullett in mouth and to carry with them such amunition as they had in the towne. The men appointed to have relieved Bon are placed in the frontier townes in Geldres, provision of victuals and ammunition being sent with them, the better to withstand the ennemy, if he attempt any thinge. It is doubted, he will com downe to Arnhem with the forces, that lay before Bon, with others ioyned there, unto the States havinge sent all necessaries thether. Berghen op Zoom is straightly besieged, the ennemy makinge his approches dayly neerer and from hence are sent still both men, victuals and amunition thither, so as I am of opinion he shall goa without it, the States, as it seemeth, meaninge to sent up their rest there. Her Majesties Lieutenant General ¹⁾ came thence three dayes agoa about som busines and will within a day or twoo retorne back agayne. It is straightlie forbidden that for 6 weekes tyme there shall passe no manner of victuals unto thennemy, so as it is thought by meanes hereof, he shalbe forced to rayse his siege, though he be said to have made a vowe not to retorne thence, ere his intent first fulfilled. There are 3 or 4 of Standleys ²⁾ solgiars com to Bergues, who reporte, that the campe is in som want of victuals and by this restraynte must needs increase. The solgiars of Geertrudebergh have taken 3 shipps goinge to thennemy with victuals and have sent them to Bergues notwithstanding their licence and paspoort, which shalbe there very welcom. In the islande of Tertole lyeth the Count of Solms with som troupes of men to defend that place and the mareschal Villiers ³⁾ with him to assist him with counsell and to keepe good correspondence with Bergues to thende, yf need be, each may be ready to assist thother, Count Maurice beinge ready to departe thether with 800 men more, to be placed where most need shalbe found.

1) Lord WILLOUGHBY.

2) Le traître de Deventer, qui était passé aux Espagnols avec ses hommes.

3) JOSSE DE SOETE, seigneur de VILLIERS, retourné de la captivité en 1587.

CVII.

Pierre l'Oyseleur de Villiers ¹⁾ à Jean Hotman.

*Sur la mort de François Hotman, sur des livres récemment publiés,
sur la mort de Walsingham et le gouvernement de Sidney.*

MIDDELBOURG, 14 mai 1590.

Monsieur. J'ai reçu vos lettres, auxquelles je répondré brièvement et par le mesme, car le sieur du Puy ²⁾ veult partir. Monsieur vostre père estoit mort ³⁾; il a vescu assez d'age ⁴⁾ pour servir honorablement à son temps; il a eu ce qu'il a désiré: ung roy en France tel qu'il a désiré et suivant ses résolutions et escrits je croi qu'il est décédé en la mesme opinion, que j'ai, c'est qu'ayant aschévé nostre course, nous désirons que nos enfans soient nos imitateurs et non point lamentateurs, affin que nostre mort leur soit plus proffitabile que nostre vie. J'espère, que vous acquiesserez à son désir, qui est aussi la volonté de Dieu.

Quant au livre de monsieur Constable ⁵⁾, j'en ai dict mon advis. Je ne me mesle d'avantaige de ce qui *est in alieno fundo*. Toutesfois je vous dirai bien ce mot, combien que je ne fasse rien du iugement de monsieur Mertin ⁶⁾ que ce que vous m'en mandez, si estoit que je le tiens pour tel, que je voudrai passer son iugement plus que d'homme que je cognoisse. Si vous le cognoissiez comme moi, vous n'en diriez guères moins. Il m'a fait entendre ce qu'il iuge de mon escript ⁷⁾, qu'il approuve en tout. Il me semble, que vous iugez mieux de mon but que n'a fait monsieur Du Fresne ⁸⁾. Il n'a pas esté simple, car *aliud*

¹⁾ De sa main. Voyez p. 99 et 251.

²⁾ Evidemment un secrétaire ou agent français.

³⁾ A Bâle, le 12 février 1590.

⁴⁾ Il avait 65 ans. Voyez sur ses derniers jours la lettre de Basil. Amerbach de Bâle le 17 février 1590 (*Epist. Hotom.* p. 351 suiv.).

⁵⁾ Le poète HENRY CONSTABLE, le „sweate Constable”. On a de lui un livre de de sonnets *Diane* (1592), etc. Il semble avoir écrit aussi un pamphlet politique.

⁶⁾ Inconnu.

⁷⁾ Evidemment un livre ou un pamphlet, dans lequel il protestait contre quelque opinion extrême; peut être une nouvelle édition de son *Ratio ineundae concordiae* (1579) ou de son *Epistola apologetica* (1580).

⁸⁾ Voyez p. 222.

agendo j'ai voulu apprendre à nos gents de n'estre pas si rigoureux et aux adversaires de ne nous tenir pour irréconciliables aux seigneurs, qui gouvernent l'estat, le seul chemin pour remédier à tant de maulx. Et croiez moi, que tandis que les moines se mesleront de l'église il n'y a espérance d'accord. Vous me demanderez, ce que je iuge de la Sorbonne, (*idem*) s'ils ne sont pasteurs, mais je n'ai pas pensé estre tenu de le dire; l'age apprendra à monsieur Du Fresne d'adventaige. Je ne veux préférer mon iugement audict sieur et monsieur de Seldaigne ¹⁾ pour la cognoissance des hommes de nostre roiaulme, mais je croi que vous m'accorderez, que pour la substance j'en sçai plus qu'eux.

J'ai mandé des thèses *de libro arbitrio* ²⁾. On ne m'en a point envoié. Je crains, qu'il n'y en aist plus. On me les a voulu débattre mais je n'y crains personne, Dieu mercy. Quant à celles *de ecclesia*, je n'en sçauroi trouver; si j'avais un amanuensis, je les ferais escrire. Je les ay fait avecq diligence *accurata*, principalement celles de l'Eglise, et ose dire, qu'il n'y a rien plus parfaict en ceste matière; aussi j'ai eu conseil de plusieurs.

Je déplore le décès de monsieur de Walsingham ³⁾, non pour moi, car je n'ai rien cherché de ceste part, mais pour le publicq, pour le service du Roy et le maintiennement des églises d'Angleterre, estrangères et indigènes. Mais quoy? Dieu l'a voulu.

Quant à monsieur de Sidnei ⁴⁾, vous sçavez le conseil, que j'ai donné pour ce gouvernement ⁵⁾, et le servira ce que je pourrai de ce tous les iours, ores que je n'aie eu succédé de parler à luy, car le iour qu'il est venu saluer madame la Princesse ⁶⁾, j'estois fort tourmenté de ma migraine; mais vous sçavez, qu'on peult bien servir un absent. Vous attendez l'issue des affaires de Paris, ores que le Roi l'aie à sa dévotion. Toutesfois le chemin iusques à Basle ne sera sans grand danger, quand vous passez par ce pais. J'espère, qu'on vous assurera le chemin iusques à Emden. Je me recommande à vos bonnes graces et prie Dieu, monsieur, vous tenir en sa garde. A Middelbourgh, ce 14^e mai 1590.

Vostre affectionné amy à vous faire service,

VILLIERS.

1) Littérateur français du temps.

2) Publiées à La Haye 1587.

3) Mort à Londres le 6 avril 1590.

4) Voyez p. 248.

5) Evidemment celui de Flessingue.

6) LOUISE DE COLIGNY, qui habitait Middelbourg pendant ce temps.

CVIII.

Penelope, lady Rich, à Jean Hotman.¹⁾*Compliments.*

1590 (?)

Je baise en toute humilité les mains de ma cherre clarté ²⁾ et à monsieur de Busanval ³⁾. Je luy souhaite les bonnes graces de sa maistresse et à monsieur Palevesin ⁴⁾ bon vaut, et à monsieur de Sydnye ⁵⁾, qui ne croye pas tout ce que l'on luy dict, et à monsieur Constable ⁶⁾, qu'il ne soit plus amoureux, et à vous mesme d'aymer bien vostre femme et à tous d'estre constants jusques à vanderdy ⁷⁾

*La plus constante ⁸⁾ de ceux, qui sont nommez
en ce papier, hors mis une,*

PENELOPE RICHE.

1) PENELOPE DEVEREUX, lady RICH, la soeur du comte ROBERT D'ESSEX. Dans la collection on trouve encore quatre lettres de cette amie de PHILIP SIDNEY, de son frère, de lord MOUNTJOY et de plusieurs autres. Depuis 1580 jusqu' à sa mort en 1607 elle joua un rôle considérable à la Cour d'ELISABETH et de JACQUES I ainsi que dans les lettres anglaises. De ces lettres, écrites d'une plume alerte mais de peu d'importance et d'une orthographe exécrable, trois sont adressées à „ma chère servante”, la femme de HOTMAN, qui évidemment avait été sa dame de compagnie et son „guide” dans l'emploi de la langue française; elles sont datées de „Lise” ou „Lèze” (Leeds) 10, 11 sept., 8 oct., de Londres 1 mai (années inconnues), les trois premières pendant un séjour de HOTMAN à Londres; la dernière à HOTMAN lui même, pendant son séjour à Paris après 1593. Les lettres ne contiennent que des protestations d'amitié. La „vertueuse et très belle madame PENELOPE” est nommée aussi dans une lettre de don Manuel de Portugal du 6 août (1589?).

2) La femme de HOTMAN?

3) Ambassadeur de HENRI IV à Londres. Voyez p. 170.

4) L'agent diplomatique PALAVICINO. Voyez p. 125.

5) Voyez p. 248. 6) Voyez p. 254.

7) Il s'ensuit que la dame pensait se trouver dans quelques jours en présence de HOTMAN et de sa femme, qui par conséquent doivent avoir été dans le voisinage. On ne peut penser qu' à Londres, où HOTMAN demeurerait depuis le retour du Comte de LEYCESTER en décembre 1587 (*Epist. Hotom.* p. 347 suiv.) jusqu' à la fin de 1592 (*Epist. Hotom.*, p. 357).

8) La constance de cette femme beaucoup aimée n'a pas été la plus grande de ses vertus. Voyez sur elle la *National Biography* i.v.

CIX.

Pierre l'Oyseleur de Villiers à Jean Hotman.¹⁾*Sur un livre de Constable et sur ses propres écrits.*

(MIDDELBOURG), novembre 1590.

Monsieur. J'ai encores à vous remercier du livre de monsieur Constable²⁾, que vous m'avez envoié. J'ai bien pensé qu'il en adviendrait ce que vous m'en mandez par vos derniers. Je sçay, qu'il y a gens de toutes humeurs, les uns faillants au trop, les aultres au moins, et je croi, qu'il n'y aura pas moins de danger à ceulx, qui voudront trop modérer, qu'aux aultres, car nostre naturel est enclin à chercher son repos. Heureux, qui pourra tenir ceste noble médiocrité. Je ne suis pas, Dieu merci, de ces esprits farouches, mais je ne sens aussi auscune mollesse en moi pour quitter le droict. Pour revenir à l'escript dudict sieur, j'eusse désiré deux choses: qu'il n'eust point fait le Romain, car quoique plusieurs lui en aient donné exemple, j'estime qu'il ne se peult faire sans grand péché devant Dieu, qui ne veult point des faintes et dissimulations en la religion; l'aultre, que ceste matière eust esté traictée plus amplement, car les hommes ne se laissent persuader si facilement. Il peut estre qu'il a pris le conseil, que j'ai pris souvent, de laisser beaucoup de choses à dire pour respondre aux escrits contraires. Moi iusques à present j'ai esté si heureux, que plusieurs ont blasmé mes escrits, mais quand ils ont pris la plume pour escrire contre, ils ne sçavoient par quel bout s'y prendre, par ce que se pensant attacquer à un point, il trouvoit la response en un aultre. Et cela est ce qui se peult préparer. Vous verrez entre les mains de monsieur de Beauvoir quelque chose, que je propose, ainsi que les chevalliers errants, qui eslèvent sur le perron leurs devises pour s'essaier; je verrai, ce qu'on me dira de part et d'aultre. Je n'ai point voulu passer plus avant, car il me semble qu'il n'est pas encores temps, en quoi peult estre le sieur Constable a failli, et me semble, qu'il fault avecq grand prudence amollir les esprits et les rendre capables de communication et cependant gagner pais sans que les sanguinaires s'en apperçoivent. Et je puis impétrer (?) le contenu en mon escript,

1) De sa main. Voyez p. 254.

2) Voyez p. 254.

ores que je ne touche à la doctrine, si est ce que je ferai à mon advis un grand bresche au règne des Romains. Quand on viendra au fort, ceuls, qui sont tant fendants hors des coups, ne se trouvent peult estre pas plus vaillants que moi; mais je n'ai iamais trouvé que le zèle ne fust tousiours bien accompagné de Dame Prudence; tesmoigner ces criards de Gand ¹⁾ et aultres en Angleterre, qui m'appelloient papiste, quand je reprenois leur témérité; car en fin les uns ont renoncé, les aultres sont fuis, et, Dieu mercy, la prospérité et l'adversité m'ont trouvé tousiours semblable. Quant aux thèses ²⁾, que vous me demandez, je n'en ai qu'un exemplaire et ne croi point, qu'on en puisse trouver de l'Eglise; quant aux aultres, je ne sçai s'il y en a encores à Leiden; je le sçaurai et vous en envoieurai, si j'en puis avoir. Quant au faict d'Escosse, j'en ai escript amplement à monsieur de l'Isle, qui m'avoit donné le mesme advis. Je croi, que monsieur de la Fontaine ³⁾ aura veu la response. Vous pouvés aussy sçavoir de madame sa mère, s'il l'auroit laissé entre ses pappiers; en somme c'est une grosse bande de menteurs. Et quant à ce qu'il m'escrivoit, qu'un Escossois avoit dit au Roi m'avoir oui tenir tel langage à monsieur le comte Maurice en son cabinet estant en conseil, j'ai respondu et respons, qu'il n'y a homme en Ecosse, qui eust esté en conseil avecq ledict sieur. Au reste ils ont pris plaisir par delà à dire, que j'avois faict imprimer des escrits contre le Roi ⁴⁾, n'estant une sotte supposition d'un novellante de Venize, et j'ai faict dire à leur conservation (?) par le pensionnaire Pauli ⁵⁾, qu'il estoit des nouvelles ou occurences d'Angleterre, qu'il avoit faict imprimer à Dordrecht. Depuis un affrontaire bastard du comte Louis de Nassau leur est allé dire force nouvelles de monsieur de Sainte Aldegonde et de moi; on l'a creu et on lui a donné des présents. Ils veulent prendre plaisir à telles choses et moi je chemine sur telles parolles *tanquam ferreis soleis super spinas, nemo leditur nisi a seipso, reliqua vix curo* Toutesfois je vous remercie de la response, que vous avez faict, car elle est vraie. A Dieu vostre frère [novembre 1590] ⁶⁾.

VILLIERS.

¹⁾ Les Calvinistes de Gand, contre lesquels il a écrit environ 1580, lorsqu'ils agitèrent contre le Prins d'ORANGE.

²⁾ Voyez p. 255. ³⁾ Ministre réformé à Londres.

⁴⁾ Le roi JACQUES I d'Angleterre.

⁵⁾ Pensionnaire de Dordrecht.

⁶⁾ Ajouté de la main de HOTMAN.

CX.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à Jean Hotman.*Sur l'impression de quelques lettres interceptées.*

SOLEURRE, 20 octobre 1592.

Monsieur. Je vous renvoye la copie des lettres, que vous m'avez laissé, lesquelles après avoir veues et considérées, j'ay pensé comme vous par le commencement, que la congnoissance du contenu de celles et des pratiques si horribles pourroit porter proffit pour faire détester le party et les partisans ¹⁾. Toutesfois d'autant que l'infirmité ou plustost malignité de la pluspart des hommes s'attache plustost au mal qu'au bien, il seroit aussi à craindre, que ceulx, qui ont mauvaise volonté ou qui ne sont fermes ny formez comme il convient, n'ouvrissent les yeux et les oreilles à quelques offices et déclaracions, qui sont meslées parmy, et d'autant que la crainte de ce mal n'est pas de moindre conséquence que l'espérance du bien, qui se pourroit tirer de la publication desdits lettres j'estimerois pour le mieux de différer l'impression, jusques à ce que nous eussions la volonté et le commandement du Roy, qui pourra estre dans cinq ou six sepmaines, et semble qu'il n'y ait grand intérêt en ce peu de temps. Toutesfois vous en userez comme bon vous semblera, n'ayant rien voullu escrire à Genève sinon après avoir sceu vostre intention. Je vous prie prendre de bonne part ce mien advis, lequel je suis obligé de vous donner tant pour mon devoir au service de Sa Majesté et pour nostre amitié. Cependant le tout ou partie se pourra communiquer partout où vous estimerez, qu'il soit bien employé, comme j'essaieray aussi de mon costé de le faire valoir. Je me recommande à voz bonnes graces et prie Dieu, monsieur, vous tenir en sa sainte garde. De Soleurre, ce 20^e octobre 1592.

Vostre très affectionné à vous servir,

N. BRULART.

¹⁾ Lettres interceptées, que HOTMAN pensait publier.

CXI.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à Jean Hotman.*Sur l'impression d'un livre et des lettres interceptées.*

SOLEURRE, 26 octobre 1592.

Monsieur. J'ai satisfait à ce que vous avez désiré par vostre lettre du 15^e de ce mois. J'ay escrit à messieurs de Berne en telle sorte que j'ay occasion de bien espérer de la response. J'avoy mal compris vostre intention touchant le livre ¹⁾, que je vous renvoye, duquel je pensoy que vous eussiez laissé une autre copie à Genève. Je l'ay veu avec plaisir et proffit, duquel vous ne devez point frustrer les gens de bien. Je vous prie, quand il sera imprimé, de m'en réserver deux, s'il vous plaist, pour en envoyer l'un où je m'asseure qu'il sera bien employé. Je n'ay pas failly d'escire au Roy vostre bonne intention touchant la publication des lettres surprises ²⁾, desquelles je luy ay mandé la date et le subject, afin qu'il luy plaise commander sa volonté. J'ay depuis receu advis de Genève d'aucuns de noz amys, qui désiroient sçavoir mon intention sur l'impression desdits lettres, desquelles ilz ont recongnu la conséquence, qu'ilz m'ont sagement représenté, qui m'augmenteroit le regret, si nous n'avions choisy ceste voie d'attendre le commandement de Sa Majesté. Je vous advertiray, quand il se présentera commodité ou compagnie pour vostre passage. Vous pourrez voir monsieur Mango ³⁾ à son retour de Strasbourg et entendre de luy le temps, qu'il pourroit partir. Il aura passeport pour sa sureté, comme j'estime qui vous pourroit aussi servir. Je n'oubliroy de luy en parler et de vous advertir. Cependant je me recommande à voz bonnes graces et prie Dieu, monsieur, vous tenir en sa saincte garde. De Soleurre, ce 26^e octobre 1592.

Vostre tres affectionné à vous servir,

N. BRULART.

1) Evidemment le manuscrit de l'*Anti-Choppinus* de HOTMAN.

2) Voyez la lettre du 20 octobre.

3) Agent inconnu.

CXII.

Le sieur de Fresnes-Canaye à Jean Hotman. ¹⁾*Sur l'impression de ses livres et sur son Turlupin.*

FRANCFORT, 30 novembre 1592.

Monsieur. Depuis vous avoyr escrit du 20^e de ce moys j'ay recue deux de vos lettres de cette mesme datte, dont l'une m'a esté rendu par messieurs de Liverdin, auxquels je suis marry de n'avoyr pas temoigné, combien vostre recommandation peut sur moy et combien j'honore leurs mérites. Mais certes ces demeures sont si farouches qu'il est difficile d'y faire règner la courtoysie. Dieu veuille que bien tost nous la puissions retrouver en nostre climat. Je ne vous puis présentement faire reponce sur ce que m'avez mandé touchant l'impression de vos livres et labeurs héréditaires, d'autant que ceux, auxquelz il fault parler, sont absents. Mais dès lundi je parleray à eux, voyre plustost Dieu aydant, et vous scauray à dire ce qu'en devés espérer. Je pense que à la longue voie trouveriés plustost marchand. Quand j'auray parlé aux mestres des mestiers, je vous en esclaireiray. Je ne vous scauroy assès remercier de vostre Turlupin ²⁾ C'est iustement ce qu'il faloyt à cet enragé de Chopin ³⁾. Le goust, que j'y ay pris, m'a poussé à en faire part à mes amis. J'en ay envoyé l'un à la Cour de l'Empereur et l'autre au Pays-Bas. Si j'en puis recouvrer un troysiesme, il ira en Italie. Je pense, que ces coups acerbés, donnés en jouant, porteront plus que s'ilz estoyent tirés en plus grande colère. Je m'entretiens de l'espérance, que me donnés, de nous venir voyr, et affin que ce puisse estre bien tost, je prie Dieu, qu'il vous donne toute bonne issue de vostre voyage de Genève. Et réservant tous nos discours à nostre entreveue, je salue

1) De sa main. Voyez p. 222.

2) Le célèbre pamphlet satirique *Anti-Choppinus seu Epistola congratulatoria M. Nicodemi Turlupini ad M. Renatum Choppinum, S. Unionis Hispanico-gallice advocatum incomparabilissimum* (1592).

3) L'avocat RENÉ CHOPIN ou CHOPPIN, auteur de *De Pontificis Gregorii ad Gallos diplomate congratulatoria oratio* et d'autres écrits en faveur de la Ligue.

en cet endroit vos bonnes graces des humbles et plus affectionnées recommandations de ma femme et des miennes, priant Dieu, monsieur, vous donner très heureuse et longue vie De Francfort, ce dernier novembre 1592.

*Vostre humble et tres affectionné amy
et serviteur,*

DE FRESNES.

CXIII

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à Jean Hotman.

Sur les lettres interceptées.

SOLEURRE, 13 décembre 1592.

Monsieur. J'ay envoyé vostre paquet à monsieur de la Violette ¹⁾, duquel avec la présente vous aurez une lettre maniée avec plus de loisir que la précédente. Je me tiens en peine par la vostre du 26^e novembre pour le désir, que j'ay de vous complaire et de ne point faillir; et si j'estois icy comme privé, je céderois à vostre désir et bonne intention, laquelle je loue et estime autant que vous scauriez désirer, et voudrois pour vous satisfaire n'avoir jamais eu communication de voz lettres ²⁾. Mais estant en ceste charge ³⁾, je vous prie considérer, ce que je dois et ce que je puis, et vous mettre en ma place pour supporter ce qui me retient. J'ay esté obligé par mon devoir d'avertir le Roy des mesmes considérations, que je vous ay représentées, afin qu'il luy pleust commander sa volonté, laquelle si d'avanture n'estoit conforme à la vostre, jugez s'il vous plaist, en quelle faute il seroit tombé, si je n'attendois ce qu'il luy plaira ordonner. Je recongnoy le mal, qui presse; je loue vostre zèle d'y vouloir opposer tous remèdes; mais, hélas, je crains, que tous beaux discours et les meilleures remonstrances n'y soient inutiles. Nous expérimentons

1) Inconnu.

2) Voyez les lettres du 20 et 25 octobre.

3) D'agent diplomatique du Roi.

à nostre grand dommage, que telles gens ne se laissent manier à force de raison. Sitost que j'auray response, le mesme jour je le vous enverray, et si en attendant j'ay ce bien de vous voir, je vous dirois quelque mot davantage. Je me recommande à voz bonnes graces et prie Dieu, monsieur, vous tenir en sa sainte garde. De Solleure, ce 13^e décembre 1592.

Vostre tres affectionné serviteur,

N. BRULART.

CXIV.

Hurault de Maisse ¹⁾ à Jean Hotman.

Protestations d'amitié, affaires particulières, le voyage de Gondy.

VÉNISE, 26 décembre 1592.

Monsieur. J'ay receu par ce dernier ordinaire vos lettres du 22 du passé ensemble les deux livres, que m'avés envoyés, dont je vous remercie. Je porte tant d'honneur à la mémoire de feu monsieur Hotman, vostre père, que j'eusse désiré, que vos affaires vous eussent permis de passer jusques icy afin de vous y recevoir et offrir ce qui est en ma puissance, pensant que vous ne dégénérez point des vertus de vostre père et la bonne réputation, en laquelle vous estes. J'espère que cette veue sera remise à quelque autre occasion et possible vous verray je au lieu, où vous estes ²⁾, dans peu de temps, faisant mon desseing comme les autres de passer quelque iour en France et me faire congnoistre au Maistre, que je sers. Je ne vous sçaurois encores que mander du retour ny du séiour de monsieur le Cardinal Gondy ³⁾, d'auttant comme vous aurés peu sçavoir, que le Pape ne luy a voulu permettre de passer plus avant que Florence, et ne tanteray de vous faire sçavoir ce

1) Membre de la famille du chancelier CHIVERNY et agent de France à Vénise.

2) Bâle, où il réglait depuis la fin de 1592 les affaires de son père mort en 1590. Voyez *Epist. Hotom.*, p. 357 suiv.

3) HENRI DE RETZ, envoyé des seigneurs catholiques au Pape (Maimbourg, *Histoire de la Ligue*, II, p. 350).

qu'en pourray aprendre. Quand aux enfans de monsieur de Mortefontaine ¹⁾, ils sont à Padoue et se portent bien à ce que je puy entendre, y ayant quelque temps que je ne les ay veus. J'ay ce jour dhuy receu un paquet de la Court pour eux, que sont lettres de leur père; quand ils m'en enverront la response, je les feray tenir, comme j'ay fait cy devant, estant serviteur et amy de longue main du sieur de Mortefontaine. Les paquets, que m'avez envoyé avec les livres, tant le mien et celui du sieur de Buzay ¹⁾, ont esté ouverts à l'office de la santé, tellement que je ne luy ay encores voulu envoyer que je ne scense, où il estoit. Je le feray de dans deux jours et les luy feray promptement tenir, car cette marshandise se débite avec grande difficulté en ce pays cy. Au demeurant je ne puy steur (?) vous dire que l'auteur de l'Anthioppinus ²⁾ mérite louange, ayant respondu à ce pédant comme il méritoit et seroit encores plus à propos qui pourront luy respondre à coups de baston pour réprimer son insolence. Il se doibt pour ce coup contenter de cela, s'il n'y plus est dégousté, attendant que la justice le chastie et ses semblables. J'escris à monsieur Cuvori (?) ce que nous avons de nouveau icy et le prie de vous en faire part. Cependant continuez à m'aymer, s'il vous plaist, et vous assurez, que je vous rendray le semblable à toutes occasions, priant Dieu, monsieur, qu'il vous donne longue et heureuse vye. De Vénize, le 26 décembre 1592.

Vostre affectionné amy et serviteur,

HURAUULT DE MAISSE.

CXV.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à Jean Hotman.

Sur l'impression des lettres interceptées.

SOLEURRE, 31 janvier 1593.

Monsieur. J'ay envoié à monsieur de la Violette ³⁾ la lettre, que j'ay receue avec la vostre du 23^e de ce mois. Vous en aurez une

1) Inconnu.

2) Lisez: *Antichoppinus*. Voyez p. 261.

3) Voyez p. 262.

autre avec la présente, que j'ay receue dans un paquet venant de Langres, où il n'y a autres nouvelles sinon que les estrangiers estoient sur la frontière, prestz d'entrer en France ¹). J'espère, qu'ilz y seront receuz comme ilz méritent. Au surplus j'ay enfin receu le duplicate d'une depesche, qui aura esté perdue par les chemins, par laquelle entre autres Sa Majesté défend, que la copie des lettres ²), desquelles je luy avois mandé les dattes et le lieu, où elles avoient esté escrites, ne soient point imprimées pour les mesmes raisons, dont nous avons traicté, vous et moy, par noz lettres, et me commande expressément de le vous faire entendre, dont vous pourrez, s'il vous plaist, advertir ceulz, auxquelz vous aviez donné charge, qui pourront néanmoins et vous aussi se servir prudemment de la substance et s'en valoir selon l'occasion. Et après m'estre recommandé à voz bonnes graces, je prieray Dieu, monsieur, vous tenir en sa sainte garde. De Solleure, ce dernier janvier 1593.

Vostre très affectionné à vous servir,
N. BRULART.

CXVI.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à Jean Hotman.

Sur la publication des lettres interceptées et sur l'invasion des Espagnols.

SOLEURRE, 14 février 1593.

Monsieur. Je vous escrivis dernièrement en haste pour vous advertir de la volonté du Roy touchant l'impression des lettres, que vous sçavez ³). Non que Sa Majesté n'estime vostre bonne intention et le bien, qui s'en pourroit espérer, mais elle a appré-

1) Le duc de PARME avait rassemblé une grande armée dans les Pays-Bas pour combattre les Huguenots et HENRI IV mais il mourut le 3 décembre 1592.

2) Voyez les lettres précédentes.

3) Voyez la lettre précédente.

hendé davantaige le danger, qui seroit à craindre en ceste saison. Et d'aültant que je demeure incertain, si ma lettre vous aura esté rendue, je vous ay faict ce mot de recharge pour vous prier par mesme moien d'escire à Genève, si vous estimez qu'il soit besoing. Je n'ay aucunes nouvelles de France, sinon que le 20^{me} du passé le Roy estoit de retour à Chartres en bonne santé et se préparoit pour aller bien tost contre l'ennemy ¹⁾, qui estoit sur la frontière, et depuis j'ay eu advis que quelques compagnies, qui s'estoient trop avancées, ont estez toutes deffaictes par les garnisons de St. Quentin et du Castellet. J'espère, que bientost nous en aurons encores meilleures nouvelles, comme j'en prie Dieu de bon coeur et de vous conserver, monsieur, en parfaicte santé. De Solleure, ce 14^e jour de fébvrier 1593.

Vostre très affectionné serviteur,

N. BRULART.

— — — — —
CXVII.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à Jean Hotman.

Sur son livre nouveau.

SOLEURRE, 4 mai 1593.

Monsieur. Je vous renvoye vostre livre ²⁾, que j'ay leu avec très grand plaisir, duquel je ne scaurois assez louer le discours et la fin et l'estime un tresor très précieux, pourvu qu'il soit employé à propos comme vous en scaurez choisir sagement le temps et l'occasion Il y a quinze jours, que je n'ay nouvelles de monsieur de la Violette ³⁾ par ses dernières. Il me donnoit espérance d'estre bien tost par deçà Je vous advertiray, quand il sera arrivé,

1) Après la mort du Duc de PARME sous le commandement de CHARLES DE MANSFELT.

2) Peut-être le même, dont GLASER parle *Epist. Hotom.* p. 367: „si liber, in Gallicanis facito”.

3) Voyez p. 262 et 264.

réserveant le surplus à vous mesmes, puisque vous me faites espérer le bien de vous voir, qui est tout ce que je puis respondre à voz lettres du 17^e avril, après m'estre recommandé à voz bonnes graces, priant Dieu, monsieur, vous donner bonne et longue vye. De Solleure, ce 4^e may 1593.

Vostre très affectionné serviteur,

N. BRULART.

— — —
CXVIII.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à Jean Hotman.

Sur l'héritage littéraire de son père

SOLEURRE, 13 juillet 1593.

Monsieur. Je vous mercie de la souvenance, que vous avez de moy, et de la part, que m'avez fait du tombeau ¹⁾ de feu monsieur Hotman, vostre père, lequel j'ay honoré vivant et en honore la mémoire après sa mort. Et vous estant digne fils et vray successeur de la vertu et doctrine d'un tel père, je vous suplie de croire, que j'estime et désire vostre amitié comme je dois, et que je mettray peine de la conserver par tous les offices et services, qui dépendront de moy. Je vous advertiray, quand noz affaires seront plus assurées, et feray en sorte, que vous congnoistrez le désir, que j'ay, de vous servir et rendre contant. Je loue vostre advis d'assembler et faire imprimer tant de beaux traictez ²⁾, qui servent à adoucir les espritz et les préparer à la paix. Je vous aurois jà renvoyé celui, que vous désirez, s'il fust demeuré en ma puissance. J'en ay escrit deux foix à monsieur de la Violette ³⁾,

1) Evidemment un dessin de ce tombeau, dont JEAN HOTMAN parle aussi *Epist. Hotom.* p. 374. Sur ce tombeau l'inscription qui se lit à la dernière page des *Opuscules françoises des Hotmans* (Paris 1616). Le tombeau était érigé par JEAN et les amis de son père.

2) Voyez sur ces desseins: *Epist. Hotom.* p. 357 suiv.

3) Voyez en haut.

qui m'a promis par ses responses de le me renvoyer avec un autre traicté de la discipline et police crestienne. fait par un nommé Morély, et me promet de laisser le paquet à monsieur Sabathico comme je ne doute point qu'il aura fait. Aussi tost que je l'auray receu, je vous enverray l'un et l'autre, espérant par voz mains en avoir plus de fruit que s'il demouroit aux miennes. Je ne vous escriis point de nouvelles, par ce que vous les aurez entendues de ceulx, qui ont passé. Je me recommande humblement à voz bonnes graces et prie Dieu, monsieur, vous conserver en parfaite santé. De Solleure, ce 13^e juillet 1593.

Vostre bien affectionné serviteur,

N. BRULART.

CXIX.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à Jean Hotman.

Sur quelques mémoires manuscrits de François Hotman.

SOLEURRE, 13 août 1593.

Monsieur. J'ay différé ma response à vostre lettre du 24^e du passé, afin que vous fussiez assuré par le mesme porteur, que voz mémoires ¹⁾ avoient este renduz, de la communication desquelz je vous remercyé et loue vostre sage advis, que telles pièces ne méritent pas d'estre manyées de toutes mains et que ceulx qui les escrivent pourroient souvent espargner leurs peines et si ceulx, qui se meslent d'en parler avec trop de liberté, avoient la congnoissance et la discrétion, que vous avez, ilz jugeroient mieux de les intentions des autres. Je ne voudrois blasmer leur zèle mais si fault-il aussy capturer nostre esprit soubz la grandeur de la providence de Dieu, qui se sert souvent pour ses merveilles de moyens incongnuz et non aprouvez de nostre infirmité, et semble qu'on ne pourroit s'en plaindre sans murmurer contre son ordonnance. Je vous supplie d'employer vostre prudence et dextérité pour faire valloir ces considérations où il sera besoin, et me mander, s'il vous plaist, comme elles seront receues et me faire

¹⁾ Evidemment les mémoires de son père, que HOTMAN eut voulu faire imprimer. Voyez les lettres précédentes.

part aussy des particularitez, que vous pourrez avoir cy après sur ce subiect. Je suis marry de la peine, où vous estes, à laquelle je désirerois pouvoir vous donner quelque bon remède. que je prie Dieu vouloir susciter et vous tenir, monsieur, en sa sainte et digne garde. De Solleure, ce 13^e aoust 1593.

Vostre très affectionné serviteur

N. BRULART.

CXX.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à Jean Hotman.

Principes de prudence à suivre.

SOLEURRE, 6 septembre 1593.

Monsieur. Je ferois plus ample response à voz deux dernières sans l'espérance, que vous me donnez, de la vous pouvoir faire de vive voix ¹⁾ comme il semble estre plus à propos en telz affaires, où le temps contentera plusieurs et fera congnoistre la vérité à ceulx, qui seroient plus difficilles. Ce pendant il appartient aux gens de bien, qui vous ressemblent, d'employer la prudence, que Dieu leur a donné, pour faire comprendre aux autres et devancer par raison ce que le temps fera congnoistre à tous. Il fault estre prudens et advisez pour fermer la porte aux artifices des ennemys, qui prennent peine de semer les deffiances parmy nous pour nous diviser et affoiblir et se préparer le chemin pour continuer leurs mauvais desseins, que Dieu dissipera, s'il luy plaist, comme je luy supplie et de vous donner, monsieur, heureuse et longue vye. me recommandant très affectueusement à voz bonnes graces. De Solleure, ce 6^e septembre 1593.

Vostre très affectionné serviteur

N. BRULART.

1) HOTMAN doit avoir été chez BRULART peu après comme l'attestent deux lettres de RACHEL BOCHART sur quelque procès, l'une adressée à „Monsieur de VILLIERS St. POÛL estant de présent près monsieur l'ambassadeur à Soleure”, „de Paris 20^e aoust” d'une année non indiquée; l'autre du „1 avril”.

CXXI.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à Jean Hotman.*Sur un traité à imprimer.*

SOLEURRE, 2 novembre 1593.

Monsieur. J'ay envoyé les lettres receues avec la vostre du 23^e de ce mois et fait entendre voz excuses et assuré néanmoins de vostre volonté. Pour le surplus je ne puis au reste que louer l'intention, que vous déclarez par la vostre du 25^e, qui est conforme à celle, que Dieu m'a tousiours donné, de comuniquer et publier ce que j'ay pensé en ma conscience pouvoir profiter. Je remets donc à vous d'user de la coppie, que vous avez entre voz mains, comme vous jugerez pour le mieux sed *contracta fiducia* pour la restitution sans y rien changer ny innover, s'il vous plaist. J'entends icy la copie, que vous prometez de restituer, et au cas que vous feussiez party, je vous prieray la laisser à monsieur Doschin ou autre, par qui scauray, s'il soit satisfait à vostre promesse. Celuy, auquel elle appartient, se contentera de deux exemplaires de ceulx, que vous ferez imprimer. Je me recommande, monsieur, à voz bonnes graces pour monsieur Doschin, qui excusera. s'il luy plaist, si je n'ay fait response à sa derniere lettre. Je prie Dieu, monsieur, vous donner à tous deux bonne voiage. De Solleure, ce deux novembre 1593.

Vostre très affectionné serviteur,

N. BRULART.

CXXII.

Nicolas Brulart, sieur de Sillery, à Jean Hotman.*Sur ses plans de voyage.*

SOLEURRE, 19 décembre 1593.

Monsieur. Je ne sçay, si vous aurez esté adverty de l'indisposition survenue à mademoiselle de Martinville, qui l'a arrestée à Neufchastel et contraint de laisser son voiage, où le reste de sa compagnie s'est achéminée, de sorte que vous avez à penser à une autre occasion et considérer, si celle du passage de monsieur de Retz ¹⁾ et de monsieur de La Verière (?) vous sera commode, comme il semble qu'ayant volonté de vous retirer, vous ne la devez laisser passer. Si vous prenez ceste résolution, je vous assisteray et serviray en ce que je pourray comme en toute autre occasion, qui dépendra de moy, me recommandant humblement à voz bonnes graces, priant Dieu, monsieur, vous tenir en sa sainte garde. De Soleure, ce 19^e décembre 1593.

Vostre très affectionné serviteur,

N. BRULART.

CXXIII.

Philippe de Mornay, sieur du Plessis, à Jean Hotman.*Sur les affaires de la religion.*

SAUMUR, 26 mars 1604.

Monsieur. J'ay receu les vostres du 6^e mars. J'ay veu quelque extraict de ce qui s'est passé en la conférence d'Angleterre ²⁾. Je pense, qu'il estoit malaysé pour ce premier appareil de passer plus avant. Il est de la prudence de ne rien remuer que nécessaire et qu'on ne soit affermy en son repos. Je n'ay point creu, que la

1) HENRI DE GONDI, Duc de RETZ. Voyez p. 263.

2) Voyez sur ces conférences entamées par le roi JACQUES I: Duplessis-Mornay, *Mémoires*, IX, p. 538.

paix entre le Roy d'Angleterre et l'Hespagnol ¹⁾ se peust faire ny si tost ny si aysément. Ces vieux ulcères presques passez en fistules ne se ferment pas si coulement et les préteetz de part et d'autre y sont trop grands. Je ne sçay aussy, si la paix de Hongrie ²⁾ se doit croire, veu l'avantage, qui naist à l'Empereur et à l'Empire de la mort du Grand Seigneur ³⁾, de la priorité du successeur et de la rupture du Perse. Que s'il ⁴⁾ ayme mieux en tirer profit par paix que par guerre, c'est signe que ce sera pour nostre dommage soit directement, soit indirectement, en faisant un plus notable effort au Pays-Bas. Touchant l'article de l'Antechrist ⁵⁾, approuvé comme vous m'escrivez par le Roy d'Angleterre, je pense que c'est *in ratione non in re*, et peut estre n'en aura il pas sceu la raison, qui a proposé nécessité aux nostres, sachant que les Parlemens, nommément de Tholose, procédoient nouvellement contre ceux, qui l'enseignoient aussi, en qualité de rebelles. Cause, qu'ilz ont estimé devoir monstrier, que cest article de religion compris en la mesme liberté que les autres. Ces procédures cessantes, ce que y semble nouveau n'eust point esté recherché. Je vous remercie de vostre traicté de l'Ambassadeur ⁶⁾, que je liray pour apprendre, non pour y reprendre. Je pense, que les bruitz, qu'avez eu par delà, qu'on remuast deçà, s'esvanouissent. Aussy n'y en at-il point de intrest, *neque active neque passive*. Je salue, monsieur, tres affectueusement voz bonnes graces et supplie le Créateur vous avoir en sa sainte garde. De Saumur, ce 26^e mars 1604.

J'ay receu les vostres du 20^e avec l'Edict du Roy d'Angleterre. Je vous en remercie. A une autre fois la réponse.

Vostre très affectionné amy à vous servir,

DUPLESSIS.

¹⁾ Il y avait alors des négociations qui aboutirent à la paix d'août 1604. Voyez *Mémoires*, I, p. 431.

²⁾ La paix de Vienne de 1604.

³⁾ Le sultan MOHAMMED III mourut le 22 décembre 1603.

⁴⁾ L'empereur RODOLPHE II.

⁵⁾ Voyez la lettre à M. DE LA FONTAINE (26 mars) *Mémoires*, IX, p. 512. Il s'agit de l'insertion d'un article en la confession de foi des églises protestantes françaises. Aussi *Mémoires*, I, p. 428 suiv.

⁶⁾ Livre célèbre de JEAN HOTMAN, paru en 1604 à Paris sous le titre: *De la charge et dignité de l'ambassadeur*.

CXXIV.

Philippe de Mornay, sieur du Plessis, à Jean Hotman.*Sur les conférences ecclésiastiques et la politique du Roi.*

SAUMUR, 5 mai 1605.

Monsieur. J'ay leu et considéré le discours de la conférence ¹⁾, que m'avez envoyé et que je vous renvoie. Je n'estime aucunement à propos qu'il soit communiqué, moins imprimé. Il est à regretter que ce prince ²⁾, qui en ceste grandeur pouvait par sa prudence soulder les plaies de toutes les églises réformées de la Chrestienté, emploie sa dextérité et son autorité à entrouvrir les siennes propres. Car sont ce pas les siennes, puisquelles sont en ses subiectz et de mesme confession? *Je sçay, ce qui se peut dire de part et d'autre, et désire fort, que les choses indifférentes soient bien reconnues et bien traitées aussy indifféremment, soit pour n'abhorrer ceux, qui les tiennent, soit pour ne presser ceux, qui les refuient* ³⁾. Mais il semble estre de la sagesse de ce prince d'estre sage pour les uns et les autres et de sa prudence de cacher les divisions en attendant qu'il les peust guarir. Dieu le veuille assister par son Saint Esprit, le quel je prie, monsieur, vous avoir en sa sainte garde, et salue icy humblement voz bonnes graces. De Saumur, ce 5^e mai 1605.

*Vostre humble et affectionné amy à
vous servir,*

DUPLESSIS.

Je viens présentement de recevoir vos canons ecclésiastiques, que à vous remercie.

¹⁾ Voyez la lettre précédente.

²⁾ Le roi HENRI IV. Voyez sur sa disposition envers les Réformés: Duplessis-Mornay, *Mémoires*, X, p. 86.

³⁾ Souligné dans le manuscrit.

CXXV.

Mauritius ¹⁾ à Jean Hotman.*Sur la mort de Henri IV.*

(DÜSSELDORF), 27 mai 1610.

S. Nobilissime ac praestantissime domine Hottomanne, domine ac amice plurime honorande. Quantopere mors inopinata et tristis christianissimi vestri regis ²⁾ me quoque consternarit, verbis sane effari nequeo. O scelus Hispanorum nefandum, o malitia Homines quidem non sufficiunt ad ulciscendum tam atrox et inauditum parricidium. Heu, in quae nos incidimus secula? Qui solus justus est, fuit et erit, is videt et certo inultum non patietur, sed nos interim destituimur tam potenti rege, cujus nomen exhorruit hactenus sceleratissima illa gens occidua, tam fido patrono et amico, cujus memoriam nulla unquam apud nos delebit oblivio sed gratitudinem erga vestram gentem retinebimus perpetuam. Ipse te et dominum legatum accessissem ³⁾ et dolor meum coram testatus fuisset sed proxime hisce diebus febris fui correptus, quae me in aedibus detinuit. Tum tantae nostrae sunt distractiones, ut amicum salutatum ire nobis vix et ne vix quod sit concessum. Veniam tamen primo ocio Vale. Dominum legatum

1) *Archives Teyler*, I, p. 159. La lettre est faussement attribuée par M. SYBRANDI au prince MAURICE DE NASSAU, comme M. FRUIN lui avait déjà fait remarquer.

2) HENRI IV fut assassiné le 13 mai 1610.

3) L'auteur de la lettre évidemment se trouva au même lieu que HOTMAN, c'est à dire à Düsseldorf, où celui-ci était alors avec l'ambassadeur JACQUES BONGARS comme agent diplomatique de HENRI IV (Voyez RITTER, *Briefe und Akten*, II, passim). Le prince MAURICE, dont le ton du reste n'aurait pas été si amical envers HOTMAN, au 27 mai était à La Haye.

saluta haud gratatim et me tuo favore porro proseguere ad tua officia vicissim paratissimum. 27 May 1610 ¹⁾.

Vester devotissimus,

MAURITIUS.

Ignosce festinationi.

CXXVI.

P. Grangier, sieur de Liverdin ²⁾, à Jean Hotman.

Nouvelles de la Cour et du Parlement.

(PARIS), 28 novembre 1612.

Monsieur. Que direz vous de moy ou de ma paresse d'avoir demeuré tant de mois sans faire responce à la vostre dernière ou m'enquérir de l'adresse, que j'avois à prendre pour vous faire part de nos nouvelles. Monsieur de St. Martin, vostre frère ³⁾, m'a enfin réveillé de ce profond sommeil, m'ayant de sa courtoisie offert de vous faire rendre seurement les miennes. Je porte assez la peine de ma négligence, puisque je suis si longtemps privé de vostre douce et sçavante conversation. Car estant au lieu, où vous devez estre adverti de tout ce qui passe en tous les endroits de la Chrestienté, j'aurois ce contentement d'y participer et en avoir de bons et certains advis au lieu des fauls et incertains, qui ne viennent jusques à moy que par bruit et après tous les autres. Nous avons icy tousiours quelque changement, comme celuy qui est arrivé par la mort de monsieur le Conte

1) Dans la collection il se trouve encore une lettre de La Haye sur cet événement de la main de „Wodio Reimar Gans, Baro in Butlitz”, qui se plaint de la mort du Roi „Germanicae libertatis certe ipse protector strenuus, hostibus nostris Hispanicis terribilis”, et „patronus, imo parens Germaniae nostrae”.

2) Voyez p. 205. Ici aussi le nom de „P. LIVERDIN” est inscrit au pli. Il était alors membre du Parlement de Paris.

3) Haag, La France Protestante, i.v. FRANÇOIS HOTMAN, ne nomme que deux de ses fils survivants, JEAN et DANIEL, dont le cadet entra après la mort de son père chez les Pères de l'Oratoire. Peut-être un beau-frère?

de Soissons ¹⁾, qui est décédé, lors qu'il faisoit mieulx ses affaires. Car il s'en alloit avoir Guillebeuf moiennant deus cens mille livres, que la Roine donnoit de récompense à monsieur le Maréchal de Fervaques, et outre ses pensions et appointemens il se remarque qu'il avoit eu de grandes sommes depuis deus ans. La Roine s'est réservée le gouvernement de Normandie, ne l'ayant voulu accorder à monsieur le Prince de Conty, qui désiroit au moins rentrer dans celuy du Daulphiné, mais enfin il demeure à monsieur le Conte de Soissons filz avec l'estat de grand maistre et cent mille livres de pension. Cette mort a esté suivie de celle de Monsieur de Galles ²⁾, dont on parle diversement, aucuns toutefois disant, que le Roi de la Grande Bretagne en porte un grandissime deuil. Pour le regard de nostre Court de deçà, il ne s'en fait deuil que bien modestement, pour ce que l'on nous fait croire, qu'il estoit mauvais françois et menasçoit tous les jours de venir donner des batailles dans la Beausse. Il y a eu des remuemens vers St. Jean Angeli, où monsieur le Duc de Rohan ³⁾ veult monstrier qu'on le devoit mieulx recevoir, quand il vinst par deçà il y a quelque temps. Pour accorder toute noise, j'entends qu'on luy baille la charte blanche pour demander ce qu'il voudra. J'ay veu deus gentilhommes de la religion, que Sa Majesté avoit envoyé en Poitou et en Guyenne pour recognoistre les peuples et gouverneurs, qui disent que pour les peuples des villes ils ne veulent point de guerre et entre les gouverneurs il y en a peu, qui veullent la guerre, mais il n'y manque des esprits brouillons, qui voudroient bien remuer les chartes pour changer leur mauvaise condition en meilleure. On avoit envoyé à La Rochelle un conseiller de nostre chambre, nommé monsieur Rochelle, sieur du Coudrai, pour y estre intendant de la justice et de la police. Il a pensé y estre lapidé sans l'entremise du maire et fut bien heureux de pouvoir gagner la porte de la ville pour revenir droit à Paris. On remarque un

1) CHARLES DE BOURBON, fils du Prince de Condé et un des anciens partisans de HENRI IV, mort le 1 nov. 1612. Il n'avait pas une belle renommée; on le considérait comme ambitieux dissimulé, d'intelligence étroite, de moeurs dissolues et d'une avidité sans bornes.

2) Voyez p. 278.

3) HENRI, Duc de ROHAN (1579—1638), un des principaux chefs des Protestants français. Voyez sur son rôle pendant ce temps les *Mémoires* de Duplessis-Mornay, vol. XI et XII, passim.

commencement de distinction de personnes, qui semble estre de mauvaise grace, car en plusieurs villes de la religion ils se defient autant des serviteurs du Roy comme s'ils estoient catholiques et remarquent ceulx, qui leur sont fidelles, entre ceulx, qui sont affectionnés au service du Roy. Nostre Chambre de l'Edit n'est encores establee, d'autant que par les lettres on y en mis deus conseillers de la Religion; messieurs ne les veulent vérifier, pour ce que partant l'Edit il n'y en doit avoir qu'un en chaque Chambre du Parlement. La Roine persiste tousiours à la vérification des pairs nouveaux, qu'elle veult ériger, encores que les lettres ayant esté refusées quatre ou cinq fois. Ils ne passeront qu'à toute force, dont tous les grands de la Court ne sont marris. On a voulu ébranler monsieur le chancelier pour y mettre monsieur le Président Jeannin ou monsieur le Président de Verdun, auquel on vouloit donner monsieur Dolé pour successeur; mais tous ces dessaings ont esté dissipez et semble ledict seigneur plus asseuré et affermi que jamais. Monsieur le Marquis d'Ancre est tousiours en faveur par dessus tous les autres, mais si n'at-il peu faire condamner le sieur Masseis (?), dont il avoit eu la confiscation. Le courage et la preudhommie s'est peu remarquer aux juges, qui n'avoient faulte de grands et ardens solliciteurs pour leur faire trouver de la charge, où il n'y en avoit point. Tous ont esté d'advis de l'absoudre, excepté monsieur le Président, qui fut d'advis de luy faire bailler la question. Dont il n'a pas acquis beaucoup de créance parmi les gens de bien. Je vous escriis toutes nos nouvelles, afin que vous me faires part des vostres. Ma femme et moy et tous nos enfans sommes en bonne santé, graces à Dieu, lequel je prie, monsieur, qu'il vous donne en parfaite santé longue et heureuse vie. De Paris, ce 28^e novembre 1612.

Vostre plus humble et affectionné serviteur,

T. G(RANGIER) ¹⁾.

1) Voyez p. 205.

CXXVII.

Thomas Lake¹⁾ à Jean Hotman.*Sur les négociations politiques de l'Angleterre.*

(LONDRES), 16 janvier 1613.

Monsieur. Je receus vos lettres le 28^{me} de décembre et non plustot, et me recognois grandement vostre redevable de ce que veuillez conserver vive la mémoire de vostre longue cognoissance de celuy qui a si peu de subiect à ministrer à ses amys la souvenance de luy; mais de l'honneur, que m'avez voulu faire, j'auray tant plus d'obligation et de bonne volonté pour m'en acquiter en toutes occasions. Quant à ce que vous m'escrivez des correspondences des ministres de Sa Majesté²⁾ à ceulx du Roy Très-Crestien, il est véritable qu'ainsi fust accordé entre Sa Majesté et monsieur de Bouillon³⁾ estant icy, et j'en fis despesches par commandement de Sa Majesté à tous ses ambassadeurs et ministres et me deçoit ma mémoire, si à monsieur Dickenson⁴⁾ je n'en fis autant ou immédiatement ou bien par signification du plaisir de Sa Majesté au chevalier Wynwood⁵⁾ en Hollande, afin qu'il la fit tenir à monsieur Dickenson. Mais pour supplier au défaut, sy antier y en a eu, j'ay derechef escrit à luy au nom de Sa Majesté et vous envoie cy joingant la lettre.

Les affaires du party d'Allemaigne, qui est en soin au Roys, noz Maistres, nous donne par deçà beaucoup de fascherie, veoyant les fractions, qui desmonstrent ceulx, qu'il concerne estre le plus unis⁶⁾ et qui semblent n'estre si vivement touchez de leur estat comme sont les aultres, qui veillent pour eulx. Je ne sçay, ce

1) Secrétaire du roi JACQUES I pour la langue latine depuis 1603, secrétaire d'état depuis 1612.

2) JACQUES I d'Angleterre.

3) HENRI DE LA TOUR D'AUVERGNE, duc de BOUILLON, maréchal de France depuis 1591, le chef des protestants français dans ce temps (1555—1623). HOTMAN était aussi son agent diplomatique en Juliers.

4) JOHN DICKENSON, poète et auteur de renom, agent anglais à Düsseldorf.

5) Sir RALPH WINWOOD, ambassadeur anglais aux Provinces Unies.

6) Les Protestants allemands.

que sera de vérité, par ce qu'il y a longtemps que à cause des vents on n'a rien icy des Pays pays ¹⁾, mais on parle estrangement du duc de Neuburg ²⁾ et de ses dernières résolutions. De brief on sçaura ce qui en est.

Les ambassadeurs de Brandeburg furent despeschez d'icy le iour mesme de la mort de feu Monseigneur le Prince de Galles ³⁾ et pense qu'à leur contentement la copie de la responce baillée à leur proposition a este mandée au sieur Wynwood avec ordre d'en faire tenir une au sieur Dickenson, duquel vous coignoistrez ce qu'elle contient Une copie a aussy este donné à l'Ambassadeur de France pour la faire tenir à la Royne ⁴⁾ comme aussi il avoit baillé à Sa Majesté premier une double de celle de France.

Il y a par deçà bien peu de matière de nouvelles, fors que dimanche dernier, le 27^{me} iour de décembre, fust publiquement et en grande assemblée de seigneurs et dames fait le contract entre Monseigneur l'Electeur ⁵⁾ et Madame Elizabeth et s'ensuivra le mariage au dimanche du Carnevall. Après longues difficultés enfin se sont assemblez les commissaires de Dannemarck et de Suède pour traicter de la paix ⁶⁾. Mais celuy de Dannemarck ne se souffre nullement estre persuadé de venir à cessation d'armes, chose qui donne grande peine à ceulx de Suède et très grand avantage au Polonois, qui ne fault, si la paix ne prenne effect, de trouver grand party en Suède et y faire des altérations. A tant, monsieur, je vous baise les mains et demeure

*Vostre plus affectionné à vous faire
service,*

THOMAS LAKE.

16 janvier 1613.

1) Lisez : Bas.

2) WOLFGANG WILHELM, duc de NEUBOURG, devint secrètement catholique en juillet 1613 et s'allia à l'Empereur et au parti catholique.

3) Il mourut le 17 novembre 1612.

4) La Reine Mère de France, MARIE DE MÉDICIS, alors Régente pour son fils LOUIS XIII.

5) L'electeur palatin FRÉDÉRIC, qui se maria avec la princesse ELISABETH.

6) Voyez Ranke, *Englische Geschichte* II, p. 70. La paix se fit par l'intermédiaire du roi JACQUES et des Etats-Généraux.

CXXVIII.

Henri, duc de Rohan ¹⁾, à **Jean Hotman.**

Sur son livre contre la maison d'Autriche et sur la condition des Huguenots en France.

CASTRES, 30 juin 1623.

Monsieur. Je vous remercie de très bon coeur de vos nouvelles et du petit discours, que vous avez fait sur les conquestes de la maison d'Autriche depuis la mort du feu Roy ²⁾. Très utile, sy nous avons des yeux pour voir que son accroissement, en quelque lieu qu'il soit, est la diminution de la France; may's nous faisons comme les petis enfans, qui ferment les yeux de peur de voir le péril. Nous ne l'apercevions qu'il ne soit sans remède, pour ce que le Roy ne void ses affaires que par les intérêts des favoris et au travers de la passion des Jésuistes, qui géhennent la conscience pour ensevelir nostre religion dans les ruines de son royaume, comme sy son autorité n'estoit plus grande à conserver tous ceux, qui s'opposent la grandeur d'Espagne, que de les laisser perdre pour conquérir ce qui est plus à luy que quand il l'aura pris. Les gens de bien desplorent ce mal et appréhendent que l'inexécution entière des choses promises par la paix ³⁾ ne soit un présage de nouvelle persécution. Dieu nous en veuille préserver et donne au Roy les conseils nécessaires pour le bien de son estat et l'affermissement de la paix. Je vous demande pour la fin la continuation de vos nouvelles et de vostre amitié et que vous me croyez tousiours, monsieur,

Vostre très affectionné à vous servir,

HENRY DE ROHAN.

Castres, le dernier juin 1623.

¹⁾ De sa main. Voyez p. 278.

²⁾ Haag dans sa bibliographie ne dit rien de ce discours.

³⁾ La paix de Montpellier (9 oct. 1622) après la dernière levée de boucliers des Huguenots sous le commandement de ROHAN lui-même.

CXXIX.

Dominique Le Bauldier ¹⁾ à **Isaac Casaubon.** ²⁾*Sur les dissensions religieuses à Leyde.*

(LEYDE), 13 avril 1609.

Litteratorum principi et amico unice observando
Is. Casaubono Dom. Baudius S. P. D.

Neque nihil huc oblata tam commoda occasione neque multa scribere possum ob praecipitem abitum ejus, qui has tibi redditurus est. Quem non est cur tibi commendem; jam eum scripsisti tui gregis et meretur probitas atque eruditio ornatissimi juvenis ut optimo cuique sit maxime carus ³⁾ Ex illo sigillatim cognosces de toto nostrarum rerum statu, tum quo loco sint ecclesiae harum provinciarum, quibus vereor ne perniciosi schismatis descricmen impendeat ⁴⁾, nisi Amplissimorum Ordinum gravissima autoritas huic malo auxilium ferat. Ad eam rem parata mihi sunt in corde consilia, quae suo loco forte promam atque etiam litteris mandabo, ut exstet publice testimonium mei singularis zeli erga pacem et unionem ecclesiarum. Sic omnino censeo coercendam esse libidinem ingeniorum et effraenatam sciendi cupiditatem intra certos limites nec concedi debere ijs, qui theologiam in hac academia profitentur, ut recedant a formula catechismorum et publicarum fidei confessionum, quibus usque adhuc Reformatae Ecclesiae steterunt. Non quod eiusmodi hominum scriptis sacrosanctam auctoritatem et omni exceptione majorem tribuendam esse censeam, quae solis canonicis scripturis debetur, sed quia pacis interest composita non moveri nec concutere felicem statum. Paucis opus est ad salutem, et quaedam doctius ignorantur quam curiose inquiratur. Magis

1) De sa main. BAUDIUS était né à Lille, célèbre latiniste, poète, orateur, historien, depuis 1602 professeur à l'Université de Leyde. La lettre est ajoutée à la collection de celles de HOTMAN.

2) Le savant célèbre, alors demeurant à Paris, où il était depuis 1604 bibliothécaire du Roi.

3) On ne peut savoir qui était ce jeune homme.

4) Les dissensions entre les Arminiens et les Gomaristes.

confirmor in ea sententia, quod suffragatorem habui, cum esset jam morti vicinus, divinum illum Scaligerum ¹⁾, qui uberibus lacrymis deplorabat suam vivacitatem, quod in ea tempora durasset, quibus homines gloriae quam veritatis studiosiores convellere audent precipua fundamenta religionis. Ego, si quisquam, Arminij ingenium maximi estimo et omnino arbitrarer eum fore idoneum dirimendis doctrinae controversijs inter secutores diversarum opinionum, si quaedam synodus libera sperari posset, sed huic academiae non conducunt ejus virtutes. Itaque ut Homerum cum corona dimittit Plato ex sua Republica et ut Ephesij Hermodorum cum honorificentissimo elogio jusserunt alio migrare, sic putem ex usu fore ut heros ille aut sententiam mutet aut apud alios exerceat intempestivam sapientiam. Scio plurima in contrariam partem dici posse, sed omnibus preponderat publicae pacis et concordiae ratio, quam ego pro virili parte propugnabo nec deseram honorificam stationem, quae mihi in hoc lycaeo est attributa. Volebam plura, sed nuncius aurem vellit. Vale, vir praestantissime, et me tui observatissimum ama. Datum Lugduni Batavorum, raptissime ut vides, 13 aprilis CIOIICIX.

ὄς ἐξ ὅλης τῆς καρδίας
 κρητικὸς ὁ βασιδύς.

¹⁾ Il mourut à Leyde le 21 janvier 1609.

REGISTRES.

LISTE DES LETTRES.

I. CORRESPONDANCE DE LEYCESTER.

	PAGE
I. Guillaume d'Orange à Leycester, 5 mars 1582	97
II. Charlotte de Bourbon à Leycester, 9 mars 1582	98
III. L'Oyseleur de Villiers à Leycester, 21 avril 1582.	99
IV. François d'Anjou à Leycester, 22 juin 1582	100
V. Philippe de Marnix à Leycester, 30 juin 1582.	100
VI. Guillaume Robert de la Marck à Leycester, 16 juillet 1582	102
VII. Philippe de Marnix à Leycester, 23 juillet 1582	103
VIII. Jean Casimir, Comte Palatin, à Leycester, 6 août 1582 .	105
IX. Guillaume d'Orange à Leycester, 22 août 1582	107
X. Rocquetaillade à Leycester, 23 août 1582	108
XI. Philippe de Marnix à Leycester, 23 août 1582	109
XII. Jean Casimir, Comte Palatin, à Leycester, 6 septembre 1582	110
XIII. Beutterich à Leycester, 7 septembre 1582	112
XIV. Guillaume d'Orange à Leycester, 9 octobre 1582.	115
XV. Castelnau à Leycester, 8 novembre 1582.	116
XVI. Marchaumont à Leycester, 28 novembre 1582.	118
XVII. Pécausse (Marchaumont) et Bacqueville à Leycester, 8 janvier 1583	119
XVIII. Montmorency à Leycester, 6 février 1583	120
XIX. Bacqueville à Leycester, 2 avril 1583	121
XX. Jean Casimir, Comte Palatin, à Leycester, 20 avril 1583 .	122
XXI. Guillaume Robert de la Marck à Leycester, 30 juin 1583.	123
XXII. Jean Casimir, Comte Palatin, à Leycester, 8 mars 1586 .	124
XXIII. Horatio Palavicino à Leycester, 16 avril 1586.	125
XXIV. Philippe de Hohenlohe à Leycester, 17 avril 1586	127
XXV. Du Pin à Leycester, 12 juin 1586	129
XXVI. Ségur Pardeilhan à Leycester, 27 juin 1586	131
XXVII. Henri III à Leycester, 15 juillet 1586	134
XXVIII. Henri III à Elisabeth d'Angleterre, 19 juillet 1586 . . .	135

	PAGE
XXIX. Nicolas de Castres à, 2 août 1586	136
XXX. Henri de Navarre à Leycester, 7 août 1586	138
XXXI. Horatio Palavicino à Leycester, 21 août 1586	139
XXXII. Walbourg de Neuenaar à Leycester, 3 septembre 1586	141
XXXIII. Patrick, Master of Gray, à Leycester, 8 septembre 1586.	143
XXXIV. Patrick, Master of Gray, à Leycester, 21 septembre 1586.	145
XXXV. Jean Casimir, Comte Palatin, à Leycester, 25 septembre 1586	147
XXXVI. Stafford à Leycester, 29 septembre 1586	148
XXXVII. Howard à Leycester, 1 octobre 1586	150
XXXVIII. Loppez à Philip Sidney, 2 octobre 1586	152
XXXIX. Patrick, Master of Gray, à Leycester, 4 octobre 1586.	153
XL. Patrick, Master of Gray, à Leycester, 5 octobre 1586.	155
XLI. Topclyffe à Leycester, 8 octobre 1586	156
XLII. Don Antonio de Portugal à Leycester, 19 octobre 1586.	157
XLIII. Louise de Coligny à Leycester, 3 novembre 1586	158
XLIV. Louise de Coligny à Leycester, 4 novembre 1586	159
XLV. Marie de Brimeu, princesse de Chimay, à Leycester, novembre 1586	163
XLVI. Henri de Navarre à Leycester, 10 may 1587.	164
XLVII. Wilkes à Leycester, 28 juin 1587.	165
XLVIII. François d'Egmont à Leycester, 21 juillet 1587	166
XLIX. Quintin Taffin à Leycester, 1 août 1587	167
L. Duplessis-Mornay à Leycester, 12 août 1587	169
LI. Buzanval à Leycester, 18 août 1587.	170
LII. Philippe de Croy à Leycester, 3 septembre 1587	173
LIII. François d'Egmont à Leycester, 19 octobre 1587.	175
LIV. Henri de Navarre à Leycester, fin d'octobre 1587.	176
LV. Herman Rodenburg Betze à Leycester, 4 décembre 1587.	177
LVI. Walbourg de Neuenaar à Leycester, 6/16 décembre 1587.	178
LVII. Van der Aa à Leycester, 6/16 décembre 1587	179
LVIII. De la Noue à Leycester, 17/27 décembre 1587	180
LIX. Du Fay à Leycester, fin de décembre 1587	185
LX. Quintin Taffin à Leycester, 6 avril 1588	186
LXI. Duplessis-Mornay à Leycester, 23 avril 1588.	189
LXII. Quintin Taffin à Leycester, 5 mai 1588	190
LXIII. Quintin Taffin à Leycester, 19 juin 1588	192
LXIV. Quintin Taffin à Leycester, 23 juillet 1588	195
LXV. Leycester à Montmorency, 22 août/2 septembre 1588.	197
XL. * Horatio Palavicino à Leycester, 8 octobre 1586.	199

II. CORRESPONDANCE DE FRANÇOIS HOTMAN.

	PAGE
LXVI. Guitry à François Hotman, 3 août 1580	203
LXVII. Henri de Navarre à François Hotman, 24 août 1584	204
LXVIII. Liverdin à François Hotman, 4 octobre 1584	205
LXIX. Duplessis-Mornay à François Hotman, 3 décembre 1584.	207
LXX. Buzanval à François Hotman, 30 décembre 1584.	209
LXXI. Duplessis-Mornay à François Hotman, 23 janvier 1585.	211
LXXII. Duplessis-Mornay à François Hotman, 26 avril 1585	212
LXXIII. Du Ferrier à François Hotman, 7 mai 1585	213
LXXIV. Henri de Navarre à François Hotman, 10 juin 1585	214
LXXV. Duplessis-Mornay à François Hotman, 10 juin 1585	215
LXXVI. Duplessis-Mornay à François Hotman, 11 juillet 1585	216
LXXVII. Henri de Navarre à François Hotman, 14 juillet 1585.	217
LXXVIII. Henri de Navarre à François Hotman, 19 août 1585	218
LXXIX. Duplessis-Mornay à François Hotman, 24 août 1585	218
LXXX. Ségur Pardeilhac à François Hotman, 2 novembre 1585.	219
LXXXI. Duplessis-Mornay à François Hotman, 1 décembre 1585	220
LXXXII. Henri de Navarre à François Hotman, 4 décembre 1585	221
LXXXIII. Henri de Navarre à François Hotman, 19 janvier 1586	222
LXXXIV. Du Pin à François Hotman, 19 janvier 1586	223
LXXXV. François Hotman à la femme de Jean Hotman, 20 mai 1587	224
LXXXVI. La Roche Chandieu à François Hotman, 19 janvier 1588	226
LXXXVII. Henri de Navarre à François Hotman, 25 janvier 1588	226
LXXXVIII. Dohna à François Hotman, 10 février 1588	227
LXXXIX. Duplessis-Mornay à François Hotman, 13 mai 1588.	228
XC. Henri de Navarre à François Hotman, 24 mai 1588	229
XCI. Du Pin à François Hotman, 24 mai 1588	230
XCII. Du Pin à François Hotman, 8 septembre 1588	231
XCIII. Brulart de Sillery à François Hotman, 20 avril 1589	232
XCIV. Henri de Navarre à François Hotman, 8 mai 1589.	233
XCV. Brulart de Sillery à François Hotman, 18 mai 1589	234
XCVI. Brulart de Sillery à François Hotman, 12 juin 1589	235
XCVII. Brulart de Sillery à François Hotman, 26 juin 1589	236
XCVIII. Brulart de Sillery à François Hotman, 14 juillet 1589	237
XCIX. Brulart de Sillery à François Hotman, 5 août 1589	238
C. Brulart de Sillery à François Hotman, 22 août 1589	239
CI. Brulart de Sillery à François Hotman, 20 octobre 1589	240
CII. Brulart de Sillery à François Hotman, 7 décembre 1589	241

III. CORRESPONDANCE DE JEAN HOTMAN.

	PAGE
CIII. Guitry à Jean Hotman, 8 février 1586	245
CIV. Gilpin à Jean Hotman, 14 mars 1588	246
CV. Don Emanuel de Portugal à Jean Hotman, 7 avril 1588.	249
CVI. Gilpin à Jean Hotman, 28 septembre/8 octobre 1588 . .	250
CVII. L'Oyseleur de Villiers à Jean Hotman, 14 mai 1590 . .	254
CVIII. Penelope Rich à Jean Hotman, 1590	256
CIX. L'Oyseleur de Villiers à Jean Hotman, novembre 1590 .	257
CX. Brulart de Sillery à Jean Hotman, 20 octobre 1592 . .	259
CXI. Brullart de Sillery à Jean Hotman, 25 octobre 1592 . .	260
CXII. De Fresnes-Canaye à Jean Hotman, 30 novembre 1592 .	261
CXIII. Brulart de Sillery à Jean Hotman, 14 décembre 1592 .	262
CXIV. Hurault de Maisse à Jean Hotman, 26 décembre 1592 .	263
CXV. Brulart de Sillery à Jean Hotman, 31 janvier 1593 . .	264
CXVI. Brulart de Sillery à Jean Hotman, 14 février 1593 . .	265
CXVII. Brulart de Sillery à Jean Hotman, 4 mai 1593	266
CXVIII. Brulart de Sillery à Jean Hotman, 13 juillet 1593. . .	267
CXIX. Brulart de Sillery à Jean Hotman, 13 août 1593 . . .	268
CXX. Brulart de Sillery à Jean Hotman, 6 septembre 1593. .	269
CXXI. Brulart de Sillery à Jean Hotman, 2 novembre 1593. .	270
CXXII. Brulart de Sillery à Jean Hotman, 19 décembre 1593 .	271
CXXIII. Duplessis-Mornay à Jean Hotman, 26 mars 1604 . . .	271
CXXIV. Duplessis-Mornay à Jean Hotman, 5 mai 1605	273
CXXV. Mauritius à Jean Hotman, 27 mai 1610	274
CXXVI. Liverdin à Jean Hotman, 28 novembre 1612	275
CXXVII. Lake à Jean Hotman, 16 janvier 1613	278
CXXVIII. Henri de Rohan à Jean Hotman, 30 juin 1623. . . .	280
CXXIX. Le Bauldier (Baudius) à Isaac Casaubon, 13 avril 1609 .	281

REGISTRE DES NOMS PROPRES.

REGISTRE DES NOMS PROPRES.

A.

Aa, Jean, sieur van der, 179, 180.
Abbeville, 187, 190.
Abin, sieur d', 187.
Aldegonde, St. Voyez Marnix.
Aleyns, sieur d', 171.
Alger, 191.
Allemagne, Allemands, Alemans, 102, 112,
124, 131, 136, 139, 141, 171, 180, 245,
246, 277.
Charles V, empereur d', 136.
Allez, 120, 121.
Allier, Jacques d', sieur du Pin, 129, 130,
223, 230, 231.
Amsterdam, 177, 178.
Ancre, marquis d', 281.
Andelt, 172.
Angelis, Guillaume d', 173.
Angleterre, England, Engleterr, Ingilterra.
Anglais, 97, 104, 110, 112, 118, 119,
123, 124, 126, 131, 132, 134, 140, 153,
154, 155, 159, 161, 163, 165, 167, 170,
172, 178, 179, 191, 192, 194, 224, 245,
250, 255, 258, 271, 272, 277, 280.
Elisabeth, reine d', 116, 135, 278.
Anjou, François, duc d', 100, 105, 106,
108, 109, 116, 119, 121.
Anvers, Envers, Anversa, 97, 98, 99, 100,
101, 108, 109, 110, 115, 116.
Arminius, 275.
Arnhem, 253.
Aumale, sieur d', 187, 190.
Ausbourg, Augspurg, 111, 112.
Autriche, Maximilien, archiduc d', 172,
228.
Auvergne, 281.
Auxonne, 172.

B.

Bacqueville, sieur de, 118, 119, 121, 122.
Bade, 114.
Baker, 150.
Balbany, Henry, 237, 238.
Balgoyen, 127.
Bare, Naully, 124.
Basle, 114, 209, 236, 255.
Batenbourg, 127, 128.
Baudius (Le Bauldier), Dominicus, 281,
282.
Beaumont, 173, 174.
Beausse, 278.
Beauvoir, monsieur de, 257.
Bellèvre, sieur de, 187, 188, 190.
Belthe, 135.
Bergerac, 171, 212, 213, 214, 215, 216, 220.
Berghes sur la Soom, Berghen op Zoom,
Berghes, 143, 149, 170, 175, 251, 253.
Berne, 111, 112, 113, 114, 206, 225, 240,
241, 260.
Birckenfelt, 124.
Biron, duc de, 115, 130, 171.
Blois, 193, 196.
Boisleduc, 168.
Bolingbroke, Belinbruche, 145, 146.
Bonne, Bonn, 196, 252.
Bouchaigie, 124.
Bouillon, 275.
Bourbon, duc de, 188, 212.
Charlotte de, princesse d'Orange, 98.
Bourbourg, 194.
Bourgogne, 136, 172.
Boyd, 144.
Brabant, 121.
Brandeburg, 276.
Breme, 139.
Bresse, 184.

Brétigny, sieur de, 135, 136.
 Bronswyck, Bruynswich, duc de, 141, 142.
 Brouage, 130.
 Bruges, 103, 105, 144.
 Brulart, Nicolas, sieur de Sillery, 232,
 234 suiv., 259 suiv., 261, 264 suiv.
 Bruxelles, 174, 175.
 Buckhurst, lord, 165.
 Butrich, Beutterich, Pierre, 112, 113, 114,
 203.
 Buys, Paul, 128.
 Buzanval, Paul Choart, sieur de, 138, 164,
 169, 170, 209, 210, 256.
 Buzay, sieur de, 264.

C.

Calais, Callais, Callays, 134, 135, 150.
 Calvart, Jean, 163.
 Canos, monsieur, 245.
 Casimir, Cazimer, Casimiro, Jean, duc et
 comte palatin, 103, 105, 110, 111, 122,
 123, 125, 131, 132, 140, 147, 148, 203.
 Castellet, 226.
 Castelnau, Michel de, sieur de la Mau-
 vissière, 116, 117.
 Castilla, Jean de, 182.
 Castillon, 130, 171.
 Castres, 280.
 Nicolas de, 136, 137.
 Champaigne, 185.
 Charlet, monsieur, 236.
 Charretier, monsieur, 121.
 Chartres, 196, 266.
 Chastillon, 161, 168, 172.
 Chemonceaux, 149.
 Cheny, comte de, 102.
 Chimay, Marie de Brimeu, princesse de, 163.
 Chopin (Choppinus), René, 261.
 Clervant, sieur de, 219, 220.
 Clèves, duc de, 207.
 Coesbrouche (Doesburg?), 146.
 Cologne, Cullen, Colonia, 136, 137, 156,
 157, 199.
 Condé, prince de, 187, 191, 197, 219.
 Constable, Henry, 254, 256, 257.
 Conty, prince de, 297.
 Corne, La, 105.
 Cornusson, sieur de, 172.
 Cotton, monsieur, 119.
 Coudrai, sieur de, 278.

Contras, 175.
 Cracovie, Cracovia, 228.
 Croy, Philippe de, duc d'Aerschot, 173, 174.
 Cuvorier (?), 264.

D.

Dannemarc, Danemarc, Dannemareck, 133,
 278.
 Dauphiné, 190, 227, 238, 279.
 Delft, 163, 164.
 Desdiguères, des Diguières, sieur, 229,
 230.
 Deventer, Gérard Prouinck dit, 251.
 Dickenson, John, 277, 278.
 Dieppe, 135.
 Digby, John, 156, 157.
 Dohna, Fabian, baron de, 227, 228.
 Dolé, monsieur, 281.
 Dordogne, Dordoigne, 130, 171.
 Dordrecht, 166, 258.
 Doschin, sieur, 270.
 Dover, 150.
 Drake, Drack, Francis et Richard, 147, 151.
 Duddeley, Thomas, 251.
 Dudley. Voyez Leycester.
 Dumferline, Dumfermling, 143, 144, 153,
 155.
 Dunquerque, Donquerque, Dunkerke, 121,
 122, 151, 198.

E.

Ecluse, 167, 168.
 Escosse, Ecosse, Scotland, 115, 143, 153, 258.
 Marie Stuart, reine d', 153, 191, 210.
 Egmont, comte d', 183.
 Françoise, comtesse d', 166, 175.
 Emdem, Emden, 139, 255.
 Epernon, 124.
 Espagne, Espagnols, Spayne, Ispagna, His-
 pange, Hespagnol, 103, 106, 110, 111,
 112, 115, 118, 147, 150, 154, 167, 168,
 172, 181, 183, 185, 188, 191, 194, 196,
 198, 252, 265, 272, 275, 282.
 Epernon, duc d', 190.
 Espinoy, François, prince d', 190, 191, 194.
 Estrenne, sieur d', 249.
 Evreux, 191, 192.

F.

Fay, sieur du, 164, 185, 186.
 Faye, de la, 224.

Ferrier, Arnauld du, 213, 215, 216.
 Fervaques, sieur de, 279.
 Flandres, Flandre, 111, 170.
 Flessingue, 134, 135, 158, 159, 162.
 Fleury, monsieur de, 205.
 Florence, 189, 264.
 Fodringay, 156.
 Fondor, sieur de, 158.
 Fontaine, sieur de la, 258.
 Fontenay, 188.
 Foy, Sainte, 171, 211, 221.
 France, Francia, 104, 106, 113, 114, 117,
 123, 126, 133, 147, 148, 161, 162, 167,
 169, 170, 172, 180, 183, 186, 187, 190,
 195, 196, 225, 232, 241, 245, 249, 254,
 263, 265, 266, 278, 281, 282.
 Henri III, roi de, 134, 135.
 Henri IV, roi de. Voyez Navarre.
 Francfort, Francofort, 125, 126, 139, 199,
 200, 261, 262.
 Franche Conté, 184.
 Franckenthal, Franckendal, 110, 112, 114,
 203, 219, 220.
 Fresne-Canaye, sieur de, 222, 223, 226,
 232, 254, 255, 261, 262.
 Frize, 247.

G.

Gadagne, abbé de, 171.
 Galles, prince de, 278, 280.
 Gand, Quant, 107, 108, 258.
 Garancères, monsieur de, 224.
 Geertruydenbergue, Geertrudebergh, 248,
 251, 253.
 Geldres, 251, 253.
 Genève, 110, 111, 112, 113, 114, 180, 185,
 206, 225, 241, 259, 260, 261, 266.
 Germain en Laye, St., 207, 208, 209, 211.
 Getz, 225.
 Gilpin, George, 246, 247, 248, 250, 252.
 Gondy, de, 263. Voyez Retz.
 Grande Bretagne. Voyez Angleterre.
 Grangier. Voyez Liverdin.
 Grave, 127, 137.
 Gray, Patrick, master of, 143 suiv., 153 suiv.
 Grenon, monsieur, 203.
 Grisons, 114.
 Grysyne, 151.
 Guiche, sieur de, 187, 188.
 Guillebœuf, 279.
 Guitry, Jean, sieur de, 131, 203, 245, 246.

Guyenne, 280.
 Guyse, Guize, Guise, Henri, duc de, 172,
 182, 187, 190, 193, 196, 207, 228.
 Gwynn, 156.

H.

Haarlem, Herlaem, 245, 246.
 Hambourg, Hanbourg, Hamborgo, 131, 132,
 139.
 Hatherstone, Halkerstoun, 144, 146, 154.
 Voyez Hodleston.
 Hauteman, Hotman, François et Jean, 117,
 203 suiv.
 Haye, La, Haghe, 165, 166, 167, 175, 246,
 248, 250, 252.
 Heidelberg, Heydelbergh, 124, 125, 139,
 140, 147, 148, 227, 228.
 Hemole, 173.
 Herles, 116.
 Hessen, lantgrave de, 205.
 Heusde, 248.
 Heuvel, Bernt von, 141.
 Hodleston, Huddelston, 248, 252. Voyez
 Hatherstone.
 Hohenloe, Philippe, comte de, 127, 128,
 137, 248.
 Hollande, Holland, 133, 149, 162, 184, 198,
 247, 248, 251, 252, 277.
 Homerus, 275.
 Hongrie, 272.
 Hostelande, 135.
 Howard, Charles, 150, 151.
 Huguenots, 281.

I.

Indes, les, 191, 194.
 Intoven (Eindhoven), 121.
 Isle, monsieur de l', 258.
 Italie, Italiens, Italia, 106, 140, 157, 167,
 261.

J.

Jametz, 196.
 Jaureguy, Jean, 99.
 Javys, comtesse de, 205.
 Jean d'Angély, St., 164, 165, 171, 197, 228,
 229 suiv., 280.
 Jeannin, président, 281.
 Jenua (Genua), 137.
 Jesmes, St, 199.
 Jésuistes, 282.

Joyeuse, duc de, 124, 169, 172, 184.
Junius, 148.

K.

Kaiserslautern, 105, 122, 123.
Killegrew, Robert, lord, 252.

L.

Lake, Thomas, 275, 276, 277.
Langres, 265.
Languedoc, 168, 190, 194.
Lautern. Voyez Kaiserslautern.
Laverdin, 187, 193.
Leitoure, 216, 217.
Leoninus, 251.
Letton, madame de, 109.
Leycester, Robert Dudley, comte de, 97 suiv.
Leyde, 258, 274, 275.
Lisbonne, 194.
Liverdin, sieur de, 205, 206, 261, 277.
Lomel, 250.
Lomme, 172.
Londres, 119, 120, 150, 151, 170, 173, 197, 225, 277.
Longueville, duchesse de, 191, 205.
Lopez, Ruy, 152.
Lorraine, Loraine, 106, 168, 182, 187, 189, 191, 196.
Louvain, 173.
Loyre, 172.
Lugnonne, monsieur de la, 217.
Lusignan, 129.

M.

Maisse, Hurault de, 263, 264.
Maisures, 124.
Maleyes, 196.
Mangot, Mango, sieur, 206, 260.
Mansfeldt, comte de, 101.
Mantes, 196, 197.
Marans, Maran, 139, 171, 187, 194, 196.
Marchaumont, sieur de, 118, 119.
Marck, Guillaume Robert de la, duc de Bouillon, 102, 103, 123, 124.
Marjols, 172.
Marnix, Philippe de, sieur de St. Aldegonde, 100, 101, 103, 104, 109, 110, 258.
Martin, St., monsieur de, 279.
Martinville, mademoiselle de, 271.
Masseis, sieur de, 281.
Mauritius, 274, 275.

Mayne, Mesne, duc du, 171, 172, 187.
Medenbleeck, Medenblicck, 247, 248.
Meeren, Henry van der, 175.

Philippe van der, 175.

Mègue, Antoine de, 118.
Melun, 193.
Mertin, monsieur, 254.
Meryday, Merydythe, 156.
Meurs, Moeurs, comte de, 247, 251 Voyez Neuenar.
Middelbourg, 254, 255.
Millaud, 172.
Molerus, Henricus, 133.
Montaigu, 196.
Montauban, 204, 222, 223, 226, 227.
Montbelliard, 172, 205.
Montigny, sieur de, 121.
Montmorency, duc de, 120, 121, 161, 172, 197.
Montpansyer, duc de, 172.
Morély, 268.
Morgan, Moguen, Morgant, Thomas, 108, 251, 252.
Moriconna, 157.
Mornay, Philippe du Plessis, sieur de, 169, 189, 204, 207, 208, 210, 211, 212, 214, 215, 216, 218, 220, 228, 229, 271, 272, 273.
Mortefontaine, sieur de, 264.
Mouy, sieur de, 164, 189.
Munster, 137.

N.

Naerden, 248.
Nassau, Louis de, 258. Voyez Orange.
Navarre, Henri, roi de (Henri IV), 138, 149, 164, 168, 169, 170, 171, 176, 183, 184, 188, 190, 191, 194, 196, 203, 204, 207, 208, 209, 211, 214, 215, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 226, 229, 231, 233, 245.
Nemours, duc de, 189.
Neubourg, duc de, 278.
Neuenar, comte de, 179 Voyez Meurs.
Walbourg, comtesse de, 141, 142, 178, 179.
Neufchastel, 271.
Neus, 136.
Nevers, 172, 191.
Nieuport, 198.
Niort, 194.
Normandie, 190, 191, 279.
Norris, John, 108.

North, lord, 400.
 Noue, François, sieur de la, 180, 185, 186.
 Noyon, 171.
 Nuremberg, 203.
 Nysmes, 194.

O.

Oosthende, 247, 248.
 Orange, Guillaume, prince d', 97, 98, 99
 suiv., 106, 107, 115.
 Louise de Coligny, princesse d', 158 suiv.
 Maurice, prince d', 248, 251, 253, 258.
 Orléans, 184.
 Oudenaarde, Audenarde, 100, 101, 106.
 Oullem (Williams), 108.
 Oxfort, 139, 199.

P.

Pacquentin, Oudart, 134.
 Padoue, 264.
 Palavicini, Palevesin, Palavicino, 125, 126,
 131, 139, 140, 147, 199, 200, 256.
 Pardeilhac, sieur de. Voyez Ségur.
 Paris, 123, 134, 135, 136, 148, 149, 167,
 168, 172, 184, 186, 188, 190, 195, 196,
 206, 213, 230, 255, 279, 280, 281.
 Parme, Parma, duc de, 106, 136, 137, 144,
 149, 156, 167, 182, 187, 191, 194, 196,
 198, 252.
 Passi, monsieur de, 225.
 Pauli, 258.
 Pays-Bas, Pais-Bas, 110, 112, 124, 133,
 137, 167, 171, 187, 188, 195, 196, 249,
 250, 261, 272.
 Pembrouk, comte de, 192.
 Perse, 272.
 Picardie, 187, 191.
 Piemontel, don Diego de, 198.
 Pin, du. Voyez Allier.
 Pirim, Duarte, 158.
 Plato, 275.
 Plessis, du. Voyez Mornay.
 Plymouth, Plymuyde, 249.
 Poitiers, 129.
 Poitou, 129, 130, 187, 193, 196, 280.
 Polonais, 278.
 Porteghalo, Portugal, don Antonio de, 152,
 157, 158, 249.
 don Manoël de, 187, 191, 249.
 Prée, sieur de la. Voyez Taffin.

Provence, 172.
 Provinces-Unies. Voyez Pays-Bas.
 Puy, sieur du, 254.

Q.

Quentin, St., 266.
 Quintavoines, Fernand de, 135.

R.

Ravesteyn, 128.
 Réaux, Réau, sieur des, de, 228, 229, 230,
 233, 239.
 Renty, 248.
 Rentoun, 155.
 Retz, duc de. Voyez Gondy.
 Rhin, Rein, Rhein, 137.
 Rich, Penelope, lady, 256.
 Robert, maystre, 135.
 Roche Chandieu, sieur de la, 226.
 Rocheblave, sieur de, 119.
 Rochelle, La, 129, 130, 138, 169, 170, 171,
 188, 189, 194, 231, 280.
 Rodenburg Betze, Herman, 177, 178.
 Rohan, Henri, duc de, 280.
 Roterodan, 177.
 Rouen, 135, 192, 195, 196.
 Rouerge, 172.
 Russel, comte de, 102.

S.

Sabathico, sieur, 268.
 Salure, 225.
 Sarmiento, 182.
 Sarrazin, sieur, 220.
 Sassonia, Saxa, Saxe, électeur de, 132,
 133, 139, 140, 246.
 Saucy, sieur de, 224, 225, 232.
 Saumur, 223, 271 suiv.
 Saventhen, seigneur de, 175. Voyez Van
 der Meeren.
 Savoye, duc de, 111, 112, 113, 114.
 Scaliger, 282.
 Schafhusen, Schaffhausen, 114.
 Sédan, 102, 103, 123, 196.
 Ségur, Jacques de, sieur de Pardeilhac,
 131, 133, 219, 220.
 Seldaigne, sieur de. 255.
 Seurre, 172.
 Seyl, Germain, 156.
 Shute, Guglielmo, 139.

Sicile, Siciliens, 167, 198.
 Sidnay, Sydneo, Sidnei, Sydnye, sir Philip,
 98, 134, 146, 152, 158, 192, 248, 254,
 255, 256.
 Soissons, 188, 190, 196.
 comte de, 279, 280.
 Soleurre, 205, 232, 234, 235 suiv., 259,
 260, 262, 263, 264 suiv.
 Solms, comte de, 253.
 Sonoy, 247.
 Sorbonne, 255.
 Spa, 123, 124.
 Stafford, Edward, lord, 148, 149, 169.
 Strasbourg, 168, 241, 260.
 Suède, 278.
 Suisse, Suisses, 111, 114, 131, 168, 172,
 184, 191, 216, 232.
 Sussex, comte de, 104.

T.

Taffin, Quintin, sieur de la Prée, 148, 167,
 168, 186, 188, 190, 192 suiv.
 Têligny, Thêligny, sieur de, 185, 186.
 Tercirubeus, Joannes, 216.
 Terni, 225.
 Terreneuve, 196.
 Tertole, 251, 253.
 Thomson, 151.
 Thoulouze, Tholose, 172, 272.
 Thurenne, Turenne, vicomte de, 171, 188,
 194.
 Tigurins, 114.
 Toledo, Pietro de, 198.
 Tonnoy, 225.
 Topcliffe, Richard, 156, 157.
 Torrese, Torese, Torayse, sieur de, 182,
 183, 185, 186.
 Torsay, sieur de, 192.
 Trie, 206.
 Trogmorton, Francis, 156.
 Ture, Turcq, 111, 112.
 Tyrol, 196.

U.

Utrecht, Uytrecht, 137, 178, 179, 180,
 247, 251.

V.

Vaert, 251.
 Valay, 114.
 Valdesa, don Piedro de, 198.
 Vallengin, 205.
 Vallette, monsieur de la, 124.
 Valsingham. Voyez Walsingham.
 Vateville, Watteville, sieur de, 238, 241.
 Veimis, laird of, 144, 146.
 Vênise, 115, 258, 263, 264.
 Verdun, 281.
 Villeroy, sieur de, 193.
 Villiers, Pierre l'Oyseleur de, 99, 251, 254,
 255, 257, 258.
 Violette, maréchal de la, 253, 262, 264
 267.

W.

Walsingham, Walseghem, Francis, 106,
 145, 146, 153, 154, 181, 192, 254, 255.
 Walton, 156, 157.
 Warvic, comte de, 122.
 Wesel, Wessel, 137.
 Wetston, 248.
 Wilkes, Vilkes, Thomas, 106, 153, 165, 252.
 Willeby, Willoughby, lord, 247, 251.
 Willemstadt, 248.
 Windsor, Vindesor, Vinzor, 116, 117, 118,
 150, 152, 157.
 Winshemius, Vitus, 133.
 Wyngfelde, Wingfield, sir John, 174.
 Wynwood, sir Ralph, 277, 278.

X.

Xanten, 101.

Z.

Zelanda, Celand, Zeelande, Zélande, 101,
 150, 166, 247, 248, 251.
 Zolcher, Züleger, 106.
 Zutphen, 200.
 Zwolle, Swol, 141.

On trouve chez les mêmes libraires:

Catalogue de la bibliothèque du Musée Teyler, dressé par C. EKAMA:
Tome I. Sciences exactes et naturelles [1885—1888].

Tome II. Auteurs Grecs et Latins, Bibles, etc. 1889.

Catalogue systématique de la collection paléontologique du Musée Teyler, par Dr. T. C. WINKLER, 6 livraisons avec suppléments.

Catalogue des estampes gravées d'après P. P. RUBENS, avec l'indication des collections où se trouvent les tableaux et les gravures, par C. G. VOORHELM SCHNEEVOOGT, Directeur du Musée Teyler à Harlem, 1873.

Catalogue raisonné des dessins des écoles française et hollandaise, par H. J. SCHOLTEN.

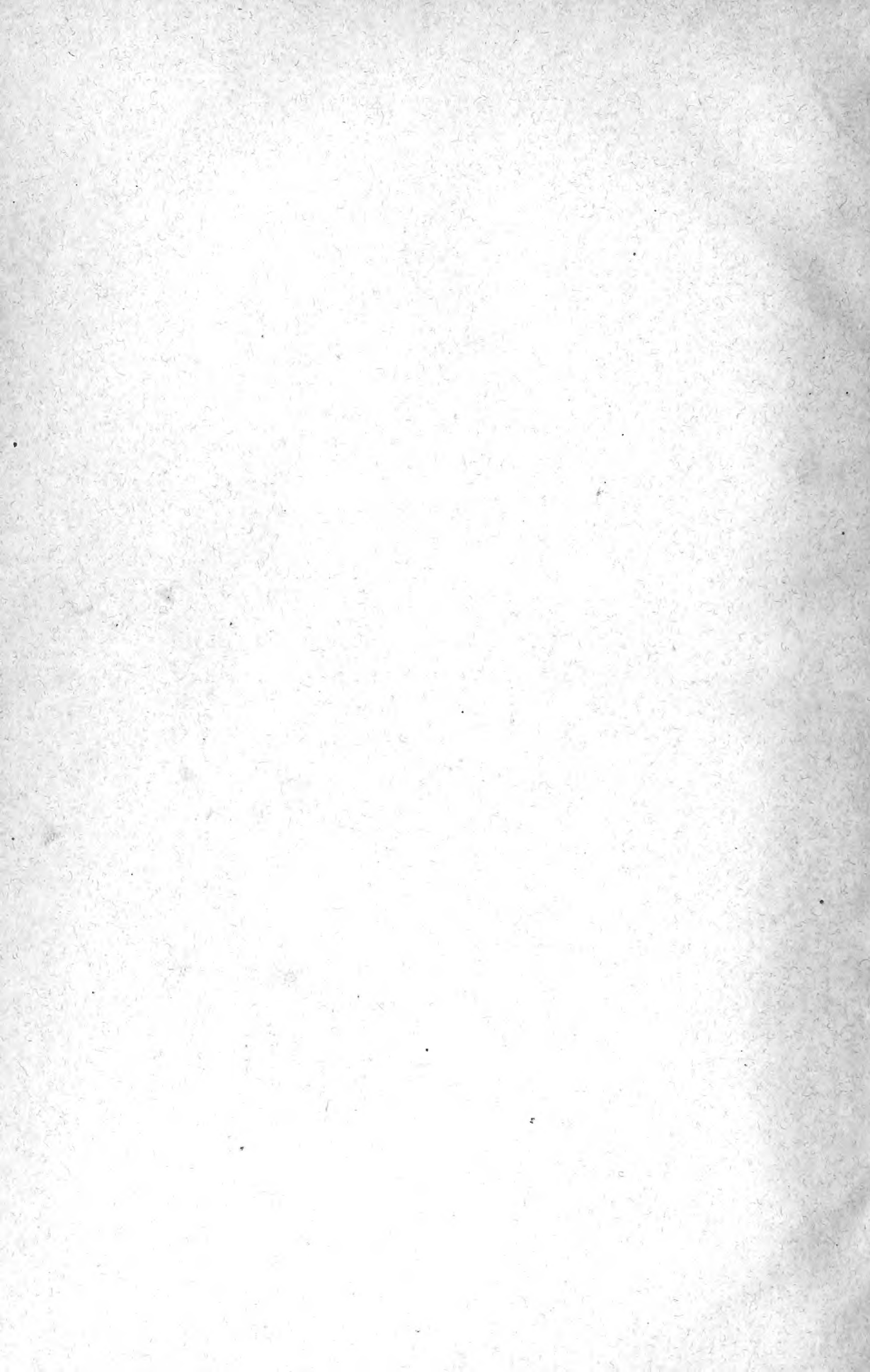
Catalogue de la bibliothèque, dressé par G. C. W. BOHNENSIEG.
Tome III. Sciences exactes et naturelles [1888—1903].

Catalogue du Cabinet numismatique de la Fondation Teyler à Harlem. Deuxième édition. 1909.

Repertorium annum Literaturae Botanicae periodicae curavit
J. A. VAN BEMMELEN, Custos bibliothecae Societatis Teylerianae,
Tomus primus, MDCCCLXXII.

La première Série [1868—1880] des Archives du Musée Teyler se compose de cinq, la seconde Série [1883—1911] de douze volumes. La publication d'une nouvelle Série sera commencée vers la fin de 1911.





New York Botanical Garden Library



3 5185 00258 9461

